



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

APPEL GLOBAL

ACTUALISATION 2017



Un futur incertain,
des responsabilités partagées

L'Appel global 2017 - actualisation

Cette version actualisée de l'Appel global du HCR est destinée à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et les autres lecteurs intéressés par les priorités de l'Organisation en 2017 et les activités budgétées à cet effet. L'information est désormais présentée de deux manières : dans cette publication imprimée et sur le site web *Global Focus*.

L'Appel global 2017 - actualisation, sous forme de publication imprimée, présente les ressources qui seront nécessaires au HCR en 2017 pour assurer la protection et améliorer les conditions de vie de dizaines de millions de personnes déplacées de force : réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La publication souligne également les défis que l'Organisation et ses partenaires doivent relever pour répondre à une multiplicité de crises mettant des vies en danger et à l'augmentation incessante des besoins humanitaires.

Tous les budgets et les chiffres prévisionnels figurant dans cet Appel correspondent aux besoins présentés dans le Budget-programme révisé de l'exercice biennal 2016-2017, approuvé par les États membres du Comité exécutif du HCR en octobre 2016. Tous les besoins apparaissant au deuxième semestre 2016 seront présentés séparément, dans des appels supplémentaires.

Le nouveau site *Global Focus* (<http://reporting.unhcr.org>), mis en service au début de l'année 2015, est la principale plateforme de communication de l'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs. Le site offre aujourd'hui des informations régulièrement actualisées sur les programmes, les opérations, les besoins financiers, les niveaux de financement et les contributions des donateurs.



Appel global 2017 - actualisation

Aperçu mondial : besoins du HCR en 2017

Résumés opérationnels régionaux

Statistiques et informations financières

Thèmes



Site *Global Focus* • <http://reporting.unhcr.org>

Populations : Statistiques sur les personnes qui relèvent de la compétence du HCR

Opérations : 72 résumés et plans opérationnels par pays, et des tableaux de bord sous régionaux

Thèmes : Données prévisionnelles sur une sélection de thèmes et objectifs opérationnels

Données financières : Besoins budgétaires, profil des donateurs gouvernementaux et des donateurs privés

Le HCR en 2017

Mission

Les Nations Unies ont donné pour mandat au HCR de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. A ce jour (octobre 2016), 148 Etats sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, il s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre pays et de rentrer volontairement dans son pays d'origine. De plus, le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux ou à s'installer définitivement dans un autre pays.

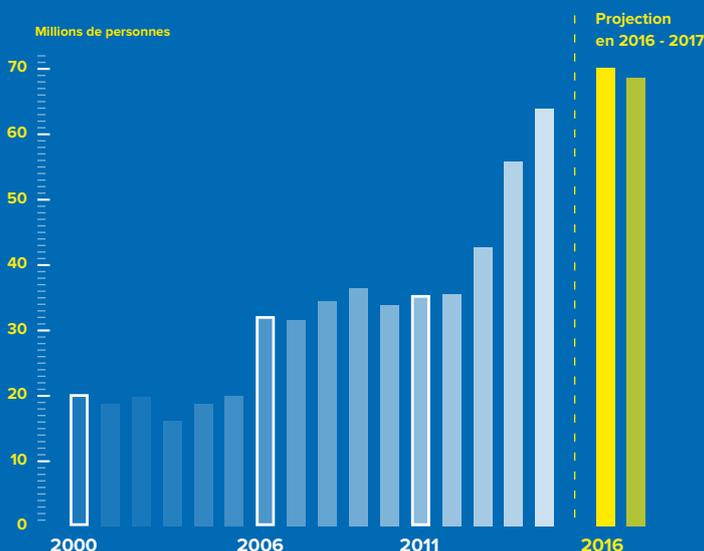
Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (98 Etats membres en octobre 2016) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour au pays, les personnes déplacées

internes, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. A ce jour (octobre 2016), 89 Etats ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 68 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

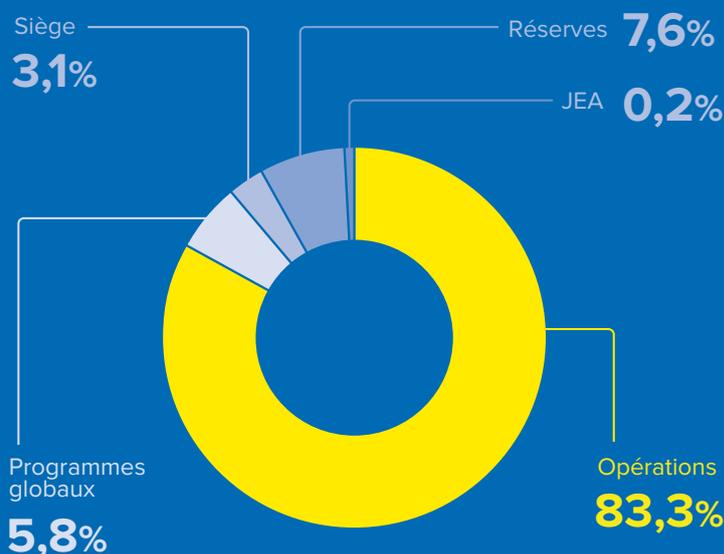
Le HCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles.

L'agence mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'Organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui les concernent, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

64 millions de personnes relevant de la compétence du HCR



Un budget global de **7,3 milliards de dollars**



Chiffres clés des opérations en 2017

- AFRIQUE
- MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
- EUROPE
- ASIE ET PACIFIQUE
- AMÉRIQUES

 Personnel du HCR / 100 personnes par unité

ASIE ET PACIFIQUE

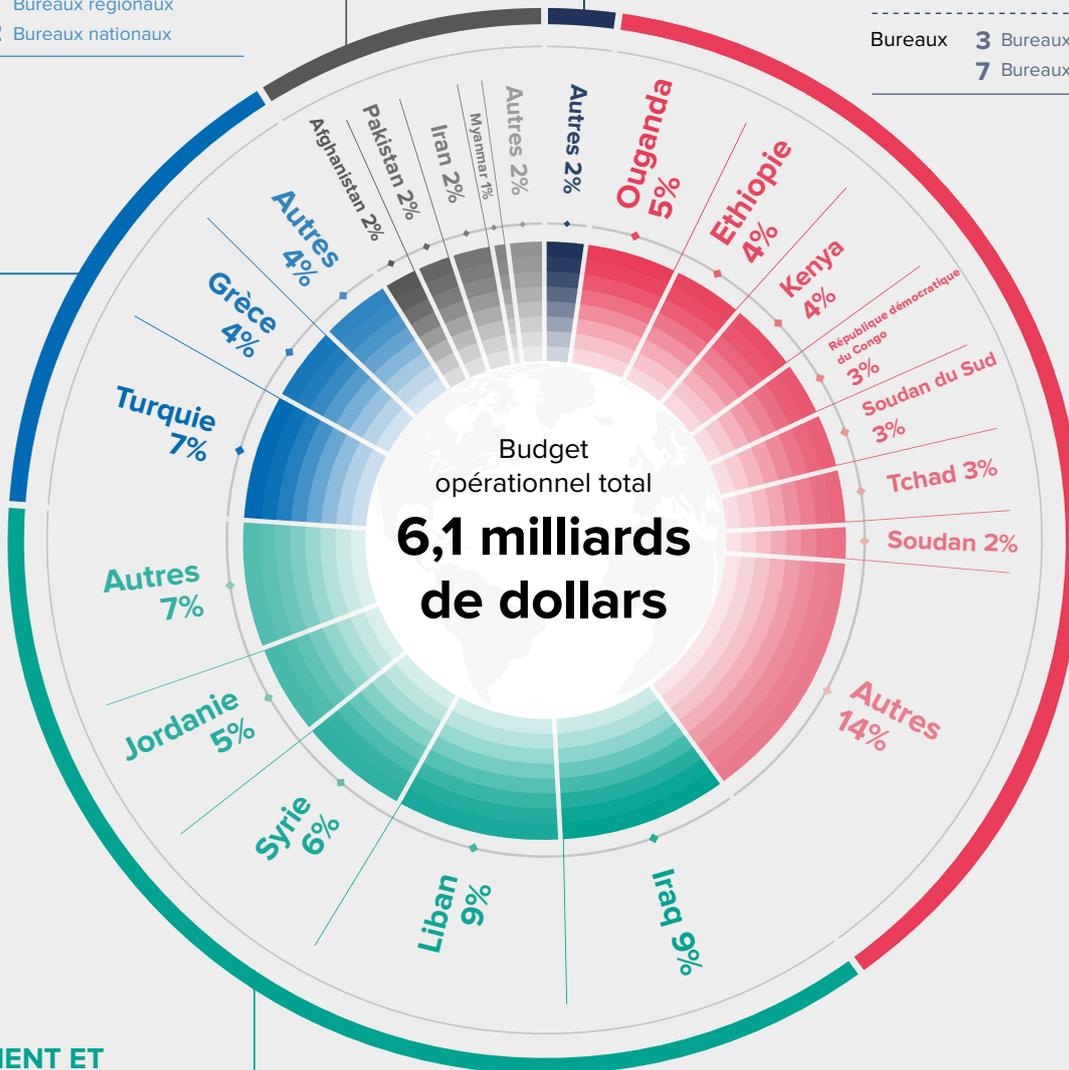
Budget **9%** Personnel **1 238**  Bureaux **3** Bureaux régionaux
18 Bureaux nationaux

AMÉRIQUES

Budget **2%**
 Personnel **447** 
 Bureaux **3** Bureaux régionaux
7 Bureaux nationaux

EUROPE

Budget **15%**
 Personnel **1 237** 
 Bureaux **6** Bureaux régionaux
22 Bureaux nationaux



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Budget **36%**
 Personnel **2 029** 
 Bureaux **1** Bureau régional
11 Bureaux nationaux

AFRIQUE

Budget **38%**
 Personnel **5 365** 
 Bureaux **3** Bureaux régionaux
31 Bureaux nationaux

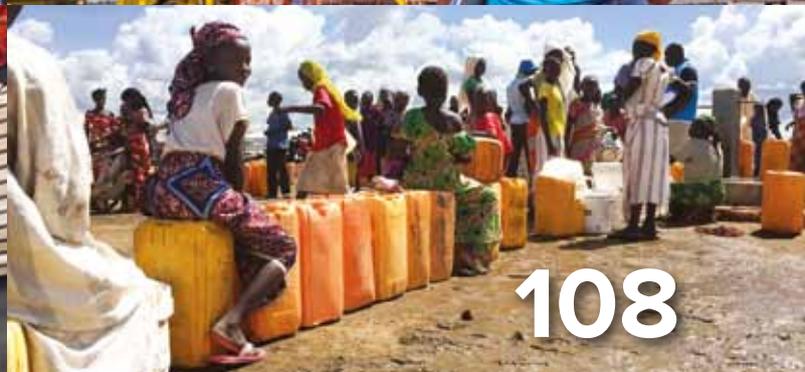


Table des matières

1 L'APPEL GLOBAL 2017 - ACTUALISATION

Où trouver les informations dans l'Appel global et sur le site *Global Focus*

2 LE HCR EN 2017

6 AVANT-PROPOS DU HAUT COMMISSAIRE

Message du Haut Commissaire sur les besoins et les défis de 2017

12 PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES

Secteurs d'intervention prioritaires pour le HCR en 2017

16 POPULATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR (CARTE)

(Janvier 2016)

18 BESOINS BUDGETAIRES

Et carte des besoins budgétaires 2017 par opération

Résumés régionaux

34 AFRIQUE

44 AMÉRIQUES

54 ASIE ET PACIFIQUE

64 EUROPE

74 MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

82 GESTION ET APPUI AUX OPÉRATIONS

Chapitres thématiques

88 SAUVEGARDER LES DROITS FONDAMENTAUX

Défis de protection mondiaux et réponse du HCR en 2017 pour protéger et aider les réfugiés, les apatrides, les personnes déplacées internes et les autres personnes relevant de la compétence du HCR

108 APPORTER UNE AIDE VITALE

L'approche globale de l'organisation pour répondre aux situations d'urgence et couvrir les besoins essentiels des personnes déplacées de force

134 ASSURER UN AVENIR MEILLEUR

La recherche de solutions durables pour les réfugiés

152 SOUTENIR LE TRAVAIL DU HCR

Le rôle et les contributions des différents partenaires pour soutenir l'action du HCR

164 ANNEXES

- États membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire
- États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides
- Glossaire
- Acronymes



UNHCR
The UN Refugee Agency

Global Focus
UNHCR Operations Worldwide

<http://reporting.unhcr.org>

Le site *Global Focus* offre :

- Des informations régulièrement actualisées sur les programmes, les opérations, les besoins financiers, les contributions, les dépenses et les profils des donateurs
- Des informations opérationnelles sur 72 pays, y compris les rapports annuels détaillés des 42 opérations les plus importantes
- Des aperçus régionaux et sous-régionaux

Iraquiennes déplacés
internés et leurs enfants
descendant un sentier
sinueuse menant au
camp de Debaga, près
de Mosul au nord de l'Iraq



Un tableau

Par Filippo Grandi
HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR
LES RÉFUGIÉS

Alors que l'année 2016 touche à sa fin, le sort des personnes déracinées par la guerre, la violence et les persécutions mobilise peut-être plus que jamais auparavant, l'attention de la communauté internationale. Pourtant, il est devenu de plus en plus difficile de rétablir et de consolider la paix avec plus de 65 millions de personnes aujourd'hui déplacées dans le monde, soit au-delà des frontières comme réfugiés, soit à l'intérieur de leur propre pays.

Près du quart de ces personnes ont été déplacées par les conflits inextricables qui font rage en Iraq et en Syrie, mais les crises de grande ampleur qui sévissent au Soudan du Sud, au Yémen et dans la région du lac Tchad, en Afrique, provoquent également des déplacements forcés massifs. D'autre part, en conséquence de l'instabilité persistante qui règne dans des pays comme l'Afghanistan et la Somalie, un grand nombre de gens sont piégés dans des



© HCR/Ivor Prickett

bien sombre

situations de déplacement prolongé, sans guère d'espoir de trouver une solution définitive. C'est dans les pays proches des zones de conflit que les effets des exodes de réfugiés se font le plus sentir : neuf réfugiés sur dix sont accueillis dans des pays en développement.

Le déplacement est également aggravé par plusieurs facteurs comme l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, la raréfaction des ressources de sorte que les gens sont aujourd'hui chassés de leur foyer pour un ensemble de raisons complexes, comme jamais auparavant. Dans le même temps, l'accès à la protection n'est que trop souvent remis en question

par des frontières fermées, des entrées restreintes et une qualité de l'asile compromise.

Les personnes qui parviennent à se mettre en sécurité sont souvent laissées en marge de la société, où elles se débrouillent comme elles peuvent, car les possibilités de mener une vie satisfaisante et fructueuse sont rares. Des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur les réfugiés pour que ceux-ci regagnent leur pays, dans des circonstances où la décision de rentrer n'est peut-être pas prise librement et où la possibilité de se construire un avenir sûr et productif est loin d'être garantie. Dans certaines régions, la xénophobie et le nationalisme portent atteinte aux valeurs de tolérance et de solidarité sur lesquelles sont fondées la

Convention relative au statut des réfugiés et la longue tradition d'asile. Ne pouvant rentrer dans leur pays en raison de la guerre ou de la persécution, certains individus poursuivent leur chemin aux côtés de migrants et courent de grands risques, notamment le risque d'être exploités par des trafiquants et des passeurs lors de dangereux périple sur terre et en mer.

Reconnaître le partage des responsabilités et concevoir de nouvelles réponses

En dépit de ce tableau inquiétant, l'année 2016 a été marquée par un remarquable regain d'attention de la communauté internationale pour la cause des réfugiés. Et malgré les nombreux défis, la réponse des États aux exodes de réfugiés est toujours fondée sur le régime international de protection des réfugiés : la plupart des États limitrophes des zones de conflit laissent leurs frontières ouvertes et cherchent dans le même temps le moyen de concilier leurs obligations en matière de protection internationale avec leurs préoccupations intérieures, d'ordre social, économique ou sécuritaire. La majorité des pays d'accueil – qui figurent bien souvent, ne l'oublions pas, parmi les plus pauvres du monde – ont continué résolument d'accorder une protection aux personnes qui la demandaient, en leur offrant une aide essentielle, des services de base et en leur permettant de s'engager sur la voie de la stabilité.

Le déplacement forcé s'est imposé dans le débat public comme l'un des grands défis de notre temps. En septembre 2016, le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants et le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, organisé à l'initiative du président américain, M. Barack Obama, ont reconnu de manière décisive que la coopération était au cœur du régime international de protection, inscrivant ainsi, pour la première fois depuis des décennies, la question des réfugiés à l'agenda international.

Orientations stratégiques du HCR

C'est dans ce contexte bien sombre – mais également porteur de réelles possibilités de changement – que sont apparues un certain nombre de priorités et de considérations essentielles, qui détermineront les orientations stratégiques du HCR au cours des années à venir.

Tout d'abord, le HCR continuera à défendre inlassablement les principes et les normes de protection, ainsi que les droits et la dignité des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, et les ancrera au cœur de ses interventions. Notre engagement est guidé par un objectif fondamental, qui est de sauver des vies et de protéger les droits. Dans le contexte actuel, cela signifie offrir un appui concret aux pays qui s'efforcent d'honorer leurs obligations alors qu'ils sont aux prises avec des problèmes politiques et sécuritaires complexes. Cela signifie aussi concevoir des réponses aux nouveaux défis de protection et facteurs de déplacement, comme ceux du Triangle Nord de l'Amérique centrale. Enfin, cela suppose un engagement opérationnel direct, fondé sur des contacts réguliers avec les personnes et les communautés auprès desquelles nous intervenons, et visant à les faire participer pleinement aux décisions qui les concernent.

Ensuite, nous améliorerons et approfondirons notre quête de solutions, même si cette démarche peut sembler paradoxale dans un contexte où les conflits semblent de plus en plus insolubles. Le HCR a été mandaté pour rechercher et favoriser des solutions qui permettent aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides de devenir ou de redevenir des membres à part entière de la société et de se préparer un avenir stable et productif. Nous devons donc orienter notre réponse sur la recherche de solutions dès le déclenchement des crises et mobiliser, au sein des sphères politique, sécuritaire ou de l'aide au développement, les acteurs qui ont les moyens de s'attaquer aux causes du déplacement. Dans des pays comme le Myanmar et la Colombie, il y a un réel espoir de parvenir à des solutions politiques, qui pourraient ouvrir la voie à la résolution des problèmes de déplacement à l'intérieur et à partir de ces pays. Dans les situations où l'on n'entrevoit pas encore de solution définitive aux conflits et où les conditions ne se prêtent pas encore à des opérations de rapatriement organisé, il convient d'intensifier le soutien aux pays d'accueil et d'offrir une aide à la réintégration aux personnes qui décident librement de rentrer seules.

La recherche de solutions englobe également notre engagement à mettre fin à l'apatridie. Sachant que 10 millions de personnes sont actuellement, selon les estimations, dépourvues de nationalité, des progrès sont possibles – comme nous en avons d'ores et



© HCR/Achilleas Zavallis

Le Haut Commissaire pour les réfugiés, Filippo Grandi, bavarde avec un jeune Afghane dans un refuge pour mineurs non accompagnés à Athènes (Grèce).

déjà eu la preuve – avec un engagement fort et des investissements adéquats.

Une troisième orientation stratégique consiste à renforcer la capacité et à élargir les compétences du HCR en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Bien que cela ait toujours été l'un des axes majeurs de notre travail, le nombre croissant de crises de grande ampleur, nouvelles ou récurrentes, nous impose de redoubler d'efforts dans ce domaine. Au dernier trimestre 2016, plus de 2 000 personnes fuyaient chaque jour le Soudan du Sud, et les préparatifs inter-agences s'intensifiaient – même si l'insuffisance des ressources financières suscitait une inquiétude croissante – en prévision du déplacement de centaines de milliers de personnes en provenance de Mossoul, en Iraq. C'est dans les situations d'urgence comme celles-ci que les risques en matière de protection sont les plus élevés et nous poursuivons nos investissements pour nous donner les moyens d'y répondre.

S'agissant de la quatrième orientation, nous sommes fermement déterminés à veiller à ce que les acteurs du développement s'engagent dans la réponse aux problèmes de déplacement forcé et d'apatridie. Il est de plus en plus reconnu que les investissements pour le développement doivent jouer un rôle majeur dans

le traitement des problèmes de déplacement et la création des conditions nécessaires aux solutions. C'est en vertu du principe d'universalité, consacré par le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, que les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides devraient être inclus dans les plans de développement.

Pour réaliser cet objectif, nous avons renforcé progressivement notre partenariat avec la Banque mondiale et d'autres acteurs clés de l'aide au développement, tels que l'OCDE et l'OIT. De nouveaux instruments et des approches révolutionnaires favorisent l'intégration des déplacés dans les systèmes et les services nationaux et l'accès de ces personnes à des activités économiques qui profitent également aux communautés d'accueil. À l'heure où moins de la moitié des réfugiés d'âge scolaire sont scolarisés, l'élargissement de l'accès à l'éducation par l'intégration dans les systèmes nationaux – qu'il convient dans la mesure du possible de privilégier par rapport aux systèmes parallèles – figure également au nombre des objectifs clés qui ne peuvent être atteints qu'au moyen d'investissements internationaux soutenus.

Enfin, le HCR prévoit d'intervenir plus systématiquement sur tous les aspects du

déplacement et, en particulier, de s'engager de manière plus décisive et plus prévisible auprès des déplacés internes, en collaboration avec l'OCHA et d'autres partenaires, et dans le respect des mécanismes de coordination institués. Nous poursuivrons des approches par situation pour garantir la cohérence de nos interventions auprès des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides et pour qu'elles se renforcent mutuellement.

Ces cinq orientations stratégiques reposeront sur une volonté réaffirmée de travailler avec des partenaires et un système multilatéral diversifié et cohérent, et seront déterminées par les importants résultats du Sommet humanitaire mondial. Les partenariats avec les gouvernements, qui sont responsables au premier chef de la protection et de la recherche de solutions, sont particulièrement importants, tout comme ceux avec les ONG nationales et internationales. Cependant, il est impératif d'élargir l'éventail des partenariats et des alliances, afin de travailler avec un plus grand nombre d'acteurs et de particuliers que par le passé. Les partenaires issus du secteur privé, notamment, jouent un rôle de plus en plus important, en influençant l'opinion publique et en suscitant des changements, et en apportant les ressources supplémentaires, les compétences techniques, l'inventivité et l'esprit d'innovation nécessaires pour s'attaquer au problème du déplacement.

La Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés

La Déclaration de New York offre une plateforme puissante pour modifier la manière dont la communauté internationale intervient dans les crises de réfugiés. Elle réaffirme l'importance du régime international de protection des réfugiés, notamment les principes et les normes de protection des réfugiés consacrés par la Convention de 1951 et les instruments qui y sont associés, mais aussi par le droit coutumier international et les nombreuses traditions culturelles et religieuses qui ont protégé les réfugiés au fil des ans. Elle reconnaît qu'aucun État ne peut

gérer à lui tout seul les crises de réfugiés actuelles et appelle à une action prévisible et concertée, fondée sur la solidarité internationale.

Le Cadre d'action global pour les réfugiés, appelé à compléter la Déclaration, trace la voie à suivre pour traduire le principe du partage des responsabilités en mesures concrètes, aptes à soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil. Il repose sur le principe fondamental selon lequel la question des réfugiés relève de la responsabilité de la communauté internationale, et souligne la nécessité d'impliquer un large éventail d'instruments et d'acteurs issus des sphères politique, sécuritaire, humanitaire et de l'aide au développement. L'une des toutes premières priorités du HCR en 2017 et 2018 sera d'appliquer, en coopération avec ses partenaires, ce cadre à divers contextes opérationnels et d'élaborer, en tirant parti de l'expérience acquise, un pacte mondial sur les réfugiés à adopter en 2018, ainsi que le prévoit la Déclaration. De nombreux éléments du Cadre figurent d'ores et déjà dans certaines opérations et seront amplifiés et accélérés selon les besoins.

Pour atteindre ces objectifs, nous travaillerons en étroite coopération avec les États, nos partenaires au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les ONG et la société civile, les universités et le monde des entreprises, ainsi qu'avec les réfugiés eux-mêmes.

Les deux années à venir continueront sans nul doute d'apporter leur lot de défis nouveaux et complexes en matière de déplacement forcé et d'apatridie. Cependant, dans le même temps, une véritable occasion s'offre à nous. Nous devons la saisir et la traduire en actions concrètes – des actions qui conduisent à des améliorations tangibles dans la vie des personnes que nous avons pour mission d'aider et de protéger. Grâce aux orientations stratégiques qui guident ses interventions, le HCR sera en mesure de jouer un rôle clé dans la mobilisation et dans la préparation d'une réponse internationale plus forte, plus prévisible et plus systématique aux crises de déplacement à travers le monde. ■



© HCR/ Ivor Prickett

Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR, fait connaissance avec un jeune garçon soigné dans l'hôpital de Médecins Sans Frontières à Amman (Jordanie).

Après 16 ans d'engagement aux côtés du HCR, Angelina Jolie Pitt continue à défendre ardemment la cause des réfugiés et à plaider pour la nécessité de rechercher des solutions à leur situation. Joignant sa voix à celle du Haut Commissaire, l'Envoyée spéciale appelle les gouvernements à trouver des solutions diplomatiques aux crises qui se déroulent à travers le monde et à réfléchir aux mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer la sécurité des personnes qui fuient la persécution et la guerre. Elle a orienté récemment ses efforts sur la crise syrienne,

rendant visite à des réfugiés syriens accueillis en Grèce, en Jordanie et au Liban en 2016, et a exhorté les gouvernements des pays du monde entier à faire preuve de courage politique et d'une volonté forte pour remédier à la crise. Lors de la Journée mondiale du réfugié, à l'issue d'une réunion avec le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, l'Envoyée spéciale a lancé un appel aux gouvernements, en les pressant de s'attaquer aux conflits et à l'insécurité et de faire davantage pour les personnes déplacées à travers le monde. ■

« S'il y a une chose que je demande aux gens aujourd'hui, c'est de prendre un instant pour réfléchir aux conséquences qu'une crise de réfugiés de l'ampleur de celle que nous connaissons aujourd'hui peut avoir sur la paix et la sécurité mondiales. Je demande aux gens de comprendre qu'avec 65 millions de personnes déplacées par des conflits, nous sommes confrontés à des guerres dont nous ne pouvons pas nous désintéresser, en regardant ailleurs. Ce serait naïf, irresponsable et dangereux. »

« Nous faisons face à un choix très clair : soit nous continuons comme avant et nous voyons les déplacements et l'insécurité augmenter, soit nous unissons nos forces à celles d'autres nations et nous trouvons une nouvelle approche, qui ne sera pas exclusivement centrée sur l'aide et la réinstallation, mais également sur les solutions, la stabilité et les retours. »

Priorités stratégiques globales 2016-2017

Les priorités stratégiques globales (PSG) continuent de guider les efforts déployés par l'organisation et ses partenaires pour renforcer la protection, améliorer la qualité de vie des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et pour rechercher des solutions à leur situation. Les bureaux sur le terrain, avec leurs partenaires, examinent soigneusement les PSG opérationnelles afin de sélectionner celles qui s'appliquent plus précisément à leur contexte opérationnel. Les bureaux déterminent ces priorités en étroite concertation avec les personnes relevant de la compétence du HCR, tout en y intégrant les critères d'âge, de genre et de diversité conformes à la stratégie de l'organisation en la matière, et en veillant à mettre en pratique ses engagements en matière de responsabilité vis-à-vis des populations touchées. Le travail du Siège et des bureaux régionaux est également guidé par des PSG relatives à l'appui et à la gestion dans les domaines du contrôle, de l'élaboration des politiques et de l'appui aux opérations sur le terrain.

La poursuite des PSG dans les opérations du HCR contribue également à l'intensification des efforts destinés à soutenir les gouvernements vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) : en effet, de nombreuses PSG portent sur des domaines également couverts par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme l'égalité entre les genres, la paix et la justice, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les moyens de subsistance, l'eau et l'assainissement. Comme il est généralement admis que les réfugiés et les autres personnes déplacées, ainsi que les apatrides, risquent souvent davantage d'être « laissés de côté », les opérations du HCR participent activement aux discussions nationales sur les ODD afin de promouvoir l'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans nationaux.

CONTRÔLE ET SUIVI

Comme précédemment, c'est vis-à-vis des engagements globaux définis pour chaque domaine couvert par les différentes PSG que le HCR mesurera sa progression vers la réalisation des priorités, ainsi que les résultats de l'ensemble de l'organisation à cet égard, et en rendra compte. Les engagements globaux du Budget-programme biennal 2016-2017 sont présentés dans la colonne droite du tableau ci-après.

Au cours de la mise en œuvre, les opérations du HCR en collaboration avec leurs partenaires, suivront la progression par rapport aux objectifs fixés au niveau national et ajusteront les programmes si nécessaire. Au Siège, les collègues engagés dans les différents domaines couverts par les PSG suivront de près les progrès réalisés par les opérations sur le terrain et offriront, en fonction des besoins, un appui et des conseils.

DÉFIS

Comme les besoins totaux excèdent de beaucoup les ressources disponibles dans la plupart des contextes, toutes les opérations du HCR sont invitées à choisir, au travers de décisions mûrement réfléchies, les domaines qu'il convient de privilégier, sachant que les domaines sont tout aussi importants les uns que les autres. Des discussions au niveau national, impliquant les partenaires, et des consultations avec les personnes relevant de la compétence du HCR permettront de doser de manière optimale les éléments définis comme prioritaires, en tenant compte de leur importance, des chances de réussite et de l'évaluation de leur rapport coût-efficacité. Le HCR continuera également de dialoguer avec les gouvernements, pour s'assurer de leur soutien plein et entier, nécessaire à la réussite des efforts déployés dans certains domaines visés par les PSG.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES 2016-2017

PSG opérationnelles

	INDICATEUR D'IMPACT	ENGAGEMENT
Environnement de protection favorable		
 1 Assurer l'accès aux procédures de protection territoriale et d'asile ; protection contre le refoulement ; et adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie	<p>La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés</p>	<p>Chercher à améliorer les lois et les politiques relatives à la nationalité dans 80 pays pour qu'elles répondent aux normes internationales sur les réfugiés et les demandeurs d'asile</p>
	<p>La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à la prévention de l'apatridie</p>	<p>Chercher à améliorer les lois et les politiques dans 20 pays pour qu'elles répondent aux normes internationales sur les déplacés internes</p> <p>Chercher à améliorer la législation sur la nationalité dans 41 pays pour qu'elle réponde aux normes internationales sur la prévention de l'apatridie</p>
	<p>Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité a été accordée ou confirmée</p>	<p>Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans 16 situations</p>
Processus équitable de protection et établissement de documents		
 2 Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et l'établissement de documents individuels sur la base de l'enregistrement	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois qui se sont vu délivrer un certificat de naissance par les autorités</p>	<p>Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans 53 situations</p>
	<p>Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel</p>	<p>Maintenir ou augmenter le niveau des enregistrements individuels dans 96 situations de réfugiés</p>
Sécurité face à la violence et à l'exploitation		
 3 Réduire les risques de protection auxquels sont exposés les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu aux violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p>	<p>Fournir du soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes connues ayant survécu aux violences sexuelles et de genre dans 91 opérations en faveur de réfugiés, dans 10 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et dans 3 situations de personnes de retour</p>
	<p>La mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection axée sur les survivants</p>	<p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des survivants dans 58 situations de réfugiés, dans 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et dans 4 situations de personnes retournées</p>
	<p>Pourcentage d'enfants non accompagnés et séparés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p>	<p>Maintenir ou augmenter le pourcentage d'enfants non accompagnés ou séparés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été achevé ou entamé dans 74 situations de réfugiés</p>
<p>La mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux</p>	<p>Chercher à accroître l'accès non discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, dans 4 situations où le HCR intervient auprès de déplacés internes et dans 3 situations de personnes retournées</p>	

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

Besoins et services essentiels



4 Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles

Prévalence générale de la malnutrition aiguë (6 à 59 mois)

Taux de mortalité chez les moins de 5 ans

Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë dans **36** situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installation

Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité chez les moins de 5 ans dans **44** situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des zones d'installation



5 Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène

Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent

Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour

Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans **48** situations de réfugiés, dans **15** situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et dans **7** situations de personnes retournées

Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans **46** situations de réfugiés

Responsabilisation et autonomie des communautés



6 Promouvoir la participation active des personnes prises en charge aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés d'accueil

Pourcentage de femmes participant activement aux structures de gestion/ leadership

La mesure dans laquelle les communautés locales supportent la présence continue des personnes prises en charge

Chercher à augmenter la participation des femmes dans les structures de gestion/leadership dans **54** situations de réfugiés et dans **4** situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes

Chercher à améliorer les relations entre les personnes prises en charge et les communautés locales dans **65** situations de réfugiés



7 Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui pour les moyens d'existence

Pourcentage de personnes prises en charge (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise/employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois

Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire

Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes prises en charge qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise/d'être employées à titre indépendant dans **38** opérations

Chercher à augmenter le taux d'inscription d'enfants d'âge scolaire dans le primaire dans **96** situations de réfugiés

Solutions durables



8 Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes prises en charge, particulièrement dans les situations prolongées, y compris par le recours accru aux approches globales et la contribution à la réintégration durable, à l'installation sur place et à la réinstallation réussie dans les pays tiers

La mesure dans laquelle le retour s'est déroulé de plein gré, dans la sécurité et la dignité

La mesure dans laquelle les rapatriés ont le même accès aux droits que les autres citoyens

La mesure dans laquelle l'intégration économique et sociale est réalisée

Pourcentage de personnes prises en charge identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation

Aider les réfugiés à rentrer de leur plein gré, dans la sécurité et la dignité, dans **42** situations, lorsque les conditions le permettent

Aider les personnes de retour à se réintégrer durablement et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens dans **16** situations

Soutenir l'intégration locale dans **42** situations de réfugiés, lorsque les conditions le permettent

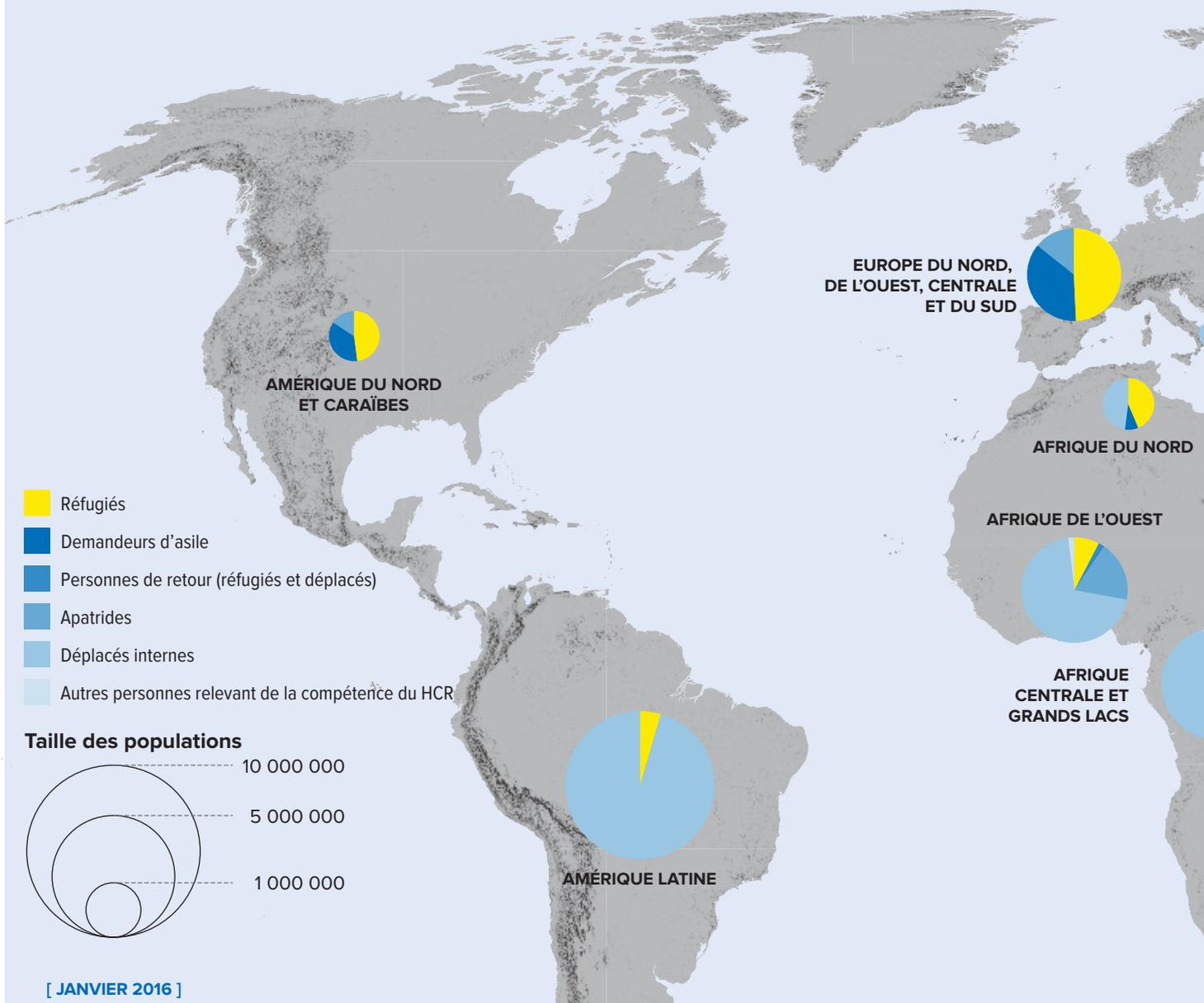
Chercher à maintenir ou à accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans **74** situations

PSG en matière d'appui et de gestion

INDICATEUR D'IMPACT

- | | |
|--|---|
| <p>1 Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de responsabilité financière saine et de contrôle adéquat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La gestion financière au Siège du HCR et sur le terrain est renforcée et une infrastructure adéquate de contrôle interne est en place • Les comptes sont tenus dans le plein respect des normes IPSAS et le HCR s'efforce d'en bénéficier au maximum |
| <p>2 Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes prises en charge et défendent efficacement leurs droits</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct et à un meilleur suivi |
| <p>3 La mise en œuvre du programme est appuyée par la fourniture ponctuelle, efficace et prévisible de services d'information et de télécommunication</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les opérations sur le terrain ont accès à des réseaux et instruments fiables, rapides et sûrs en matière de technologies de l'information et de la communication |
| <p>4 Le HCR fait un usage efficace des mécanismes de coordination humanitaire interinstitutions et contribue à leur amélioration</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Une coordination et un leadership efficaces sont établis pour les interventions en faveur des réfugiés et les groupes dirigés par le HCR aux niveaux opérationnel et global |
| <p>5 La performance opérationnelle du HCR dans les domaines clés de programmes est soutenue de manière à mettre l'accent sur l'orientation vers les résultats, et les résultats sont suivis et analysés pour éclairer la prise de décisions et l'allocation des ressources au niveau opérationnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La performance opérationnelle est supervisée et analysée en mettant l'accent sur les résultats et l'appui est fourni au terrain pour une meilleure orientation vers les résultats • Les stratégies globales du HCR en matière de santé publique, de zones d'installation et d'abris, de moyens d'existence et d'accès sûr à l'énergie éclairent la planification opérationnelle et la mise en œuvre des activités dans ces domaines techniques |
| <p>6 Le HCR se prépare et répond efficacement aux situations d'urgence</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des articles de première nécessité sont stockés pour fournir l'assistance d'urgence à un nombre de personnes pouvant atteindre 600 000 • Les articles de secours sont expédiés dans un délai de 48 heures • Une capacité de réserve active (y compris par des listes de réserve), avec un leadership approprié, une expérience en matière de coordination et une formation en protection, peut être déployée dans un délai de 72 heures suivant la déclaration d'une situation d'urgence. • L'approche communautaire est encouragée pour favoriser la responsabilité du HCR envers les personnes prises en charge • Une force de sécurité qualifiée est maintenue et du personnel de sécurité est déployé dans les situations d'urgence |
| <p>7 Le HCR dispose d'un effectif efficace, caractérisé par la diversité et l'équilibre entre les deux sexes</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble, l'équilibre entre les deux sexes est atteint • Les membres du personnel satisfont leurs besoins d'apprentissage • Les missions sont exécutées en temps voulu et d'une manière efficace • Les règles relatives à la notation du personnel sont respectées • Le personnel est engagé et satisfait de son travail |
| <p>8 Le HCR mobilise l'appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé grâce à des partenariats stratégiques efficaces, à la communication multimédia, à des campagnes ciblées et à des stratégies de collecte de fonds</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de mobilisation de ressources sont améliorées pour accroître le financement en regard de la dotation budgétaire du HCR à partir de sources publiques et privées • Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les ONG et le système humanitaire sont renforcés • La communication externe stratégique est renforcée par des campagnes multimédia ciblées et des mises à jour publiques ponctuelles • L'information sur les opérations est rendue accessible de façon transparente pour les intervenants extérieurs |

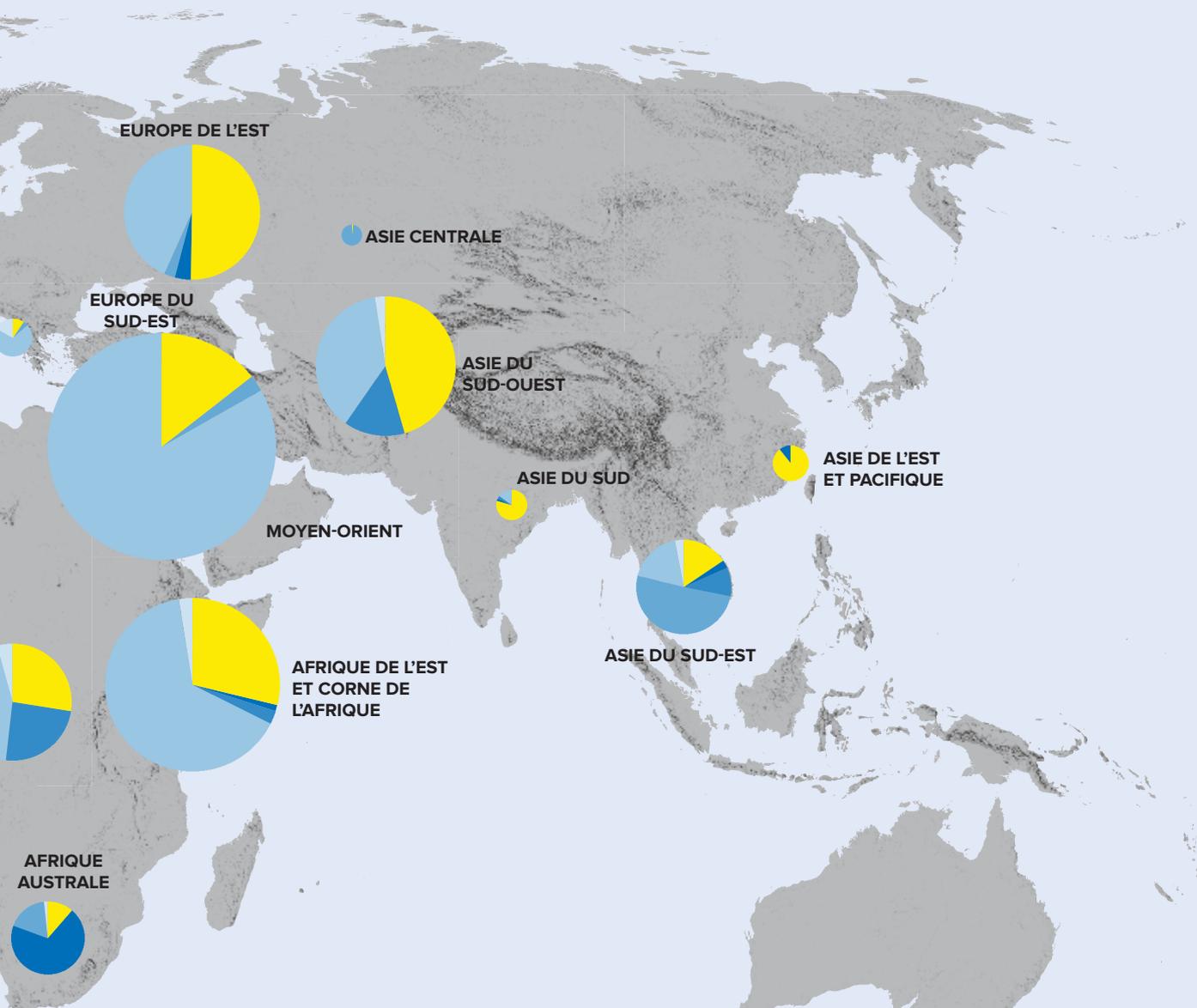
POPULATIONS RELEVANT DE



[JANVIER 2016]

Sous-région	Réfugiés	Apparentés réfugiés	Total des réfugiés	Réfugiés assistés par le HCR	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés	Déplacés internes protégés/assistés par le HCR ⁽¹⁾
Afrique centrale et Grands Lacs ⁽³⁾	1 173 389	15 852	1 189 241	1 058 223	18 468	35 237	1 889 161
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	2 739 375	-	2 739 375	2 739 375	106 959	74 467	6 193 660
Afrique de l'Ouest	294 953	-	294 953	286 295	7 885	16 375	2 680 061
Afrique australe	189 842	-	189 842	61 967	1 159 702	4 698	-
Afrique du Nord ⁽⁴⁾	371 954	26 000	397 954	297 949	74 395	4	434 869
Moyen-Orient ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	2 303 454	38 146	2 341 600	2 153 368	67 976	6 122	13 498 781
Asie du Sud-Ouest	2 777 668	20 485	2 798 153	2 798 153	6 566	61 394	2 320 414
Asie centrale	3 164	-	3 164	2 080	543	-	-
Asie du Sud-Est ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	187 435	253 252	440 687	240 433	76 515	3	514 263
Asie du Sud	234 832	-	234 832	44 995	7 105	852	44 934
Asie de l'Est et Pacifique ⁽⁹⁾	348 838	4 581	353 419	909	43 884	1	-
Europe de l'Est ⁽¹⁰⁾	2 867 283	16 679	2 883 962	2 519 197	222 406	5	2 486 636
Europe du Sud-Est	44 843	385	45 228	17 179	1 059	463	318 326
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	1 450 479	11 750	1 462 229	19 176	1 075 781	-	-
Amérique du Nord et Caraïbes	409 976	-	409 976	879	307 455	-	-
Amérique latine	86 408	250 404	336 812	42 614	43 242	1 794	7 113 067
TOTAL	15 483 893	637 534	16 121 427	12 282 792	3 219 941	201 415	37 494 172

LA COMPÉTENCE DU HCR



Déplacés internes de retour	Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie	Autres ⁽²⁾	Total des personnes relevant de la compétence du HCR
1 014 893	1 302	187 577	4 335 879
157 663	20 000	234 381	9 526 505
53 950	700 116	71 536	3 824 876
-	300 000	28 414	1 682 656
-	22	2	907 246
1 747	374 215	8 838	16 299 279
800 291	-	150 317	6 137 135
-	130 324	53	134 084
280 113	1 432 213	80 710	2 824 504
8 112	-	384	296 219
-	801	1	398 106
-	152 993	-	5 746 002
545	17 002	77 329	459 952
-	422 156	6 085	2 966 251
-	134 747	148	852 326
-	1 838	24 965	7 521 718
2 317 314	3 687 729	870 740	63 912 738

Les données sont généralement communiquées par les gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré.

⁽¹⁾ Inclut les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes.

⁽²⁾ Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant pas aux catégories précédemment citées mais qui bénéficient de la protection et/ou de l'assistance du HCR.

⁽³⁾ République démocratique du Congo : le nombre de réfugiés rwandais présents en République démocratique du Congo est sujet à modification suite à une opération d'enregistrement qui a abouti à l'identification de 243 000 Rwandais.

⁽⁴⁾ Algérie : selon les autorités algériennes, les camps de Tindouf accueillent environ 165 000 réfugiés sahraouis.

⁽⁵⁾ Jordanie : la population réfugiée inclut 33 200 irakiens enregistrés par le HCR en Jordanie. Le Gouvernement estime à 400 000 le nombre d'irakiens à la fin mars 2015. Cela inclut les réfugiés et d'autres catégories de personnes.

⁽⁶⁾ Le nombre de réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Le HCR avait enregistré et fournissait de l'aide à 18 300 réfugiés irakiens à la fin de 2015.

⁽⁷⁾ Bangladesh : la population réfugiée inclut 200 000 individus apparentés réfugiés originaires du Myanmar. Le Gouvernement du Bangladesh estime que le chiffre de population se situe entre 300 000 et 500 000.

⁽⁸⁾ Myanmar : Le chiffre relatif aux apatrides ne concerne que les individus sans nationalité présents dans l'Etat de Rakhine et n'inclut pas une population de déplacés internes ou apparentée déplacée interne estimée à 170 000 individus, qui est comptabilisée dans les chiffres de déplacés internes mais n'est pas considérée comme possédant la nationalité du pays. La population apatride totale présente dans l'Etat de Rakhine est estimée à 1 million.

⁽⁹⁾ Chine : les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient, dans la pratique, d'une protection du Gouvernement chinois.

⁽¹⁰⁾ Le chiffre des réfugiés syriens en Turquie (2 503 500) est une estimation du Gouvernement.

Besoins et

Le HCR a présenté la version actualisée des activités planifiées et les besoins budgétaires correspondants dans le Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ce chapitre présente une mise à jour qui rend compte de la progression du processus de planification utilisé pour déterminer les besoins des réfugiés, des apatrides et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Il fait également

le point sur les ressources financières qui seront nécessaires pour offrir à toutes ces personnes une protection, une assistance et des solutions en 2017. Les programmes et les priorités de l'organisation au niveau régional, sous-régional et national sont décrits plus en détail au fil des pages de cet Appel et sur le site *Global Focus*, <http://reporting.unhcr.org>, principale plateforme d'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs.

Les besoins financiers s'élèvent à 7,31 milliards de dollars pour l'année 2017, ce qui représente un léger recul d'1,6 pour cent par rapport aux besoins financiers revus de 2016. Le HCR s'attend donc à ce que l'année 2017 soit aussi difficile que l'année 2016. Dans ces conditions, l'organisation ne pourra continuer à apporter une aide soutenue aux millions de personnes qui relèvent de sa compétence et aux partenaires avec lesquels elle travaille qu'au prix de tensions opérationnelles et financières supplémentaires si elle ne reçoit pas un soutien financier accru. Comme l'écart entre les besoins et les ressources mises à sa disposition se creuse, le HCR doit adopter des méthodes plus novatrices et à plus long terme pour prévoir et prendre en charge les besoins des personnes qui relèvent de sa compétence, mais aussi pour mobiliser les fonds et trouver des sources de financement pour le faire.

La multiplication des situations d'urgence de grande ampleur et les besoins complexes qu'elles engendrent, besoins définis dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux, sont les principales raisons de la forte hausse du budget du HCR, qui a plus que doublé depuis 2010. Les crises auxquelles l'organisation a répondu en 2016 – entre autres les crises au Moyen-Orient, en République arabe syrienne (Syrie), en Iraq et au Yémen ; en Afrique, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Nigéria, au Burundi et en Somalie ; en Europe, la crise provoquée par l'afflux de réfugiés et les déplacements internes en Ukraine, et aux Amériques, la situation complexe dans tout le Triangle nord de l'Amérique centrale – se poursuivront toutes en 2017. Les trois situations d'urgence les plus importantes auxquelles le HCR devra faire face en 2017 – l'Iraq, le Liban et la Turquie – absorberont à elles seules près du quart – 23 pour cent – du budget des activités programmées.

financement

En conséquence, les personnes relevant de la compétence du HCR auront encore besoin de l'assistance et des services que le HCR et ses partenaires pourront fournir. Le budget 2017 est destiné à répondre aux besoins d'une **population estimée à 68,8 millions de personnes, un nombre qui a doublé par rapport à la population enregistrée en 2010, qui s'élevait à 34 millions de personnes (voir Figure 1)**. Selon les estimations actuelles, la population totale relevant de la compétence du HCR devrait avoir augmenté d'ici fin 2016 de quelque 6,2 millions de personnes, soit 10 pour cent, par rapport à la population de 2015 (données finales). Une

diminution globale d'environ 1,3 million de personnes, soit 2 pour cent, est prévue en 2017, principalement en raison de la stabilisation probable du nombre de déplacés internes relevant de la compétence du HCR. Selon les estimations, ce nombre devrait revenir à son niveau de 2015.

Confronté à des demandes chaque jour plus nombreuses pour prendre en charge les besoins de dizaines de millions de personnes relevant de sa compétence en 2017, le HCR présente cet aperçu de son budget, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2016.

FIGURE 1

Nombre prévisionnel de personnes relevant de la compétence du HCR

(en milliers)

Personnes relevant de la compétence du HCR	2015	2016	2017
	Chiffres finaux	Projection	Projection
Réfugiés ^{1/}	16 21	17 103	17 205
Demandeurs d'asile (cas en cours)	3 220	3 457	3 519
Rapatriés (arrivées durant l'année)	201	584	730
Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie	3 688	3 766	3 742
Personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) ^{2/}	37 494	39 890	37 758
PDI de retour (durant l'année)	2 317	4 439	4 901
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	871	897	957
Total	63 913	70 135	68 812

(1) inclut les personnes dans les situations apparentées à celles de réfugiés.

(2) inclut les personnes dans les situations apparentées à celles des personnes déplacées internes.

Source: Budget-programme biennal 2016-2017 (révisé)

FIGURE 2

Besoins financiers du HCR en 2017 | en USD

Régions et sous-régions	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE						
Afrique de l'Ouest	261 812 187	147 827 470	8 589 984	54 138 302	30 989 678	241 545 433
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	1 511 348 668	1 257 058 813	6 132 019	26 489 523	104 759 936	1 394 440 290
Afrique centrale et Grands Lacs	630 150 345	471 344 984	3 105 973	61 970 200	88 740 819	625 161 975
Afrique australe	76 348 936	73 323 387	1 471 374	-	-	74 794 760
Sous-total	2 479 660 137	1 949 554 653	19 299 349	142 598 024	224 490 433	2 335 942 459
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD						
Moyen-Orient	1 921 325 712	1 181 925 528	1 616 325	-	803 331 105	1 986 872 958
Afrique du Nord	174 851 905	180 914 044	-	-	2 958 777	183 872 821
Sous-total	2 096 177 616	1 362 839 573	1 616 325	-	806 289 882	2 170 745 779
ASIE ET PACIFIQUE						
Asie du Sud-Ouest	335 749 464	248 936 638	235 000	98 866 964	14 014 742	362 053 343
Asie centrale	14 678 453	6 565 408	2 387 798	-	-	8 953 206
Asie du Sud	31 136 090	28 722 936	621 070	-	-	29 344 006
Asie du Sud-Est	139 741 598	100 783 309	6 505 476	-	25 021 978	132 310 763
Asie de l'Est et Pacifique	12 190 285	11 838 937	407 915	-	-	12 246 852
Sous-total	533 495 890	396 847 226	10 157 260	98 866 964	39 036 719	544 908 170
EUROPE						
Europe de l'Est	418 230 773	459 401 185	2 057 267	-	34 551 447	496 009 900
Europe du Sud-Est	68 854 689	35 978 782	3 291 115	3 787 869	17 820 348	60 878 115
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	388 157 044	331 258 980	2 743 846	772 510	-	334 775 337
Sous-total	875 242 505	826 638 948	8 092 228	4 560 380	52 371 795	891 663 351
AMÉRIQUES						
Amérique du Nord et Caraïbe	23 065 313	16 276 838	12 320 926	-	-	28 597 764
Amérique latine	115 111 214	85 655 776	1 521 714	-	29 868 265	117 045 756
Sous-total	138 176 526	101 932 614	13 842 641	-	29 868 265	145 643 520
Sous-total (terrain)	6 122 752 675	4 637 813 014	53 007 802	246 025 368	1 152 057 094	6 088 903 278
Programmes globaux	411 129 632	425 117 048	-	-	-	425 117 048
Siège ¹	229 010 321	229 172 929	-	-	-	229 172 929
Réserve opérationnelle	389 807 959	534 511 079	-	-	-	534 511 079
Réserve pour les « Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat »	20 000 000	20 000 000	-	-	-	20 000 000
Jeunes experts associés	12 000 000	12 000 000	-	-	-	12 000 000
Total	7 184 700 587	5 858 614 071	53 007 802	246 025 368	1 152 057 094	7 309 704 335

¹ Le Budget-programme annuel inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies comme suit: 41,0 millions de USD pour 2016 et 41,2 millions de USD en 2017. Les données sont provisoires, sous réserve de l'approbation du Budget - programme final des Nations Unies et de la réactualisation ultérieure des coûts.

Qu'est-ce que le Budget-programme du HCR ?

C'est une consolidation des ressources financières nécessaires à l'organisation, fondée sur une évaluation des besoins globaux (EBG). La méthodologie de l'EBG permet de présenter un tableau très complet des besoins et qui reflète la capacité de mise en œuvre du HCR.

Les besoins sont évalués dans le cadre d'une approche participative, en concertation avec diverses parties prenantes présentes sur le terrain, afin que les plans et budgets soient établis de manière à répondre à l'ensemble des besoins identifiés. Au Siège, un processus d'examen minutieux permet de s'assurer que les plans globaux du HCR apportent une réponse réaliste et cohérente aux besoins identifiés et qu'ils cadrent avec les priorités stratégiques globales (PSG) de l'organisation. Les PSG forment un ensemble commun de priorités clés, destinées à orienter la planification des opérations du HCR à travers le monde (voir le chapitre *Priorités stratégiques globales*).

Les plans d'opérations issus de l'EBG présentent un ensemble de réponses qui ne visent pas uniquement à permettre aux personnes relevant de la compétence du HCR de survivre, mais également de s'épanouir. Ces plans et les budgets correspondants sont établis en fonction du nombre prévisionnel de personnes à prendre en charge, estimé à 68,8 millions en 2017, tout en tenant compte de ce que le HCR peut raisonnablement espérer accomplir avec les ressources mises à sa disposition.

Le Budget-programme se subdivise en trois catégories :

1. Opérations sur le terrain – activités opérationnelles budgétisées par région et exécutées dans diverses opérations autour du monde ;
2. Programmes globaux – activités techniques entreprises par des divisions fonctionnelles au Siège du HCR à un niveau global mais qui profitent directement aux opérations menées sur le terrain ;
3. Siège – travail accompli par les divisions et bureaux situés à Genève, Budapest et Copenhague, ainsi que par les bureaux d'autres capitales régionales, qui fournissent les orientations stratégiques, un appui administratif et une aide en matière de gestion et de programmes aux opérations sur le terrain.

Comment le HCR hiérarchise-t-il ses activités ?

Le budget ne pouvant être mis en œuvre que dans la mesure où des ressources sont mises à disposition pendant la période d'exécution, le HCR procède par étapes et redéfinit constamment ses priorités, en réajustant ses programmes en conséquence. Des objectifs budgétaires dynamiques fixent et régulent le niveau de dépenses autorisé en fonction des fonds disponibles. Le HCR est fortement tributaire de la manière dont les fonds lui sont alloués. L'organisation examine régulièrement la situation financière, les recettes prévisionnelles et les situations sous-financées afin d'allouer les ressources en temps réel tout en respectant l'affectation des fonds décidée par les donateurs.

Aperçu des besoins pour 2017

Budget et financement en 2016 : récapitulatif

Lors de la 67^e réunion du Comité exécutif, en septembre, le HCR a indiqué que le montant total des fonds disponibles pour 2016 (comprenant les reports budgétaires, les contributions volontaires enregistrées et prévisionnelles, le Budget ordinaire des Nations Unies et le montant estimatif des autres revenus et ajustements) était estimé à 4,06 milliards de dollars. À la même date, le budget total de l'année 2016 avait atteint 7,43 milliards de dollars en dépit de redéfinitions constantes des priorités, entraînant notamment des révisions à la baisse en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Ce niveau de financement laissait apparaître un déficit prévisionnel de 3,37 milliards de dollars,

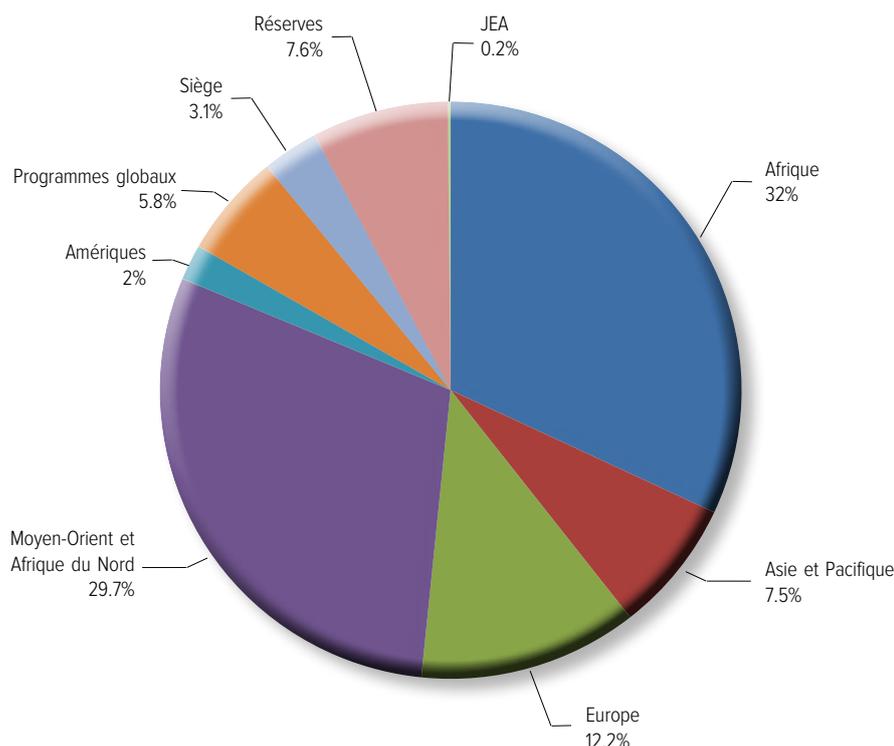
soit 45,3 pour cent, en 2016 (le chiffre définitif sera vraisemblablement différent, compte tenu des fonds supplémentaires à recevoir et des appels supplémentaires qui ont été publiés par la suite). Ceci a eu des conséquences tangibles sur les opérations, notamment sur la fourniture d'aide vitale et des services essentiels dans les crises prolongées. Dans un tel contexte, le Haut Commissariat a dû prendre des décisions difficiles concernant l'allocation des ressources limitées, provenant des fonds non affectés. Le HCR a été constamment contraint d'établir des priorités, un exercice difficile, plus difficile encore lorsque l'usage des ressources était restreint par une affectation très précise.

Répartition régionale et budgets opérationnels

La répartition en pourcentage du budget 2017 est illustrée à la **Figure 3**. Celle-ci montre en particulier la proportion du budget allouée

à chacune des cinq régions, ainsi qu'aux programmes globaux, au Siège, aux Jeunes experts associés (JEA) et aux réserves.

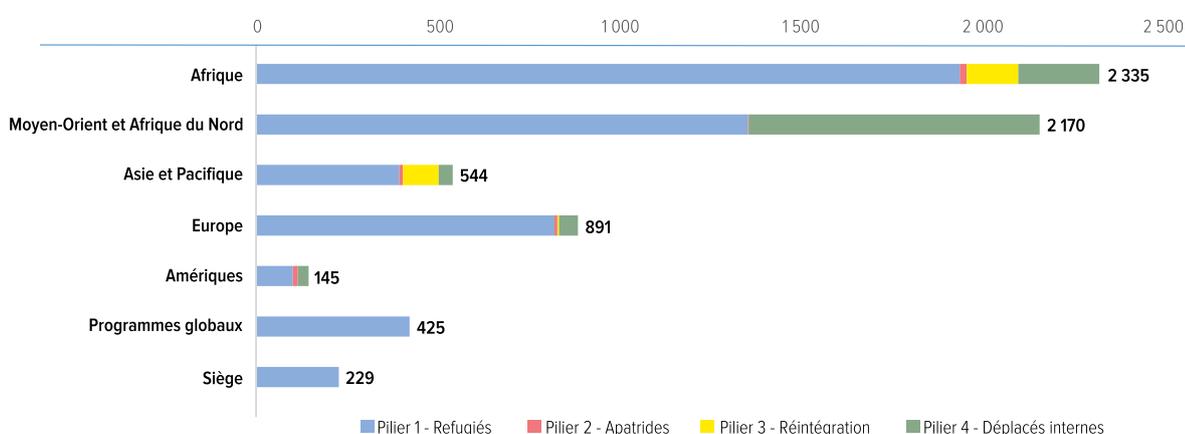
FIGURE 3 Budget par région en 2017 | pourcentage



La **Figure 4** présente les budgets par pilier, illustrant la part de budget allouée dans chaque région. Le budget affecté à l'ensemble des piliers s'élève à 6,74 milliards de dollars. Les besoins financiers au titre du Pilier I, qui correspond aux programmes globaux pour les réfugiés, s'élèvent à 5,29 milliards et représentent 78 pour cent du budget total des piliers. Géographiquement, l'Afrique et la région MENA représenteront 63 pour cent du budget du Pilier I mais c'est en Europe que le pourcentage de dépenses planifiées, 93 pour cent, sera le plus élevé. Les besoins du pilier IV pour les programmes

globaux en faveur des déplacés internes, se chiffrent à 1,15 milliard de dollars, soit 17 pour cent du total des besoins financiers des piliers, le pourcentage le plus élevé, soit 37 pour cent, étant celui de l'Afrique. Les besoins financiers pour les programmes en faveur des apatrides, au pilier II, représentent un pour cent du budget total et la part des projets d'aide à la réintégration, illustrés au Pilier III, est de quatre pour cent. C'est dans la région Amériques que le pourcentage de dépenses au titre du Pilier II sera le plus élevé, la région Asie et Pacifique représentant le plus fort volume de dépenses engagées au titre du Pilier III.

FIGURE 4 Budgets régionaux par pilier | millions d'USD

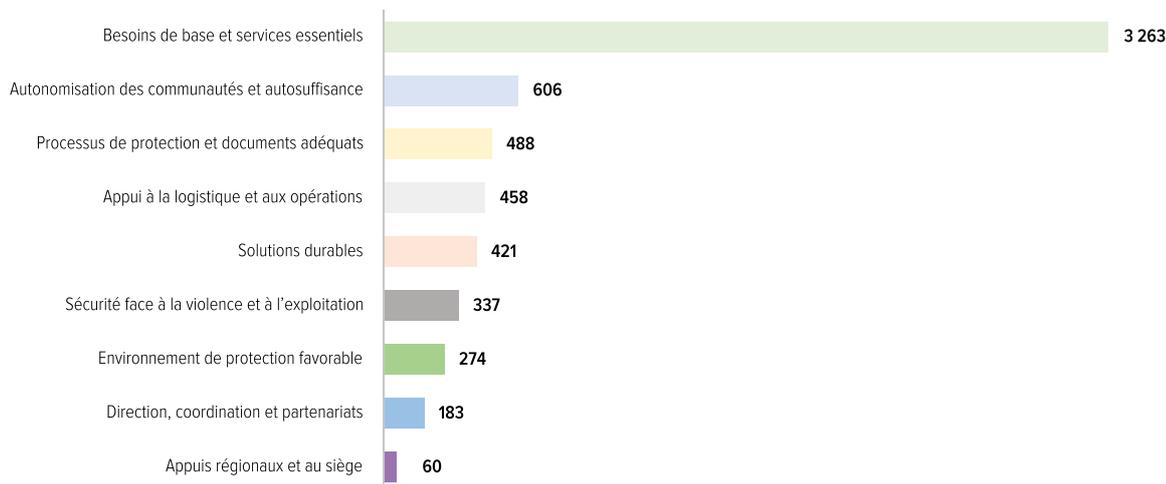


Note: Ce graphique n'inclut pas les budgets de la réserve opérationnelle, de la réserve pour "les activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat", ni ceux des JEA.

La **Figure 5** présente les budgets consolidés des activités programmées sur le terrain, réparties par groupe de droits fondamentaux. Concernant les besoins des opérations, 54 pour cent sont prévus sous le groupe « besoins de base et services essentiels » pour lequel un financement prévisible

et souple est indispensable afin de garantir l'exécution de ces activités en temps voulu. En 2017, le HCR s'efforcera d'aider les personnes relevant de sa compétence à travers des aides en espèces, dans les situations où cette modalité d'assistance s'avèrera la plus adaptée.

FIGURE 5 Budgets opérationnels par groupe de droits fondamentaux en 2017 | millions d'USD



Mobilisation des ressources : un défi permanent

Étant presque exclusivement financé par des contributions volontaires, le HCR recherche constamment de nouveaux moyens d'accroître son niveau de financement et de nouvelles sources de financement, de manière à élargir l'éventail de ses donateurs et à réduire les déficits budgétaires. Si les besoins ont considérablement augmenté depuis 2009, il en a été de même pour les contributions des donateurs, qui ont quasiment doublé au cours de la même période. Le HCR est reconnaissant à ses donateurs du formidable soutien qu'ils continuent d'apporter à l'action de l'organisation de multiples façons. Les contributions des principaux bailleurs de fonds sont détaillées sur le site Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

Stratégie de mobilisation des ressources du HCR

La stratégie de mobilisation des ressources du HCR est fondée sur les principes suivants : la collecte de fonds est une **responsabilité collective**, concernant aussi bien le Siège que le terrain ; les fonds sont collectés d'abord et avant tout au bénéfice des **activités jugées prioritaires** ; le mode d'attribution des fonds doit être aussi **souple** que possible, étant donné la diversité des sites, des contextes et des thèmes sur lesquels l'organisation intervient, de manière à permettre au HCR d'allouer librement ses ressources financières, en fonction des besoins, tout au long de l'année. En d'autres termes, les préférences du Haut Commissariat en matière de revenus se porteraient en premier lieu sur les financements sans restriction ou sans affectation, suivis par les financements à affectation large (pour une région ou pour une situation, par exemple), puis par les financements affectés. Pour tous les types de financement, le financement pluriannuel, non soumis à de lourdes obligations concernant la présentation de rapports, est le plus souhaitable.

Indicateurs clés en matière de financement

- Quantité : montant des fonds reçus
- Qualité : fonds affectés ou non affectés, ce qui détermine en grande partie la souplesse du financement
- Ponctualité : délai plus ou moins court de réception des fonds à compter du début de l'année
- Prévisibilité : fiabilité des indications relatives au versement des fonds ou à l'approbation du financement
- Diversité : variété plus ou moins grande des sources de financement

Compte tenu de ces principes, la stratégie de collecte de fonds du HCR s'articule autour de six priorités principales.

1. Sachant que les revenus du HCR proviennent en majorité de donateurs gouvernementaux, **veiller à ce que les donateurs bilatéraux traditionnels maintiennent ou renforcent leur appui**, en assurant une parfaite coordination entre les efforts du Siège et ceux du personnel de terrain, de manière à éviter les doublons, les affectations de fonds et les obligations de compte rendu excessives ou trop contraignantes, tout en respectant les règles financières du HCR.
2. **Élargir l'éventail des donateurs gouvernementaux**, en conciliant les besoins du HCR et les intérêts et ambitions des donateurs nouveaux et émergents.

3. **Accroître les fonds d'aide à la transition et d'aide au développement**, en associant ces fonds à des activités telles que la réintégration, l'appui aux moyens de subsistance, la constitution de capacités de protection nationales et le soutien aux régions d'accueil des réfugiés, et en reliant ces activités avec des stratégies de désengagement clairement formulées.
4. **Renforcer la coopération inter-agences en matière de collecte de fonds** en intensifiant la planification multilatérale et l'échange d'informations, y compris avec les donateurs, et en rédigeant des plans coordonnés d'assistance aux réfugiés.
5. **Poursuivre les efforts de collecte de fonds auprès de fonds administrés par l'ONU**, comme le CERF et les fonds communs pour certains pays, en particulier dans les situations d'urgence.
6. **Mobiliser des fonds dans le secteur privé**, notamment auprès des entreprises, des fondations, des individus fortunés et des particuliers, et réaliser les investissements qui permettront au HCR de susciter, au sein du grand public et dans le cadre de partenariats, un large soutien aux populations déplacées, et de générer ainsi des revenus stables et non assortis de conditions.

Qualité du financement : l'importance des contributions non affectées

À l'heure où l'écart entre les besoins et les ressources humanitaires disponibles ne cesse de se creuser, le soutien sous forme de contributions non affectées est plus nécessaire que jamais, car il donne à l'organisation la souplesse nécessaire pour mener des opérations d'urgence le plus tôt possible. Il permet aussi de combler les déficits qui pénalisent les personnes en situation de déplacement prolongé, oubliées des médias, et d'offrir des services essentiels aux membres les plus vulnérables des populations relevant de sa compétence.

Le manque de fonds disponibles pour offrir une protection et une assistance soutenues

aux personnes en situation de déplacement prolongé génère des lacunes qui risquent d'entraîner une dégradation ultérieure des crises soudaines ou prolongées, ainsi qu'une aggravation des problèmes de protection auxquels sont confrontés les personnes relevant de la compétence du HCR. Par conséquent, en ces temps difficiles, le HCR a plus que jamais besoin de contributions précoces, prévisibles et inconditionnelles pour offrir une protection et une assistance ininterrompues aux populations relevant de sa compétence.

Les exemples suivants illustrent l'importance des fonds non affectés.

Les fonds non affectés sont d'une importance vitale pour les crises de réfugiés touchant plusieurs pays. Pour être efficaces, les contributions destinées à répondre à ces situations de crise doivent être affectées de la manière la plus large possible du fait de la complexité de l'environnement actuel, caractérisé par des déplacements massifs et prolongés. Les crises chassent les personnes relevant de la compétence du HCR dans une multiplicité d'endroits, les obligeant à franchir des distances de plus en plus grandes. Les situations sont interdépendantes, une crise ayant des répercussions sur une autre, ou faisant sentir ses effets à des centaines, voire des milliers de kilomètres. Face à une telle complexité, le HCR se doit d'apporter une réponse adaptée, tenant compte des besoins. Pour cela, l'organisation doit pouvoir compter sur une aide financière souple, susceptible d'être allouée d'un bout à l'autre du parcours de déplacement, du pays ou de la région que les gens sont obligés de fuir, jusqu'à l'endroit où ils trouvent refuge.

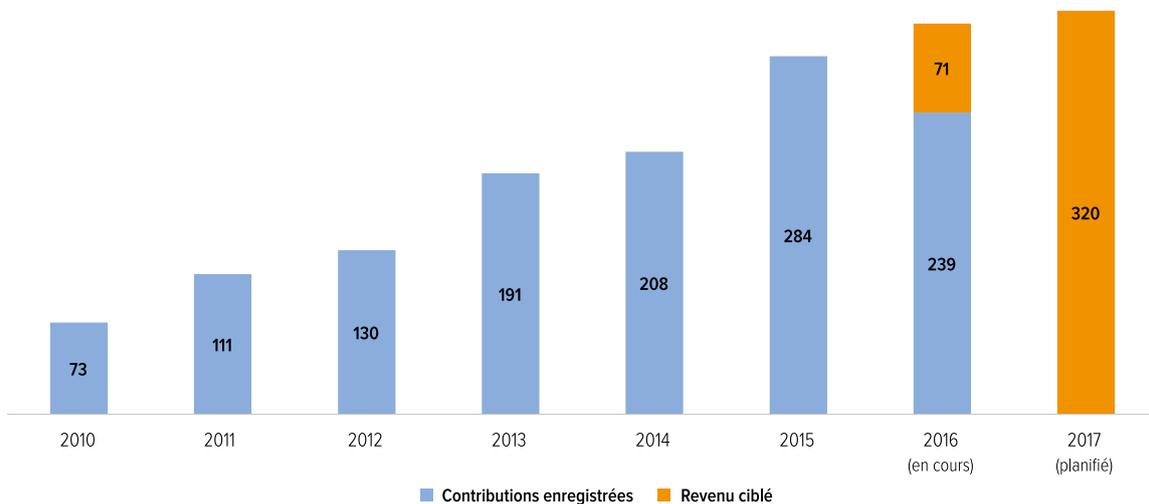
Les ressources non affectées sont à la base des efforts que le HCR déploie pour donner davantage de chances à toutes les personnes relevant de sa compétence et constituent le fondement de ses programmes globaux. Comme ces activités sont financées par des fonds non affectés, ils permettent à l'organisation de faire face rapidement aux défis qui se présentent et d'investir dans des programmes innovants et des approches originales.

Contributions du secteur privé

Le HCR continue d'encourager le développement de la collecte de fonds et de partenariats dans le secteur privé pour élargir l'éventail de ses donateurs et diversifier ses sources de financement. Au cours de la dernière décennie, le soutien financier annuel du secteur privé a plus que décuplé, passant de 22 millions de dollars en 2006 à un montant prévisionnel de 310 millions à la fin de l'année 2016, ce qui représente environ 7 pour cent du montant total prévisionnel des contributions au HCR en 2016 (voir Figure 6).

Près de la moitié des revenus émanant du secteur privé ne sont pas affectées, ce qui est d'une importance capitale. Cette réussite est due en grande partie à la formidable réaction du grand public à l'action d'information et de sensibilisation du HCR, qui a permis de mobiliser un soutien financier pour les situations d'urgence qui ont fait la une de l'actualité, comme le tremblement de terre au Népal mais aussi pour des situations qui sont moins visibles quoique tout aussi critiques. C'est un autre exemple de l'importance cruciale des contributions non affectées du secteur privé, qui devraient atteindre plus de 150 millions de dollars d'ici à la fin de l'année 2016.

FIGURE 6 Contributions du secteur privé 2010-2017 | millions d'USD



Afin d'atteindre ses objectifs de croissance ambitieux, le HCR continuera d'investir de manière stratégique dans divers modes de collecte de fonds et dans la diversification de ses sources de financement, tout en s'efforçant de réduire le coût de la collecte de fonds. En 2017-2018, l'organisation poursuivra sa stratégie actuelle, qui vise à mobiliser 500 millions de dollars d'ici fin 2018 auprès de donateurs individuels et de partenaires issus du secteur privé, un financement dont la moitié au moins serait inconditionnel, ce qui lui donnerait une plus grande marge de manœuvre dans sa réponse opérationnelle.

Dans le cadre de deux programmes, respectivement centrés sur les donateurs individuels et sur les entreprises et fondations, des efforts de mobilisation de fonds auprès du secteur privé seront entrepris par le biais d'un réseau de bureaux nationaux du HCR, des six partenaires nationaux et d'un engagement numérique mondial (voir les paragraphes *Soutenir le travail du HCR*).

Le soutien de la société civile à la cause des réfugiés est plus nécessaire que jamais. Par des contacts directs et un engagement numérique

dynamique et innovant, les spécialistes de la collecte de fonds dans le secteur privé créent une communauté de sympathisants actifs. Aujourd'hui, plus d'1,7 million de donateurs individuels vivant aux quatre coins de la planète génèrent les deux tiers des revenus du secteur privé. Un tel résultat est imputable aux investissements et aux efforts de communication soutenus du HCR et de ses partenaires nationaux, axés non seulement sur la mobilisation de fonds mais aussi sur la sensibilisation de leurs propres communautés et la constitution d'une importante base de donateurs.

Stratégie de collecte de fonds dans le secteur privé

Au sein du HCR, le service des Partenariats avec le secteur privé (PSP) récolte des ressources auprès du secteur privé et mobilise l'engagement en encourageant les particuliers à manifester leur soutien et en forgeant des partenariats avec les entreprises et les fondations. Ce travail est accompli par :

- Six partenaires nationaux : *Australia for UNHCR*, *España con ACNUR*, *Japan for UNHCR*, *Sverige för UNHCR* (Suède), *UNO Flüchtlingshilfe* (Allemagne) et *USA for UNHCR*. Collectivement, ces partenaires recueillent plus de la moitié des recettes émanant du secteur privé ;
- Les bureaux des PSP dans vingt pays considérés comme prioritaires ;
- Une communication et une sensibilisation numérique globale via des plateformes en langue anglaise, arabe et espagnole.

On a assisté ces dernières années à une augmentation qualitative et quantitative des revenus générés par le secteur privé. L'année 2015 a été exceptionnelle et la générosité du grand public lors du tremblement de terre au Népal et de la crise des réfugiés en Europe a été telle que le service PSP a dépassé ses objectifs, récoltant 284 millions de dollars, dont 48 pour cent en fonds non affectés. Le secteur privé est

ainsi devenu le premier bailleur de fonds non affectés, permettant une plus grande souplesse opérationnelle dans les interventions face aux crises de réfugiés. En s'appuyant sur le soutien et les opportunités générés en 2015, le service PSP espère mobiliser plus de 310 millions de dollars en 2016. Le service continuera à étoffer sa base de sympathisants et mise sur plus d'1,7 million de donateurs d'ici à la fin de l'année.

Les priorités de l'année 2017 consistent à :

- Accroître le nombre de sympathisants individuels et la valeur globale de leur soutien ;
- Nouer des relations plus approfondies avec les entreprises et les fondations pour forger d'importants partenariats stratégiques ;
- Poursuivre la transformation numérique des activités de mobilisation de fonds en investissant dans les infrastructures et les moyens, notamment en ce qui concerne la présence sur appareils mobiles et sur le web ;
- Intensifier les efforts de communication et de mobilisation du grand public dans les marchés clés à la fois pour mieux faire connaître le HCR et accroître la qualité et la quantité des revenus ;
- Continuer à réduire le coût de la collecte de fonds en fidélisant les bailleurs de fonds ou en créant des plateformes de soutien durable.

Un examen à mi-parcours de la stratégie de collecte de fonds dans le secteur privé a été entrepris au début de l'année 2016. Les efforts du HCR sont toujours orientés sur la réalisation de l'objectif fixé, qui est de mobiliser 500 millions de dollars par an d'ici à la fin de l'année 2018. À cet effet, l'organisation aura besoin du soutien croissant de grands acteurs du secteur privé pour forger des partenariats qui étendent la portée de son message et de son engagement auprès de la société civile. Cela sera essentiel, sachant que le HCR doit élaborer au premier semestre 2017 sa prochaine stratégie de collecte de fonds privés avec l'intention de mobiliser 1 milliard de dollars par an.

Problèmes de sous-financement et conséquences

Par leur ampleur et leur étendue géographique, les crises humanitaires de l'année 2016 ont mis à rude épreuve le système mondial d'action humanitaire. Comme ses partenaires, le HCR mobilise au maximum ses ressources, qui n'ont jamais été aussi sollicitées au cours de son histoire, pour répondre à des défis de plus en plus importants : en effet, le nombre des personnes relevant de la compétence du HCR et leurs besoins ont augmenté beaucoup plus vite que le volume des fonds disponibles dans le monde pour financer l'action humanitaire. Alors qu'en 2010, les ressources mises à la disposition du HCR représentaient 64 pour cent de son budget global, l'Organisation pense être en mesure de financer seulement 55 pour cent de son budget d'ici à la fin de l'année 2016. Cela signifie que près de la moitié des besoins des populations relevant de sa compétence ne seront pas satisfaits.

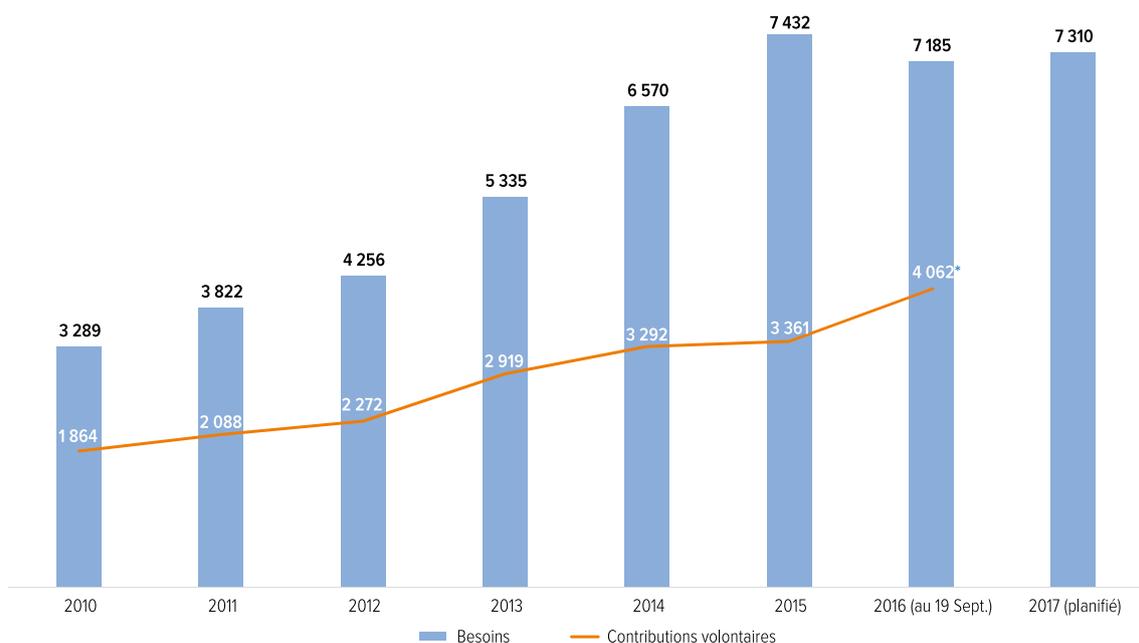
Concrètement, quelles seront les conséquences de cet état de fait ?

Le sous-financement a eu un impact considérable sur les crises prolongées, où il a été nécessaire de repenser les actions prioritaires, de manière à réserver le strict minimum aux interventions urgentes, visant à sauver des vies. Il a fallu

renoncer à différentes activités planifiées, souvent aux dépens de domaines importants, comme l'autonomisation, la recherche de solutions durables, l'appui aux communautés d'accueil, le respect de normes minimales et les efforts incessants destinés à améliorer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR.

Malgré le fait que les ressources débloquées par les donateurs pour venir en aide aux personnes en détresse augmentent à travers le monde – et même si d'après le HCR, 2016 promet d'être l'année de tous les records en matière de contributions – les fonds n'augmentent pas dans les mêmes proportions que les besoins (voir **Figure 7**). Bien que de nombreux bailleurs de fonds aient continué à augmenter leurs contributions et en dépit de la croissance satisfaisante des revenus émanant du secteur privé, le HCR aura besoin de beaucoup plus de fonds pour répondre convenablement aux besoins les plus élémentaires des personnes sur lesquelles il doit veiller à travers le monde, en vertu de son mandat. Pour remédier aux problèmes de financement croissants qui se posent dans les grandes situations d'urgence humanitaire, le HCR s'engage à rechercher, avec ses donateurs et ses partenaires, de nouveaux moyens de développer le financement de l'action humanitaire.

FIGURE 7 Besoins financiers annuels du HCR et contributions volontaires 2010-2017 | millions d'USD



* Estimation du total de fonds disponibles (comprenant les reports de crédits, les contributions volontaires enregistrées et projetées, le Budget ordinaire des Nations Unies, et autres revenus et ajustements)

Préparer de nouvelles réponses et un engagement plus décisif en 2017

Sachant que selon les prévisions, plus de 68 millions de personnes risquent d'être déplacées de force – en tant que réfugiés à l'étranger ou déplacées dans leur propre pays – il est temps d'admettre qu'il faut changer de manière de procéder. La réponse au déplacement forcé est un défi humanitaire, exigeant des solutions mondiales et impliquant toute une série d'instruments et d'acteurs dans les sphères politique et humanitaire, ainsi que dans les domaines de la sécurité et de l'aide au développement. S'il n'y a là rien de nouveau, il semblerait que l'année 2017 puisse offrir des occasions de changer la manière dont le HCR répond aux besoins des personnes relevant de sa compétence.

En dépit du bilan de plus en plus lourd des conflits et du poids des situations de déplacement prolongé, il est important de rappeler que les besoins du HCR ne concernent pas tous ou pas toujours la réponse aux situations d'urgence. En outre, dans les situations d'urgence, dans les crises prolongées et dans la quête de solutions durables, le HCR est de plus en plus en mesure de faire appel à l'engagement d'un plus large nombre d'acteurs, notamment une gamme plus étendue de partenaires du secteur privé, dans le cadre d'accords de coopération prévisibles, qui seraient activés avant même que les crises ne se déclenchent. L'expérience acquise avec ces partenariats montre que dans certains pays, comme l'Ouganda, les réfugiés ont été intégrés avec succès aux plans nationaux. Le secteur privé recèle un immense potentiel, qu'il s'agisse de contributions financières ou de coopération entre le HCR et ses partenaires pour résoudre des problèmes critiques ou pour enrichir les méthodes de travail de l'organisation avec de nouvelles pratiques et de nouvelles approches. À ces diverses opportunités, il convient d'ajouter celles des aides en espèces, qui sont porteuses de transformation.

Dans un climat de grande générosité – tant de la part des pays d'accueil que des pays donateurs – le HCR doit s'orienter vers de nouvelles initiatives et définir de nouveaux objectifs de travail suite au Sommet humanitaire mondial réuni en mai 2016 et au « Grand compromis » auquel il a

donné naissance. Les participants au Sommet ont reconnu le rôle moteur du financement dans la réponse aux besoins humanitaires, prenant dans le cadre d'un grand compromis (voir tableau ci-après) une série d'engagements visant à consolider le système humanitaire par des méthodes de travail plus rationnelles, plus transparentes, plus responsables et plus efficaces. Le Forum sur les nouvelles approches en matière de déplacement forcé, le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés et la Déclaration de New York (septembre 2016) sont autant de nouvelles opportunités et de nouvelles manières d'aborder, de gérer, de financer et, peut-être, de résoudre les crises humanitaires. Une étape majeure a été franchie en particulier avec la Déclaration de New York qui vise à combler les lacunes dans la protection des réfugiés et en matière de partage international des responsabilités. Le Cadre de réponse globale pour les réfugiés, un élément clé de la Déclaration, guidera l'action en direction de cet objectif.

Le HCR intensifie également sa collaboration avec les acteurs de développement et s'investit dans des partenariats innovants avec la Banque mondiale, l'OCDE, l'OIT et le PNUD pour réduire le déficit de financement et faire progresser la recherche de solutions aux crises prolongées. Grâce à des initiatives pilotes de planification et de financement pluriannuels, le HCR sera plus apte à préparer des plans complémentaires avec les acteurs de développement. La planification est fondée sur des stratégies de protection et de recherche de solutions pluri-partenaires, tous ces efforts concordant avec les engagements que le HCR a pris au titre du Sommet humanitaire mondial et du grand compromis. Les Objectifs de développement durable (ODD) donnent au HCR l'occasion de resserrer les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. En effet, l'une des manières de faire en sorte que la dimension « conflit » ne soit pas oubliée, consiste à notamment inclure les réfugiés et les autres personnes déplacées de force dans les statistiques, les programmes et les mécanismes de responsabilisation en lien avec les ODD.

De plus en plus, les besoins sont associés à des stratégies qui doivent permettre aux réfugiés de s'affranchir de leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, en augmentant leur résilience et celle de leur communauté d'accueil. Ces approches ont certes un coût, mais ce coût doit être considéré comme un investissement dans le potentiel et l'avenir des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR, puisqu'elles réduisent les besoins en autonomisant les réfugiés et en renforçant le lien entre aide humanitaire et aide au développement. À long terme, l'engagement accru des acteurs de développement devrait offrir aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR davantage de possibilités de gagner leur autonomie et favoriser leur intégration dans les services sociaux publics.

De tels scénarios devraient donc déboucher, à terme, sur une diminution des besoins

financiers du HCR. Néanmoins, il faut pour cela que le HCR réalise les investissements initiaux qui lui permettront d'exécuter des projets aptes à faciliter et à compléter les projets de développement. Bien que nombre de bailleurs de fonds aient continué à augmenter leurs contributions et en dépit de la croissance satisfaisante des recettes émanant du secteur privé, l'organisation a besoin de davantage de fonds pour répondre à ces problèmes, ainsi qu'aux besoins les plus essentiels des millions de personnes qui relèvent de sa compétence à travers le monde.

Engagements pris par le HCR au titre du Grand compromis lors du Sommet humanitaire mondial

Le HCR participe activement au Grand compromis et a contracté des engagements précis sur cinq des dix axes de travail.

Engagements du HCR au titre du Grand compromis

Davantage d'outils de soutien et de financement pour les acteurs locaux et nationaux

Le HCR s'engage à accroître ses investissements dans le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires nationaux et à appuyer la préparation effective aux situations d'urgence.

Le HCR s'engage à transférer au moins 25% des dépenses au titre de ses programmes aux acteurs locaux et nationaux d'ici 2020.

Renforcement de l'utilisation et de la coordination des programmes de transferts d'espèces

Le HCR s'engage à doubler le montant des fonds programmés pour les aides en espèces d'ici fin 2020.

Réduction des doublons et des frais de gestion grâce à des examens fonctionnels périodiques

Le HCR s'engage à réduire le coût des achats et de la logistique de 10% grâce au recours à des services communs, partagés avec les organisations partenaires.

Le HCR s'engage aussi à étendre l'utilisation des techniques biométriques pour l'enregistrement des réfugiés à 75 opérations d'ici 2020.

Révolution dans la participation

Le HCR s'engage à assurer la participation paritaire (50 pour cent) et significative des femmes et des adolescentes aux structures et aux processus de décision dans les contextes de déplacement forcé d'ici 2020.

Renforcement de la coopération entre les acteurs de l'aide humanitaire et les acteurs du développement

Le HCR s'engage à resserrer sa collaboration avec les banques multilatérales de développement et a l'intention, à l'issue d'études conjointes entreprises avec les partenaires du développement, de plaider plus énergiquement en faveur des populations en situation de déplacement prolongé en s'appuyant sur des données et des faits probants.

Le HCR s'engage à renforcer l'Alliance pour les solutions, en tant que plateforme centrale pour des actions collaboratives visant à apporter des solutions aux déplacements provoqués par les conflits.

S'agissant des cinq autres axes de travail, l'engagement du HCR est fondé sur sa participation et sa collaboration actives.

Transparence accrue : le HCR analyse la norme standard actuelle de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), créée pour surveiller les financements du développement. Il est difficile d'adapter la planification et la budgétisation du HCR à cette norme. Le HCR s'engage à améliorer la transparence de ses rapports, en termes de niveau (déjà élevé) et de champ d'application. Aux côtés d'autres organisations humanitaires, le HCR plaide aussi pour que la norme de l'IITA tienne davantage compte des particularités des agences humanitaires et de leur capacité à établir des rapports.

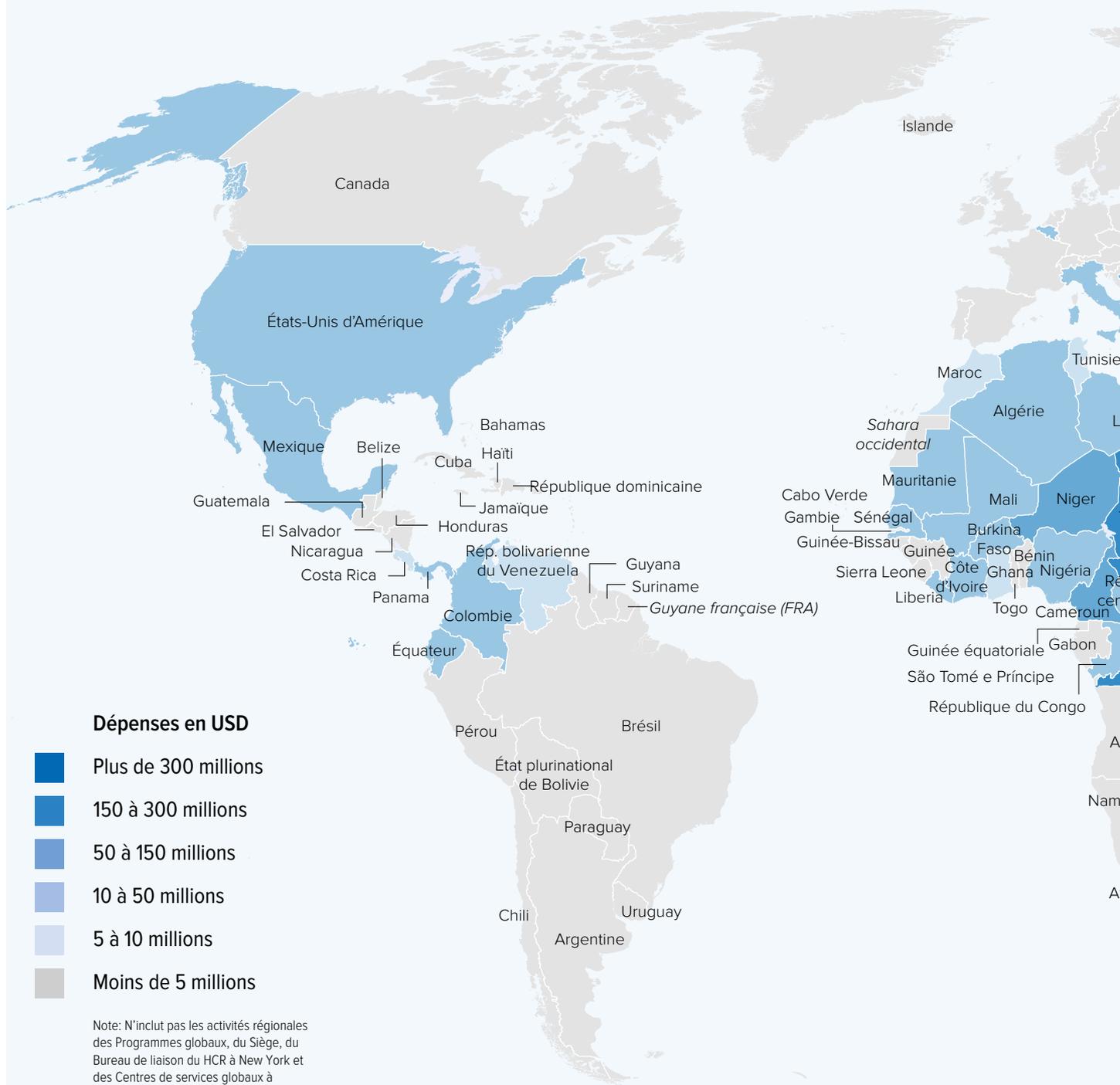
Amélioration des évaluations conjointes et impartiales des besoins : en 2017, le HCR finalisera ses recommandations sur les évaluations des besoins conjointes et multisectorielles concernant d'une part les cas où le HCR a la responsabilité de conduire ces évaluations et d'autre part, les cas où il participe à des évaluations conjointes et coordonnées de besoins. Le HCR étoffe sa base de données et de faits probants pour les évaluations et ses portails de données contribuent au partage rapide des résultats des évaluations et autres informations pertinentes.

Accroître la planification et le financement pluriannuels et collaboratifs de l'action humanitaire : le HCR a adopté une planification pluriannuelle pour six opérations, à savoir le Ghana, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie, l'Ouganda, le Costa Rica et l'Équateur. L'organisation étendra la planification pluriannuelle à 15 opérations supplémentaires, pour un total de 21 opérations fin 2017. Le HCR applique également le « modèle de progression », visant à autonomiser les réfugiés, en Égypte, en Zambie, au Burkina Faso, au Costa Rica et en Équateur.

Réduire l'affectation des contributions des donateurs : ces trois dernières années, le HCR a publié un rapport spécial sur les fonds non affectés, indiquant l'usage qui avait été fait de ces précieuses ressources. Le HCR améliorera cette publication, afin que les donateurs disposent de tous les éléments requis pour continuer à verser des contributions non affectées.

Harmoniser et simplifier les règles en matière d'établissement des rapports : le travail du HCR dans ce domaine est étroitement lié au travail sur la localisation de l'aide. En concertation avec le PAM et l'UNICEF, le HCR s'attache actuellement à harmoniser les accords de partenariats et le format des rapports. Les partenaires locaux et nationaux consacreront ainsi moins de temps aux tâches administratives liées à la gestion de différents types d'accords.

BESOINS DU HCR EN



Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Le nombre de réfugiés et de déplacés internes continue d'augmenter en Afrique. Entre janvier 2015 et janvier 2016, quelque 2,5 millions de personnes ont été déplacées, ayant pris la fuite pour parvenir en lieu sûr à l'intérieur de leur pays ou au-delà des frontières. Actuellement, environ 20 millions de personnes, dont quelque 4,4 millions de réfugiés et 11 millions de déplacés internes, relèvent de la compétence du HCR en Afrique subsaharienne. Le nombre de ces personnes devrait augmenter en 2017 et au cours des années suivantes si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits qui provoquent de tels déplacements.

Les conflits en cours dans des pays comme le Burundi, le Nigéria, la République centrafricaine et le Soudan du Sud produisent des exodes incessants, en dépit des négociations et des accords de paix. En 2017, le HCR continuera d'offrir protection et assistance à ces populations dans les États voisins, et d'intervenir dans les situations de déplacement prolongé comme la République démocratique du Congo, le Mali, la Somalie et le Soudan. Tout en apportant une aide vitale, les opérations du HCR dans l'ensemble du continent s'efforceront de trouver des solutions innovantes et durables, en s'appuyant sur des exemples positifs observés dans des pays tels que l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Le HCR s'inquiète du sous-financement des programmes humanitaires et de l'impact de l'épisode El Niño de 2016 sur les récoltes de 2017, ainsi que de l'effet cumulé de ces deux phénomènes sur l'augmentation de l'insécurité alimentaire d'un bout à l'autre du continent africain. En 2016, environ 76 pour cent des réfugiés ont fait face à des réductions de leurs rations alimentaires ou n'ont pas reçu une ration alimentaire quotidienne complète.

Emmanuel, un réfugié sud-soudanais âgé de 13 ans, construit un abri avec des palmiers à Bitima, un petit village situé en République démocratique du Congo, non loin de la frontière.

Afrique



PRINCIPALES OPÉRATIONS

Situation au Burundi

Depuis avril 2015, 300 000 Burundais se sont enfuis dans des pays voisins en raison des violences survenues dans le contexte des élections. Estimant que les troubles risquaient de se poursuivre, le HCR et ses partenaires ont activé des plans d'urgence fondés sur un chiffre prévisionnel de quelque 120 000 nouveaux déplacés burundais en 2017. L'organisation continuera d'accorder la priorité aux activités destinées à préserver le caractère civil des camps de réfugiés, ainsi qu'à répondre aux incidents de violence sexuelle et sexiste signalés par les réfugiés nouvellement arrivés et à les traiter.

Situation en République centrafricaine

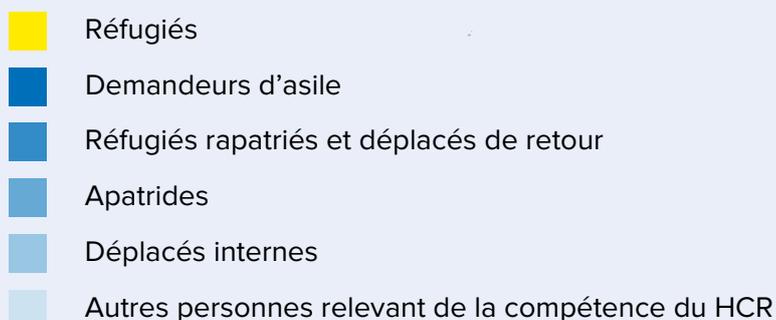
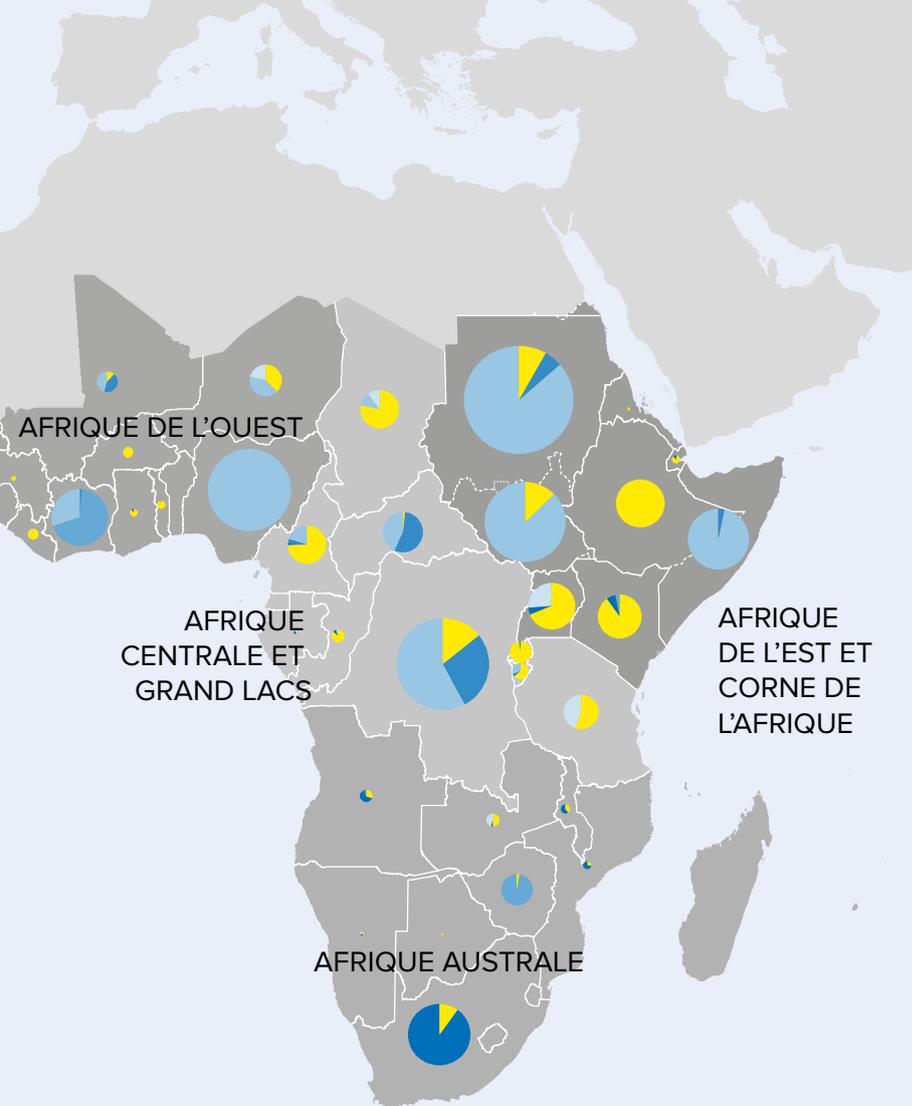
En République centrafricaine, les conflits qui persistent au niveau local et les pressions résultant des violences inter-ethniques ont créé une atmosphère d'insécurité dans l'ensemble du pays. Un nouvel afflux de Sud-Soudanais dans le nord-est de la République centrafricaine a encore ajouté à la complexité de cette crise. Le HCR continuera à porter assistance aux réfugiés centrafricains accueillis dans des pays limitrophes, à savoir le **Cameroun**, la **République du Congo**, la **République démocratique du Congo** et le **Tchad**. Les réfugiés qui sont rentrés spontanément dans leur pays bénéficieront d'un soutien, concernant en particulier l'accès à la terre et à leur droits de propriété.

Kenya

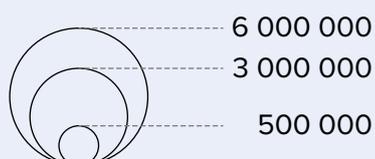
En raison de la fermeture imminente des camps de réfugiés de Dadaab, annoncée par le Gouvernement kényan en mai 2016, le HCR et ses partenaires poursuivront leurs efforts afin de trouver des solutions pour les réfugiés somaliens au Kenya, y compris sous forme de rapatriement librement consenti en **Somalie**. Le HCR travaillera en étroite coopération avec les autorités pour s'assurer que tous les réfugiés rentrent de leur plein gré et dans la dignité.

Situation au Mali

Bien que l'« Accord de paix et de réconciliation » conclu en juin 2015 ait fait progresser le processus de paix, plus de 134 000 Maliens déplacés au **Burkina Faso**, en **Mauritanie** et au **Nigéria** ne peuvent ou ne veulent pas rentrer en raison de l'insécurité qui persiste dans leur pays. L'application de l'accord de paix et le rétablissement de la sécurité et des services essentiels au Mali risquant de prendre encore un certain temps, les mouvements prévus de rapatriement librement consenti ne pourront avoir lieu que tard dans l'année 2018. La réponse du HCR sera donc centrée sur l'augmentation des projets de renforcement des moyens de subsistance et de la résilience pour les réfugiés de longue date, ainsi que sur l'aide à la réintégration pour les personnes rentrées de leur plein gré.



Taille des populations



Situation au Nigéria

Pour faire face à la violence continue au Nigéria en 2016, le HCR a déclaré un état d'urgence interne de niveau trois afin d'augmenter le déploiement de personnel et de ressources, en particulier dans le nord du pays. Avec divers partenaires, le HCR facilitera le retour des 2,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et des près de 167 000 réfugiés accueillis dans les pays voisins. La réponse du HCR sera orientée en priorité sur la protection, notamment sur la prise en charge des besoins psychosociaux, la fourniture d'abris d'urgence et de transition, et l'appui à la coordination et à la gestion des camps.

Situation au Soudan du Sud

Au Soudan du Sud, l'enlisement du processus de paix et les conflits qui ont éclaté dans des régions jusqu'alors paisibles comme l'Equatoria occidentale ont incité des Sud-Soudanais à chercher asile dans des régions précédemment non affectées de la **République centrafricaine** (5 000 réfugiés) et de la **République démocratique du Congo** (40 000 réfugiés). Des réfugiés sud-soudanais sont toujours accueillis dans divers pays de la région, notamment en **Ouganda** (374 000), en Éthiopie (300 000), au **Soudan** (247 000) et au **Kenya** (90 000). Environ 1,6 million de personnes sont actuellement déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud, alors que le pays accueille par ailleurs 261 000 réfugiés soudanais.

Corne de l'Afrique

L'Afrique, et en particulier la Corne de l'Afrique, ressentiront encore les effets du conflit qui continue de faire rage au Yémen ; en cette deuxième année de violences, un nombre non négligeable de réfugiés ont afflué en **Somalie** (21 000), à **Djibouti** (3 600), en **Éthiopie** (2 200) et au **Soudan** (1 400). Les nouveaux arrivants à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie sont des nationaux qui regagnent leur pays d'origine, ainsi que des réfugiés originaires du Yémen et de pays tiers qui fuient la violence au Yémen.

Afrique de l'Ouest

Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, la situation politique et sécuritaire est en général restée stable, les quelques exceptions étant dues à des violences électorales. En 2017, le HCR poursuivra les efforts précédemment entrepris pour résoudre la situation de réfugiés de longue date, comme par exemple celle des réfugiés ivoiriens. Il continuera de mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de protection et de recherche de solutions pour les Sénégalais réfugiés en **Gambie** et en **Guinée-Bissau**, ainsi que pour les Mauritaniens réfugiés au **Sénégal**, les réfugiés ghanéens au **Togo** et les réfugiés togolais au **Ghana**. Une stratégie de protection et de recherche de solutions sera poursuivie au cours des années à venir pour les apatrides vivant en Afrique de l'Ouest, dont le nombre est proche d'un million.

Afrique australe

L'Afrique australe est restée relativement stable, en dépit de tensions récentes dans la province de Tete au Mozambique, qui ont entraîné la fuite de quelque 2 000 personnes au **Malawi** depuis la fin du premier semestre 2015. En coopération avec les autorités sud-africaines, le HCR s'efforcera de lutter contre la multiplication des incidents causés par la xénophobie, tout en offrant des conseils et une assistance pour faire face à l'augmentation des flux mixtes à travers la région, réunissant des migrants économiques et des réfugiés.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Les perspectives, concernant l'année 2017 en Afrique subsaharienne, sont peu encourageantes. Des situations d'urgence complexes et simultanées, dans lesquelles un même pays est touché par deux crises, voire plus, font qu'il est difficile d'élaborer des plans stratégiques pluriannuels, fiables et coordonnés. Les situations d'urgence dues aux afflux de réfugiés fuyant les conflits au Burundi, en République centrafricaine, dans le nord du Nigéria, et au Soudan du Sud domineront vraisemblablement les opérations du HCR dans la région ; cependant, dans le même temps, il sera nécessaire d'accorder un soutien continu pour les situations de déplacement prolongé, comme celle des 2 millions de réfugiés originaires de République démocratique du Congo et de Somalie.

Dans ce contexte éprouvant, des progrès continuent néanmoins d'être accomplis : ainsi, les projets destinés à apporter des solutions durables aux réfugiés angolais et rwandais devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2018.

Tout en élaborant des plans d'urgence pour les régions touchées par des conflits, axés notamment sur l'aide essentielle, le HCR accordera dans les années qui viennent la priorité aux trois domaines clés mentionnés ci-dessous, afin de donner aux personnes déplacées les moyens de se construire un avenir digne et viable, que ce soit pendant leur période d'exil ou à leur retour.

Une éducation adaptée et accessible

Dans le cadre de sa « Stratégie mondiale d'éducation pour la période 2012 – 2016 » et de ses stratégies éducatives à l'échelon des pays, le HCR soutient la fourniture de services éducatifs aux réfugiés en tant qu'élément central relevant de son mandat de protection et de recherche de solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence. En 2017, les opérations dans les pays continueront de se concentrer sur les activités destinées à faciliter la scolarisation des enfants réfugiés, et qui consistent notamment à réduire les sureffectifs scolaires, à former des enseignants, à améliorer la qualité de l'enseignement et à veiller à ce que les réfugiés et les communautés d'accueil puissent étudier ensemble

dans un environnement où les uns et les autres s'encouragent et s'enrichissent réciproquement.

Formation et aide au renforcement des moyens de subsistance

Dans les années à venir, le HCR cherchera à effectuer des investissements importants dans le domaine des moyens de subsistance, en tirant parti des compétences d'institutions financières internationales comme la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ainsi que du PNUD et du secteur privé, pour accroître les connaissances et les possibilités d'autonomisation des réfugiés. En Ouganda, par exemple, les réfugiés et les communautés d'accueil acquièrent, dans le cadre de formations communes, un éventail de compétences qui doivent leur permettre de répondre à la demande locale de nouveaux biens, produits ou services particuliers.

Lutte contre l'insécurité alimentaire

Le HCR entend également répondre à l'insécurité alimentaire croissante dont souffrent les réfugiés dans l'ensemble de la région. Le sous-financement, les conflits et les dégâts occasionnés par le phénomène El Niño sur la production vivrière ont entraîné des réductions des rations alimentaires, touchant 75 pour cent des réfugiés en Afrique

entre septembre 2015 et février 2016. La surveillance nutritionnelle assurée dans 71 sites a montré que les taux de malnutrition dans un quart des sites avaient dépassé les seuils d'alerte. Le HCR examinera, en étroite coopération avec le PAM, la possibilité de recourir à des formes d'aide plus souples, comme les allocations en espèces. Le HCR étudie également les effets des réductions des rations alimentaires pour mieux déterminer les moyens de traiter certains déficits de protection, comme la consommation alimentaire réduite, le décrochage scolaire, les mariages précoces et forcés ainsi que la prostitution de survie.

Le HCR veillera également à ce que les communautés d'accueil ne soient pas laissées de côté, en s'engageant à promouvoir le développement de régions entières afin de réduire les tensions et d'améliorer la cohésion. Le Haut Commissariat travaille avec un nombre croissant de partenaires issus des milieux gouvernementaux, d'établissements financiers et du secteur privé et désireux de développer des projets pluriannuels bénéficiant à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes. Les opérations qui reçoivent un grand nombre de réfugiés en Éthiopie, au Niger, en Ouganda et au Tchad ont obtenu des résultats positifs concernant la politique d'alternatives aux camps du HCR et la défense du droit au travail pour les réfugiés. En collaboration avec ses partenaires, l'organisation prévoit d'appuyer l'intégration des réfugiés dans les services publics nationaux, notamment de santé et d'éducation, au Kenya, au Tchad et au Cameroun.

Conformément à l'engagement qui a été pris par la communauté internationale d'éliminer l'apatridie d'ici à 2024, le HCR affectera des ressources dans 15 pays d'Afrique – Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Zimbabwe – pour réduire le nombre d'apatrides, actuellement supérieur à 1 million.

CONTRAINTES

Les opérations du HCR en Afrique subsaharienne ont souvent des difficultés à exécuter certaines activités pour des raisons autres que budgétaires (voir ci-dessous). Dans certains cas, l'insécurité ambiante, comme celle qui règne dans certaines régions du Soudan du Sud ou dans le nord-est du Nigéria, empêche le HCR de mener des interventions indispensables à la survie. L'an dernier, trois collaborateurs du HCR à Mogadiscio (Somalie) ont été tués de manière tragique ; l'organisation n'a pas pour autant réduit ses effectifs dans le pays et prévoit même d'augmenter le personnel de terrain pour mieux assurer le suivi des retours volontaires. De même, la criminalité qui sévit dans les régions peu sûres a entraîné des pertes d'équipements et de biens humanitaires. Enfin, la région est sujette aux effets d'El Niño et d'autres phénomènes météorologiques défavorables tels que les inondations, glissements de terrain et sécheresses qui ont des répercussions sur la capacité logistique du HCR et sur la production agricole régionale. ■

Informations financières

En six ans à peine, les besoins financiers pour l'assistance aux réfugiés et aux autres populations relevant de la compétence du HCR en Afrique ont augmenté de près de 50 pour cent (passant de 1,78 à 2,66 milliards de dollars en 2016). Entre 2013 et 2014, le budget de l'Afrique a connu une hausse de 31 pour cent, due principalement au rapatriement de quelque 21 000 réfugiés maliens et aux situations d'urgence survenues en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

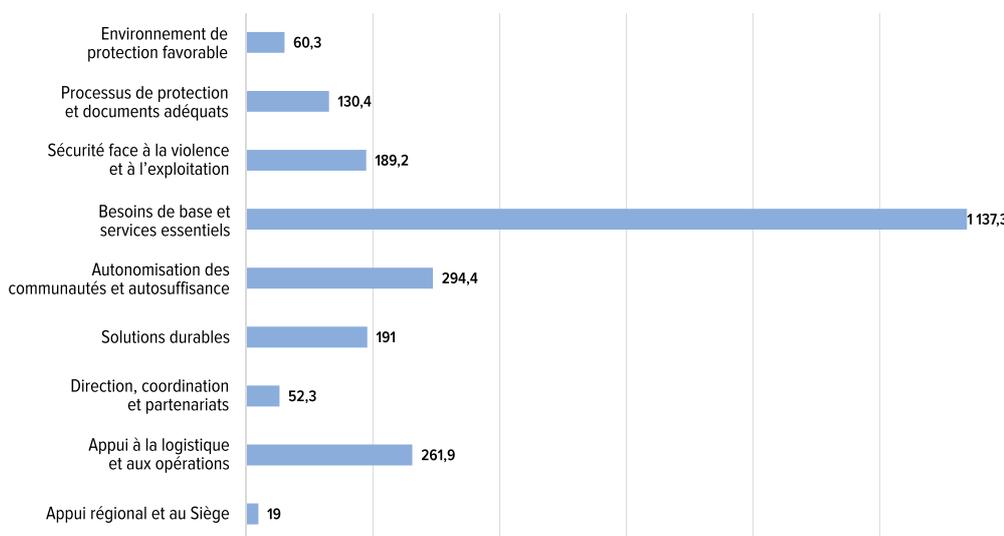
En dépit des nombreuses situations d'urgence et situations de déplacement prolongé, les besoins financiers pour les opérations du

HCR en Afrique ont été chiffrés à 2,33 milliards de dollars en 2017. Ce montant n'a guère changé par rapport au budget initialement soumis au Comité exécutif en 2016 et l'on observe une diminution de 6 pour cent (143,7 millions) par rapport au budget révisé de 2016, qui incluait des besoins révisés pour les nouvelles crises au Burundi et pour la situation au Yémen. Les besoins financiers pour l'année 2017 comprennent des budgets pour les situations d'urgence actuelles.

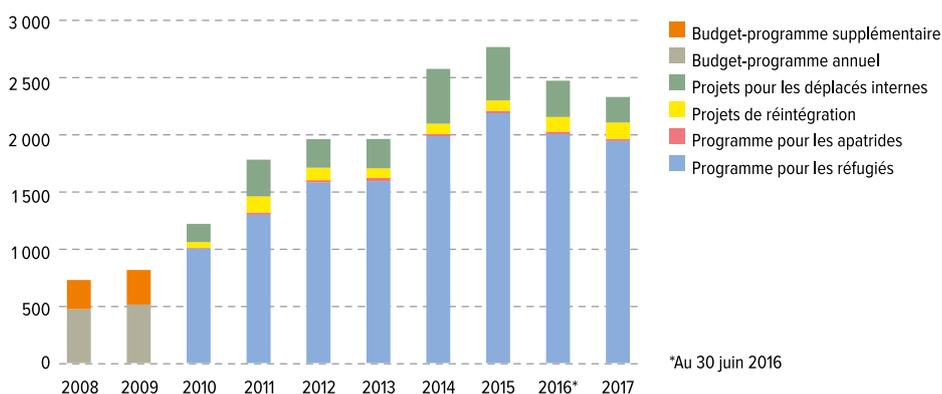
Des mécanismes de coordination régionale pour les réfugiés et des Plans de réponse régionale pour les réfugiés sont en place pour les

situations au Burundi, en République centrafricaine, au Nigéria, au Soudan du Sud et au Yémen. Plusieurs de ces plans régionaux, publiés en début d'année, ont fait l'objet de révisions courant 2016 pour tenir compte de l'évolution du contexte opérationnel. À la date de rédaction de ce rapport, les plans de réponse régionale pour les réfugiés en Afrique étaient financés à hauteur de 30 pour cent seulement. Ce sous-financement aura des conséquences importantes sur des programmes essentiels, notamment des retards d'exécution ou l'absence de fourniture des produits et services attendus par les réfugiés.

Budget pour l'Afrique en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



Budget pour l'Afrique 2008-2017 | en millions d'USD



BUDGETS POUR L'AFRIQUE | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE DE L'OUEST						
Burkina Faso	21 679 174	20 812 391	510 537	0	0	21 322 928
Côte d'Ivoire	30 785 020	3 051 362	4 174 881	13 032 206	0	20 258 448
Ghana	9 444 755	8 878 867	0	0	0	8 878 867
Guinée	7 463 159	4 471 017	0	0	0	4 471 017
Libéria	23 860 907	16 194 818	0	0	0	16 194 818
Mali	49 171 913	11 691 893	1 111 441	25 985 444	1 218 753	40 007 532
Niger	51 188 166	51 291 542	685 411	0	3 296 830	55 273 783
Nigeria	29 489 299	4 997 397	0	15 120 652	26 474 095	46 592 144
Sénégal – Bureau régional ¹	38 729 795	26 438 183	2 107 714	0	0	28 545 896
Sous-total	261 812 187	147 827 470	8 589 984	54 138 302	30 989 678	241 545 433
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE						
Tchad	162 726 009	159 003 568	991 739	0	2 850 000	162 845 307
Djibouti	31 987 830	33 785 056	0	0	0	33 785 056
Érythrée	4 891 037	3 899 094	0	0	0	3 899 094
Éthiopie	279 327 419	260 779 824	0	0	0	260 779 824
Éthiopie (Bureau régional de liaison auprès de l'UA et de la CEA)	2 042 045	2 205 453	0	0	0	2 205 453
Kenya	226 880 884	213 520 184	852 845	0	0	214 373 030
Kenya – Centre d'appui régional	5 712 208	6 092 571	0	0	0	6 092 571
Somalie	100 679 350	29 226 758	0	20 176 076	35 900 072	85 302 906
Soudan	156 762 671	114 638 499	2 600 987	6 313 447	26 910 666	150 463 598
Soudan du Sud	275 668 213	131 086 974	1 486 448	0	39 099 198	171 672 619
Ouganda	251 981 403	298 820 832	200 000	0	0	299 020 832
Activités régionales	12 689 600	4 000 000	0	0	0	4 000 000
Sous-total	1 511 348 668	1 257 058 813	6 132 019	26 489 523	104 759 936	1 394 440 290
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS						
Burundi	34 538 842	26 645 801	7 075	0	4 384 051	31 036 927
Cameroun	98 624 603	87 794 566	1 150 000	0	5 300 263	94 244 829
République centrafricaine	54 619 846	21 165 254	0	15 514 818	13 277 376	49 957 448
Congo	32 000 000	27 843 957	0	0	0	27 843 957
République démocratique du Congo – Bureau régional ²	200 081 172	110 403 335	1 948 898	29 873 246	65 779 129	208 004 607
Rwanda	101 373 285	95 510 049	0	6 031 085	0	101 541 134
République-Unie de Tanzanie	108 912 598	101 982 021	0	10 551 051	0	112 533 072
Sous-total	630 150 345	471 344 984	3 105 973	61 970 200	88 740 819	625 161 975

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE AUSTRALE						
Angola	3 731 490	2 538 116	0	0	0	2 538 116
Botswana	3 333 215	3 076 320	0	0	0	3 076 320
Malawi	14 056 021	18 033 929	0	0	0	18 033 929
Mozambique	5 502 882	5 397 322	125 626	0	0	5 522 948
Afrique du Sud – Bureau régional	25 830 446	24 503 549	913 654	0	0	25 417 203
Zambie	17 460 761	13 609 910	0	0	0	13 609 910
Zimbabwe	6 434 122	6 164 241	432 094	0	0	6 596 335
Sous-total	76 348 936	73 323 387	1 471 374	0	0	74 794 760
Total	2 479 660 137	1 949 554 653	19 299 349	142 598 024	224 490 433	2 335 942 459

¹ Inclut les activités au Bénin, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Togo.

² Inclut les activités au Gabon et en République démocratique du Congo.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Il y a aux Amériques un certain nombre de cadres de coopération régionale et sous-régionale importants, visant la protection des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides, ainsi que la prise en charge de leurs besoins. À la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée depuis longtemps, sont venus s'ajouter récemment le Plan d'action du Brésil (2014) et l'Appel à l'action de San José (2016), qui traite des besoins de protection dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale (Triangle nord). Ces cadres prévoient non seulement des mesures concrètes pour répondre aux besoins des déplacés et des apatrides, mais mettent en place des processus participatifs, impliquant les acteurs de la société civile, pour rechercher des solutions durables. En dépit des mouvements mixtes complexes qui sillonnent la région et augmentent les besoins financiers, les pays des Amériques continuent de témoigner leur solidarité en offrant aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR des solutions alternatives pour assurer leur protection.

Le Plan d'action du Brésil est le principal cadre régional de coopération et de partage des responsabilités et l'année 2017 coïncidera avec le troisième anniversaire de son adoption. À la requête des États, le HCR rédigera alors un rapport triennal sur les progrès, les défis et les enseignements à tirer, en étroite collaboration avec la section Droits de l'homme du *Global Public Policy Institute* de Berlin, afin de définir les domaines prioritaires des trois prochaines années.

Des représentants communautaires prennent la pose au centre social Augusto Alvarado Castro, situé dans la ville de San Pedro Sula (Honduras), où de nombreuses personnes sont déplacées par la violence des gangs.



Amériques



La Déclaration d'action de San José a été approuvée à l'occasion d'une table ronde organisée en juillet 2016 sur le thème : « Appel à l'action : Besoins de protection dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale ». C'est le premier cadre sous-régional qui, aux Amériques, inclut des engagements concrets – de la part des États, des organisations internationales, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile et des milieux universitaires – pour traiter les problèmes de migration et de déplacement à l'intérieur et à partir du Triangle nord. Le HCR s'est engagé à aider les autorités des pays de transit et de destination à consolider leurs régimes d'asile et à offrir des possibilités d'intégration sur place, d'autres modalités d'admission et des solutions de réinstallation. Le Haut Commissariat aidera également les autorités des pays d'origine à renforcer les mécanismes nationaux de prévention et de protection sociale pour atténuer les effets des déplacements.

La signature, au terme de quatre années de négociations entre le Gouvernement de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), d'un accord de paix définitif le 26 septembre 2014 a été un événement important pour la région. Cependant, l'accord de paix a été rejeté à une courte majorité, inférieure à un pour cent, lors d'un référendum organisé auprès de la population au début du mois d'octobre. Le HCR a néanmoins salué l'engagement pris par les deux parties de maintenir un cessez-le-feu bilatéral, de continuer à œuvrer pour mettre fin au conflit et d'instaurer une paix durable. Le Haut Commissariat suivra attentivement l'évolution de la situation et soutiendra le Gouvernement colombien dans ses efforts pour assurer une protection et proposer des solutions aux réfugiés et aux déplacés internes.

La région a connu une augmentation notable des mouvements migratoires mixtes complexes en 2016. Des flux récents en direction du nord, composés principalement de ressortissants cubains et haïtiens, ont donné lieu à un nombre croissant de demandes d'asile. Cette augmentation a eu des effets négatifs sur l'espace d'asile et sur la capacité institutionnelle de prise en charge des besoins de protection des personnes relevant de la compétence du HCR dans plusieurs pays de transit et de destination. En 2017, le HCR continuera à promouvoir une approche régionale pour traiter ce phénomène essentiellement régional, en coordonnant ses activités avec celles de l'OIM et des autres acteurs concernés et en participant activement à des processus consultatifs régionaux.

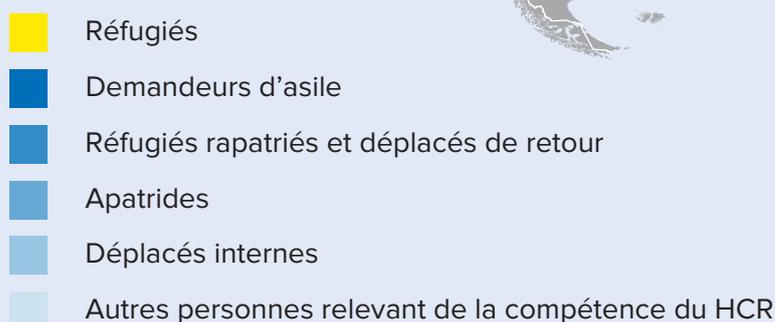
Plusieurs pays des Amériques ont continué à faire preuve de solidarité en offrant aux réfugiés touchés par des crises mondiales et régionales des solutions, par le biais d'une augmentation des places de réinstallation ou d'autres modalités d'admission, comme les visas délivrés pour motifs humanitaires. Le HCR continuera à soutenir les autorités dans la mise en place ou le renforcement des programmes de réinstallation, comme en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay. L'organisation partagera également les enseignements tirés des réussites passées et de son expérience, notamment ceux du programme de parrainage privé du Canada. Elle aidera également la mise en œuvre du nouvel accord de transfert de protection, en vertu duquel le Costa Rica accueillera des individus vulnérables originaires du Triangle nord pendant que leurs demandes d'asile seront examinées par les États-Unis d'Amérique.

PRINCIPALES SITUATIONS

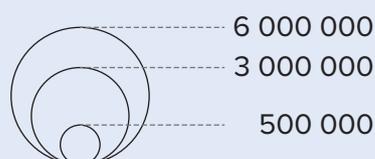
Colombie

Le HCR continue de promouvoir des solutions pour les déplacés internes par le biais de programmes d'intégration sur place, d'aide au retour et de relocalisation ; ainsi que pour les réfugiés colombiens dans la région, au travers de programmes d'intégration sur place et de programmes de rapatriement librement consenti lorsque les conditions s'y prêtent. Bien que les négociations de paix aient abouti à un cessez-le-feu bilatéral, de nouveaux déplacements sont observés, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières de la Colombie, principalement du fait de l'intensification des violences perpétrées par les groupes armés illégaux.

L'intérêt pour le rapatriement librement consenti parmi les réfugiés colombiens en **République d'Équateur** et en **République bolivarienne du Venezuela** devrait, à brève échéance, rester limité. Les chiffres officiels communiqués par les autorités équatoriennes indiquent que quelques centaines de Colombiens continuent d'arriver chaque mois en Équateur. Du fait de la situation socio-économique qui règne en République bolivarienne du Venezuela, les personnes relevant de la compétence du HCR ont des difficultés à accéder aux services essentiels et à satisfaire leurs besoins de base, comme l'alimentation.



Taille des populations



En 2017, le HCR prévoit d'aider les autorités colombiennes à se doter de moyens plus solides pour offrir une protection et des solutions aux déplacés internes et aux communautés d'accueil, ainsi que pour mettre en œuvre la loi sur les victimes et la restitution des terres. Le Haut Commissariat travaillera avec la Colombie et les pays d'accueil, en particulier l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela, pour créer ou améliorer les conditions propices à la recherche de solutions durables pour les réfugiés, dont le rapatriement librement consenti. Enfin, il proposera son assistance technique au Gouvernement colombien pour consolider les systèmes nationaux visant à protéger les populations touchées par le conflit et à prévenir d'autres violations des droits de l'homme.

Triangle du Nord de l'Amérique centrale

En 2015, on dénombrait près de 55 000 demandeurs d'asile originaires du Triangle nord dans les pays d'Amérique du Nord et centrale – un chiffre presque deux fois supérieur à celui de 2014 et plus de quatre fois supérieur à celui observé en 2012. Les données disponibles montrent que cette tendance s'est confirmée en 2016 : 30 900 demandes d'asile ont été déposées par des ressortissants des pays du Triangle nord dans la région Amériques entre janvier et juin, un total en hausse de 48 pour cent par rapport à la même période en 2015. Face à cette crise de protection croissante, le HCR intensifie ses activités, notamment la promotion de la coopération régionale pour répondre aux nouveaux défis.

De plus, en juillet 2016, les États concernés ont participé à la première Table ronde de haut niveau sur le phénomène croissant des mouvements mixtes à l'intérieur et à partir du Triangle nord, et impliquant notamment des personnes déplacées de force. Organisée au Costa Rica à l'initiative du HCR et de l'Organisation des États américains (OEA), la réunion s'est conclue par l'adoption de la Déclaration d'action de San José, un plan d'action global axé sur : la prévention et le traitement des causes profondes du déplacement et de la migration dans les pays d'origine, l'amélioration de l'asile et des réponses de protection dans les pays de transit et de destination, et la promotion de la coopération régionale.

En 2017, le HCR prévoit de mettre en place des mécanismes d'identification et d'orientation des personnes qui ont des besoins de protection, dont les demandeurs d'asile et les anciens réfugiés ou déplacés de retour dans leur lieu d'origine. Il veillera également à des modalités d'accueil appropriées, des procédures d'asile efficaces, des alternatives à la détention et des possibilités d'intégration sur place et de réinstallation, ou à renforcer les systèmes existants. Il aidera les autorités des pays d'origine à consolider les mécanismes nationaux de prévention et de protection, dont les services sociaux de protection de l'enfance et des femmes et les services des médiateurs, en vue d'atténuer les effets du déplacement interne. Le Haut Commissariat renforcera la réponse inter-agences au déplacement dans la région, notamment en travaillant en étroite coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement

(GNUD) en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il continuera également à encadrer les groupes et les équipes de protection inter-agences existant dans les pays du Triangle nord et au Panama, aux côtés d'autres intervenants dont l'UNICEF, le FNUAP, l'OCHA, le CICR, l'OIM et des ONG internationales.

STRATÉGIE RÉGIONALE

En 2017, le HCR continuera à seconder les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mise en pratique du cadre régional de coopération et de partage des responsabilités que constitue le Plan d'action du Brésil. Lorsque le Plan entrera dans sa troisième année d'existence, l'organisation facilitera également les consultations entre États et représentants de la société civile visant à réfléchir sur les progrès, les défis et les pistes à explorer pour améliorer sa mise en œuvre.

Édifier un espace d'asile commun

L'Initiative sur l'assurance qualité est le principal outil utilisé par le HCR dans la région Amériques pour aider les États à améliorer l'équité et l'efficacité des régimes d'asile nationaux. L'organisation continuera à consolider les progrès réalisés au titre de l'Initiative en Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et au Pérou, et à étendre l'Initiative aux autres États intéressés. La « boîte à outils sur

l'assurance qualité » – une plate-forme en ligne du HCR présentant une série d'outils et les bons exemples observés dans certains pays – fournit des points de repère utiles aux pays situés dans la région et au-delà. Les bonnes pratiques incluent : le renforcement des capacités via des accords de jumelage ; les visites de familiarisation entreprises par les services d'immigration des pays d'asile dans les pays d'origine ; et la consolidation du forum des CONARE, qui réunit les présidents des différentes commissions nationales chargées des réfugiés dans les États du MERCOSUR en vue d'harmoniser les régimes d'asile.

Recherche de solutions

L'Initiative pour des solutions transitoires ayant pris fin en 2016 en Colombie, le HCR entreprend actuellement plusieurs évaluations qui serviront de point de départ à un perfectionnement ultérieur de sa stratégie de protection et de recherche de solutions et permettront de dresser un bilan qui sera communiqué au Gouvernement. Au Costa Rica et en Équateur, l'organisation continuera à promouvoir l'autosuffisance et l'insertion socio-économique des réfugiés dans leurs communautés d'accueil, à travers le développement des projets d'autonomisation comme le « modèle de progression ». L'organisation soutiendra également les projets qui améliorent la délivrance de pièces d'identité et l'octroi d'un statut juridique aux réfugiés, en vue de les intégrer dans les services administratifs et de développement nationaux. En République bolivarienne du Venezuela, par exemple, à l'issue d'une campagne d'établissement des profils qui doit être achevée début 2017, le HCR aidera les autorités à délivrer

des documents d'identité aux personnes relevant de sa compétence, afin de faciliter leur accès aux prestations et aux services publics, conformément au « Plan national pour les droits de l'homme ».

Dans les pays du Cône sud, le HCR continuera à soutenir les efforts déployés par les autorités centrales et municipales pour promouvoir des politiques publiques inclusives et à faciliter l'intégration et l'autonomisation des réfugiés par un appui aux moyens de subsistance et des partenariats avec le secteur privé. Dans le cadre du programme « Villes solidaires », le HCR et les municipalités coordonnent leur action afin de favoriser l'intégration des réfugiés, notamment des réfugiés réinstallés.

Comme les crises internationales continuent de déplacer un nombre sans précédent de personnes, les besoins de réinstallation pour les réfugiés de par le monde n'ont jamais été aussi élevés. Le HCR continuera de promouvoir une augmentation des places de réinstallation, non seulement auprès des pays de la région qui ont coutume de recevoir des réfugiés réinstallés, comme le Canada et les États-Unis d'Amérique, mais aussi auprès des nouveaux pays de réinstallation situés en Amérique latine.

Élimination de l'apatridie

En signant le Plan d'action du Brésil, la région Amérique latine et Caraïbes a été la première à soutenir officiellement l'appel lancé par le Haut Commissaire pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024. Les

efforts du HCR pour traiter et résoudre les cas existants d'apatridie au sein de la région seront centrés en priorité sur la sous-région des Caraïbes ; dans les autres pays, le principal objectif sera toujours la prévention. Le HCR cherchera à s'assurer que tous les pays soient en mesure d'identifier les apatrides, de les protéger et de faciliter ensuite des solutions, dont la naturalisation, pour remédier à leur situation.

Au Costa Rica, le HCR poursuivra sa collaboration avec le Tribunal électoral suprême pour améliorer la déclaration des naissances chez les autochtones d'origine Ngöbe-Buglé et chez les travailleurs migrants transnationaux d'origine nicaraguayenne, dans le cadre des efforts visant à éliminer le risque d'apatridie dans le pays. Le Gouvernement du Costa Rica a appuyé la campagne *#IBelong* du HCR et des règlements relatifs à la procédure de reconnaissance du statut d'apatride ont récemment été promulgués.

Coopération régionale

Une coopération régionale stratégique est indispensable pour améliorer la protection et les solutions offertes aux déplacés et aux apatrides. En 2017, le HCR continuera de resserrer sa coopération avec le GNUD Amérique latine et Caraïbes, les mécanismes régionaux et sous-régionaux comme l'OEA, le MERCOSUR et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, les banques multilatérales de développement, la société civile et le

secteur privé. Il renforcera également sa coordination avec les divers forums consultatifs régionaux sur la migration (les processus de Lima et de Puebla, ainsi que le processus récemment lancé aux Caraïbes) afin de veiller à la mise en place des garanties nécessaires à l'identification des personnes qui ont besoin d'une protection internationale au sein des mouvements migratoires mixtes.

Solidarité avec le Triangle du Nord de l'Amérique centrale dans la recherche et la mise en œuvre de solutions durables

La stratégie de protection et de recherche de solutions du HCR pour la situation dans le Triangle nord s'inscrit dans la lignée du Plan d'action du Brésil et en reprend des éléments clés. Grâce à cette stratégie, les interventions de prévention, de protection et de recherche de solutions s'intègrent dans les efforts globaux visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements, au travers des stratégies nationales et régionales existantes et en tenant compte de l'ampleur et des modalités des déplacements, ainsi que du profil des personnes déplacées. Elle est destinée à répondre aux besoins de protection des trois grandes catégories de population : demandeurs d'asile et réfugiés, y compris en transit ; personnes ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques, de retour dans leur lieu d'origine ; et déplacés internes dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Une attention particulière est accordée aux besoins des enfants, des femmes et des personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR.

Solidarité régionale avec les Caraïbes en vue d'une approche intégrée en matière de protection internationale et de solutions durables

Aux Caraïbes, le HCR continuera d'appliquer son approche stratégique et novatrice pour relever les défis de protection. Suite au lancement du « Processus consultatif régional des Caraïbes » en 2016, les États des Caraïbes se réuniront régulièrement pour renforcer la coopération et la coordination relatives à la gestion des mouvements mixtes par voie maritime, en accordant une attention particulière au partage des données, à l'échange de pratiques optimales et au renforcement des capacités. Le HCR encourage et soutient de telles initiatives, en insistant sur les jumelages et les autres formes de coopération d'État à État.

CONTRAINTES

L'augmentation des mouvements mixtes en Amérique latine et aux Caraïbes met en difficulté les capacités institutionnelles de réponse des pays d'asile, habitués par le passé à examiner des demandes moins nombreuses et plus homogènes. Le nombre de demandeurs d'asile originaires de la région ou extérieurs à celle-ci devrait continuer de croître en 2017. Le HCR coopérera avec les gouvernements pour assurer l'accès des personnes qui demandent la protection internationale aux procédures de détermination du statut de réfugié, notamment à l'aide d'autres stratégies de traitement des cas. ■

Informations financières

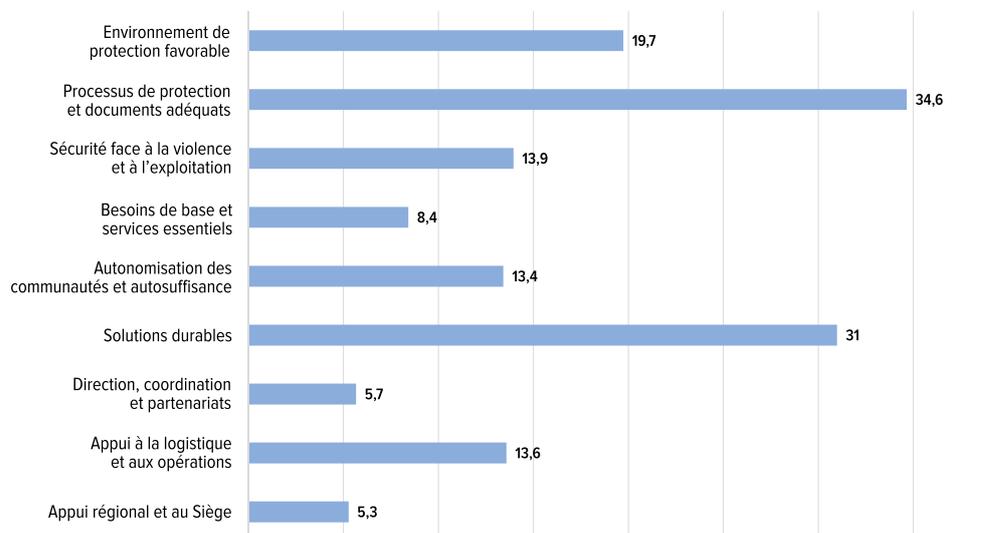
Le budget de la région a été chiffré à 145,6 millions de dollars en 2017. Alors que le budget des Amériques est resté assez stable au cours des cinq dernières années, les besoins ont augmenté de près de 20 pour cent en 2016 en raison de l'intensification de la crise migratoire dans le Triangle nord et de la situation d'urgence causée par le tremblement de terre en Équateur. Malgré les problèmes de sécurité observés dans le Triangle nord et les défis et opportunités en Colombie, l'environnement de protection

reste solide et dynamique dans la région. En particulier, le Plan d'action du Brésil et la Déclaration d'action de San José sont des initiatives prometteuses auxquelles la communauté internationale doit apporter un soutien approprié, afin d'aider les États à mettre en pratique leurs engagements en matière de protection et de solutions.

Dans la région, les besoins financiers les plus significatifs concernent les opérations du HCR en Colombie, en Équateur et

dans le Triangle nord. Les besoins budgétaires les plus importants portent sur l'amélioration des conditions d'accueil, l'amélioration de l'accès à des procédures de qualité en matière de détermination du statut de réfugié et la réalisation du potentiel d'intégration. Des problèmes de sous-financement auraient de graves conséquences sur l'aide que le HCR peut apporter à la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil, de l'Initiative sur l'assurance qualité et des stratégies pluriannuelles de protection et de recherche de solutions.

Budget pour les Amériques en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



Budgets pour les Amériques 2008-2017 | en millions d'USD



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	1 530 119	1 593 006	165 235	0	0	1 758 241
États-Unis d'Amérique – Bureau régional ¹	21 535 193	14 683 831	12 155 692	0	0	26 839 523
Sous-total	23 065 313	16 276 838	12 320 926	0	0	28 597 764
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine – Bureau régional ²	4 739 876	4 649 331	125 073	0	0	4 774 405
Brésil	6 238 463	4 157 209	179 138	0	0	4 336 348
Colombie	31 433 551	971 256	0	0	26 868 265	27 839 522
Costa Rica	4 403 876	5 860 220	371 103	0	0	6 231 323
Costa Rica – Groupe juridique régional	2 772 777	3 087 730	846 399	0	0	3 934 130
Équateur	24 995 565	18 913 000	0	0	3 000 000	21 913 000
Mexique	12 429 043	17 877 287	0	0	0	17 877 287
Panama – Bureau régional	16 916 769	20 178 410	0	0	0	20 178 410
Venezuela (République bolivarienne du)	9 137 293	7 901 608	0	0	0	7 901 608
Activités régionales ³	2 044 001	2 059 723	0	0	0	2 059 723
Sous-total	115 111 214	85 655 776	1 521 714	0	29 868 265	117 045 756
Total	138 176 526	101 932 614	13 842 641	0	29 868 265	145 643 520

¹ Inclut Haïti, la République dominicaine, Porto Rico, les Îles Vierges américaines, 12 États indépendants des Caraïbes, les trois autres États de la CARICOM et les territoires britanniques et hollandais en coordination avec le Bureau Europe.

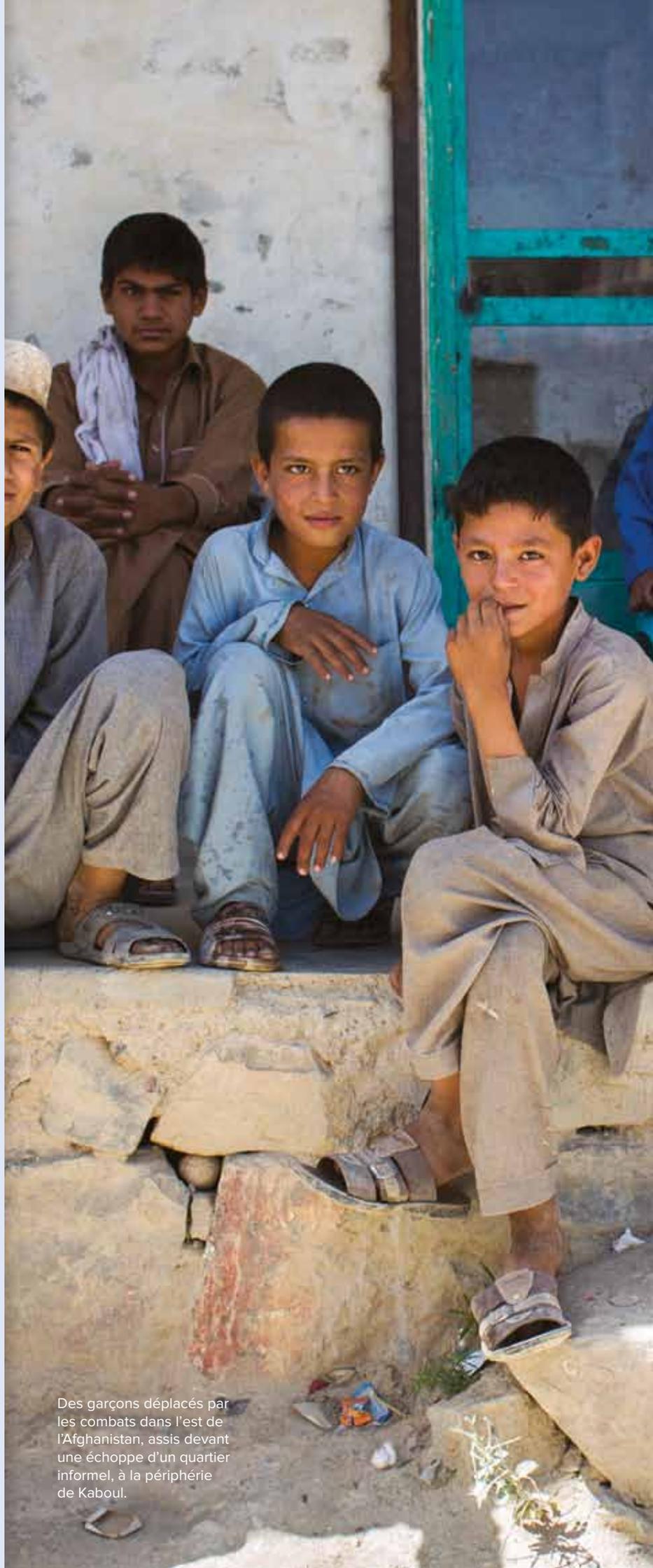
² Inclut les activités de l'État plurinational de Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

³ Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

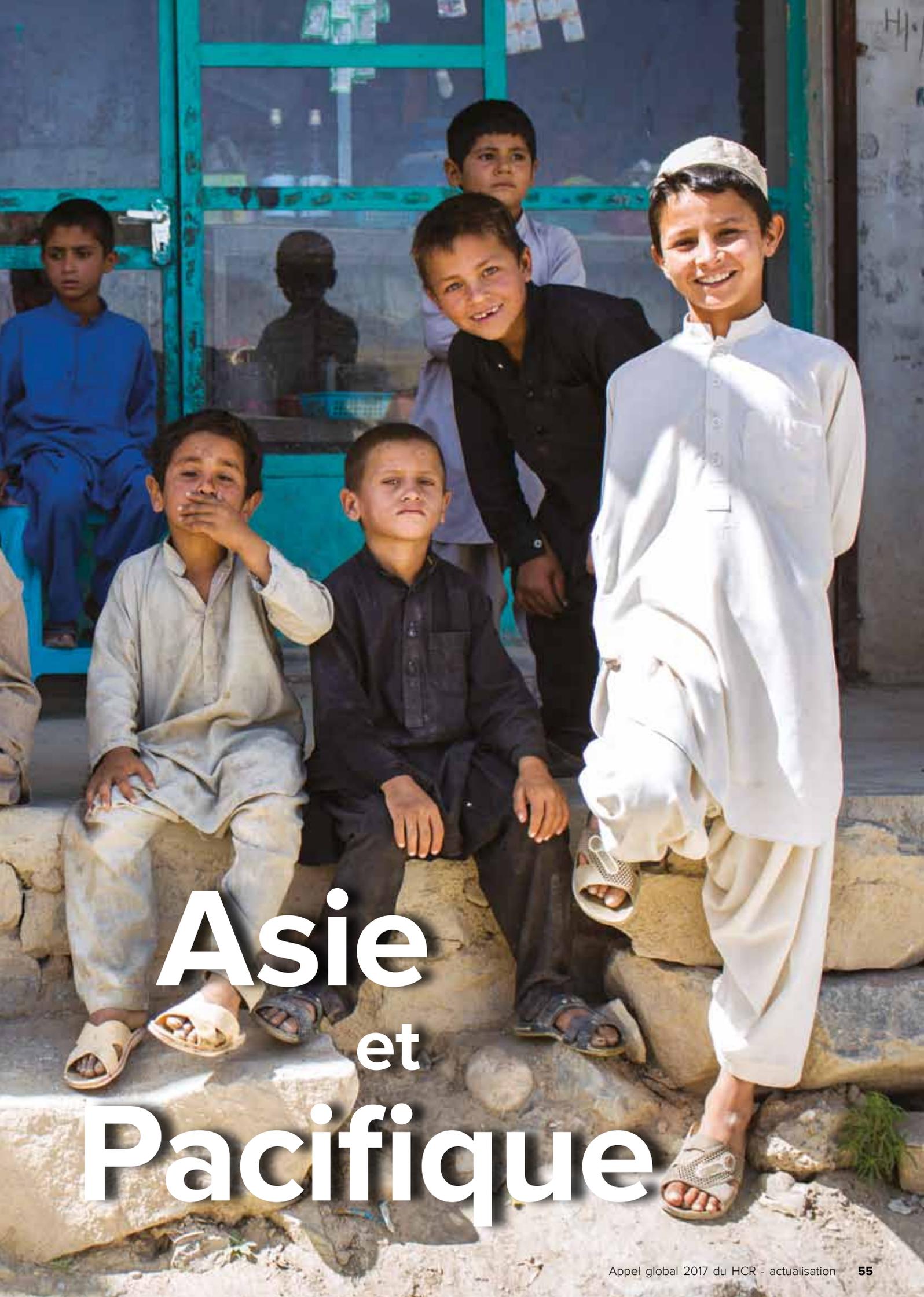
La région Asie et Pacifique accueille plus de 9,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 3,7 millions de réfugiés (principalement originaires d'Afghanistan et du Myanmar), 2,4 millions de déplacés internes et 1,6 million d'apatrides.

En 2017, les opérations du HCR seront vraisemblablement dominées par deux questions principales : le retour probable dans leur pays d'origine de quelque 365 000 réfugiés afghans accueillis au Pakistan avant la fin de l'année 2016, et la situation au Myanmar après la nomination d'un nouveau gouvernement, avec les conséquences probables de cet événement sur les déplacements internes et le retour des réfugiés. Si les déplacements maritimes observés en 2016 n'ont pas eu la même ampleur que ceux de l'année 2015, il est néanmoins possible qu'ils se poursuivent en 2017, la situation au Myanmar n'étant toujours pas résolue. À cet égard, l'absence de formes alternatives d'admission dans les différents pays de la région préoccupe vivement le HCR.



Des garçons déplacés par les combats dans l'est de l'Afghanistan, assis devant une échoppe d'un quartier informel, à la périphérie de Kaboul.

© HCR/Jim Huy/lebroek



Asie et Pacifique

Plus des deux tiers des réfugiés accueillis dans la région – soit environ 2,8 millions de personnes – vivent dans des zones urbaines et périurbaines. Le HCR et ses partenaires doivent donc s’efforcer, en collaboration avec les États et les autres acteurs concernés, de consolider la protection des personnes qui ne sont pas hébergées dans des camps et d’assurer, par des méthodes innovantes, l’accès de ces personnes aux services essentiels. L’organisation se concentrera sur quatre objectifs prioritaires : l’action au sein des communautés, le renforcement des relations avec les réfugiés urbains, l’accès aux services essentiels, notamment d’éducation et de santé, et la promotion des moyens de subsistance et de l’autosuffisance.

Selon les estimations, environ 43 pour cent des personnes qui relèvent du mandat du HCR dans le domaine de l’apatridie se trouvent dans la région Asie et Pacifique. Par conséquent, la prévention et la réduction de l’apatridie, de même que la sauvegarde des droits des apatrides, sont des priorités régionales clés pour le HCR. Des progrès considérables ont été accomplis sur cette question, en particulier en Asie centrale (pour plus de détails, voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*).

PRINCIPALES SITUATIONS

Réfugiés afghans en Asie du Sud-Ouest

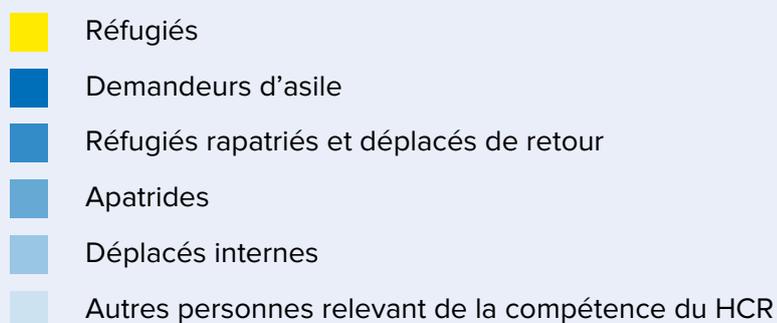
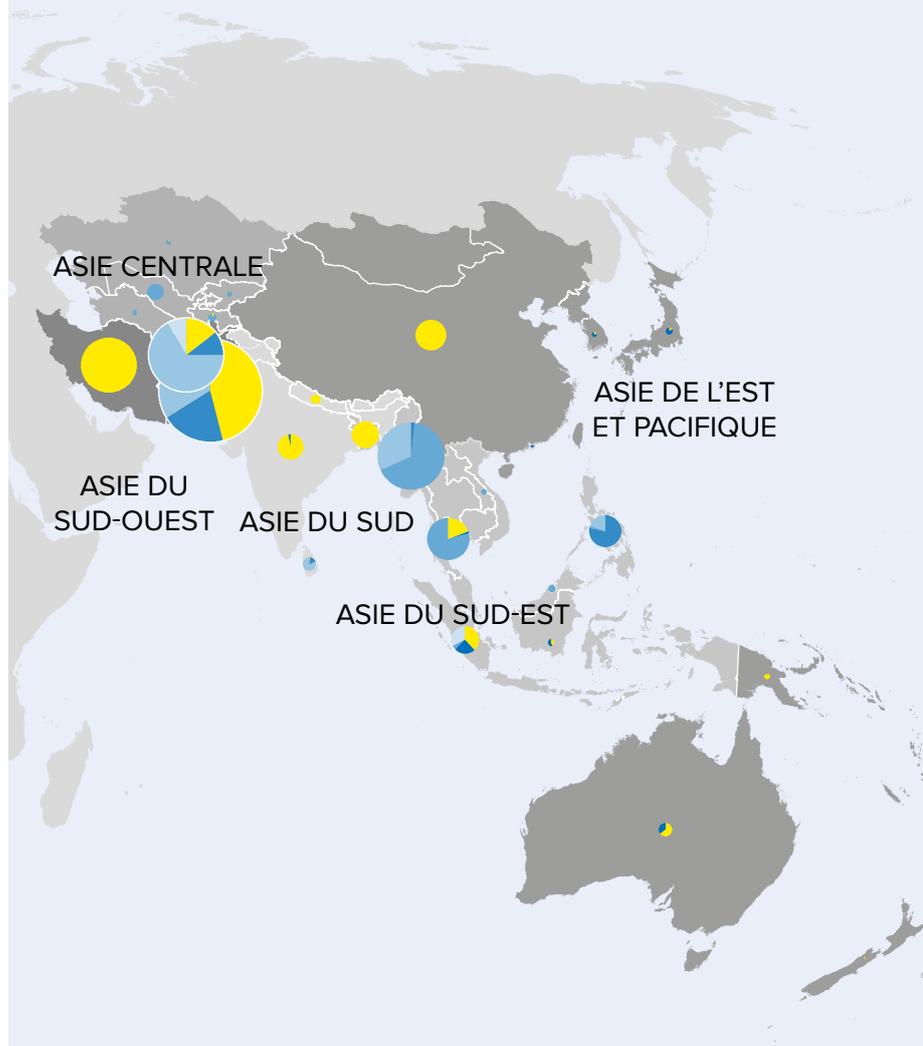
Les Afghans représentent toujours l’une des plus importantes populations de réfugiés en situation de déplacement prolongé pour le HCR. Si plus de 2,6 millions de réfugiés afghans ont trouvé asile dans quelque 70 pays, 95 pour cent d’entre eux sont toujours accueillis dans **les Républiques islamiques d’Iran** et du **Pakistan**, où ils ont bénéficié, pendant près de quatre décennies, d’une protection, d’une assistance et d’un soutien. Ces deux pays accueillent également un grand nombre d’Afghans sans papiers – selon les estimations, 1,5 à 2 millions en République islamique d’Iran et 1 million au Pakistan. En outre, les Afghans, dont un grand nombre d’enfants séparés de leur famille et de mineurs non accompagnés, forment toujours l’un des groupes les plus importants parmi les nouveaux arrivants en Europe.

En **Afghanistan**, environ 1,2 million de personnes sont toujours déplacées dans le pays. Depuis le deuxième semestre 2015, la dégradation de la situation dans le pays et l’intensification de la violence ont provoqué des vagues de déplacement interne et réduit l’accès des organisations humanitaires. Le HCR travaille avec le Gouvernement de l’Afghanistan et différents partenaires pour porter assistance aux déplacés internes, faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés et pour mobiliser la communauté internationale, en soulignant la nécessité d’un appui soutenu.

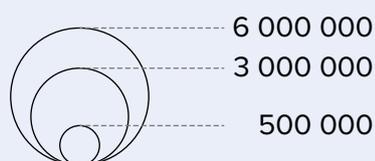
En dépit de la complexité de l'environnement politique et sécuritaire en Afghanistan, le nombre de réfugiés afghans rentrant du Pakistan a fortement augmenté depuis juillet 2016. À la mi-octobre, quelque 265 000 réfugiés afghans étaient rentrés du Pakistan et les estimations prévoient qu'un total de 365 000 réfugiés afghans seront rentrés du Pakistan à la fin de l'année 2016. Cette tendance devrait se poursuivre en 2017. L'ampleur et le rythme des retours risquent d'avoir un impact sur la capacité d'absorption de l'Afghanistan, déjà limitée.

Le Gouvernement du Pakistan s'est engagé à prolonger la validité des attestations d'enregistrement délivrées aux réfugiés jusqu'à la fin du mois de mars 2017 mais le statut légal des réfugiés après cette date demeure incertain. Par conséquent, le HCR continuera de travailler en étroite coopération avec les pays d'accueil de la région, ainsi qu'avec le Gouvernement afghan, afin de promouvoir des retours volontaires, dignes et progressifs.

La « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans » (SSAR), destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil constitue toujours un cadre régional approprié pour rechercher des solutions au sort des réfugiés afghans en situation d'exil prolongé. Cependant, l'évolution de la situation en Afghanistan a entravé la réalisation de solutions durables en 2016. Compte tenu de ces développements, le HCR a élaboré, dans le cadre de la SSAR, un plan régional qui sera mis en œuvre dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Ouest jusqu'à la fin de l'année 2017.



Taille des populations



Ce plan régional présente des activités précises qui contribueront à renforcer la résilience des réfugiés afghans, des déplacés internes, des rapatriés et des communautés d'accueil, et qui permettront de trouver des solutions novatrices à leurs problèmes. Ces activités se répartissent en cinq grands domaines d'intervention : l'accès à la protection (cadre législatif et politique) ; l'accès aux services essentiels ; l'autonomisation des jeunes par l'éducation, la formation professionnelle et l'appui aux moyens de subsistance ; les solutions durables et le plaidoyer, ainsi que la coordination et le partenariat. En Afghanistan, le plan est axé sur l'assistance ciblée aux personnes les plus vulnérables relevant de la compétence du HCR et aux communautés d'accueil.

Solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR originaires du Myanmar

Un certain nombre d'événements politiques importants ont eu lieu ces dernières années au Myanmar. Notamment, la conclusion d'un accord

national de cessez-le-feu en 2015, suivie de la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, dirigé par la Ligue nationale pour la démocratie, en avril 2016. Ces événements devraient avoir des conséquences pour le grand nombre de réfugiés originaires du Myanmar accueillis dans la région, ainsi que pour les centaines de milliers de personnes qui sont toujours déplacées dans le pays. Le HCR travaille avec les autorités pour remédier aux problèmes de protection et d'une autre nature auxquels sont confrontées les personnes relevant de sa compétence. Compte tenu de l'évolution positive de la situation au Myanmar, des plans de rapatriement librement consenti des réfugiés accueillis dans des camps en Thaïlande et dans d'autres pays avoisinants ont été étudiés. Ceci a donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route stratégique et de plans opérationnels. Au cours de la semaine du 24 octobre, s'est déroulée la première opération pilote destinée à rapatrier de leur plein gré des réfugiés du Myanmar jusqu'ici accueillis en Thaïlande. Le HCR continuera à travailler avec les deux Gouvernements, des spécialistes du développement et d'autres partenaires pour permettre aux réfugiés de regagner le Myanmar dans des conditions sûres et dignes.

Mouvements migratoires irréguliers en Asie du Sud-Est

Des personnes continuent de risquer leur vie lors de dangereuses traversées maritimes qui les mènent d'un bout à l'autre de l'Asie du Sud-Est et plus loin encore. La « Déclaration du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée », adoptée en mars 2016, a formulé un certain nombre de recommandations importantes. Il y est notamment proposé d'étudier des modalités de protection temporaire et de séjour sur place pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

La Déclaration reconnaît la nécessité de répondre aux flux migratoires mixtes par des solutions globales, à long terme, et souligne que la recherche de telles solutions relève de la responsabilité collective des pays de la région. Le Processus de Bali a réuni un grand nombre des gouvernements qui avaient pris part à la Réunion extraordinaire sur les migrations irrégulières dans l'océan Indien, organisée en 2015 à Bangkok. Les progrès accomplis à Bali et à Bangkok offrent une base solide à l'action régionale coordonnée qui sera nécessaire en 2017 pour gérer les

mouvements mixtes avec humanité et protéger les réfugiés en mer.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

Tout en recommandant aux États de se doter de procédures d'asile ou d'améliorer les procédures existantes et en offrant un soutien à cet effet, le HCR continuera à promouvoir la mise en place de systèmes répondant aux besoins de protection pour gérer les mouvements mixtes observés dans la région. Le Haut Commissariat poursuivra sa collaboration avec les États et les autres parties prenantes, en vue de trouver des alternatives à la détention des demandeurs d'asile, d'assurer l'accès à la protection et de mettre en place des mécanismes susceptibles d'apporter des solutions aux personnes relevant de sa compétence. Il le fera notamment dans le cadre de dispositifs régionaux autres que la réinstallation dans des pays tiers, comme des accords migratoires en lien avec la mobilité des travailleurs. Le renforcement de la protection des communautés réfugiées vivant hors des camps restera une priorité en 2017.

Rechercher des solutions durables aux situations prolongées

En tenant compte des réalités sur le terrain, le HCR continuera d'étudier, pour chaque situation, une gamme complète de solutions, englobant le rapatriement librement consenti, la réinstallation et les solutions locales, ainsi que les régimes de protection temporaire, de résidence ou de migration liée au travail. Cette approche s'applique tout particulièrement aux réfugiés originaires d'Afghanistan ou du Myanmar.

Dans le cadre de la SSAR, le HCR continuera à jouer un rôle clé en appelant la communauté internationale à accorder une attention et un soutien accrus à l'Afghanistan et aux pays d'accueil voisins pour assurer un partage équitable des responsabilités. L'organisation insistera également sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans le cadre de la stratégie globale de recherche de solutions.

Le Haut Commissariat poursuivra sa coopération avec le Gouvernement formé à l'issue des récentes élections au Myanmar afin de permettre aux réfugiés de regagner leur pays dans des conditions sûres et dignes, conformément à la feuille de route stratégique mentionnée plus haut. S'agissant de la réponse aux mouvements irréguliers par voie maritime, l'accent continuera

d'être mis en 2017 sur le renforcement de la coopération avec les États de la région, en coordination avec l'OIM et l'ONUDC. Les consultations sur cette question se poursuivront, notamment dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite de personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, ainsi que dans d'autres forums régionaux.

En Asie du Sud, la réinstallation des réfugiés bhoutanais accueillis dans des camps au Népal se poursuit et il reste à présent une dizaine de milliers de réfugiés dans deux camps. En 2017, le HCR, avec ses partenaires, continuera de travailler avec les gouvernements concernés pour trouver des solutions durables à la situation des réfugiés restants.

L'organisation continuera également à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais hébergés dans des camps en Inde. Les candidats au rapatriement reçoivent des allocations de rapatriement et de transport, ainsi que des articles de première nécessité, et peuvent bénéficier de conseils juridiques sur les problèmes touchant au logement, aux terres et aux droits de propriété. Cependant, le processus de réintégration est encore entravé par un certain nombre de difficultés, concernant notamment l'accès aux moyens de subsistance, aux terres et à la documentation.

Assurer la protection et rechercher des solutions durables pour les déplacés internes

En Afghanistan, le HCR continuera à soutenir les déplacés internes qui ont des besoins particuliers par la fourniture de services, une aide en nature ou financière, y compris pour les dépenses médicales urgentes, une assistance juridique et un appui à l'autonomisation. Le HCR, en coordination avec les autres acteurs humanitaires et en qualité de responsable du groupe sectoriel des abris d'urgence et des articles non alimentaires, offrira également une aide ponctuelle aux familles récemment déplacées par le conflit.

Au Myanmar, dans le cadre de la réponse inter-agences, et en tant que responsable des groupes sectoriels de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps, le Haut Commissariat continuera de travailler avec ses partenaires et le Gouvernement pour protéger et aider une centaine de milliers de personnes déplacées dans l'État Kachin et dans le nord de l'État Shan, ainsi qu'environ 120 000 déplacés internes dans l'État de Rakhine.

Prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des apatrides

La région Asie et Pacifique, où plus d'1,6 million de personnes relèvent du mandat du HCR dans le domaine de l'apatridie, est celle où le nombre

d'apatrides est le plus élevé au monde. La lutte contre l'apatridie restera au premier plan des priorités stratégiques de l'organisation en 2017. Les opérations ont reçu des recommandations destinées à les aider à planifier des interventions conformes au « Plan d'action mondial du HCR pour mettre fin à l'apatridie ». L'accent sera mis en particulier sur le renforcement des systèmes nationaux et sur l'intégration de l'ensemble des personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans les systèmes nationaux d'enregistrement des actes d'état civil tels que les naissances, les mariages et les décès. L'organisation encouragera également l'échange des bonnes pratiques observées dans la région en matière de nationalité et d'enregistrement des naissances.

CONTRAINTES

Seuls 20 des 45 pays et territoires que compte la région ont adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. L'absence de cadre législatif et institutionnel pour ancrer la protection et les solutions continue de poser problème dans la région tandis que l'espace politique pour l'asile et la protection se restreint dans certains pays accueillant des populations réfugiées de longue date. Par ailleurs, la violence qui sévit toujours en République islamique d'Afghanistan crée un environnement d'insécurité croissante pour le personnel du HCR, ce qui limite l'accès humanitaire aux populations relevant de la compétence de l'organisation. ■

Informations financières

Le budget de la région Asie et Pacifique, basé sur une évaluation globale des besoins, est chiffré à 545 millions de dollars en 2017. Les besoins financiers de l'Asie du Sud-Ouest, qui regroupe les opérations dans les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, représentent environ 66 pour cent du budget total de la région. Les besoins financiers pour l'opération au Myanmar correspondent à quelque 9 pour cent du total, les 25 pour cent restants étant répartis entre trois opérations régionales et 17 pays.

Alors que le budget de la région est resté assez stable, le montant des fonds affectés a diminué, passant de 260 millions de dollars en 2013 à 207 millions en 2015. En conséquence, les opérations de la région Asie et Pacifique souffrent de problèmes de sous-financement

qui génèrent des contraintes dans la mise en œuvre d'activités essentielles de protection et de recherche de solutions et imposent une hiérarchisation permanente des besoins.

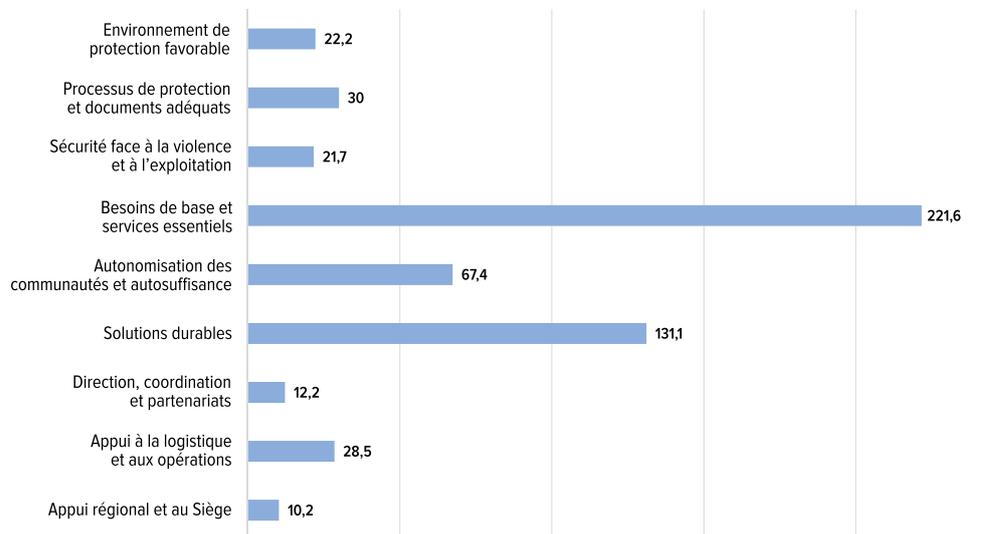
En 2016, le HCR s'est trouvé à court de fonds pour financer les allocations de rapatriement destinées aux réfugiés de retour, ce qui l'a obligé à réallouer et à revoir les priorités budgétaires en Afghanistan et dans d'autres opérations. Le danger en 2017 est le suivant : à défaut du déblocage rapide de ressources supplémentaires, la distribution des allocations de rapatriement en espèces sera gravement compromise, avec des risques concomitants pour les opérations.

Un déficit de financement pour la situation afghane en 2017 pourrait encore aggraver la situation précaire des réfugiés afghans dans la région et risquerait par exemple de priver un

grand nombre de réfugiés récemment rapatriés d'une aide essentielle, au moment où ceux-ci en ont le plus besoin. L'insuffisance des fonds pourrait avoir un effet préjudiciable sur des programmes clés, axés sur l'éducation et l'autonomisation des jeunes, indispensable pour prévenir la marginalisation des jeunes, qui représentent près des deux tiers de la population de réfugiés afghans.

Les problèmes de sous-financement ont entraîné une diminution de la présence du HCR dans certaines parties de la région et une hiérarchisation des ressources entraînera probablement une réduction du nombre de collaborateurs du HCR dans l'ensemble de la région Asie et Pacifique. Si le niveau de financement continue de baisser comme cela est prévisible, la capacité de l'organisation à maintenir une présence et des interventions effectives sera sérieusement compromise.

Budget pour l'Asie et le Pacifique en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



Budget pour l'Asie et le Pacifique 2008-2017 | en millions d'USD



BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	137 733 865	87 966 470	0	39 813 250	9 953 878	137 733 598
Iran, République islamique d'	70 663 243	97 246 544	0	0	0	97 246 544
Pakistan	127 352 356	63 723 623	235 000	59 053 714	4 060 864	127 073 202
Sous-total	335 749 464	248 936 638	235 000	98 866 964	14 014 742	362 053 343
ASIE CENTRALE						
Kazakhstan – Bureau régional ¹	7 485 827	4 288 567	1 308 424	0	0	5 596 991
Kirghizistan	2 876 272	699 437	309 045	0	0	1 008 483
Tadjikistan	4 067 141	1 577 403	770 329	0	0	2 347 732
Turkménistan	249 214	0	0	0	0	0
Sous-total	14 678 453	6 565 408	2 387 798	0	0	8 953 206
ASIE DU SUD						
Inde	15 061 846	15 742 000	72 436	0	0	15 814 436
Népal	9 691 325	7 421 663	488 468	0	0	7 910 131
Sri Lanka	6 382 919	5 559 273	60 166	0	0	5 619 439
Sous-total	31 136 090	28 722 936	621 070	0	0	29 344 006
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	13 667 947	13 751 629	14 216	0	0	13 765 846
Indonésie	7 376 180	7 173 894	26 500	0	0	7 200 394
Malaisie	19 872 522	18 009 477	516 111	0	0	18 525 588
Myanmar	56 047 915	22 282 485	3 368 718	0	23 675 472	49 326 676
Philippines	4 970 567	578 338	751 474	0	1 346 505	2 676 318
Thaïlande	30 690 639	32 617 574	1 174 516	0	0	33 792 090
Thaïlande – Bureau régional ²	7 115 827	6 369 912	653 940	0	0	7 023 852
Sous-total	139 741 598	100 783 309	6 505 476	0	25 021 978	132 310 763
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Australie – Bureau régional ³	1 980 000	2 679 999	0	0	0	2 679 999
Chine – Bureau régional	4 766 286	2 955 086	240 000	0	0	3 195 086
Japon	3 300 000	3 396 541	64 927	0	0	3 461 469
République de Corée	1 700 000	1 617 012	102 988	0	0	1 720 000
Activités régionales	444 000	1 190 299	0	0	0	1 190 299
Sous-total	12 190 285	11 838 937	407 915	0	0	12 246 852
Total	533 495 890	396 847 226	10 157 260	98 866 964	39 036 719	544 908 170

¹ Inclut les activités en Ouzbékistan.² Inclut les activités au Cambodge, en Mongolie et au Viet Nam.³ Inclut les activités en Nouvelle-Zélande, dans les pays insulaires du Pacifique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

En 2017, l'environnement opérationnel restera difficile, car les effets des conflits en cours en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne (Syrie) et en Ukraine continueront de se faire sentir d'un bout à l'autre de l'Europe.

Un grand nombre de personnes en quête de sûreté et de protection continuent à risquer leur vie en traversant la mer Méditerranée pour rallier l'Europe. Entre janvier et juin 2016, 38 pays européens ont reçu près de 625 000 demandes d'asile, ce qui représente une augmentation de 22 pour cent par rapport à la même période en 2015 ; les demandeurs d'asile étaient principalement originaires de Syrie (216 900), d'Afghanistan (128 000) et d'Iraq (94 300). Dans ce contexte, la protection et la recherche de solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans la région sont toujours entravées par des difficultés considérables, notamment par des restrictions croissantes à l'accès au territoire, l'absence de structures d'accueil adaptées, en particulier pour les personnes qui ont des besoins spécifiques, comme les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, et par la qualité insuffisante des procédures d'asile. C'est dans ce climat que la Commission européenne a formulé en mai, juin et juillet 2016 une série de propositions visant à modifier le régime d'asile européen commun, et notamment une réforme de FRONTEX et du Bureau européen en matière d'asile (BEA).

Le HCR continuera de renforcer sa coopération avec les gouvernements, les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE), la société civile et les communautés touchées afin de relever ces défis et encouragera les réformes du régime d'asile européen commun sur la base des enseignements tirés de la crise des réfugiés de 2015-2016.





Europe

Des réfugiés syriens boivent du thé et consultent leur téléphone à côté de leurs tentes, montées dans un entrepôt du camp de Vasilika (Grèce du Nord), ouvert en mai 2016.

La Turquie offre toujours l'hospitalité à la plus importante population réfugiée au monde relevant du mandat du HCR avec plus de 2,7 millions de réfugiés syriens vivant sur son territoire en octobre 2016. Le conflit en cours en Ukraine continue de provoquer des déplacements massifs, plus d'1,7 million de personnes étant déplacées à l'intérieur du pays selon les données d'enregistrement des autorités. Les entraves à la liberté de circulation et les restrictions d'accès aux populations touchées préoccupent le Haut Commissariat. Environ 1,4 million d'Ukrainiens ont demandé l'asile ou cherché à obtenir d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins depuis le début du conflit, la plupart se rendant en Fédération de Russie.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation des réfugiés en Europe

Alors que le nombre de personnes arrivées en **Grèce** jusqu'ici en 2016 est inférieur au nombre observé pendant la même période de l'année 2015, le nombre d'arrivants en **Italie** est similaire à celui de 2015. Le nombre de demandes d'asile déposées dans la région a augmenté en 2016, l'**Allemagne** se classant nettement en tête pour le nombre de demandes reçues. Il y a également des personnes qui relèvent de la compétence du HCR, et qui se

considèrent en transit, dans les pays des Balkans de l'ouest. Elles sont concentrées en majorité en **Serbie**, où plus de 6 000 demandeurs d'asile et migrants sont logés dans divers types de bâtiments publics à travers le pays.

La stratégie régionale du HCR en 2017 vise à protéger et à aider une population plus stabilisée et s'inscrit pleinement dans le Plan d'action pour les réfugiés et les migrants et dans le Modèle de coordination pour les réfugiés (voir *Glossaire*). Le HCR continuera à promouvoir une réponse coordonnée dans la prise en charge des besoins d'aide humanitaire et de protection des personnes relevant de sa compétence, notamment en soutenant les efforts des gouvernements pour honorer leurs obligations au titre du droit international et régional.

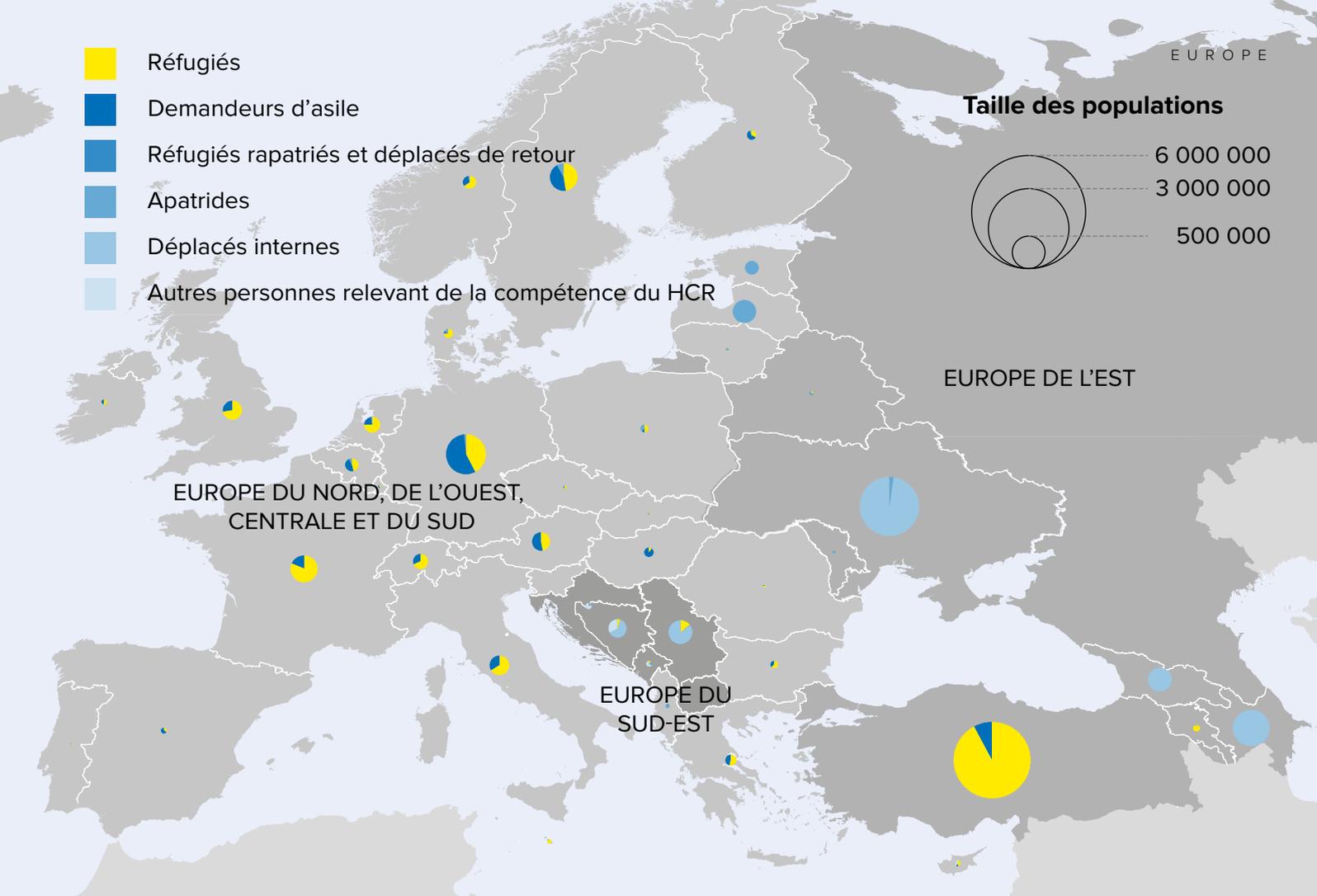
En **Grèce**, le HCR continuera de veiller à renforcer les conditions d'accueil et la gestion des sites, à appuyer les structures d'hébergement temporaire, à identifier et à aider les personnes qui ont des besoins spécifiques et à offrir une aide humanitaire. En particulier, des efforts sont en cours pour s'assurer que les personnes qui ont des besoins spécifiques, comme les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, les victimes de violences sexuelles et sexistes et les personnes souffrant de handicaps mentaux ou physiques, soient orientées vers les services compétents. L'organisation continuera également à appuyer le Service

grec de l'asile, afin que les personnes relevant de sa compétence puissent faire enregistrer leur intention de demander l'asile et accéder à des procédures d'asile rapides, justes et efficaces, quelle que soit leur nationalité.

En **Turquie**, où la situation d'urgence touchant les réfugiés fait place à une situation prolongée, le HCR augmentera son soutien à l'amélioration des conditions de vie de toutes les personnes relevant de sa compétence. Comme plus de 90 pour cent des réfugiés vivent hors des camps, le HCR continuera de privilégier l'aide aux réfugiés urbains les plus vulnérables dans le cadre d'une stratégie articulée en trois volets, à savoir l'éducation, les moyens de subsistance et l'accès à l'aide sociale.

Conflit en Ukraine

Le HCR continuera de surveiller attentivement la situation en matière de protection d'environ 1,7 million de déplacés internes enregistrés en Ukraine et d'en rendre compte ; il agira de même pour les personnes qui ont sollicité l'asile ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins. Le HCR continuera à diriger la coordination de l'assistance matérielle aux déplacés internes en abris et articles non alimentaires en se basant sur les besoins de protection. Il recommandera inlassablement d'assurer la libre circulation à travers la ligne de contact, ainsi que l'accès des déplacés internes à l'assistance sociale.



L'organisation continuera aussi de surveiller la situation des Ukrainiens réfugiés dans les pays limitrophes et leur accordera une assistance limitée si nécessaire.

La réponse sera orientée sur l'appui technique et fonctionnel aux autorités gouvernementales, le renforcement des capacités et la délivrance d'une aide vitale.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Le Bureau régional du HCR pour l'Europe est responsable de 46 pays et travaille avec une série d'organisations régionales, dont l'Union européenne et ses agences, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2017, le HCR continuera d'aider les gouvernements à maintenir des régimes de protection conformes aux normes internationales, à défendre les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, tout en conservant un solide dispositif de réponse d'urgence.

Préserver l'espace d'asile et assurer des conditions d'accueil convenables

Le HCR s'attachera à préserver l'espace d'asile et à garantir l'accès au territoire, ainsi que des conditions d'accueil acceptables. L'organisation aidera les pouvoirs publics à assurer l'enregistrement, en vue d'offrir une aide et d'orienter les personnes relevant de sa compétence sur les services aptes à prendre en charge leurs besoins particuliers.

Le HCR intensifiera ses efforts de promotion afin de favoriser l'utilisation des clauses discrétionnaires et des

clauses relatives au regroupement familial du règlement de Dublin III. Le HCR se concentrera sur le renforcement des procédures d'enregistrement, l'amélioration des conditions d'accueil et des services d'orientation psychosociale ; il soutiendra également les efforts déployés par les pouvoirs publics pour faciliter l'intégration, afin d'encourager les personnes relevant de sa compétence à demander l'asile dans le premier pays d'arrivée, au lieu d'entreprendre des déplacements secondaires potentiellement dangereux et, souvent organisés par des bandes de passeurs. Les bureaux intensifieront également leurs efforts pour encourager l'application des clauses discrétionnaires et clauses relatives au regroupement familial du règlement de Dublin III. Le HCR offrira des conseils techniques et des formations, et coordonnera ses activités avec celles des autorités et des partenaires, pour réduire les risques de violence sexuelle et sexiste et de protection dans les centres d'accueil et pour assurer la protection effective des enfants séparés et non accompagnés. En Italie, le Haut Commissariat continuera d'aider le Gouvernement à renforcer ses plans d'urgence, dans le cas où l'on assisterait à un afflux plus massif.

Dans les Balkans, le HCR continuera à surveiller la situation, pour éviter que des personnes relevant de sa compétence ne soient victimes d'abus et de violences de la part de passeurs et d'organisations criminelles lors de leurs déplacements irréguliers en Europe centrale. Il continuera également à promouvoir l'accès à l'asile et à des procédures d'enregistrement harmonisées, tout en œuvrant avec les pouvoirs publics à la constitution de capacités d'accueil.

L'organisation soutiendra les efforts des gouvernements de la région pour renforcer leurs régimes d'asile et assurer l'accès

au territoire et aux procédures d'asile, et notamment par la non-application de sanctions pénales pour entrée irrégulière dans un pays, par l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des procédures, avec une attention particulière aux demandes d'asile déposées par des enfants, et par l'aide à l'intégration.

Édifier et maintenir des régimes d'asile et de protection justes et efficaces

Le HCR entamera, auprès des institutions de l'UE, un plaidoyer au sujet de la proposition de refonte du régime d'asile européen commun présentée par la Commission européenne, plaidoyer qui sera fondé sur sa vision d'un régime d'asile harmonisé et commun. Un tel régime devrait garantir une identification, un enregistrement et une présélection efficaces, justes et harmonisés, des conditions d'accueil convenables et de véritables possibilités d'intégration dans les États membres, dans le cadre de mécanismes équitables de partage des responsabilités respectant les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'unité de la famille.

Le Haut Commissariat poursuivra ses activités de suivi de la protection en 2017 ; les centres d'aide à l'enfant et à la famille (centres « point bleu ») seront développés en Italie et en Grèce pour assurer avec efficacité la protection et l'orientation des individus vulnérables, en particulier des enfants séparés de leur famille et des mineurs non accompagnés, des victimes de violences sexuelles et sexistes et des personnes handicapées. En outre, la communication avec les communautés sera renforcée au moyen d'activités de proximité ciblées. L'engagement du HCR dans la protection de l'enfance sera également renforcé, afin de venir en aide au nombre considérable d'enfants non accompagnés et séparés et pour veiller à ce que le

principe de l'intérêt supérieur de l'enfant soit appliqué d'un bout à l'autre de la région.

L'afflux massif de demandeurs d'asile ayant fortement sollicité les régimes existants et entraîné une accumulation des demandes en attente dans l'ensemble de la région, le HCR prévoit d'augmenter son soutien aux autorités nationales pour faciliter la gestion de régimes d'asile de qualité.

Dans la sous-région d'Europe du Nord, les priorités du HCR consisteront comme précédemment à assurer l'accès au territoire et aux procédures d'asile, y compris par la non-application de sanctions pénales pour l'entrée irrégulière, à améliorer la qualité et l'efficacité des procédures d'asile, afin qu'elles accordent notamment une attention particulière aux demandes déposées par des enfants, à faciliter l'intégration et à mettre fin à l'apatridie. Les actions en justice stratégiques et les activités d'information seront intensifiées afin de prévenir un durcissement ultérieur des lois et des politiques.

Le HCR soutiendra la deuxième phase (2015-2017) de l'Initiative pour un asile de qualité en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase, destinée à améliorer la qualité des régimes d'asile, notamment les procédures de détermination du statut de réfugié. Un centre d'appui régional situé à Tbilissi (Géorgie) fournira à tous les pays de la sous-région des expertises et des conseils sur un ensemble de questions de protection, dont la détermination du statut de réfugié et la réinstallation.

L'une des toutes premières priorités du HCR dans la région des Balkans de l'Ouest a été, pendant trois ans, d'aider les États à édifier des régimes d'asile justes et efficaces. Cela a été réalisé non seulement par la mise en œuvre de lois ou d'autres cadres normatifs visant à satisfaire les critères requis au titre de l'élargissement

de l'Union ou de la libéralisation des régimes de visas, mais également dans la pratique. Cet objectif restera prioritaire en 2017 et au cours des années suivantes. Les déplacements massifs de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants observés en 2015 ont révélé des faiblesses et des lacunes importantes dans la capacité des États touchés à gérer les procédures de base. Les États des Balkans de l'Ouest étaient concentrés sur un seul objectif : faciliter le passage rapide de ces populations dans les pays voisins. Les quelques demandeurs d'asile restés dans ces pays font chaque jour l'expérience de l'inefficacité des régimes d'asile. À défaut d'un soutien renouvelé et déterminé de certains acteurs clés de l'UE, le HCR et ses partenaires ne parviendront pas à convaincre ces États de prendre au sérieux leurs obligations de création de régimes d'asile, et la région restera un lieu de passage, où les passeurs et les trafiquants verront leurs affaires prospérer.

Garantir des solutions durables

Le HCR continuera à promouvoir des modalités d'admission prévisibles en Europe. En août 2016, 25 pays européens avaient offert plus de 110 200 places de réinstallation et d'autres formes d'admission pour les réfugiés syriens, sur un total de 221 800 places promises à travers le monde (la réinstallation et les autres formes d'admission proposées aux réfugiés syriens sont décrites plus en détail sur <http://www.unhcr.org/573dc82d4.html>). Les négociations en vue de l'adoption de procédures harmonisées pour le « Programme d'admission humanitaire volontaire », destiné aux personnes déplacées par le conflit en Syrie et actuellement accueillies en Turquie, se poursuivent. La Commission européenne a lancé un Plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays

tiers, qui pourrait servir de point de départ à une meilleure intégration des personnes relevant de la compétence du HCR.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées à travers le monde, il est urgent d'augmenter le nombre de places de réinstallation et les autres formes d'admission en Europe. Bien que le Conseil de l'Union européenne ait adopté des « Conclusions sur la réinstallation » au profit de plus de 22 500 individus en juillet 2015, la Déclaration Union européenne-Turquie a incité certains pays à allouer initialement leurs quotas aux Syriens accueillis en Turquie. La mise en œuvre du plan de relocalisation a été décevante avec, en octobre 2016, seulement 4 pour cent des 160 000 places mises à disposition attribuées à des personnes en provenance de Grèce et d'Italie.

Le HCR continuera donc de promouvoir la mise en place de modalités d'admission en Europe qui soient prévisibles, crédibles et qui tiennent compte des besoins de toutes les populations de réfugiés. L'organisation cherchera à coopérer avec la société civile et le secteur privé, dont les entreprises, pour étudier les moyens de faciliter l'intégration.

Le Haut Commissariat soutiendra les dispositifs visant à renforcer le regroupement familial, qui facilite l'intégration et offre aux femmes et aux enfants la possibilité d'accéder sans risque à la protection en Europe. Il continuera d'appeler les États membres à élargir l'admissibilité au regroupement familial au-delà des conjoints et des enfants mineurs célibataires, et plaidera pour que les réfugiés et les bénéficiaires d'autres formes de protection (comme la protection subsidiaire) jouissent des mêmes droits en matière de regroupement familial.

En Europe du Sud-Est, le HCR poursuivra ses efforts pour se désengager de

manière responsable de l'aide directe aux personnes déplacées par les guerres des années 1990 dans les Balkans. Le HCR aide les gouvernements de la région à assumer, après 2017, la responsabilité pleine et entière de la recherche de solutions durables pour les personnes qui en ont besoin et continuera de s'engager stratégiquement dans les politiques au niveau régional et national. Il s'efforcera de mobiliser des acteurs de développement et des donateurs potentiels et de les impliquer dans les situations où les gouvernements et les institutions pourraient avoir besoin d'aide après 2017.

Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Etant donné que, selon les estimations, environ 600 000 apatrides vivent en Europe et qu'un nombre modeste mais croissant de demandeurs d'asile sont apatrides, le HCR poursuivra ses efforts pour éliminer l'apatridie dans le droit fil de la campagne *#IBelong* (voir le chapitre *Sauvegarde des droits fondamentaux*). Le HCR aidera également un nombre croissant de gouvernements européens à mettre en place des procédures pour identifier et protéger correctement les apatrides, ou à renforcer les procédures existantes, en offrant un appui technique et en encourageant la diffusion des bonnes pratiques. Les activités de sensibilisation et de coopération en cours avec les gouvernements, les autorités locales, la société civile et les collectivités touchées en Europe du Sud-Est ont contribué à une réduction progressive du nombre de personnes risquant de devenir apatrides et à une meilleure connaissance des obstacles existants, notamment au niveau de l'état civil.

Le HCR continuera de soutenir les initiatives lancées par le Réseau européen sur

l'apatridie dans l'ensemble du continent, notamment son action de défense des apatrides placés en détention et sa campagne sur les enfants apatrides, en se concentrant sur les lacunes qui subsistent dans le droit et dans la pratique pour lutter efficacement contre l'apatridie des enfants. Tirant parti des toutes premières conclusions du Conseil de l'UE sur l'apatridie, adoptées en décembre 2015, le HCR continuera d'appeler l'UE à se mobiliser contre l'apatridie, en particulier au travers du Réseau européen des migrations.

Renforcer les relations extérieures du HCR et mobiliser l'aide en faveur des personnes relevant de sa compétence et de son action dans le monde

Un élément central de la réponse du HCR à la situation d'urgence en Méditerranée est le renforcement des partenariats avec toute une série d'acteurs, dont les gouvernements, les institutions régionales, les organismes onusiens, les représentants de la société civile et les ONG. Le Haut Commissariat, en coopération avec ses partenaires et les États touchés, mène une action de sensibilisation à la situation des personnes qui arrivent en Europe et qui ont besoin d'une protection internationale, en particulier des personnes ayant des vulnérabilités spécifiques. Dans ce cadre, il convient de multiplier les appels en faveur d'une intervention coordonnée et globale en Europe pour faire face à la situation et de souligner la nécessité impérieuse d'une stratégie fondée sur la solidarité et le partage des responsabilités.

CONTRAINTES

En dépit de la diversité des traditions politiques et des différences qui distinguent

les régimes d'asile des pays européens, le HCR s'inquiète de la tonalité xénophobe que prend le débat public dans plusieurs pays de la région et qui a contribué à rendre l'environnement opérationnel plus difficile. Les États membres de l'Union européenne n'ont pas témoigné d'une solidarité et d'une volonté de partage des responsabilités suffisantes, en accord avec leurs obligations internationales, et le régime d'asile européen commun n'a pas permis de faire face efficacement à l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants aux frontières méridionales de l'Europe.

La réponse de nombreux pays n'est pas proportionnée à la gravité de la situation, les mécanismes destinés à soutenir les pays d'accueil qui se trouvent en première ligne tardant à se mettre en place et plusieurs États prenant des mesures de plus en plus restrictives, y compris en matière de regroupement familial. Le HCR est particulièrement inquiet de constater que certains pays d'Europe de l'Est avancent des préoccupations relatives à la sécurité nationale pour rejeter des demandes d'asile et limiter l'accès au territoire et aux procédures d'asile, que le fonctionnement des régimes d'asile est entravé par des priorités et des sensibilités politiques et que les possibilités d'intégration demeurent limitées.

Parmi les autres contraintes rencontrées dans la région, il faut mentionner, pour n'en citer que quelques-unes, les restrictions d'accès à l'asile, le recours croissant au statut humanitaire accordé de préférence au statut de réfugié, des pratiques de gestion des frontières peu soucieuses des besoins de protection et la détention de demandeurs d'asile, y compris d'enfants.

En dépit des améliorations observées en Ukraine, les limites à la liberté de circulation et les restrictions d'accès continueront d'entraver l'action des organisations humanitaires. ■

Informations financières

Le budget initial de l'année 2016, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015, s'élevait à 516,9 millions de dollars; au 30 juin 2016, il avait atteint 875,2 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 358,3 millions, ou 69 pour cent. Cette somme inclut le budget supplémentaire de 344 millions constitué pour répondre aux besoins imprévus suscités par la crise en Europe et des transferts internes concernant des activités à frais partagés, d'un montant de 14,3 millions.

Le budget 2017 est chiffré à 891,7 millions de dollars, un total en hausse de 16,4 millions, ou 2 pour cent, par rapport au budget actuel de 2016. Au niveau sous-régional, le budget planifié pour l'Europe de l'Est en 2017 s'élève à 496 millions de dollars, soit une progression de 77,8 millions, ou 19 pour cent, par rapport à l'actuel budget 2016. L'Europe de l'Ouest est la région dont le budget a le

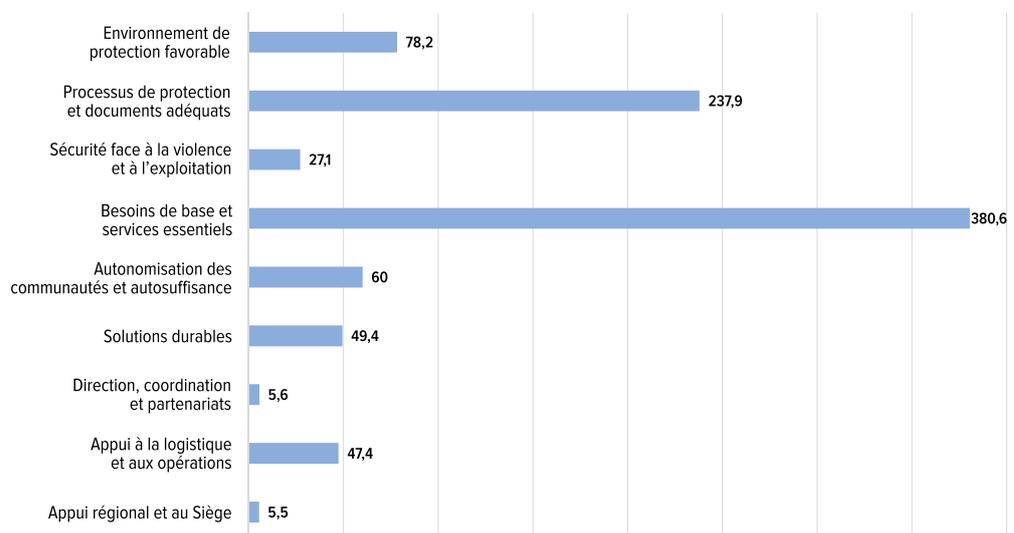
plus fortement augmenté depuis 2011, passant de 80,3 millions de dollars au niveau actuel, en raison de l'impact des crises en Syrie, en Iraq et en Ukraine. Le budget de l'Europe du Sud-Est s'élève à 60,9 millions de dollars. Du fait des derniers développements survenus dans la région et d'une réduction du nombre d'arrivants depuis mars 2016, les besoins financiers estimatifs pour 2017 sont en baisse de 8 millions de dollars, soit près de 12 pour cent, par rapport à 2016. La réduction progressive de l'engagement du HCR auprès des populations réfugiées en situation de déplacement prolongé dans l'ouest des Balkans se poursuivra.

Les besoins financiers pour l'Europe du Nord, de l'Ouest, du Centre et du Sud en 2017 sont chiffrés à 334,8 millions de dollars, la part allouée à la Grèce étant de 73 pour cent (245,9 millions). Par rapport à l'actuel budget 2016, le budget estimatif de la sous-région Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud en 2017 a été réduit de 14 pour cent. En raison de l'ampleur et

de la complexité de l'afflux, l'opération du HCR en Grèce, qui relevait précédemment du Bureau régional de Rome, a commencé à être gérée indépendamment.

L'évolution de la situation restant difficile à prévoir, le HCR s'est efforcé de maintenir le budget 2017 à un niveau minimal, tout en tenant compte des besoins financiers actuels de son opération en Grèce. En 2017, les objectifs qui bénéficieront des dotations budgétaires les plus élevées seront la fourniture d'articles essentiels et ménagers en quantité suffisante (250,4 millions de dollars), l'amélioration continue des conditions d'accueil (175,6 millions) et l'aménagement d'abris convenables et d'infrastructures adaptées (56,2 millions). Un financement insuffisant aurait un impact négatif sur ces objectifs, qui ne visent pas seulement à offrir une aide mais qui s'inscrivent également dans les efforts d'intégration menés par le HCR et ses partenaires dans les pays touchés.

Budget pour l'Europe en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD



BUDGETS POUR L'EUROPE | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	2 358 913	1 298 975	42 265	0	0	1 341 240
Géorgie – Bureau régional ¹	22 083 342	11 516 345	791 212	0	4 320 429	16 627 987
Fédération de Russie	5 524 867	5 227 423	556 359	0	0	5 783 781
Turquie	345 923 226	434 601 089	2 790	0	0	434 603 879
Ukraine – Bureau régional	42 340 424	6 757 353	664 641	0	30 231 018	37 653 012
Sous-total	418 230 773	459 401 185	2 057 267	0	34 551 447	496 009 900
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie-Herzégovine – Bureau régional ²	68 854 689	35 978 782	3 291 115	3 787 869	17 820 348	60 878 115
Sous-total	68 854 689	35 978 782	3 291 115	3 787 869	17 820 348	60 878 115
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique – Bureau régional ³	18 913 501	16 811 110	858 969	0	0	17 670 079
Grèce	286 762 611	245 838 409	27 856	0	0	245 866 265
Hongrie – Bureau régional ⁴	19 989 143	16 373 410	562 645	772 510	0	17 708 565
Italie – Bureau régional ⁵	18 217 228	20 043 039	215 021	0	0	20 258 060
Suède – Bureau régional ⁶	5 031 627	3 918 624	650 851	0	0	4 569 475
Activités régionales	39 242 935	28 274 389	428 504	0	0	28 702 893
Sous-total	388 157 044	331 258 980	2 743 846	772 510	0	334 775 337
Total	875 242 505	826 638 948	8 092 228	4 560 380	52 371 795	891 663 351

¹ À partir de 2016, l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont rattachés au Bureau Régional en Géorgie

² À partir de 2015, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie et le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) et le Monténégro sont rattachés au Bureau régional en Bosnie-Herzégovine.

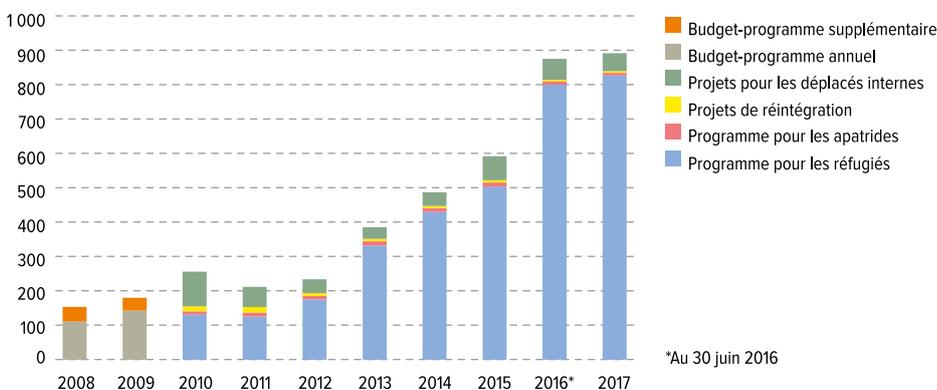
³ Inclut les activités en Autriche, France, Allemagne, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

⁵ Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce, à Malte et en Espagne.

⁶ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

Budgets pour l'Europe 2008-2017 | en millions d'USD



ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La situation reste complexe et instable dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, où les multiples conflits provoquent des déplacements massifs de populations. Il est toujours particulièrement difficile d'assurer l'accès sans risque, sans entrave et en continu des organisations humanitaires dans l'ensemble de la région, ce qui empêche le HCR et ses partenaires de fournir une aide vitale, alors que les solutions politiques au conflit font toujours défaut.

Les Syriens forment toujours la plus importante population relevant de la compétence du HCR. Si les pays voisins de la Syrie sont en première ligne face à la crise, accueillant la grande majorité de cette population, leur générosité a soumis les infrastructures nationales à une charge croissante et a entraîné pour les réfugiés des difficultés de plus en plus grandes à accéder aux services essentiels. En conséquence, le nombre de Syriens cherchant un refuge au-delà de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a augmenté. L'Iraq, la Syrie et le Yémen sont eux aussi toujours en proie à l'instabilité et aux déplacements de populations.

L'an dernier, des réfugiés et des demandeurs d'asile ont continué à voyager au sein de mouvements mixtes de grande ampleur, entreprenant de dangereuses traversées en mer pour rallier l'Europe. Le nombre de réfugiés empruntant la route de la Méditerranée orientale pour passer de Turquie en Grèce a diminué à la suite de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016. La route de la Méditerranée centrale reliant l'Afrique du Nord à l'Italie est désormais la principale voie de passage vers l'Europe et 90 pour cent des personnes arrivées par voie maritime en Italie sont parties de Libye. Ces chiffres sont semblables à ceux de l'année 2015.

© HCR/Charlie Dunmore



Moyen- Orient et Afrique du Nord

Au camp de réfugiés de Zaatari (Jordanie), discussion animée entre de jeunes Syriennes lors d'une réunion organisée dans le cadre du programme éducatif TIGER (*These Inspiring Girls Enjoy Reading*).



En octobre 2016, quelque 145 000 personnes étaient arrivées en Italie par voie maritime : les nouveaux arrivants étaient en majorité originaires d'Afrique subsaharienne et de la Corne de l'Afrique, mais le flux comprenait aussi des Syriens, des Iraquiens et des Afghans.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Situation en Syrie

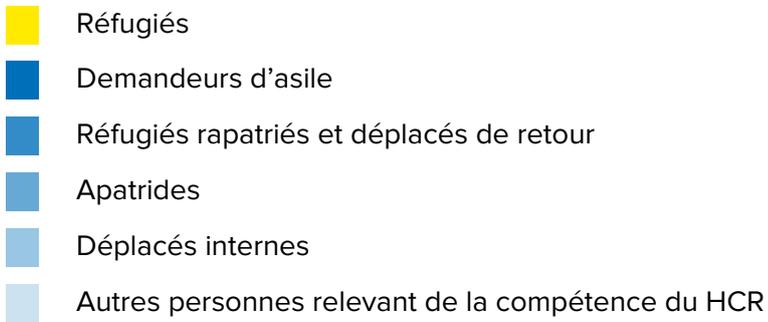
La région Moyen-Orient et Afrique du Nord a continué de subir les graves répercussions de la crise syrienne, qui a provoqué le déplacement interne de 6,1 millions de personnes et l'afflux de plus de 4,8 millions de réfugiés dans les pays voisins, à savoir l'**Égypte**, l'**Iraq**, la **Jordanie**, le **Liban** et la **Turquie**. Les combats intenses qui ont eu lieu dans le nord de la Syrie ont déplacé plus de 400 000 personnes depuis février 2016. La situation humanitaire s'est considérablement détériorée à Alep et dans ses environs : quelque 275 000 habitants des quartiers est de la ville ont besoin d'aide et ne peuvent circuler librement. L'eau, les abris, les rations alimentaires et les soins médicaux restent au premier rang des priorités en matière d'aide humanitaire. D'une manière générale, il est toujours particulièrement difficile d'assurer l'accès sans risque, sans entrave et en continu des organisations humanitaires dans le pays, où selon les estimations quelque 13,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire ; 5,47 millions d'entre elles vivent dans des zones assiégées et difficiles d'accès.

En dépit de la générosité témoignée par les gouvernements et les communautés d'accueil, les réfugiés exilés dans les pays voisins ont toujours des difficultés

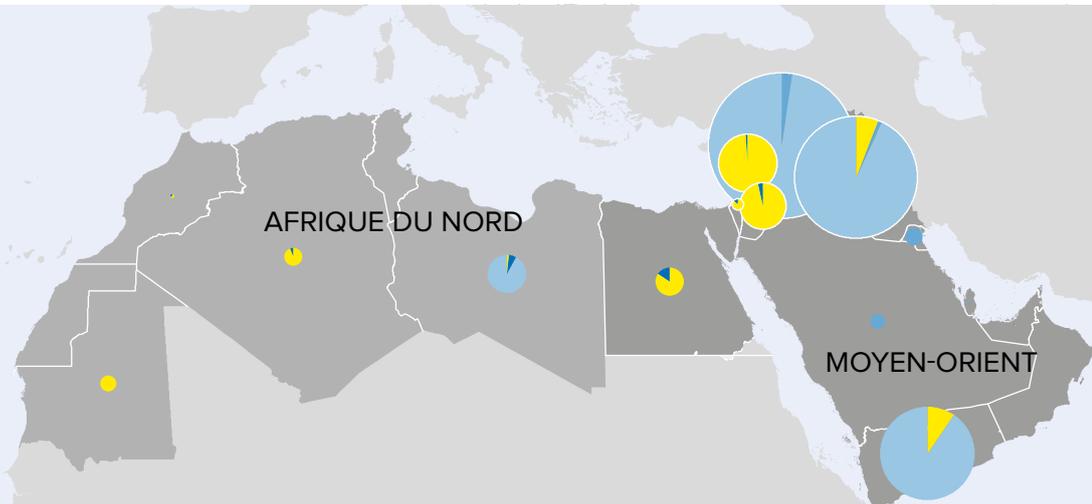
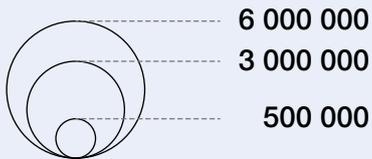
à accéder aux services. Beaucoup ont épuisé leurs économies et sombrent dans la misère. Au Liban, 70 pour cent des ménages de réfugiés vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté et plus de 52 pour cent vivent dans une misère extrême. En Jordanie, 90 pour cent des 513 000 réfugiés syriens enregistrés résidant dans des zones urbaines vivent au-dessous du seuil de pauvreté national. En collaboration avec le PNUD, le HCR continue d'encadrer le Plan régional pour les réfugiés et la résilience, une intervention coordonnée menée par plus de 200 partenaires pour appuyer les plans d'assistance nationaux des cinq principaux pays d'accueil des réfugiés (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie).

Situation en Iraq

Depuis janvier 2014, l'escalade de la violence en Iraq a entraîné le déplacement de plus de 3,3 millions de personnes à l'intérieur du pays. Les partenaires humanitaires estiment que plus de 10 millions d'Iraquiens ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou sous une autre. Alors que la **Turquie** continue d'accueillir plus de la moitié des plus de 230 000 réfugiés iraqiens enregistrés dans la région, des centaines de milliers d'Iraquiens ont pris la mer en 2016 pour tenter de rejoindre l'Europe et de se mettre en sécurité. La destruction généralisée des infrastructures et la présence de mines et de munitions non explosées continuent de décourager les candidats au retour. En prévision des déplacements de grande ampleur en provenance de Mossoul, le HCR concentrera sa réponse d'urgence sur l'aménagement de nouveaux camps, l'amélioration des camps existants et l'augmentation des moyens consacrés aux interventions de protection.



Taille des populations



Yémen

Selon les estimations, 82 pour cent des 27 millions de personnes qui résident au Yémen, dont 2,2 millions de déplacés internes et près de 950 000 anciens déplacés, ont besoin d'une aide humanitaire. Environ 3 millions de Yéménites ont besoin d'aide vitale. Par ailleurs, le Yémen continue d'accueillir près de 280 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, principalement originaires de Somalie. En avril 2016, une cessation des hostilités a permis aux acteurs humanitaires de porter assistance à des populations civiles précédemment inaccessibles en distribuant des produits de première nécessité et des kits d'abri d'urgence ; cependant, l'insécurité générale et la reprise des hostilités continuent d'entraver la fourniture d'aide humanitaire. Le HCR s'efforce d'aider les autorités à offrir une protection et une assistance vitales aux réfugiés, au travers de services juridiques et d'activités de détermination du statut de réfugié, de surveillance des lieux de détention et de réinstallation.

Libye

Le conflit en cours en Libye continue d'avoir de graves conséquences pour les personnes qui relèvent de la compétence du HCR : quelque 350 000 déplacés internes, 300 000 personnes de retour et environ 100 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont besoin d'une protection et d'une assistance humanitaire. Toutefois, le personnel international chargé des programmes du HCR en Libye, évacué du pays en 2014, est toujours en poste à Tunis. Alors que l'accès reste difficile, le HCR continuera d'offrir une aide vitale aux réfugiés et demandeurs d'asile les plus vulnérables par l'intermédiaire de ses partenaires et de ses collaborateurs nationaux à Benghazi et à Tripoli. L'organisation surveille également la situation à la frontière, en adaptant son dispositif d'intervention en conséquence.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Préservation de l'espace de protection

En 2017, la stratégie du HCR visera à préserver l'espace de protection pour l'ensemble des réfugiés accueillis dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, notamment en veillant à ce que les réfugiés soient protégés du refoulement et à ce que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès aux services essentiels. Pour alléger le fardeau qui pèse sur les pays accueillant des réfugiés syriens, le Haut Commissariat continuera de coordonner et de mettre en œuvre le Plan régional pour les réfugiés et la résilience aux côtés des gouvernements d'accueil et des partenaires humanitaires, et cherchera à impliquer davantage les acteurs de développement dans l'appui aux communautés d'accueil. L'organisation continuera de procéder à l'enregistrement biométrique, à titre individuel, des personnes qui ont besoin de la protection internationale, tout en investissant dans la capacité des réfugiés et des communautés à devenir des acteurs des systèmes de protection communautaire.

Appui à l'élaboration de régimes d'asile nationaux

Le HCR continuera de travailler avec plusieurs pays d'Afrique du Nord à la mise en place de lois et de procédures nationales d'asile, en donnant aux gouvernements des avis techniques sur ces questions.

Renforcement de la protection des réfugiés dans les mouvements migratoires mixtes

Concernant les mouvements migratoires mixtes, le HCR, en collaboration avec ses partenaires, continuera à promouvoir une approche globale, axée sur les droits de l'homme et centrée sur quatre objectifs : la prévention du refoulement, l'amélioration de l'accès au territoire et à l'asile, la prise de décisions éclairée des réfugiés et la consolidation de l'espace de protection, notamment à travers la qualité des modalités de séjour et l'accès à la protection.

Réponse d'urgence

Le HCR actualisera régulièrement ses dispositifs d'intervention d'urgence afin de permettre des réponses rapides et coordonnées face à des crises naissantes ou en cours d'aggravation. Dans les pays voisins de la Libye, l'organisation coordonnera ses activités avec celles des gouvernements hôtes pour veiller à ce que les personnes en quête de protection internationale puissent parvenir en lieu sûr, en tenant compte à la fois des préoccupations liées à la protection et des problèmes de sécurité dans un contexte de migrations mixtes. Il est prévu de maintenir l'aide humanitaire d'urgence au Yémen, ainsi que les opérations d'urgence en Iraq et en Syrie.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Le HCR continuera de mettre en œuvre ses stratégies de protection de l'enfance et de lutte (prévention et réponse) contre

la violence sexuelle et sexiste. Il est essentiel de répondre à la nécessité de trouver des modalités de garde à plus long terme et des solutions durables pour les mineurs non accompagnés et les enfants séparés de leur famille, de lutter contre le travail des enfants et d'améliorer l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage sans risques. De même, il est primordial d'assurer la participation active et égale des femmes aux structures de direction et de gestion, ainsi que leur accès aux moyens de subsistance dans des conditions d'égalité avec les hommes. Le Haut Commissariat travaillera avec les autorités pour consolider les mécanismes de protection nationaux, notamment en renforçant la communication avec les communautés et en soutenant les personnes qui ont des besoins particuliers.

Solutions durables

Compte tenu de la hausse constante des besoins de réinstallation dans le monde, due à l'augmentation du nombre de réfugiés et des vulnérabilités, le HCR continuera de promouvoir une augmentation de la capacité de réinstallation, tout en recommandant d'offrir d'autres modalités d'admission, dont les visas humanitaires, les parrainages privés issus des communautés, les régimes de mobilité professionnelle et le regroupement familial, y compris pour les membres de la famille élargie.

Renforcement des partenariats

Le HCR s'efforcera de consolider ses partenariats avec les nouvelles institutions de la société civile et les réseaux émergents d'ONG, ainsi qu'avec le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation de la coopération

islamique et la Ligue des États arabes. Il renforcera ses partenariats stratégiques avec le secteur privé, les organes d'information locaux et régionaux et les établissements universitaires de la région pour mobiliser l'appui de la population et alimenter les débats publics.

Prévention et élimination de l'apatridie

Les interventions visant à lutter contre l'apatridie, notamment en appliquant la stratégie multisectorielle régionale destinée à appuyer le « Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie » resteront prioritaires. À ce titre, le HCR coopèrera avec les gouvernements pour accroître le taux d'enregistrement des naissances chez les réfugiés et les déplacés internes et offrira des conseils concernant les lois sur la nationalité.

CONTRAINTES

Dans l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, les environnements instables et peu sûrs seront la norme opérationnelle. Dans plusieurs pays, dont la Libye, la Syrie et le Yémen, l'organisation a des difficultés à se rendre auprès des populations et à leur porter assistance, ainsi qu'à maintenir le niveau de financement nécessaire pour répondre aux besoins de la région. Le personnel du HCR et les personnes relevant de sa compétence vivent dans des conditions de moins en moins sûres. Les politiques des États en matière d'asile, dans un tel contexte, sont dominées par des préoccupations sécuritaires et deviennent de plus en plus restrictives, ce qui incite un nombre croissant de personnes à entreprendre des voyages périlleux au sein de mouvements migratoires mixtes. ■

Informations financières

La dégradation continue de la situation humanitaire dans la région a entraîné une augmentation massive des besoins en matière d'aide humanitaire et de protection. En conséquence, le budget du HCR pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a atteint 2,1 milliards de dollars en 2016, un montant trois fois plus élevé qu'il y a cinq ans. Le projet de budget pour l'année 2017 s'élève à 2,17 milliards de dollars, soit une hausse nette de 74,6 millions ou d'environ 4 pour cent par rapport au montant actuel du budget 2016. La sous-région Moyen-Orient représente environ 88 pour cent de l'augmentation totale en 2017, soit une progression de quelque 65,5 millions de dollars ou 3 pour cent par rapport à l'actuel budget 2016. La sous-région Afrique du Nord obtient une augmentation globale d'environ 9 millions de dollars, ou 5 pour cent, dans le budget 2017 par rapport à l'actuel budget 2016.

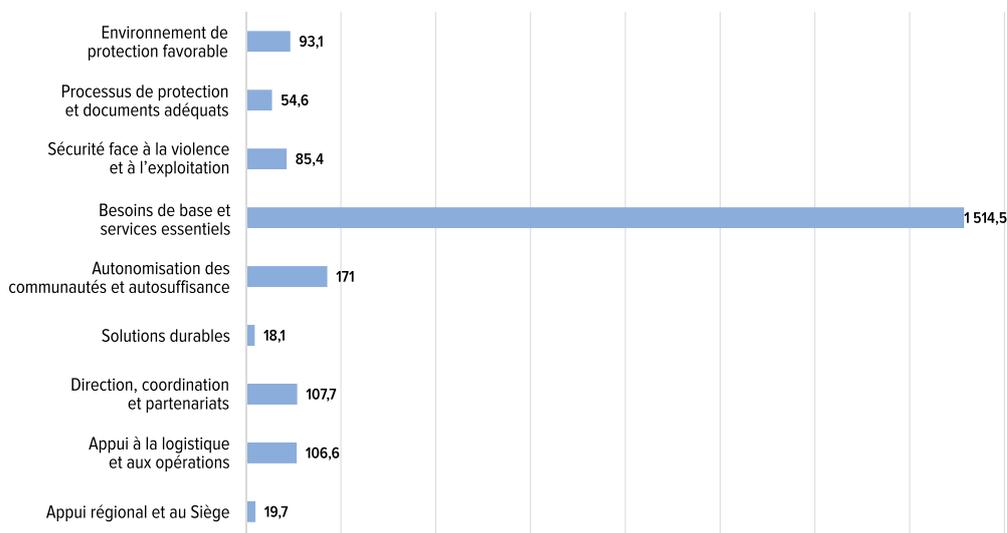
La plus grande partie des fonds étant réservée aux situations

d'urgence, les problèmes de sous-financement auront un impact significatif sur les crises moins connues. Les programmes en faveur des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de la région de Tindouf (Algérie), par exemple, sont pénalisés par un sous-financement persistant. En Égypte, plus de 60 000 réfugiés urbains subissent de plein fouet les effets des déficits de financement chroniques et d'une inflation massive qui dévalue les programmes d'aide en espèces du HCR. Une évolution similaire a été observée dans le camp de Mbera, en Mauritanie, où quelque 50 000 réfugiés maliens résident depuis 2012 et où le manque de financement a entraîné des pénuries dans les secteurs des abris, de l'eau et de l'éducation.

Des déficits subsistent même dans les situations d'urgence les plus médiatisées, qui reçoivent pourtant la majorité des fonds destinés à la région. Les besoins non satisfaits en matière d'assistance en espèces ont été estimés respectivement à 68 pour cent pour les populations

syriennes et à 82 pour cent pour les populations non syriennes. Concrètement, cela signifie que 7 000 familles non syriennes accueillies en Jordanie ont été identifiées comme vulnérables et éligibles à l'assistance et que seulement 2 400 en ont bénéficié. En Iraq, 10 pour cent seulement des familles vulnérables ont pu recevoir une seule aide ponctuelle en espèces et 63 pour cent des besoins estimés dans le secteur des abris ne sont pas satisfaits. Au Liban, dans le secteur de la santé, l'aide a été affectée en priorité à la prise en charge des besoins en matière de soins primaires, les soins secondaires étant réservés aux personnes nécessitant un traitement d'urgence vitale. Ceci signifie que des milliers de réfugiés ayant besoin de soins à plus long terme en sont tout simplement privés. Les allocations de revenu minimum sont exclusivement réservées aux personnes très vulnérables. Du fait de l'augmentation du nombre de déplacés internes en Syrie, l'écart entre les besoins identifiés et l'aide disponible se creuse.

Budget pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2017 par groupe de droits fondamentaux | en millions d'USD

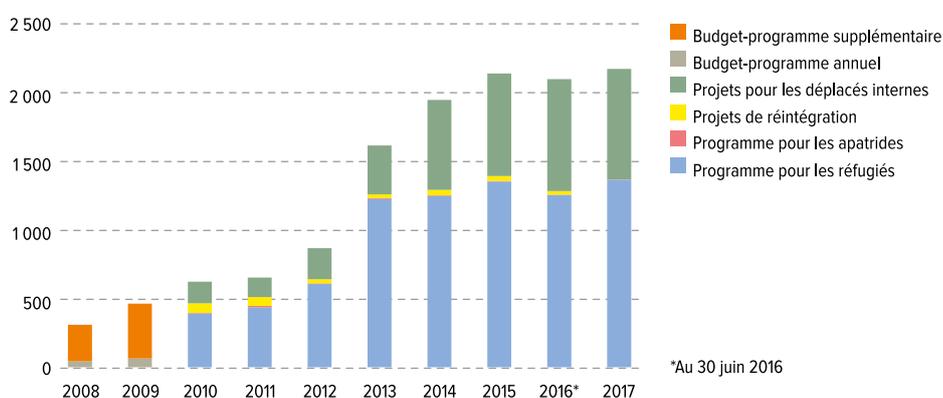


BUDGETS POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

Opération	Budget actuel 2016 (au 30 juin 2016)	2017				Total
		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets de réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	
MOYEN-ORIENT						
Iraq	562 945 954	137 531 146	623 739	0	418 938 876	557 093 761
Israël	3 079 904	3 669 782	0	0	0	3 669 782
Jordanie	318 803 538	321 355 004	0	0	0	321 355 004
Liban	463 421 995	534 122 072	606 298	0	0	534 728 370
Arabie saoudite – Bureau régional ¹	4 486 936	4 958 487	175 288	0	0	5 133 775
République arabe syrienne – Bureau régional de coordination pour les réfugiés	55 281 275	18 124 373	0	0	30 079 617	48 203 990
République arabe syrienne	353 462 237	48 799 999	211 000	0	303 989 069	353 000 068
Émirats arabes unis	2 761 923	3 618 979	0	0	0	3 618 979
Yémen	124 063 058	49 245 685	0	0	50 323 542	99 569 228
Activités régionales	33 018 892	60 500 000	0	0	0	60 500 000
Sous-total	1 921 325 712	1 181 925 528	1 616 325	0	803 331 105	1 986 872 958
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	28 964 766	35 784 755	0	0	0	35 784 755
Égypte – Bureau régional	83 187 895	79 251 293	0	0	0	79 251 293
Libye	21 765 039	24 552 689	0	0	2 958 777	27 511 466
Mauritanie	19 432 361	19 090 331	0	0	0	19 090 331
Maroc	5 880 726	6 034 300	0	0	0	6 034 300
Tunisie	5 900 784	5 498 915	0	0	0	5 498 915
Sahara occidental (Mesures de rétablissement de la confiance)	7 519 239	7 701 761	0	0	0	7 701 761
Activités régionales	2 201 095	3 000 000	0	0	0	3 000 000
Sous-total	174 851 905	180 914 044	0	0	2 958 777	183 872 821
Total	2 096 177 616	1 362 839 573	1 616 325	0	806 289 882	2 170 745 779

¹ Inclut les activités au Koweït.

Budgets pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord 2008-2017 | en millions d'USD



Gestion et appui aux opérations

L'aide d'urgence destinée aux réfugiés sud-soudanais arrive en Ouganda.



© HCR/Jiro Ose

Le personnel du Siège du HCR, en poste à Genève, à Budapest, à Copenhague et dans d'autres capitales régionales, s'assure et travaille à ce que l'Organisation s'acquitte de son mandat de manière efficace, cohérente et transparente.

En 2017, les divisions et les bureaux du Siège continueront à guider et à soutenir les opérations sur le terrain, notamment en assumant les fonctions clés suivantes :

- Élaboration de la doctrine et de la politique générale
- Formulation des orientations stratégiques
- Gestion de la collecte de fonds et mobilisation des ressources
- Hiérarchisation et allocation des ressources
- Appui au Comité exécutif et aux autres organes de gouvernance, pour leur permettre d'assumer leurs fonctions de contrôle
- Contrôle financier conformément aux règles et règlements des Nations Unies et du HCR
- Direction de la gestion et du développement de l'Organisation
- Suivi, mesure et établissement de

rapports (dont gestion axée sur les résultats)

- Contrôle (inspections, évaluations, enquêtes et audits)
- Coordination et gestion de la communication et des relations extérieures
- Appui aux relations interorganisations et aux partenariats stratégiques
- Gestion des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'échelle de l'Organisation.

Outre ses opérations d'envergure nationale ou régionale, le HCR entreprend un éventail de projets et d'activités à caractère mondial, regroupés sous le nom de « programmes globaux ». Destinés à être exécutés sur le terrain, ces programmes sont néanmoins budgétés et gérés au Siège.

Le projet de budget des programmes globaux s'élève à 425,1 millions de dollars en 2017, ce qui représente une hausse nette de 14 millions, ou 3 pour cent, par rapport à l'actuel budget 2016. Cette progression est essentiellement due à une augmentation des investissements dans les projets liés à l'éducation à travers le monde, visant notamment

à encourager les études supérieures, et des investissements dans le Service des partenariats avec le secteur privé, destinés à accroître les objectifs de financement en 2017.

Le projet de budget pour le Siège demeure stable entre 2016 et 2017 avec 229,1 millions de dollars et les composantes appui aux programmes ainsi que gestion et administration représentant respectivement environ 35 et 65 pour cent du montant total. La catégorie appui aux programmes est composée des frais de conception, de formulation et d'évaluation des programmes. Elle inclut les groupes fonctionnels du Siège qui apportent un appui technique et administratif aux opérations sur le terrain. Les besoins financiers de l'année 2017 accusent une hausse modeste sur cette ligne — 2,3 millions de dollars ou 3 pour cent – par rapport à l'actuel budget 2016.

La catégorie gestion et administration regroupe les dépenses nécessaires pour assurer la direction et le leadership de l'organisation. Elle comprend les services fonctionnels chargés de la direction exécutive, de la politique et de l'évaluation organisationnelles, des relations extérieures, des technologies de l'information et de l'administration. Le projet de budget de cette catégorie en 2017 devrait diminuer de 2,2 millions de dollars, soit 1 pour cent, par rapport à l'actuel budget 2016.

Les tableaux et graphiques relatifs aux budgets des programmes globaux et du Siège sont présentés dans les pages suivantes. Les fonctions du Siège sont décrites de manière plus détaillée dans la version numérique sur la page du site *Global Focus* <http://reporting.unhcr.org/resources>. ■

BUDGETS POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX | USD

Activités	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Primes incitatives en espèces	309 433	449 688
Solutions durables	2 759 065	2 933 065
Projets liés à l'éducation	6 161 041	22 056 029
Projets liés aux urgences (y compris les stocks)	38 030 327	37 261 658
Projets liés à l'environnement	435 206	598 500
Groupes sectoriels globaux	2 746 882	3 413 180
Projets liés à la santé (y compris VIH et sida, anémie, eau et assainissement)	4 050 855	3 928 855
Projets d'innovation	4 536 164	7 089 630
Collecte de fonds du secteur privé ¹	99 609 536	111 200 000
Projets liés à la protection	3 471 605	5 662 350
Projets liés à l'information et aux médias	6 371 891	7 495 563
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	6 540 805	4 424 320
Enregistrement, données et gestion des connaissances	4 881 748	5 908 769
Recherche, évaluation et documentation	340 386	340 386
Réinstallation	23 803 486	22 742 000
Projets liés aux abris	6 650 000	480 000
Projets liés à la formation	1 131 785	896 000
Divers	7 542 467	780 890
Sous-total	219 372 681	237 660 883

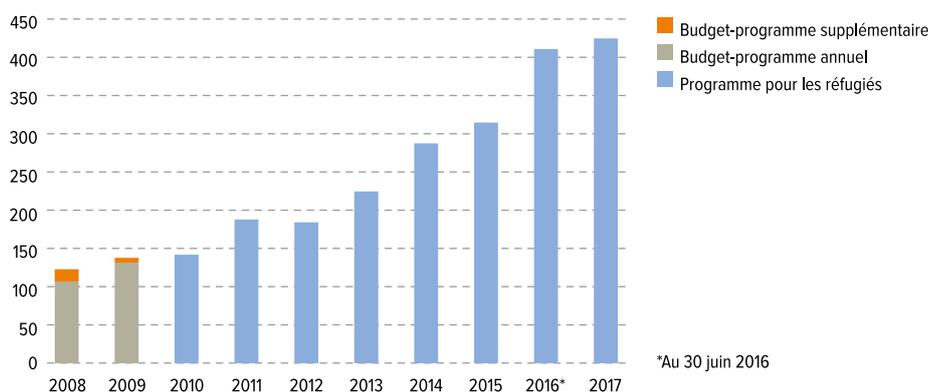




Activités	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017
ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES		
Direction exécutive et gestion		
Projets d'innovation	1 488 659	1 114 773
Bureau de l'Inspecteur général - activités de terrain	1 450 245	1 937 208
Section des affaires juridiques - activités de terrain	343 881	447 490
Division des Relations extérieures		
Services et sections spécialisés	8 606 833	9 958 033
Collecte de fonds privés (fonds d'investissement et activités) ¹	11 219 878	13 402 146
Division de la Protection internationale		
Services et sections spécialisés	29 463 713	20 182 857
Division des systèmes d'information et des télécommunications		
Technologies de l'information et communications - Appui au terrain	35 380 090	39 803 994
Division de la gestion et de l'appui aux programmes		
Groupes sectoriels - appui au terrain	67 750	50 000
Appui technique au terrain	10 805 722	11 585 058
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement		
Section de la gestion des capacités dans les situations d'urgence	6 950 494	6 981 185
Section de la sûreté sur le terrain - appui à la sécurité sur le terrain	12 197 149	12 265 767
Gestion de l'approvisionnement - renforcement et appui au terrain	20 999 648	17 214 454
Division de la gestion des ressources humaines		
Soutien global au logement du personnel	1 005 550	1 378 716
Coûts spéciaux relatifs au personnel	18 409 209	16 805 515
Formation du personnel du HCR	8 864 985	9 781 749
Division de la gestion administrative et financière		
Services et sections spécialisés	5 392 950	5 195 328
Centre de services globaux (Budapest)		
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	1 974 121	1 731 086
Centre de services globaux (Copenhague)		
Division des systèmes d'information et des télécommunications	356 902	588 608
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	9 137 866	8 166 892
Partenariat avec le secteur privé	8 020 887	8 930 442
Sous-total	191 756 950	187 456 165
Total programmes globaux	411 129 632	425 117 048

¹ Inclut les activités et bureau à Copenhague

Budgets pour les programmes globaux 2008-2017 | en millions d'USD



BUDGETS 2016-2017 POUR LE SIÈGE | USD

Divisions/Départements ¹

	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION		
Bureau exécutif	4 216 500	5 134 141
Bureau de liaison à New York	5 200 046	4 818 395
Bureau de l'Inspecteur général	5 671 585	5 324 153
Section des Affaires juridiques	3 803 730	4 105 396
Bureau de l'Ombudsman	581 412	566 891
Bureau de la déontologie	1 250 473	1 308 793
Gestion des risques au sein de l'entreprise	524 337	523 310
Service de l'évaluation	2 628 996	3 243 439
Service du développement et de la gestion organisationnel	1 170 437	1 165 264
Sous-total	25 047 518	26 189 781
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES		
Bureau du Directeur	3 557 472	3 116 219
Services et sections spécialisés	22 302 899	23 687 363
Sous-total	25 860 371	26 803 583
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE		
Bureau du Directeur	1 559 799	3 788 253
Services et sections spécialisés	15 771 232	17 819 322
Sous-total	17 331 032	21 607 575



Divisions/Départements ¹

	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS		
DIVISION DE L'APPUI ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES (DPSM)		
Bureau du Directeur	2 534 933	2 273 581
Services et sections spécialisés	4 526 870	4 435 910
Sous-total	7 061 803	6 709 491
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT (DESS)		
Bureau du Directeur	1 484 612	1 806 926
Sous-total	1 484 612	1 806 926
BUREAUX RÉGIONAUX		
Bureau du Directeur pour l'Afrique	10 926 026	10 497 853
Bureau du Directeur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	7 959 417	8 667 714
Bureau du Directeur pour l'Asie et le Pacifique	5 030 846	5 023 748
Bureau du Directeur pour l'Europe (y compris Bureau à Bruxelles)	10 203 554	10 501 640
Bureau du Directeur pour les Amériques	3 046 730	3 032 993
Sous-total	37 166 573	37 723 948
Sous-total Département des opérations	45 712 988	46 240 366
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Bureau du Directeur et des coûts fixes des TIC	16 699 936	18 581 977
Services et sections spécialisés	2 306 000	2 116 000
Sous-total	19 005 936	20 697 977
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES (DHRM)		
Bureau du Directeur	3 812 639	2 935 910
Services et sections spécialisés	12 108 492	11 546 883
Sous-total	15 921 131	14 482 794
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (DFAM)		
Bureau du Contrôleur et Directeur	11 571 991	6 799 236
Services et sections spécialisés	28 451 669	27 806 176
Sous-total	40 023 660	34 605 412

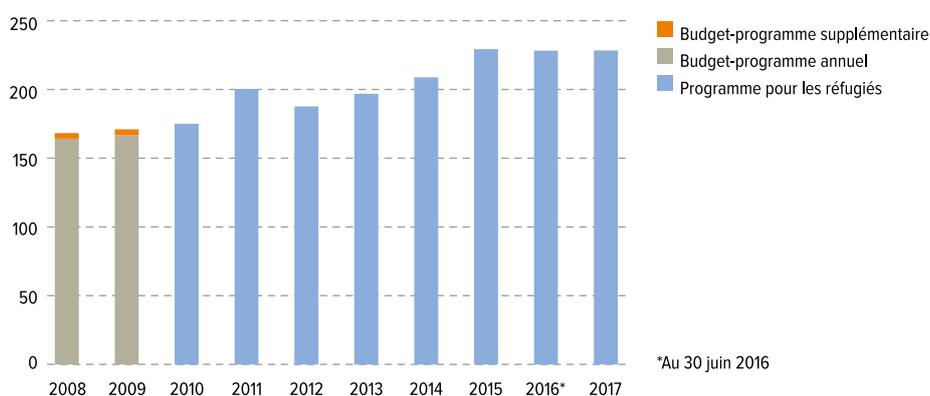


Divisions/Départements ¹

	2016 Budget actuel (au 30 juin 2016)	2017
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (BUDAPEST)		
Unité de gestion	3 890 535	3 616 667
Services et sections spécialisés	30 842 274	29 609 833
Sous-total	34 732 808	33 226 500
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (COPENHAGUE)		
Unité de gestion	4 486 276	4 610 998
Sous-total	4 486 276	4 610 998
Conseil du Personnel	888 601	707 944
Grand total	229 010 321	229 172 929

¹ Inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes: 41 millions pour 2016 et 41,2 millions pour 2017. Toutes les valeurs sont provisoires, soumises à l'approbation finale du Budget-programme des Nations Unies et de la révision ultérieure des coûts

Budgets pour le siège 2008-2017 | en millions d'USD





Une jeune réfugiée sud-soudanaise fait un signe timide de la main après être parvenue en lieu sûr, en Ouganda.



SAUVEGARDER LES DROITS FONDAMENTAUX

Les problèmes engendrés par les déplacements de réfugiés et les mouvements mixtes actuels sont trop complexes et trop onéreux pour que chaque pays puisse les régler seul. Une coopération internationale fondée sur les principes de solidarité, le partage équitable des responsabilités et les efforts collectifs des États est indispensable pour répondre de manière durable aux défis d'aujourd'hui.

Le respect du droit international des réfugiés constitue une forme de partage des responsabilités, par laquelle les États honorent les engagements qu'ils ont contractés les uns vis-à-vis des autres, comme prévu par la Convention de 1951 et d'autres instruments relatifs au droit des réfugiés. La validité et l'adaptabilité de la Convention, largement respectée par les États signataires, ont été reconnues à maintes reprises dans le cadre de son interprétation et de son application, mais aussi par le non-respect de ses dispositions par certains États et leur manquement à l'obligation d'accorder l'accès à la protection et aux droits.

En 2017, le HCR continuera de promouvoir un environnement de protection favorable pour les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes et les apatrides. Le Haut Commissariat plaidera également pour la mise en œuvre, dans la pratique, des traités régionaux et internationaux applicables. Ce chapitre décrit les efforts actuellement déployés par l'organisation pour faire respecter le droit d'asile et pour encourager la mise en place de régimes d'asile nationaux qui soient justes et efficaces et qui assurent l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à la protection. Les pages qui suivent présentent également un aperçu de l'action menée par le HCR pour mettre un terme à l'apatridie, ainsi que pour offrir protection et assistance aux déplacés internes.

Dans ce chapitre :

- Renforcer les systèmes nationaux
- Comprendre les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR
- Éliminer l'apatridie
- S'engager dans les situations de déplacement interne



© HCR/Will Swanson

RENFORCER LES SYSTÈMES NATIONAUX

Le HCR estime que des systèmes nationaux fonctionnels, impliquant les pouvoirs publics à tous les échelons, la société civile et le secteur privé, sont le meilleur moyen de protéger et d'aider les déplacés, les apatrides et les personnes risquant de le devenir. En dépit de l'introduction de lois, de politiques et de pratiques restrictives par certains États, la communauté internationale a récemment adopté une série d'instruments qui constituent une base pour le renforcement des systèmes nationaux de protection et de recherche de solutions. Ces instruments comprennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le Cadre d'action global pour les réfugiés qui l'accompagne. Le HCR a également été invité à renforcer, en collaboration avec d'autres partenaires, l'aide accordée aux États en matière de protection des personnes relevant de sa compétence et de recherche de solutions aux déplacements forcés.

Le Haut Commissariat assure des activités de renforcement des capacités et d'autres formes d'appui

visant à transférer aux institutions publiques ses compétences techniques en matière de protection, et notamment sur la détermination du statut de réfugié, le droit et les politiques applicables aux réfugiés et aux apatrides, et les interventions d'urgence humanitaire. L'organisation recommande également d'intégrer les personnes relevant de sa compétence dans les lois, les politiques, les pratiques administratives et les services à l'échelle nationale et régionale. De la même manière, elle met son expertise en matière de protection à la disposition des partenaires de développement pour faciliter la prise en compte des réfugiés dans les programmes de développement nationaux.

Malgré des avancées importantes dans l'adoption de politiques nationales inclusives des réfugiés dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement, cela reste insuffisant. En effet, cinquante pour cent seulement des enfants réfugiés ont accès à l'enseignement primaire, contre un taux mondial supérieur à 90 pour cent. À travers le monde, 84 pour

cent des adolescents qui ne sont pas réfugiés suivent le premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que 22 pour cent seulement des adolescents réfugiés ont cette chance. En ce qui concerne les études supérieures, un pour cent seulement des réfugiés vont à l'université, alors que le taux moyen est de 34 pour cent à l'échelle mondiale. Par exemple, même si les réfugiés ont officiellement accès aux établissements de l'éducation nationale dans 17 des 25 pays jugés prioritaires pour la mise en œuvre des programmes éducatifs du HCR, dans la pratique, la plupart des enfants réfugiés ne peuvent les fréquenter, car le soutien plus large en matière de protection et l'appui financier ne sont pas suffisants pour permettre aux familles d'envoyer leurs enfants à l'école.

En conséquence, depuis 2016, le HCR renforce et élargit son appui aux gouvernements et aux partenaires de développement, afin de faciliter l'intégration des considérations relatives à la protection et à la prestation de services pour les réfugiés dans les mécanismes de gouvernance et

administratifs. En complément de ces efforts, l'organisation apportera un soutien ciblé pour faciliter l'accès des personnes relevant de sa compétence aux programmes relatifs à la justice et à la sécurité. Une véritable volonté politique et un financement prévisible, associés à l'appui du HCR, seront essentiels pour garantir la cohérence dans les différents contextes de déplacement.

De la même manière, en 2017, la collaboration du HCR avec les autorités nationales désireuses de jouer un plus grand rôle dans la

détermination du statut de réfugié visera à structurer les institutions publiques en charge de la DSR, à renforcer leurs capacités et à les soutenir pour leur permettre de rendre des décisions de qualité sur le long terme. Dans les situations où les pouvoirs publics se chargent intégralement de la procédure de détermination du statut, le HCR continuera à offrir des conseils techniques et un appui, consistant notamment à renforcer les capacités et à soutenir la mise en place de mécanismes d'assurance qualité durables et gérés par l'État.

Enfin, comme la protection et les solutions destinées aux personnes relevant de sa compétence sont de plus en plus ancrées dans les systèmes nationaux pertinents et dans les programmes internationaux de développement, le HCR étudiera de nouvelles manières d'exercer ses responsabilités de surveillance, notamment en assurant une interprétation et une application adéquates des normes de protection internationales et régionales. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
Promouvoir et renforcer la protection et la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des recommandations sur la préservation du caractère civil et humanitaire de l'asile seront communiquées ; le CICR et les États seront impliqués.
Promouvoir des lois et des politiques axées sur la défense et le respect des droits des personnes relevant de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR soutiendra et encouragera des actions en justice stratégiques afin d'assurer la défense et le respect des droits des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. ■ Le HCR continuera à contribuer et à renforcer sa collaboration avec les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme, dont l'Examen Périodique Universel, les procédures spéciales et les mécanismes de suivi de l'application des traités. ■ Des conseils techniques sur les questions législatives et politiques seront apportés aux opérations. ■ Les États et les opérations du HCR bénéficieront d'un soutien relatif à la délivrance de titres de voyage en vertu de la Convention et à la protection des données personnelles des personnes relevant de la compétence de l'organisation. ■ Une assistance et des conseils techniques seront offerts aux États afin de faciliter la promulgation de lois et de directives, nouvelles ou révisées, intégrant des normes de protection améliorées.
Encourager l'adoption de lois ou leur révision en conformité avec les normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Par son engagement stratégique dans des procédures judiciaires en sa qualité d'ami de la Cour Internationale de Justice (<i>amicus curiae</i>), le HCR continuera de promouvoir l'élaboration de normes juridiques pertinentes, ainsi que l'interprétation et/ou l'application uniforme des normes existantes.
Élaborer, publier et communiquer des recommandations sur la protection internationale des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR rédigera des avis juridiques sur des questions d'actualité en rapport avec la protection internationale, notamment : l'éligibilité à la protection internationale, le principe de non-refoulement, le principe de non-pénalisation pour entrée et présence irrégulières, les procédures d'asile justes et efficaces, les garanties de procédure équitable et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, dont le droit à la vie de famille et à l'unité de la famille.
Cœuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides, améliorer les conditions et promouvoir des alternatives à la détention	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en œuvre de la stratégie « Au-delà de la détention (2014-2019) » sera appuyée dans les pays prioritaires et dans d'autres pays. ■ Le HCR élaborera deux programmes de formation combinés sur la surveillance des lieux de détention des migrants, les modalités d'accueil et de garde et sur les alternatives à la détention des enfants et des familles. ■ Des notes d'information et des études en rapport avec ces questions seront élaborées.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Processus de protection et documents adéquats	
Amélioration de l'accès aux procédures de détermination du statut et de la qualité de ces procédures	
Poursuivre l'élaboration de politiques, de recommandations, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et continuer à en surveiller l'application	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des avis opérationnels, juridiques et procéduraux sur les procédures et les décisions en matière de DSR seront communiqués aux opérations régulières et d'urgence, notamment : aux opérations de grande envergure assurant la DSR en vertu du mandat, aux opérations engagées dans le transfert des responsabilités de la DSR aux gouvernements, et aux opérations se consacrant à la mise en place ou au renforcement de procédures d'asile nationales (y compris par des initiatives d'assurance qualité). ■ De nouvelles instructions sur l'utilisation stratégique de la DSR relevant du mandat intégrées aux stratégies globales de protection et de recherche de solutions seront élaborées, ainsi que sur la conception et l'application de stratégies efficaces de traitement pour des populations précises. ■ Les « Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR » seront révisées et actualisées. ■ Des recommandations sur l'examen et l'évaluation de la crédibilité des demandes de DSR continueront d'être élaborées à l'intention du personnel du HCR et des décideurs des organismes publics. ■ Des recommandations claires sur l'application des critères d'exclusion prévus par la Convention de 1951 seront communiquées aux gouvernements, au personnel du HCR et aux autres intervenants impliqués dans des procédures d'asile ou de DSR ; les demandeurs d'asile devraient ainsi bénéficier d'une DSR plus juste et plus uniforme. Le HCR continuera également d'actualiser les principes directeurs sur l'exclusion de la protection internationale en vertu de l'article 1F de la Convention de 1951. ■ Des missions d'appui à la protection seront entreprises dans les opérations de DSR les plus importantes.
Renforcer la capacité du personnel et des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR, y compris par des déploiements	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR préparera et assurera des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont au moins 4 sessions du programme de formation à la DSR, au bénéfice de 140 collaborateurs chargés de la DSR au titre du mandat. ■ Le personnel du HCR chargé de la DSR et d'autres activités liées à la protection sera formé aux techniques d'entretien, notamment grâce à la mise en place de supports de formation électroniques et à l'organisation de sessions du nouveau programme de formation aux entretiens. ■ Le personnel du HCR chargé de la DSR bénéficiera d'une formation sur les informations relatives aux pays d'origine (IPO), notamment grâce à la mise en place d'un module de formation électronique. ■ Un appui sera offert à des opérations chargées de DSR au titre du mandat, grâce au déploiement d'experts. ■ Un module d'initiation en ligne sera élaboré à l'intention des nouveaux agents chargés de déterminer l'éligibilité à la DSR. ■ Des conseils d'auto-prise en charge seront élaborés à l'intention des agents chargés du traitement des demandes de DSR afin de promouvoir le bien-être du personnel.
Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations et des recommandations actualisées et spécifiques sur les pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des principes directeurs sur l'éligibilité et d'autres recommandations spécifiques seront publiés au sujet des principaux pays d'origine. ■ Des rapports spécifiques sur certains pays seront commandés à des organisations indépendantes, spécialisées dans la recherche d'informations sur les pays d'origine. ■ Le site <i>Refworld</i> sera régulièrement actualisé pour veiller à ce que les gouvernements, le personnel du HCR et les autres personnes intervenant dans les procédures d'asile/de DSR aient en permanence accès à des informations à jour sur les pays d'origine, provenant de diverses sources de confiance.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
Services pour les personnes qui ont des besoins particuliers renforcés	
Renforcer la capacité de prise en charge des besoins de protection particuliers des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un programme de formation des formateurs, relatif à la protection des LGBTI, sera lancé à l'échelle mondiale. ■ Les bonnes pratiques et les conseils pratiques seront rassemblés et diffusés auprès des opérations.
Renforcer la capacité de prise en charge des besoins de protection particuliers des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les partenariats avec les associations locales ou nationales de personnes handicapées seront renforcés. ■ Une formation électronique sur la protection des personnes handicapées sera mise en place à l'échelle mondiale. ■ Des conseils pratiques seront diffusés afin de faciliter la prise en compte des personnes handicapées dans tous les secteurs de programmation.
Améliorer l'accès à une éducation de qualité	
Offrir un appui technique aux opérations pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les systèmes et les programmes éducatifs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un cadre sur l'intégration des réfugiés dans les services et les systèmes éducatifs nationaux/locaux sera élaboré et des instructions opérationnelles seront délivrées pour certains contextes précis. ■ Au moins 20 pays bénéficieront d'un appui technique pour renforcer l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux et certains pays recevront un appui supplémentaire ciblé.
Les opérations augmentent la scolarisation (fréquentation et rétention) des enfants et des jeunes non scolarisés dans le primaire et dans le secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ 12 pays recevront, au titre du programme Éduquer un enfant, un appui technique ciblé pour scolariser 140 000 enfants réfugiés dans le primaire.
Développer et promouvoir l'innovation dans l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 10 pays bénéficieront d'un appui technique ciblé pour améliorer l'accès aux programmes d'enseignement secondaire institutionnel, d'enseignement accéléré et d'enseignement non formel.
Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre du programme annuel de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) et d'autres programmes du HCR et de ses partenaires, plus de 4 000 réfugiés recevront des bourses pour suivre des études supérieures. ■ Un consortium de partenaires travaillant sur l'enseignement connecté, conduit par le HCR, facilitera l'accès de 2 000 étudiants réfugiés aux études supérieures.



© HCR/Pet Shelekovsky

COMPRENDRE LES BESOINS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

« Comment pouvons-nous travailler et avancer ensemble si nous sommes invisibles ? Comment pouvons-nous travailler avec les jeunes réfugiés si nous ne les voyons pas ? Comment pouvons-nous prévoir des mesures pour les jeunes réfugiés si nous ne connaissons pas leurs besoins ? Combien devons-nous investir, si nous ne savons pas combien ils sont ? »

- Jeunes réfugiés participant aux Consultations mondiales des jeunes réfugiés, Genève, juin 2016.

L'engagement opérationnel du HCR, sa fonction de surveillance et son action de sensibilisation reposent sur une connaissance approfondie des personnes avec lesquelles et pour lesquelles il travaille, des raisons qui sont à l'origine de leur déplacement et du contexte dans lequel ces personnes vivent. La participation effective des communautés permet de prendre des décisions et d'élaborer des programmes fondés sur des données probantes et occupe de ce fait une place centrale dans différents processus du HCR, consistant notamment à : étudier les mouvements de population, analyser les risques en matière de protection, assurer une gestion individuelle des cas de protection, rendre des comptes aux populations touchées, mettre en œuvre des approches

participatives et renforcer la protection fondée sur la collectivité.

En outre, le HCR continue de perfectionner ses systèmes de gestion de l'information et de traitement des données, afin d'appuyer l'analyse de la protection, la planification à plus long terme en matière de protection et de solutions et la définition de priorités par l'organisation, les gouvernements et les partenaires. La Gestion de l'information sur la protection (voir *Glossaire*) est une initiative collective, fruit d'une collaboration entre le HCR et des organisations humanitaires, des acteurs du développement et des établissements universitaires.

Le HCR modifie également sa manière de travailler avec les

jeunes, afin de mieux tirer parti de leurs idées novatrices et de leur bonne connaissance de leurs communautés avec l'objectif d'accroître l'efficacité de ses programmes. Pour honorer l'engagement qu'elle a pris au sujet des « Actions essentielles pour les jeunes réfugiés », définies dans le cadre des Consultations mondiales des jeunes réfugiés et du « Pacte mondial pour les jeunes engagés dans l'action humanitaire », issu du Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'organisation s'efforce de renforcer la collecte et l'utilisation de données spécifiques et ventilées sur les jeunes déplacés et apatrides. Ceci améliorera la pertinence et la spécificité des programmes destinés aux jeunes, assurera une meilleure prise en compte des besoins des jeunes

dans les réponses humanitaires et la recherche de solutions, et permettra au HCR, aux gouvernements et aux partenaires de prévoir les ressources

adéquates. L'organisation s'attache également à donner aux jeunes, dans l'ensemble de ses programmes, davantage de possibilités de participation

effective, y compris en qualité de chercheurs et de collecteurs de données, et prendra des mesures pour que les jeunes soient véritablement impliqués. ■

La base d'une prise de décisions éclairée

Il incombe au HCR, au titre de ses responsabilités fondamentales, de communiquer avec transparence des informations sur la situation des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence. Les données et les éléments probants sont indispensables pour gérer les activités de protection et de recherche de solutions du HCR, mais plus important encore, ils permettent également aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence, de prendre des décisions éclairées quant à leur avenir. Le HCR doit coordonner et communiquer les informations de manière avisée et compétente, afin que les individus et les communautés disposent des informations requises pour renforcer leur propre protection et répondre à leurs propres besoins.

Pour atteindre cet objectif dans un monde en perpétuelle évolution, le HCR privilégiera la collecte, la gestion, l'analyse et l'échange de données, en insistant sur l'importance cruciale de ces activités pour offrir une protection et des solutions aux personnes relevant de sa compétence. L'organisation se dotera de capacités renforcées en matière d'analyse statistique et de collecte de données, assurant notamment un meilleur alignement sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par ailleurs, un groupe d'experts, en collaboration avec des bureaux nationaux de la statistique, élaborera des directives sur les statistiques relatives aux réfugiés et étudiera les moyens de développer un ensemble de directives similaires pour les déplacés internes.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Autonomisation des communautés et autosuffisance	
Mobilisation communautaire renforcée et élargie	
Renforcer la capacité de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de protection et d'assistance, en étroite collaboration avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une initiative de formation sur la protection communautaire sera mise en œuvre dans une région au moins.
Renforcer l'approche participative du HCR et le mécanisme de responsabilisation à l'égard des populations touchées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un cadre de responsabilisation sera mis en place dans les opérations; ces dernières bénéficieront d'un appui et de conseils pratiques. ■ Des modules de formation sur la responsabilité à l'égard des populations dans les programmes de protection seront mis à la disposition des équipes multifonctionnelles.

Enregistrement et gestion de l'identité

L'enregistrement et la gestion des données relatives à l'identité sont essentiels pour assurer la bonne connaissance et la sécurisation du profil et des besoins de protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Pendant des décennies, le HCR a mis en place et perfectionné ses processus et ses outils de gestion de l'identité, tels que les entretiens d'enregistrement et la délivrance de documents individuels. L'organisation s'efforce actuellement de créer un système mondial, intégré, de gestion de l'identité, s'appuyant à la fois sur une technologie mise à jour et un renforcement du soutien et des instructions délivrés au terrain. Elle publiera également d'ici peu des recommandations sur la planification et la mise en œuvre de campagnes d'enregistrement de grande envergure. Parmi les avantages escomptés, l'harmonisation des systèmes de collecte des données d'enregistrement, la simplification du suivi des cas, l'identification plus rapide des vulnérabilités et des besoins spécifiques et la mise en place de procédures plus solides pour délivrer des documents aux réfugiés et pour garantir leur identité juridique sont attendus.

Le HCR accorde également la priorité aux efforts visant à améliorer la qualité des données d'enregistrement, pour mieux guider les activités de protection et de programmation et réduire la fraude à toutes les étapes de la gestion des cas. Afin de renforcer encore l'intégrité et l'efficacité des systèmes d'enregistrement et de gestion de l'identité, le HCR déploiera son nouveau système d'enregistrement et de gestion de l'identité, *proGres in Partnership*, dans 10 opérations supplémentaires en 2017. *proGres* est une application web centralisée qui permet au HCR de rassembler, d'actualiser, de

consulter et d'analyser les informations relatives à chaque réfugié et à son cas, de la première prise de contact jusqu'aux solutions durables. Avec cet outil, le HCR sera en mesure de gérer l'ensemble des processus essentiels de protection et d'assistance au sein d'un système unifié, de collaborer de manière plus performante en interne et avec ses partenaires, et de recueillir avec plus d'efficacité des données pour améliorer la fourniture de services aux populations relevant de sa compétence.

L'organisation continuera aussi à déployer son système mondial de gestion biométrique de l'identité (BIMS), un outil puissant qui permet de saisir, de stocker et d'extraire des informations biométriques pour protéger et préserver l'identité des personnes relevant de sa compétence. Le système fonctionne même dans les localités les plus reculées. Il améliore la qualité des données d'enregistrement et réduit la fraude en enregistrant, à l'échelle mondiale, une seule identité pour chaque individu et en la préservant, ce qui favorise l'intégrité des données lors de l'enregistrement, ainsi que durant d'autres processus de gestion des cas et d'assistance. Grâce au système BIMS, le HCR peut également garder le contact avec des personnes en situation de déplacement prolongé ou répété.

En 2017, l'organisation renforcera encore sa capacité d'enregistrement par des formations mondiales et régionales destinées à doter son personnel des compétences nécessaires pour faire face à des situations instables, prolongées et d'urgence. Le HCR se propose notamment d'élargir son fichier de personnel à disposition, mobilisable dans les plus brefs délais en cas d'urgence, et de renforcer la capacité de 20 agents déjà en poste dans des opérations pour consolider les compétences et les connaissances en matière d'enregistrement. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue	
Améliorer le logiciel d'enregistrement et de gestion des cas	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le logiciel d'enregistrement et de gestion des cas, <i>proGres in Partnership</i>, sera déployé dans 10 pays supplémentaires, notamment dans une importante opération de DSR au titre du mandat.
Améliorer la gestion de l'identité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le système BIMS sera déployé dans 15 pays. ■ Les pratiques de gestion de l'identité seront renforcées à travers le monde grâce à des instructions sur l'établissement de l'identité avant l'inscription biométrique, l'identification et l'enregistrement des besoins de protection individuels des réfugiés et le partage des données à caractère personnel avec des partenaires et des tiers.
Utiliser des méthodes de profilage et d'enquête pour gérer les données démographiques dans les situations de déplacement interne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instructions sur la gestion des données relatives aux populations de déplacés internes. ■ Les opérations recevront un appui sur le terrain pour mettre en place les systèmes de gestion des données démographiques.
Établir le profil des ménages de réfugiés et entreprendre des enquêtes auprès d'eux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des enquêtes intégrées sur les ménages de réfugiés seront entreprises dans deux opérations. ■ Les méthodes et les outils nécessaires pour réaliser des enquêtes intégrées sur les ménages seront finalisés et communiqués à la communauté.
Fournir un appui aux activités d'enregistrement sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations continueront de recevoir des instructions et un appui, notamment sous forme d'équipements et de fournitures, pour exécuter leurs activités d'enregistrement. ■ 5 opérations bénéficieront d'un renforcement des capacités sur le terrain, comprenant un appui technique, une formation et l'élaboration de stratégies d'enregistrement. ■ 2 formations sur l'enregistrement en urgence seront organisées pour renforcer les capacités d'enregistrement et de protection existantes dans les opérations et identifier les agents susceptibles d'être intégrés au fichier du personnel mobilisable en urgence et déployés pour appuyer l'enregistrement. ■ 1 séance de formation régionale sur l'enregistrement en continu sera assurée dans la région Asie pour renforcer les capacités d'enregistrement dans le contexte des activités relevant du mandat du HCR. ■ Les normes du HCR en matière d'enregistrement et les principaux modules d'un manuel d'enregistrement exhaustif seront publiés. ■ Une boîte à outils sur la planification, l'exécution et le compte rendu des campagnes d'enregistrement sera mise à disposition pour améliorer la qualité des données d'enregistrement, l'intégrité et la transparence des procédures d'enregistrement à travers le monde, tout en responsabilisant les personnels.

Promouvoir l'égalité des genres

Le HCR s'efforce de promouvoir activement l'égalité entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons relevant de sa compétence depuis plusieurs décennies, en veillant à ce que tous bénéficient des mêmes droits. Au fil du temps, les stratégies ont évolué et ont fusionné en une seule et même approche, actuellement mise en œuvre par la politique d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGD) adoptée en 2011, et par les « Engagements

à l'égard des femmes réfugiées » pris en 2001. Au travers de sa stratégie AGD, le HCR cherche à s'assurer que toutes les personnes relevant de sa compétence jouissent de droits égaux et soient en mesure de participer pleinement aux décisions qui les concernent.

Dans ses opérations, le HCR a progressé vers une participation plus paritaire des femmes aux prises de décisions, en formant des comités de réfugiés élus, en sensibilisant les communautés aux droits des femmes et en formant les femmes et les adolescentes à l'exercice des

responsabilités. L'organisation a également renforcé son engagement auprès des hommes et des garçons afin de lutter (prévention et réponse) contre les violences sexuelles et sexistes, et fait campagne pour que les femmes déplacées de force participent aux processus relatifs à la paix et à la sécurité. Le HCR s'efforce d'intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de ses politiques, de ses directives et de ses communications. Il joue également un rôle actif à l'échelon inter-agences dans le cadre du Comité permanent interorganisations (IASC) en participant aux travaux du Groupe chargé de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire et du Comité directeur du projet GenCap.

En 2015, le HCR a entrepris une évaluation de son action de protection et d'assistance afin de déterminer dans quelle mesure elle favorisait l'égalité des genres. Pour commencer, un examen interne des pratiques opérationnelles en matière d'égalité des genres a été réalisé dans plus de 70 opérations. Cet examen a permis d'évaluer la mise en œuvre de l'égalité des genres, de constituer une base de données probantes pour guider les futurs travaux

dans ce domaine et d'éclairer le processus d'actualisation des « Engagements à l'égard des femmes réfugiées ».

Les priorités de l'année 2017 consistent notamment à actualiser ces engagements, à accroître la capacité du personnel et des partenaires par des formations, des orientations et des outils, et à décrire les pratiques exemplaires. De manière plus générale, le HCR continue d'accroître son expertise interne afin de promouvoir l'autosuffisance, la dignité et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris en fournissant des compétences techniques en matière d'égalité des genres aux opérations de terrain. Le Haut Commissariat renforce également ses partenariats, notamment avec des associations locales issues de la société civile et œuvrant en faveur de l'égalité hommes-femmes, et cherche activement à en forger de nouveaux.

Ces initiatives et d'autres projets novateurs similaires sont décrits dans le rapport annuel du HCR rendant compte de l'intégration des critères AGD (consultable à l'adresse <http://www.unhcr.org/5769092c7.pdf>.) ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Autonomisation des communautés et autosuffisance	
Connaissances, appui et capacités en matière d'égalité des genres renforcés	
Élaborer et mettre en œuvre une politique de promotion de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une version actualisée des « Engagements à l'égard des femmes et des filles » sera finalisée et lancée.
Élaborer et mettre en œuvre des recommandations et des pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le manuel sur la protection des femmes et des filles sera actualisé, révisé et distribué au personnel et aux partenaires du HCR. ■ Les pratiques exemplaires du HCR et de ses partenaires en matière de programmes de promotion de l'égalité des genres seront recensées et distribuées. ■ Après réalisation des études nécessaires, le rapport annuel du HCR sur l'âge, le genre et la diversité sera rédigé et distribué.
Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière de promotion de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un « système de facilitateurs pour l'égalité des genres » sera mis en place, avec élaboration et mise à l'essai d'un cours de formation combiné à l'intention de 60 agents du HCR provenant de 3 régions. ■ Une formation en ligne sur l'égalité des genres sera lancée, l'objectif étant de toucher chaque année au moins 500 membres du personnel du HCR et des organisations partenaires.
Offrir des compétences techniques en matière d'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations bénéficieront d'un appui en compétences techniques et une expertise continue.

« Je peux suivre les cours à l'école mais **on ne me délivrera pas de certificat de fin d'études parce que je suis apatride** »

— Edwin, 16 ans en Malaisie



© HCR/Roger Arnold

ÉLIMINER L'APATRIDIE

Le mois de novembre 2016 coïncide avec le deuxième anniversaire de la campagne *#IBelong*, lancée par le HCR en vue de mettre fin à l'apatridie. L'année 2017 sera déterminante pour la campagne, car c'est au cours de cette année que seront mesurés les progrès par rapport aux 10 actions officiellement prévues dans le « Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie : 2014-2024 », établi par le HCR. En dépit des évolutions positives observées à ce jour, de nombreux objectifs intermédiaires correspondant aux étapes fixées pour 2017 ne seront vraisemblablement pas atteints et des promesses de dons supplémentaires seront nécessaires pour soutenir un certain nombre d'interventions clés et accélérer les progrès en 2017 et au-delà.

Ces deux dernières années, des avancées importantes ont eu lieu dans un certain nombre de régions, où des initiatives nationales et intergouvernementales pertinentes ont été adoptées. Plusieurs États ont élaboré des

plans d'action nationaux prévoyant les réformes législatives et politiques nécessaires pour lutter contre l'apatridie. Un nombre non négligeable d'États ont d'ores et déjà entamé des réformes et rien que l'année passée, plusieurs États ont remédié à la situation de centaines ou de milliers de personnes en leur accordant la nationalité ou en confirmant leur nationalité. On a assisté à neuf adhésions aux conventions sur l'apatridie depuis le lancement de la campagne, ce qui porte respectivement à 89 et à 68 le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

La mise en place et la poursuite de partenariats solides avec les États, les ONG et d'autres organisations internationales permettront que les efforts visant à lutter contre l'apatridie reçoivent la priorité dans le cadre de la diplomatie, du plaidoyer local et de l'activité opérationnelle. Certains progrès ont déjà été accomplis grâce à une action diplomatique coordonnée : en 2016, le Conseil des droits de

l'homme a adopté une résolution sur le droit à une nationalité qui a bénéficié du soutien conjoint de 111 États et a appelé à la tenue d'un atelier de suivi, que le HCR et le HCDH organiseront ensemble en 2017. En outre, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté en 2016 un projet de protocole sur le « Droit à une nationalité » qui sera soumis à l'examen des États membres de l'Union africaine en 2017.

La prise de conscience accrue du problème de l'apatridie et les efforts visant à le combattre ont donné lieu à d'autres développements tangibles. En octobre 2016, le HCR et l'UNICEF ont lancé une nouvelle coalition pour garantir le droit de chaque enfant à une nationalité. La coalition, composée de nombreuses organisations internationales et d'associations de la société civile, propose de coordonner des efforts de sensibilisation conjoints et des activités programmatiques communes dans des pays pilotes, de soutenir les nouvelles initiatives régionales semblables à la Déclaration d'Abidjan sur

l'élimination de l'apatridie et de favoriser le développement de nouveaux réseaux d'acteurs de la société civile en Asie et dans le Pacifique, en Asie centrale et dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Vers des solutions

La recherche de solutions durables à la situation des populations apatrides a sensiblement progressé. En Côte d'Ivoire, le partenariat du HCR avec le ministère de la Justice a permis à quelque 5 000 apatrides d'acquérir la nationalité ivoirienne en juin 2016. En Asie centrale, la collaboration du HCR avec des gouvernements et des partenaires non gouvernementaux a favorisé ces dernières années l'identification et la résolution de dizaines de milliers de cas d'apatridie. En Thaïlande, grâce à l'étroite coopération nouée avec le Gouvernement et des partenaires non gouvernementaux intervenant auprès des communautés apatrides, la nationalité a été accordée à plus de 23 000 personnes depuis 2013, ce qui a ramené la population apatride enregistrée à 439 000 personnes. En 2016, l'État plurinational de Bolivie a adopté une résolution visant à faciliter la naturalisation des apatrides et des réfugiés et le Costa Rica a mis en place une procédure de reconnaissance du statut d'apatride.

Un grand nombre de ces étapes intermédiaires ont été atteintes au prix d'une augmentation assez faible des ressources financières allouées aux activités de lutte contre l'apatridie et grâce à

l'affectation d'agents dédiés au traitement des questions d'apatridie. Un soutien financier supplémentaire permettra de progresser plus rapidement dans la résolution et la prévention des situations d'apatridie en autorisant l'amplification des interventions réussies. Ceci revêt une importance particulière dans les pays et les régions où une forte dynamique en faveur de l'élimination de l'apatridie est déjà à l'œuvre, comme la Côte d'Ivoire et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'Asie centrale, la Malaisie et la Thaïlande.

En s'appuyant sur ces expériences, le HCR cherche à intégrer encore davantage la programmation dans le domaine de l'apatridie et à améliorer la planification interne et opérationnelle avec l'appui des États pour lutter contre l'apatridie. De nouvelles instructions sur ce sujet ont d'ores et déjà été élaborées et les opérations bénéficieront de conseils techniques pour renforcer les processus de planification. En outre, des documents recensant les bonnes pratiques seront publiés afin de guider les opérations et les partenaires dans la mise en œuvre des dix actions exposées dans le « Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie : 2014-2024 » et les gouvernements bénéficieront d'une assistance technique directe.

Saisir les occasions

Les ODD donnent au HCR de multiples occasions d'élargir ses partenariats avec les

acteurs de développement, ceci afin de traiter les causes profondes de l'apatridie et de promouvoir la prise en compte des apatrides dans les plans de développement. L'objectif global visé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est de faire des « plus défavorisés » les premiers bénéficiaires de l'aide et de ne « laisser personne de côté », s'applique sans conteste à ceux qui font l'expérience des nombreux désavantages liés au fait de n'être reconnu citoyen d'aucun pays. Certains ODD et les indicateurs qui les accompagnent contribueront spécifiquement à la réduction et à la prévention des cas d'apatridie, à condition que la planification et la mise en œuvre tiennent compte des besoins des populations apatrides : ainsi, l'ODD 5.1 porte sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et des filles et l'ODD 16.9 appelle les États à garantir une identité juridique pour tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Le HCR a publié en 2016, à l'intention de toutes ses opérations, des instructions sur la convergence entre les ODD et le mandat de l'organisation dans le domaine de l'apatridie. Le Haut Commissariat s'est également associé à l'initiative d'identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'ODD 16.9 et de souligner la nécessité d'accorder la priorité à l'amélioration des programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques correspondantes

dans les plans de développement nationaux.

En 2016, le HCR a publié un rapport clé, intitulé « Je suis là, j'existe – L'urgente nécessité de mettre fin à l'apatridie des enfants », et a renforcé sa collaboration dans le

domaine de l'apatridie avec des acteurs œuvrant à la défense des droits de l'enfant, dont l'UNICEF et des ONG. En 2017, l'organisation resserrera ses liens avec des communautés et des associations confessionnelles dans le cadre de différents ateliers régionaux.

Enfin, le Haut Commissariat cherchera également à forger des partenariats avec des institutions nationales des droits de l'homme engagées dans la lutte contre l'apatridie au niveau national et régional. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
Promouvoir auprès des gouvernements des réformes des lois, politiques et procédures en matière de nationalité et leur apporter des conseils techniques à ce sujet, afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de permettre aux apatrides d'acquérir une nationalité	■ 10 États prendront des mesures pour améliorer leurs lois, politiques et procédures en matière de nationalité et les rendre plus compatibles avec les normes internationales sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie.
Recommander aux gouvernements d'introduire des procédures de détermination du statut d'apatride ou d'améliorer les procédures existantes, et leur offrir des conseils techniques à cet effet	■ 5 États institueront des procédures de détermination du statut d'apatride ou amélioreront les procédures existantes.
Recommander aux gouvernements d'éliminer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité et leur proposer des conseils techniques à cet effet	■ 5 États supprimeront les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité.
Soutenir les activités de sensibilisation de la société civile dans le cadre de la Campagne pour éliminer les discriminations fondées sur le genre des lois sur la nationalité	
Instruments internationaux et régionaux : adhésions, ratifications ou renforcement	
Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie	■ 12 États supplémentaires adhéreront aux Conventions de 1954 et de 1961.
Processus de protection et documents adéquats	
Identification des apatrides améliorée	
Appuyer des campagnes d'identification/ d'enregistrement et des études pour améliorer la connaissance du nombre d'apatrides, de leur situation et des solutions possibles	■ De meilleures données de référence, quantitatives et qualitatives, seront disponibles pour 8 États supplémentaires.
Encourager l'amélioration des statistiques relatives aux apatrides et offrir des conseils techniques à cet effet	■ Le HCR publiera des données statistiques sur les apatrides pour 5 pays supplémentaires.



Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Solutions durables	
Plus grande réduction des cas d'apatridie	
Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 5 stratégies pluriannuelles de recherche de solutions viseront à remédier à des situations d'apatridie prolongées.
Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou la confirmation de leur nationalité.
Offrir aux représentants des pouvoirs publics des formations et des avis techniques sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le cours spécialisé sur l'apatridie organisé à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo se poursuivra. ■ Au moins 20 pays bénéficieront de conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité, destinés à appuyer les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.



S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE

Les conflits et la violence ont entraîné une augmentation incessante du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Fin 2015, l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) estimait à environ 40,8 millions le nombre total de personnes déplacées dans leur pays en raison de conflits et de violences, auxquelles s'ajoutaient

19,2 millions de personnes récemment déplacées par des catastrophes naturelles dans 113 pays.

Le déplacement interne ne constitue pas seulement un défi humanitaire, mais également un problème de nature politique et de développement complexe. Une complexité dont témoignent les

multiples causes du déplacement, qui peut être dû à des violations croissantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, aux activités de réseaux criminels transnationaux, à la dégradation de l'environnement, aux changements climatiques et à des épidémies. Le système humanitaire a été contraint d'agir plus rapidement et de répondre avec plus d'efficacité aux besoins de protection et d'assistance des déplacés internes.

Les efforts du HCR pour apporter une réponse plus prévisible aux problèmes de déplacement interne ont donné lieu à des progrès tangibles au cours des dernières années. Les « Principes directeurs opérationnels sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne » ont renforcé la planification de l'organisation à l'échelon national dans les contextes de déplacement interne. Prenant acte du fait que le HCR travaille dans un cadre inter-agences, les principes directeurs orientent l'engagement du Haut Commissariat dans les secteurs où celui-ci a un avantage comparatif et assume le rôle de responsable de groupe sectoriel : protection, abris et/ou articles non alimentaires, coordination des camps et gestion des camps (CCCM).

Tout au long de l'année 2017 et au cours des années suivantes, le HCR continuera d'honorer ses engagements de longue date pris en faveur des déplacés internes. En ce qui concerne la prévisibilité de son action dans les situations de déplacement interne, le HCR a accompli des progrès certains ces dernières années. Les avancées observées au niveau interne comprennent : la politique relative aux déplacés internes, élaborée en 2006-2007, la dynamisation des groupes sectoriels de la protection, des abris et de CCCM, le Dialogue du Haut Commissaire sur la protection des

déplacés internes et une augmentation des programmes de formation. Le respect des principes directeurs opérationnels, associé à un appui opérationnel continu et ciblé, permettra à l'organisation de s'engager de manière plus rapide, plus efficace et plus adaptée. La réponse du HCR sera ancrée dans une stratégie de protection plus large, fondée sur une évaluation complète des besoins, réalisée en concertation avec la collectivité. S'agissant des déplacements provoqués par des catastrophes naturelles dans les pays où l'organisation est présente, où elle dispose des moyens nécessaires et bénéficie de l'accord du gouvernement, elle est prête à assumer la fonction de responsable de la protection et à participer sur le plan opérationnel à une intervention inter-agences, selon des critères et dans des délais préalablement définis.

En sa qualité de responsable de trois groupes sectoriels – protection, CCCM et abris – le HCR est chargé de veiller à ce que la capacité d'intervention soit en place et à ce que les activités d'évaluation, de planification et d'intervention soient exécutées en collaboration avec les partenaires et conformément aux normes et directives reconnues. En sa qualité de responsable de groupe sectoriel, le HCR agit aussi en tant qu' « agence de dernier recours ». Pour de plus amples détails sur des opérations particulières, se reporter aux chapitres régionaux.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Un nombre croissant d'États ont élaborés des lois ou des politiques relatives au déplacement interne, inspirées des « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays », publiés par l'ONU,

et de la Convention de Kampala (voir *Glossaire*). Ces cadres normatifs constatent que le déplacement est un processus durable et complexe, et que les réponses doivent reposer sur des bases juridiques et politiques saines. Un objectif essentiel du HCR consiste à aider les États par des conseils techniques et en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres intervenants clés. Il cherche également à élaborer et à appliquer des cadres législatifs et institutionnels visant à prévenir les déplacements internes, à y répondre et à encourager des solutions pour y remédier.

En 2017, au sein du groupe sectoriel de la protection, le Groupe de travail sur les lois et les politiques continuera, sous la direction conjointe du HCR et de l'IDMC, de communiquer aux animateurs locaux et nationaux des recommandations sur la conduite des séances de formation relatives à l'élaboration de lois et de politiques en faveur des déplacés internes. Toujours en 2017, le HCR soutiendra l'actualisation régulière de la base de données mondiale sur les lois et les politiques en rapport avec le déplacement interne (consultable à l'adresse www.internal-displacement.org/law-and-policy). Celle-ci sera utilisée pour promouvoir des initiatives nationales et régionales axées sur l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques relatives aux déplacés internes, ainsi que pour constituer un réseau de professionnels.

Solutions au déplacement interne

La durée moyenne du déplacement, suivant une étude réalisée en 2014 par l'Institut Brookings, est de 17 ans. Selon le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement humanitaire au Secrétaire Général, « Trop important pour échouer – Répondre au déficit de financement humanitaire », c'est l'une des raisons principales pour lesquelles les trois quarts des financements humanitaires de la dernière décennie ont été attribués aux 20 mêmes pays ; d'autre part, six des bénéficiaires les plus importants de l'aide ont fait l'objet d'appels humanitaires coordonnés pendant 10 années consécutives. La promotion de la recherche de solutions et la réponse aux déplacements prolongés resteront donc des domaines d'action prioritaire pour le HCR en 2017 et au cours des années suivantes.

Plusieurs opérations clés du HCR sont parvenues à faire progresser, de manière importante, l'élaboration de stratégies nationales de recherche de solutions pour les déplacés internes en 2016. Au Sri Lanka, où le HCR et le PNUD ont conjointement accueilli un expert du projet de renforcement des capacités de protection (ProCap), une politique nationale sur les solutions durables destinées aux personnes déplacées par le conflit a été adoptée par le Gouvernement en août 2016. Des consultations

nationales sur une stratégie de recherche de solutions durables ont également été lancées en République démocratique du Congo. En 2017, le HCR s'appuiera sur les réalisations obtenues en République démocratique du Congo et au Sri Lanka pour lancer des initiatives similaires dans des pays sujets à des déplacements internes prolongés. L'organisation continuera également de contribuer aux efforts du Rapporteur spécial sur les droits des déplacés internes et d'autres intervenants clés pour promouvoir l'intégration des déplacés internes dans les plans de développement nationaux.

Groupe sectoriel de la protection

Le HCR exerce la fonction de responsable de 23 des 28 groupes sectoriels de la protection et d'autres mécanismes de coordination inter-agences de la protection actuellement activés, aux côtés du HCDH, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. Pour assurer une réponse de protection cohérente, le HCR continuera en 2017 de travailler en étroite coopération avec l'UNICEF, le FNUAP, le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) qui sont respectivement responsables des secteurs suivants au sein du groupe sectoriel de la protection : protection de l'enfance, violences sexistes, lutte antimines, et logements, terres et biens.

Le HCR continuera à améliorer la qualité de l'encadrement sectoriel sur le terrain et apportera un soutien par l'intermédiaire d'une « cellule opérationnelle ». Celle-ci sera composée de spécialistes de la protection, ayant également les connaissances linguistiques requises et les compétences voulues en matière de programmation et de coordination, issus du HCR, du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et du projet de renforcement des capacités de protection (ProCap).

En 2017, le GSP continuera à mettre en œuvre son cadre stratégique pour la période 2016-2019, qui répond aux besoins définis par les groupes sectoriels de protection nationaux, ainsi que ceux identifiés lors de l'examen de l'ensemble du système de protection, commandé par l'IASC (2015). Ces besoins ont également été définis dans le rapport du Secrétaire général, « Une seule humanité, des responsabilités partagées », rédigé en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le cadre stratégique privilégie une plus grande orientation opérationnelle, le recrutement de nouveaux partenaires et l'adoption de pratiques et d'outils innovants.

Le GSP continuera également à placer la protection au cœur de l'action humanitaire et à élaborer des politiques, des normes de protection et des recommandations inter-agences

de portée mondiale. Il poursuivra dans le même temps ses efforts pour renforcer le rôle des groupes sectoriels de terrain dans la définition des stratégies, le plaidoyer et la conception et la mise en œuvre des programmes. Dans le cadre de sa stratégie de communication globale, le GSP améliorera sa présence sur les médias, son site web, ses partenariats et ses programmes de formation pour veiller à ce que la notion de protection soit bien comprise et adéquatement intégrée aux programmes de protection et d'assistance destinés aux déplacés internes.

Groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps

Le groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps (CCCM), conduit par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM en cas de catastrophe naturelle, offre au personnel de terrain un appui diversifié, notamment sous forme d'outils et de guides techniques, de systèmes de gestion de l'information et de supports pédagogiques pour les opérations. La gestion des données démographiques est au centre du travail du groupe sectoriel, tout comme la collecte et l'analyse de données. Le groupe sectoriel offre également un appui au terrain en déployant en cas de nécessité des équipes d'intervention rapide

et des experts techniques, et en contribuant à l'identification et au recrutement d'agents permanents pour les opérations.

Pour donner suite aux conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le groupe sectoriel CCCM cherchera en 2017 à consolider ses liens avec les autres groupes sectoriels et organismes, en particulier avec ceux qui travaillent sur les questions de développement, comme le groupe sectoriel pour le relèvement accéléré. Le groupe sectoriel de CCCM continuera également à améliorer sa structure de gouvernance et à créer de nouveaux groupes de travail, chargés d'élaborer des directives techniques sur l'utilisation de l'aide en espèces, la gestion à distance, et sur la transition et la désactivation des groupes sectoriels.

Les autres priorités de l'année 2017 incluent : l'amélioration des initiatives de préparation aux situations d'urgence et des plans d'urgence ; les efforts visant à rendre les réponses aux situations d'urgence, nouvelles ou existantes, plus prévisibles ; la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience et l'étude d'autres méthodes de renforcement des capacités (comme la formation en ligne). Une nouvelle stratégie quinquennale, inspirée du plan stratégique 2013-2016 du groupe sectoriel

de CCCM, est en cours d'élaboration. Des missions seront entreprises dans certaines opérations afin de recenser les enseignements à tirer de la mise en œuvre de l'initiative sur le déplacement urbain et hors des camps. Parallèlement, des recommandations sur l'adaptation des méthodes de gestion des camps à divers contextes opérationnels seront élaborées.

Groupe sectoriel des abris

Le groupe sectoriel des abris (GSA) est conduit par le HCR dans les situations d'urgence provoquées par des conflits et par la FICR dans les situations de catastrophe naturelle. Il offre un éventail de services d'appui aux groupes des abris à l'échelon national, notamment en déployant des coordonnateurs formés et expérimentés dans les 72 heures qui suivent l'activation d'un groupe sectoriel.

Le HCR encadre 11 des 26 groupes sectoriels des abris actuellement activés dans des pays. Les groupes sectoriels intervenant en Iraq, au Soudan du Sud, en Syrie (avec des opérations transfrontalières menées à partir de la Turquie) et au Yémen devraient, selon les prévisions, rester les plus importants groupes sectoriels des abris activés en raison des conflits en 2017. Les partenaires travaillant dans ces quatre pays ont fourni en 2015 des abris et des produits de première nécessité à quelque 10,6 millions de personnes – soit près de 70 pour cent du nombre total de personnes soutenues par les groupes sectoriels des abris activés à travers le monde suite à des conflits.

En 2017, le groupe sectoriel des abris continuera à accroître la capacité, la prévisibilité et la qualité des réponses relatives aux abris en renforçant la coordination, la gestion de l'information et la coordination technique dans les interventions liées aux abris. Le groupe sectoriel intensifiera également sa collaboration avec les universités, le secteur privé et les acteurs du développement. Une formation sur la coordination humanitaire et un renforcement de la capacité de coordination des abris seront assurés en collaboration avec la FICR et l'Oxford Brookes University. Le groupe sectoriel continuera de travailler en coopération avec le personnel de terrain afin de mieux répondre aux besoins des opérations et d'améliorer la diffusion des pratiques optimales, notamment dans le cadre d'ateliers nationaux, de formations, de réunions et d'événements organisés par le groupe à l'échelle mondiale, ainsi que par le biais de la plateforme en ligne www.sheltercluster.org, de ses publications et du site web sur les projets relatifs aux abris. Le groupe sectoriel perfectionnera encore ces outils, en les associant à des systèmes d'étude, de suivi et d'évaluation.

La stratégie du groupe sectoriel pour les abris pour la période 2013-2017 arrivera à son terme en 2017. Le groupe sectoriel élabore actuellement une nouvelle stratégie sur cinq ans, qui sera fondée sur les réalisations et le bilan des années précédentes, sur les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur les contributions des partenaires. ■

Échapper au viol au Burundi

D'après un article d'actualité du HCR.
6 mai 2016

© HCR/Benjamin Loyseau



Des réfugiés burundais font la queue pour être enregistrés à Nduta, en Tanzanie.

Avant même qu'elle n'en parle, la violence qui a déchiré le Burundi se lit sur la peau de Nicole : les marques de coups de poignard sur son ventre, l'entaille de plusieurs centimètres sur son cou et la cicatrice en forme de raisins secs sur son cuir chevelu, due à d'autres coups de couteau. Les cordes ont laissé des brûlures indélébiles sur ses bras et sur jambes et certaines de ses dents ont disparu, sous l'effet des coups de poing.

Son voyage en enfer a commencé avec la ronde quotidienne, de porte en porte, des membres de la milice du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Lorsque son propriétaire n'a pas été en mesure de verser les 10 000 francs burundais (soit 6,50 dollars) qu'ils lui réclamaient, cela a été une erreur fatale.

« Le lendemain, on nous a conduits à la rivière pour le voir », explique-t-elle, en faisant une pause pour avaler d'un trait un verre d'eau. « On lui avait tailladé la tête et lacéré le ventre et les côtes de coups de couteau. On avait coupé les seins à sa femme et on l'avait ouverte en deux, des parties génitales à la tête », reprend-elle. « On avait juste tranché la gorge aux enfants. »

À ce moment-là, Nicole* a su qu'elle devait réunir ses trois jeunes fils et s'enfuir. Ils étaient presque arrivés à la frontière tanzanienne lorsqu'ils se sont fait arrêter.

Avec une soixantaine d'autres personnes, Nicole a été emmenée dans un centre de détention situé non loin de là, où « la procédure consistait à vous passer à tabac » pour avoir tenté de quitter le Burundi, indique-t-elle. Ensuite, Nicole a été placée seule dans une cellule. Elle s'est évanouie et lorsqu'elle est revenue à elle, plus tard, un

policier était en train de la violer.

« J'avais beau crier et me débattre, il faisait ce qu'il voulait », dit-elle, essayant de retenir de ses doigts tremblants les larmes qui coulaient sur ses joues. Elle se rappelle que d'autres officiers passaient devant la cellule et s'éloignaient.

Nicole fait partie des plus de 137 000 Burundais qui se sont enfuis de l'autre côté de la frontière, en Tanzanie, depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 qu'il briguerait un troisième mandat, déclenchant une vague de manifestations, de répression au nom de la sécurité et de violences perpétrées par les milices.

Les récits poignants de massacres, de tortures et d'emprisonnements livrés par ceux qui se sont enfuis, laissent entrevoir un recours systématique – et particulièrement inquiétant – au viol et à la violence sexuelle.

Les viols ne visent pas uniquement les femmes. Renate Frech, une responsable du HCR chargée de la protection, qui travaille dans les camps de réfugiés de Tanzanie, précise que les cas déclarés de violences sexuelles ne représentent sans doute « qu'une petite portion » du nombre de cas réels, notamment en ce qui concerne les hommes.

Les rescapés accueillis en Tanzanie subissent encore les graves conséquences de ces agressions. Plusieurs femmes du camp ont mis au monde des enfants conçus lors de ces viols. Certaines ont été rejetées par leurs maris, qui invoquent l'infidélité de leurs épouses ou leur crainte d'être contaminés par le VIH.

Le HCR et ses partenaires s'efforcent d'offrir un traitement médical, un accompagnement psychologique et une aide juridique aux victimes.

Cependant, il est encore difficile d'entrer en contact avec les victimes car beaucoup n'osent pas se faire connaître, de peur d'être stigmatisées. En outre, comme seuls 30 pour cent des fonds nécessaires à la prise en charge des personnes déplacées par la crise au Burundi ont été débloqués, le HCR et ses partenaires ont du mal à fournir plus que l'aide vitale, qui porte notamment sur les rations alimentaires, l'eau et les abris. Les programmes à plus long terme, comme l'assistance psychologique, l'éducation et la formation professionnelle, essentiels pour traiter et prévenir la violence sexuelle, ont été laissés de côté.

Pour atténuer les risques de violence sexuelle et sexiste, le HCR et ses partenaires distribuent des lampes solaires aux femmes. Cependant, il faudrait améliorer l'éclairage du camp et rapprocher les latrines des logements pour réduire la distance parcourue par les femmes – en particulier la nuit – et mieux assurer leur sécurité. Pour réduire les agressions contre les femmes et les jeunes filles qui s'éloignent du camp et font jusqu'à 15 kilomètres à pied pour aller chercher du bois de chauffage, le HCR aide les femmes à construire des fourneaux à haut rendement énergétique. •

**Noms modifiés pour des raisons de protection*

Des réfugiés nigériens font la queue pour s'approvisionner en eau au camp de Minawao, dans le nord du Cameroun.





APPORTER UNE AIDE VITALE

La préparation et la réponse aux situations d'urgence sont au cœur de l'action du HCR. La fourniture d'une protection et d'une assistance en temps utile joue un rôle décisif lorsqu'il s'agit de sauver des vies.

Ces dernières années, les nouvelles situations d'urgence, les conflits en cours et les crises prolongées ont déclenché un nombre sans précédent de déplacements à travers le monde. Si le Comité permanent interorganisations (IASC) n'a pas déclaré d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système en 2016, l'état d'urgence de niveau 3 est resté en vigueur en Iraq, en Syrie et au Yémen ; de même pour les états d'urgence déclarés en interne par le HCR pour les situations au Burundi, en Europe, en Iraq, en Ouganda, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen qui ont été maintenus. Le HCR a en outre rehaussé l'état d'urgence déclaré au Nigéria, qui est passé du niveau 2 au niveau 3 en août 2016.

Au cours de l'année 2016, le HCR a par ailleurs désactivé les états d'urgence précédemment déclarés pour la République centrafricaine, le Myanmar et l'Ukraine, jugeant que la réponse opérationnelle apportée à ces situations s'était stabilisée et que la mobilisation exceptionnelle de moyens d'urgence n'était plus nécessaire.

Néanmoins, le HCR conservait des dispositifs d'intervention d'urgence pour plus de 25 pays en septembre 2016.

Dans ce chapitre :

- La réponse aux situations d'urgence
- La sécurité face à la violence et à l'exploitation
- Une aide vitale



LA RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

Préparation aux situations d'urgence

Afin d'offrir une protection et une assistance de manière plus rapide et plus efficace, le HCR a renforcé sa capacité de préparation aux situations d'urgence tout au long de l'année 2016, par une assistance ciblée aux pays qui recevaient ou risquaient de recevoir des réfugiés, par l'élaboration d'outils d'analyse et par le suivi du degré de préparation. En janvier 2017, une section de préparation aux situations d'urgence sera créée pour assurer la continuité de ce travail.

En 2016, le HCR a élaboré et adopté une liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence (HALEP) qui permet de surveiller les risques de déplacement et de contrôler l'aptitude de l'organisation à répondre rapidement aux afflux, en coopération avec ses partenaires et les gouvernements. En 2017, 10 opérations seront prioritaires pour l'exécution d'activités ciblées de préparation aux situations d'urgence, fondées sur la liste HALEP.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, convoqué par le Secrétaire général en mai 2016, a donné lieu à un certain nombre d'engagements qui ont mis en lumière le rôle important des acteurs locaux dans la préparation aux situations d'urgence. Le Sommet a également réaffirmé que les populations touchées sont des « titulaires de droits » et doivent de ce fait être placées

au centre des processus de prise de décisions. Compte tenu de la dynamique suscitée par le Sommet et en lien avec son engagement à travailler avec les acteurs locaux, le HCR renforcera ses partenariats locaux en vue de la préparation aux situations d'urgence en 2017. Il veillera à la participation des communautés locales, des populations déplacées et des autorités, tout en resserrant sa coopération avec les organisations humanitaires et les acteurs du développement.

En 2016, le HCR et des acteurs locaux ont élaboré une approche conjointe, en concertation avec des ONG locales et internationales. Cette approche, qui vise à évaluer et à compléter les capacités locales et qui met l'accent sur l'analyse, la planification, la préparation centrée sur la protection et le renforcement des capacités, a été appliquée en République-Unie de Tanzanie et sera encouragée dans tous les pays jugés prioritaires pour la mise en place d'activités en lien avec la liste HALEP, à commencer par quatre pays en 2017.

En 2017, de nouvelles équipes chargées de l'approvisionnement et de l'administration d'urgence anticipés seront déployées dans les situations qui se dégradent et pour aider des opérations à mettre en place des mesures de préparation. Ces équipes évalueront et amélioreront les services d'appui nécessaires pour répondre à une

situation d'urgence, notamment en ce qui concerne les bureaux, la logistique, l'entreposage, les achats, l'infrastructure de télécommunications et les logements du personnel.

Le HCR teste également un nouveau modèle de partenariat pour la préparation aux situations d'urgence – l'accord d'intervention d'urgence pour les réfugiés (RERA) – en vue de mobiliser les capacités additionnelles des partenaires lorsque des

lacunes techniques sont décelées. Des accords de cette nature ont été conclus avec le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et OXFAM, qui apporteront des compétences dans les domaines suivants : gestion et coordination des camps (CCCM), abris, protection fondée sur la collectivité, eau, assainissement et hygiène (WASH), logements, terres et biens, éducation, violence sexuelle et sexuelle, santé, et aide en espèces..

Préparation aux situations d'urgence au HCR

Le HCR accorde la priorité à la préparation aux situations d'urgence pour veiller à ce que tous les réfugiés et les déplacés internes touchés par une crise bénéficient d'une protection et d'une aide humanitaire de manière rapide, adéquate, efficace et digne. À cette fin, le HCR prévoit de :

- contrôler la capacité de ses opérations et de ses partenaires à répondre à des situations d'urgence, nouvelles ou en cours ;
- appuyer les systèmes inter- agences et mondiaux d'alerte rapide ;
- planifier les mesures à prendre au niveau local et national en collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil et les partenaires, les autorités locales et les acteurs compétents, en cherchant tout particulièrement à évaluer et à compléter les capacités locales ;
- assurer une préparation aux situations d'urgence et une réponse de protection globale fondée sur les normes humanitaires, l'accès aux droits, la résilience

des communautés et la responsabilité à l'égard des réfugiés, des déplacés internes et des collectivités locales ;

- former les acteurs humanitaires et les préparer à appuyer la capacité des premiers intervenants et à se déployer rapidement dans les opérations d'urgence ;
- créer des systèmes et des itinéraires d'approvisionnement stratégiques, en tenant compte des marchés locaux et des obstacles juridiques et politiques à la circulation des personnes et des marchandises ;
- pré-positionner des stocks d'urgence afin de pouvoir déployer rapidement des ressources ;
- veiller à ce que les initiatives et les politiques prioritaires pertinentes – comme l'aide en espèces, les alternatives aux camps, le renforcement des moyens de subsistance et la collaboration avec le secteur privé – soit intégrées dans la réponse ;
- constituer des capacités de déploiement ou les renforcer à l'aide de listes d'agents bien formés, spécialistes de la protection, de la gestion des opérations d'urgence ou de questions techniques, mobilisables rapidement.

Réponse d'urgence

Le dispositif de réponse d'urgence de l'organisation est activé dès la déclaration d'un état d'urgence de niveau III par l'IASC, mobilisant l'ensemble du système, ou dès la déclaration d'un état d'urgence par le HCR. Pour que les ressources soient mobilisées le plus rapidement

possible, le HCR conserve les moyens nécessaires à l'envoi d'articles de secours à quelque 600 000 personnes dans un délai de 48 heures. Les articles de secours et les matériaux pour abris sont également achetés sur place ou dans la région concernée, si les marchés et les infrastructures le permettent.

Classification des situations d'urgence

Catégories du HCR : Le HCR distingue 3 niveaux dans les situations d'urgence, en tenant compte de l'impact sur les populations touchées, de la complexité de la situation et de la capacité de l'organisation à y répondre. La déclaration d'un état d'urgence par le HCR déclenche la mobilisation immédiate de ressources financières, humaines et matérielles pour aider une opération à faire face à la crise.

État d'urgence de niveau 3, à l'échelle du système : catégorie du système humanitaire international correspondant aux crises les plus graves, où la mobilisation de l'ensemble du système est nécessaire pour accroître la portée de la réponse et pour améliorer l'efficacité globale de l'assistance. L'état d'urgence de niveau 3 est déclaré par le Coordonnateur des secours d'urgence au nom de l'IASC, dont le HCR est un membre actif.

En outre, les équipes du HCR mobilisables en urgence peuvent être déployées dans les 72 heures pour gérer et coordonner la réponse et satisfaire les besoins les plus pressants des populations touchées. Ces équipes sont appuyées par des personnels techniques, spécialistes de la sécurité, de la lutte (prévention et réponse) contre la violence sexuelle et sexiste, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), du programme, de la gestion des approvisionnements et de la gestion des ressources humaines. Des fichiers de spécialistes de la gestion des ressources humaines, des approvisionnements et du programme mobilisables en urgence ont été créés en 2015 et 2016. Des fichiers similaires,

« C'est une triste réalité : les nouvelles crises continueront selon toute probabilité à proliférer, exigeant une mobilisation rapide de ressources d'urgence, et il est peu probable que nous assistions à un règlement global, à grande échelle, des crises majeures au cours des 12 mois à venir. »

- Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à l'occasion des Consultations avec les ONG, en juin 2016

Partenaires de réserve du HCR

- Agence fédérale allemande de secours technique
- Agence suédoise pour la protection civile
- CANADEM
- Centers for Disease Control and Prevention, États-Unis
- Commission Casques blancs, Argentine
- Conseil danois pour les réfugiés
- Conseil norvégien pour les réfugiés
- Corps suisse d'aide humanitaire, Direction suisse du développement et de la coopération
- Direction norvégienne de la protection civile
- Emergency.lu / Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- Fondation Veolia Environnement
- iMMAP Inc.
- International Humanitarian Partnership
- Irish Aid
- Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Netherlands Enterprise Agency
- RedR Australie
- Save the Children Norvège

pour les finances et l'administration, seront constitués en 2017.

Le HCR dispose actuellement d'accords avec 18 partenaires de réserve, qui continueront d'appuyer les déploiements de personnel en urgence et de fournir des services techniques et des infrastructures, concernant par exemple les dispositifs

d'alimentation en eau et les sanitaires, les télécommunications, les énergies renouvelables, les bureaux et les structures d'hébergement. Pour assurer une réponse interorganisations coordonnée dans les situations d'urgence, le HCR continuera de participer activement aux travaux du Groupe des directeurs des services d'urgence, au sein de l'IASC. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Réponse d'urgence, sécurité et approvisionnement	
Capacités, compétences et connaissances stimulées et perfectionnées	
Renforcer la préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ 70 opérations utiliseront la liste d'alerte HALEP et l'outil de diagnostic pour évaluer leur niveau de préparation. ■ 10 opérations de pays à haut risque, désignées comme prioritaires, bénéficieront d'un appui sous forme de missions de préparation sur mesure et de sessions de formations sur les plans d'urgence, en visant particulièrement à évaluer et à compléter les capacités locales. ■ Une plateforme d'alerte précoce, d'analyse de la préparation et de planification de mesures d'urgence sera développée. ■ Les accords de type RERA seront testés avec des ONG partenaires.
Outils pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le manuel des situations d'urgence du HCR sera actualisé régulièrement et publié en arabe, espagnol et français. ■ Le Laboratoire d'urgence continuera à tester des approches novatrices en matière de réponse d'urgence, et en particulier les évaluations participatives et les retours d'informations obtenus grâce à la communication avec les communautés.
Formation sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, la sécurité et l'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ 460 collaborateurs du HCR et d'organisations partenaires seront formés à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence grâce à : 3 sessions sur la gestion des urgences ; 1 programme de formation sur la direction des opérations d'urgence, destiné aux cadres supérieurs ; 3 formations consacrées à des régions ou pays spécifiques ; 3 formations sur la gestion des opérations d'urgence ; et 2 initiations aux sessions du HCR sur la réponse d'urgence. ■ 360 participants seront formés à la sécurité par : 2 programmes de formation à la gestion de la sécurité ; 2 sessions pour les conseillers à la sécurité sur le terrain ; 5 exercices de gestion de la sécurité ; 3 ateliers sur la gestion des risques sécuritaires ; et 1 formation sur la trousse de soins d'urgence, pour les conseillers à la sécurité sur le terrain. ■ 2 000 participants seront formés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement via des formations en ligne et des ateliers. ■ Le Centre régional de préparation aux situations d'urgence (eCentre) de Bangkok animera 14 ateliers et stages à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Capacité et efficacité renforcées en matière de réponse d'urgence	
Optimiser la chaîne d'approvisionnement pour la livraison d'abris et d'articles de première nécessité en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des articles de secours pour quelque 600 000 personnes seront disponibles dans les 7 stocks mondiaux du HCR, pour une expédition dans les 48 heures. ■ Des articles de première nécessité seront pré-positionnés dans des entrepôts régionaux à Djibouti et en Ouganda, en vue d'une livraison rapide dans les situations en cours de dégradation en Afrique de l'Est et de l'Ouest. ■ Les plans de préparation par pays seront reliés à la planification du flux d'approvisionnement, ce qui permettra de mieux prévoir les besoins d'urgence. ■ 15 spécialistes de l'approvisionnement seront formés à la réponse d'urgence et inscrits pendant deux ans dans le fichier du HCR sur l'approvisionnement en situation d'urgence. ■ Les règles d'approvisionnement seront ajustées afin de faciliter une réponse rapide aux situations d'urgence, grâce à des procédures simplifiées et une augmentation des achats sur place. ■ L'étude des capacités du marché local et régional et l'utilisation de l'aide en espèces en situation d'urgence seront renforcées.
Déployer des équipes mobilisables en urgence pour la coordination, la préparation et la réponse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR conservera une série de mécanismes souples, dont ses accords avec 18 partenaires de réserve, pour assurer des déploiements en urgence. ■ Plus de 200 collaborateurs issus des fichiers internes, dont le fichier d'urgence des cadres, le fichier de l'équipe de réponse d'urgence et les fichiers techniques regroupant des spécialistes de l'approvisionnement, des ressources humaines, de l'administration, des finances et du programme, seront prêts à un déploiement dans les 72 heures. ■ 12 collaborateurs permanents des services d'urgence, prêts au déploiement, continueront d'intervenir au sein d'équipes de base lors des premières réponses d'urgence pour assurer la direction, la coordination inter-agences et la protection, y compris la protection communautaire. ■ Des équipes préparatoires administratives ou spécialistes de l'approvisionnement seront prêtes au déploiement afin d'appuyer les opérations dans les pays où le risque de crise est élevé.
Partenariats interorganisations et stratégiques renforcés	
Comité permanent interorganisations (IASC)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR continuera de participer, au sein de l'IASC, aux travaux du Groupe des directeurs des services d'urgence, de l'Équipe spéciale sur la préparation et la résilience et de l'Équipe spéciale sur l'action humanitaire régie par des principes, ainsi qu'à ceux du Groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des crises et du Réseau de communication avec les communautés touchées par des catastrophes. ■ 90 participants seront formés dans le cadre de 2 programmes de l'IASC sur l'encadrement des équipes d'urgence et de 2 ateliers sur le renforcement de la protection et de la capacité de réponse des partenaires locaux.
Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR continuera de participer et de contribuer activement aux travaux des forums du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. ■ Le Groupe directeur des Nations Unies pour l'évaluation de l'importance des programmes sera appuyé au travers d'une représentation effective au sein de l'Équipe chargée de la coordination des activités d'évaluation de l'importance des programmes.
Élaboration renforcée des politiques	
Politiques et procédures du HCR sur les interventions d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ La politique du HCR sur l'activation, la direction et les responsabilités en matière de réponse d'urgence sera révisée et actualisée en fonction des enseignements tirés des urgences de 2015 et 2016. ■ 2 évaluations en temps réel d'opérations d'urgence seront entreprises et les enseignements tirés seront intégrés aux programmes de formation et aux activités en cours.
Plus grande intégration de la gestion de la sécurité dans la culture de l'organisation	
Mettre en œuvre le plan d'action visant à renforcer la culture de la sécurité au sein du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations feront l'objet d'évaluations régulières, destinées à garantir l'application des mesures appropriées de réduction des risques. ■ La politique en matière de sécurité sera révisée et des considérations relatives à la sécurité seront intégrées aux politiques pertinentes du HCR. ■ Les stratégies de réduction des risques sécuritaires pour les opérations seront régulièrement examinées et suivies, afin que les opérations soient prêtes à faire face à des menaces diverses et en mesure de répondre aux besoins des populations touchées. ■ Des instructions sur les politiques de l'UNSMS et du HCR en matière de sécurité seront communiquées aux cadres supérieurs, aux conseillers à la sécurité et au personnel. ■ Les structures et les équipements de sécurité continueront de répondre aux normes pertinentes et aux besoins organisationnels grâce à des évaluations techniques des équipements et à l'entretien d'un stock mondial d'équipements.



© HCR/Hélène Caux

LA SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

Les activités et les programmes qui visent à prévenir les violences sexuelles et sexistes (VSS) et à y répondre sont placés au premier rang des priorités dès le début de toutes les situations d'urgence et sont planifiés, programmés et exécutés comme des éléments non négociables de la réponse du HCR au déplacement. Ces violences ont des conséquences qui peuvent être fatales, puisqu'elles se soldent parfois par des homicides, des suicides, une augmentation des taux de mortalité maternelle et infantile et une mortalité liée au sida. Dans ce cortège de conséquences néfastes figurent aussi la douleur physique, la souffrance affective et psychologique, auxquelles s'ajoute la perte du statut social lorsque les victimes de violences sont réduites à la misère, isolées et stigmatisées, même par leur propre famille.

Les mesures destinées à prévenir la VSS et à la traiter sont multidimensionnelles et complémentaires. La prévention n'est pas efficace sans mécanismes de réponse et la réponse ne peut produire tous ses effets sans prévention. L'action coordonnée d'un large éventail d'intervenants, dont les communautés, les représentants de la société civile et les organismes gouvernementaux, est donc indispensable.

Le HCR est fermement résolu à réunir tous les acteurs concernés pour mettre en place des dispositifs efficaces et accessibles de prévention et de traitement de la VSS. L'organisation continuera d'offrir un appui technique spécialisé aux opérations d'urgence, notamment en déployant des officiers de protection principaux (VSS), pour

assurer une prise en charge rapide, bienveillante et confidentielle des besoins. Il est fondamental d'adopter une approche non-discriminatoire en matière de prévention et de traitement de la VSS et l'organisation continue de promouvoir ce principe, pour qu'il devienne la norme dans toutes les opérations humanitaires.

La lutte contre la violence sexuelle et sexiste pendant et après les situations d'urgence humanitaire reste une tâche complexe, aux dimensions mondiales. Une réponse efficace à la VSS exige un leadership énergique, une volonté politique, une coopération à tous les niveaux, ainsi que des ressources et des compétences spécifiques. Lorsque ces facteurs ont été réunis dans des contextes humanitaires, il a été possible d'obtenir des résultats clairs et positifs. Le HCR continuera d'accorder la priorité au renforcement et à l'amélioration de son leadership et de ses approches dans ce domaine clé de la protection.

Réponse à la violence sexuelle et sexiste

Par son plaidoyer auprès des gouvernements et sa collaboration avec les partenaires et les communautés locales, le HCR continuera d'investir dans une série de services clés qui sont à la base des programmes de réponse à la VSS : soins médicaux, accompagnement psychosocial, sûreté et sécurité et accès à la justice. Dans le cadre de la réponse médicale, par exemple, il est possible de faire davantage pour assurer l'accès en temps voulu de toutes les victimes

à la prophylaxie post-exposition, de manière à prévenir l'infection par le VIH. L'accès rapide à des soins de santé mentale et à un accompagnement psychosocial permet aux victimes de faire face aux conséquences affectives et psychologiques de la VSS, comme le stress post-traumatique, la dépression, l'anxiété, la crainte, la honte et les pensées et comportements suicidaires. Les travailleurs sociaux issus de la communauté et les conseillères formées à cet effet, et issues elles aussi de la collectivité, jouent un rôle essentiel dans le soutien aux victimes et le HCR continuera à investir pour leur donner les moyens d'accomplir cette tâche.

L'accès à la justice est également un élément essentiel des activités de prévention et de réponse ; le fait de traduire en justice les agresseurs a des conséquences qui dépassent la victime individuelle, puisqu'on envoie ainsi un message fort aux communautés en faveur du respect de la loi. Néanmoins, l'accès des victimes à la justice peut être entravé par un certain nombre d'obstacles comme : le manque de moyens des organes de répression, qui n'ont pas toujours les connaissances et les ressources nécessaires pour répondre convenablement ; les difficultés rencontrées pour poursuivre les agresseurs ; la stigmatisation sociale et la peur des représailles. Cependant, des progrès importants ont été réalisés concernant l'accès des victimes aux recours judiciaires. Le HCR continuera d'offrir un soutien technique aux gouvernements, afin que les victimes qui cherchent à obtenir réparation puissent le faire en toute sécurité et rapidement.

L'organisation s'efforce d'assurer à toutes les victimes de VSS des environnements protecteurs et sans risques. Sachant que la création d'environnements protecteurs commence au niveau local, une sensibilisation accrue des communautés et un renforcement des capacités locales seront nécessaires pour prévenir et traiter la VSS. Ainsi, il faudrait mettre davantage l'accent sur le travail au sein même des structures communautaires et des institutions nationales existantes, afin de forger des partenariats avec les acteurs compétents ou de renforcer les partenariats existants.

Prévention de la violence sexuelle et sexiste

De même que les activités de réponse, les initiatives de prévention de la VSS peuvent sauver des vies et doivent être exécutées dès le début du déplacement. Pour accomplir ce travail de prévention, il convient de déterminer, d'analyser et de traiter les causes profondes de la VSS et les facteurs qui y contribuent. À cette fin, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates mais également d'appliquer des stratégies de prévention soutenues à long terme, destinées à susciter des changements de mentalité et de comportement. Le HCR s'engage dans un certain nombre

d'activités de prévention aux côtés des communautés, de ses partenaires locaux et des autorités gouvernementales, notamment pour : assurer l'accès sans risque aux services essentiels, réduire les risques par une protection physique, promouvoir l'égalité des genres et s'attaquer aux insuffisances des cadres législatifs ou politiques en vue de faire cesser l'impunité.

L'intégration de mesures communautaires et respectueuses du genre dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), aux abris, aux combustibles et à l'électricité peut également réduire l'exposition à des formes multiples de VSS. Par exemple, un éclairage suffisant, adapté, aussi bien dans les lieux publics qu'au sein des familles peut réduire le risque de VSS durant la nuit en améliorant la sécurité et la vie sociale. Si d'importantes innovations ont été apportées à l'éclairage public, il reste encore beaucoup à faire pour que les spécialistes sectoriels aient pleinement conscience de leur rôle dans la prévention de la VSS et y soient complètement familiarisés. À cette fin, l'organisation continuera à fournir des recommandations et des formations, à soutenir les idées novatrices et à renforcer la collaboration. ■



© HCR/Benjamin Loyseau

UNE AIDE VITALE

Aide en espèces

Le HCR a commencé à recourir à des aides en espèces au milieu des années 1980 et leur utilisation s'est étendue d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre. En 2014, l'utilisation systématique et élargie de l'aide en espèces est devenue une priorité de l'organisation et depuis, le HCR redouble d'effort pour améliorer l'utilisation de ce mode d'assistance. Le HCR mène aujourd'hui des interventions en espèces (IE) dans plus de 60 pays, sous des formes variées, allant d'allocations multi-usages à grande échelle à des programmes sectoriels plus restreints et à la distribution d'espèces pour renforcer la protection des personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR.

L'utilisation accrue des allocations en espèces donne aux personnes qui ont peu de revenus, voire pas de revenus du tout, la possibilité de décider elles-

mêmes et dignement de la manière dont elles vont satisfaire leurs besoins. Cela contribue également à l'économie locale et favorise les relations positives entre les réfugiés et les populations d'accueil.

Si les distributions d'espèces se développent rapidement, on ne tire pas encore pleinement parti de ce mode d'assistance dans toutes les opérations et dans tous les secteurs. En conséquence, le HCR a élaboré une stratégie quinquennale pour l'institutionnalisation de l'aide en espèces (2016-2020) et une politique sur l'aide en espèces afin d'encourager l'utilisation systématique, étendue et novatrice des distributions d'espèces.

Le HCR se consacre actuellement à la réalisation de trois objectifs principaux :

1. Honorer l'engagement pris au titre du Grand compromis, qui est d'« accroître l'aide en espèces autant que possible, l'objectif étant de doubler le montant

des fonds programmés pour les distributions d'espèces dans les prestations d'aide d'ici à la fin de l'année 2020 ».

2. Continuer à accroître les connaissances et compétences en matière d'aide en espèces à tous les niveaux, dans toutes les fonctions et toutes les opérations, avec l'appui d'une solide infrastructure et d'initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine. En 2020, toutes les opérations seront en mesure d'envisager et de mener des interventions d'aide en espèces comme elles le font pour l'aide en nature.
3. Appuyer les gouvernements des pays d'accueil, renforcer les partenariats stratégiques et nouer de nouvelles alliances pour étendre l'utilisation de l'aide en espèces dans le but de prendre en charge les besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR en matière de protection et de solutions, et leur permettre ainsi de vivre dignement.

La pleine réalisation de ces objectifs nécessitera l'engagement actif des gouvernements des pays d'accueil et de l'ensemble des partenaires du HCR, notamment des institutions sœurs des Nations Unies, des ONG, des acteurs de développement, des prestataires de services du secteur privé et des réseaux et alliances pour l'aide en espèces. Le Haut Commissariat est fermement résolu à travailler dans le cadre de collaborations qui multiplient les synergies avec les différents acteurs et optimisent leurs avantages comparatifs. L'organisation veillera en outre à ce que, conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés, les aides en espèces soient conçues de manière à tirer parti des systèmes de développement nationaux et des dispositifs de protection sociale existants.

Mise en œuvre des interventions en espèces

Pour réaliser ses objectifs clés, le HCR entend se concentrer sur un certain nombre de priorités en 2017 :

Appui spécifique à chaque pays

Le but à long terme du HCR est d'étendre l'utilisation systématique de l'aide en espèces à toutes les opérations. Au moins 11 pays supplémentaires (Afghanistan, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, République islamique d'Iran, Kenya, Niger, Ouganda, Rwanda, Somalie et Soudan) bénéficieront d'un appui technique spécifique et soutenu en 2017 pour accroître le recours à l'aide en espèces. En outre, tous les pays menant des interventions en espèces recevront des conseils.

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Le HCR envisagera systématiquement la possibilité de recourir à des distributions d'espèces à tous les stades de la réponse, des mesures de préparation aux solutions durables. Les efforts de préparation s'appuieront sur les réalisations de l'année 2016, comme les quatre études globales de faisabilité entreprises et les formations correspondantes assurées en Afghanistan, au Myanmar, au Nigéria et en Ouganda. Le HCR et ses partenaires tiendront compte des résultats dans des plans d'urgence, qui serviront de modèles aux interventions en espèces et aux mesures de préparation aux situations d'urgence. L'équipe inter-agences entreprendra d'autres études de faisabilité, notamment au Burundi et au Niger.

Renforcement des capacités du personnel et des partenaires

Le HCR renforcera les compétences et les capacités en matière d'aide en espèces, y compris chez ses partenaires, par des déploiements de spécialistes, des missions techniques et des formations. Quelque 650 agents,

Les interventions en espèces du HCR



Liban

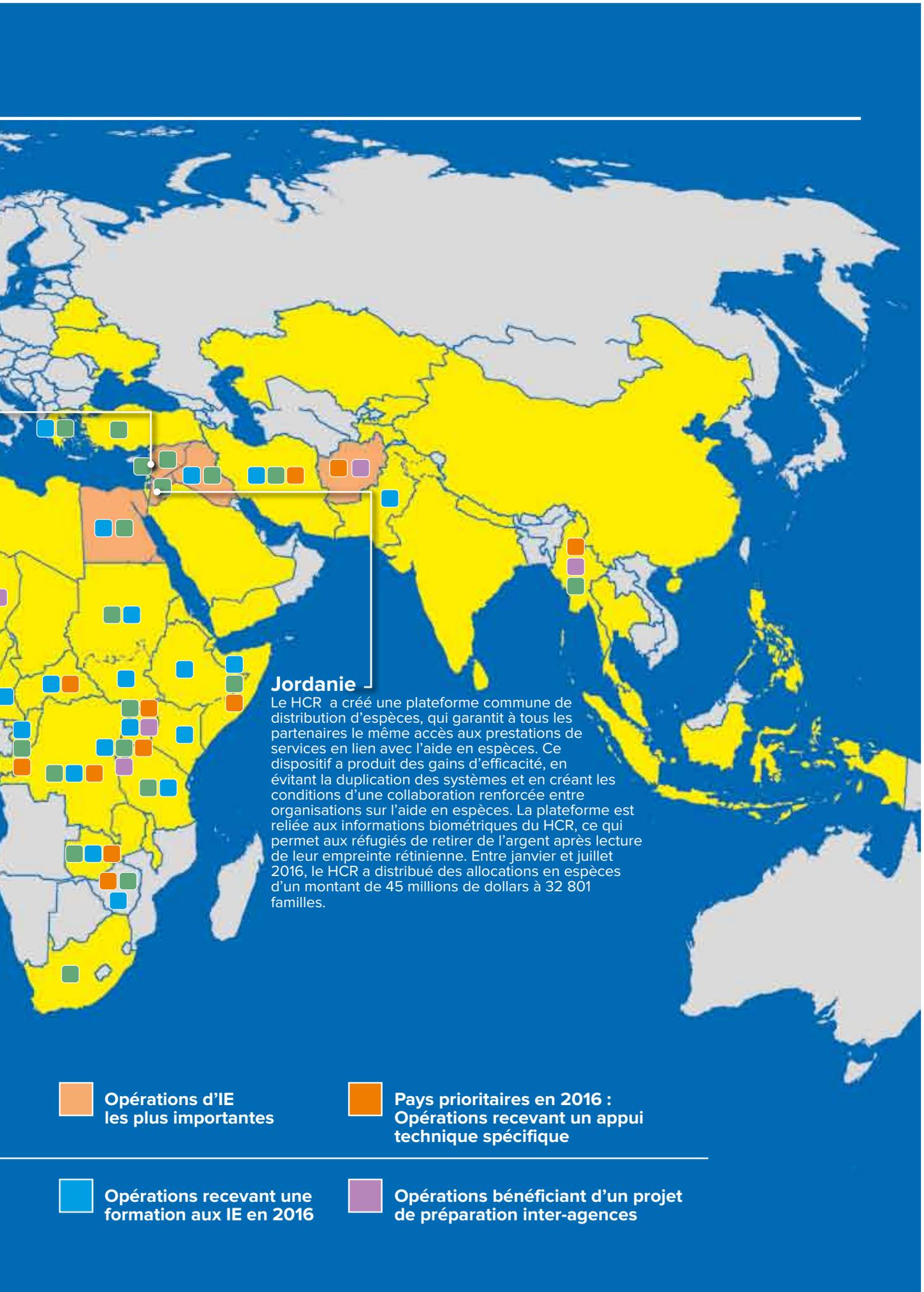
Depuis août 2014, le HCR-Liban a distribué des allocations en espèces à usages multiples à 27 000 familles syriennes, pour un total de 26 millions de dollars. Le HCR-Liban fournit en outre des espèces à des bénéficiaires qui ne sont pas syriens, des espèces pour répondre aux besoins supplémentaires pendant l'hiver et des espèces pour assurer la protection. Le bureau a mis au point un système de gestion des données et de traitement de l'information qui permet un contrôle financier grâce au suivi détaillé du parcours des espèces. Le système communique directement avec le système de la banque et les systèmes d'enregistrement des réfugiés et de gestion de l'aide du HCR.

Niger

Le HCR-Niger distribue actuellement des allocations en espèces à usages multiples aux réfugiés maliens accueillis dans deux camps, ainsi qu'une aide financière supplémentaire, allouée chaque mois, pour répondre aux besoins en moyens de subsistance et en énergie. L'objectif est d'étendre la distribution d'allocations à usages multiples aux nombreuses personnes vulnérables parmi les 60 818 réfugiés maliens accueillis au Niger, en tenant compte de leur capacité à subvenir à leurs besoins et sur la base d'une sélection socioéconomique. La distribution des allocations à usages multiples est basée sur une étude de faisabilité, l'utilisation d'un panier de dépenses minimum et l'élaboration de directives opérationnelles sur les interventions en espèces.

 **Opérations ayant budgété des IE en 2016**
(données provisoires)

 **Opérations ayant des compétences en matière d'IE**
(dans le pays ou dans la région)



dont 50 collaborateurs d'organisations partenaires, ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation de l'aide en espèces en 2016 et ce nombre atteindra 850 – tous personnels confondus – en 2017. Le Haut Commissariat renforcera également l'appui technique aux opérations, sur la lancée des près de 300 jours d'appui technique fournis à une vingtaine d'opérations en 2016. L'aide en espèces sera également intégrée dans les formations, nouvelles ou existantes, en tirant parti du programme de formation sur les interventions en espèces auquel tous les membres du personnel ont eu accès en 2016.

Optimisation de l'efficacité, de l'efficience et de l'innovation

Le HCR évitera de créer des systèmes parallèles lors de l'exécution des interventions en espèces. En s'appuyant sur des mécanismes existants, l'organisation poursuivra une approche de distribution d'espèces commune au travers de prestataires de services financiers, approche apte à réduire les doublons et à accroître la coordination avec les partenaires. Cette approche, déjà appliquée en Jordanie et au Liban, garantit au HCR et à ses partenaires un accès direct et égal à des prestataires de services financiers. En tirant parti des moyens de transfert financiers ou mobiles du secteur privé, le HCR cherchera à accroître la mise en œuvre directe, qui s'est élevée à 214,6 millions de dollars en 2015. L'organisation renforcera également sa collaboration avec ses partenaires sur divers aspects, comme l'évaluation, l'analyse de la réponse, la sélection, la communication et le suivi avec les communautés, qui sont essentiels à la bonne exécution des interventions en espèces.

Contrôle financier solide

À l'issue de l'étude sur l'exécution de bout en bout des interventions en espèces, entreprise en collaboration avec PricewaterhouseCoopers en

Jordanie, au Liban et en Somalie, le HCR élaborera et mettra en œuvre un solide cadre de contrôle financier des interventions en espèces, lequel sera à terme appliqué dans toutes les opérations. Les initiatives s'appuieront sur les pratiques exemplaires, comme le système de gestion de l'information sur les interventions en espèces actuellement utilisé au Liban, conformément à la politique de protection des données à caractère personnel adoptée par le HCR pour les populations relevant de sa compétence.

Intégration des interventions en espèces dans les stratégies plus larges de protection et de recherche de solutions

Le HCR accélérera l'utilisation d'espèces pour renforcer la protection des personnes les plus vulnérables relevant de sa compétence, en s'inspirant des pratiques exemplaires, comme le programme de distribution d'espèces en vue de la protection mise en œuvre au Liban. L'organisation continuera d'inclure des considérations relatives à la protection dans tous les aspects de sa programmation, notamment par des analyses des risques en matière de protection, l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et la protection des données. Le HCR cherche également à promouvoir l'intégration des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les systèmes nationaux plus larges de protection et de sécurité sociale, en s'appuyant sur les réussites obtenues dans des pays comme le Costa Rica, la République islamique d'Iran et l'Ouganda. La formation à la protection au travers d'interventions en espèces et l'appui direct aux opérations pour faciliter l'élaboration de stratégies de protection se poursuivront et seront fondés sur les enseignements tirés en Afrique du Sud, au Malawi, au Myanmar, au Niger, au Rwanda, au Soudan et en Tanzanie en 2016.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
Interventions en espèces (IE)	
Donner aux opérations du HCR les moyens d'envisager et de mener systématiquement des IE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les opérations ayant des moyens limités pour mener des IE bénéficieront d'un appui ciblé pour évaluer, concevoir, mettre en œuvre et suivre ces interventions. ■ Les opérations ayant lancé des IE bénéficieront d'un appui pour remédier aux problèmes qui se présenteront en cours d'exécution. ■ Des spécialistes des IE seront déployés dans des opérations désignées comme prioritaires.
Assurer l'intégration des IE dans les fonctions du Siège	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en œuvre du plan d'action relatif à la Stratégie d'institutionnalisation des IE (2016-2020) se poursuivra. ■ Le HCR renforcera sa capacité à intégrer l'utilisation des IE dans ses fonctions.
Continuer à renforcer la capacité d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi des IE au sein du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le programme de formation aux IE acceptera 4 groupes en 2017 et des modules d'autoformation en ligne seront mis à la disposition de l'ensemble du personnel. ■ Les IE continueront d'être intégrées aux formations sectorielles. ■ Les IE seront intégrées aux formations concernant différents domaines fonctionnels, les situations d'urgence et pour les cadres supérieurs.
Entreprendre des examens et élaborer des outils ainsi que des instructions sur les IE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des examens destinés à faire le point dans des domaines comme la protection de l'enfance, la VSS et les moyens de subsistance seront entrepris pour guider l'élaboration de programmes dans ces secteurs. ■ Des instructions opérationnelles fondées sur des données probantes seront élaborées.

Constitution d'une base de données probantes et élaboration de recommandations

Le HCR et ses partenaires renforceront et encourageront activement les études communes, ainsi que les activités communes de suivi et d'évaluation, afin de rassembler des données probantes sur l'impact des interventions en espèces. Par exemple, l'examen de l'utilisation de l'aide en espèces pour les programmes de santé dans les opérations auprès des réfugiés a abouti à la conclusion suivante en 2016 : le succès d'un programme de santé faisant appel à des distributions d'espèces dépend de plusieurs facteurs qu'il convient d'étudier avant la mise en œuvre, en analysant par exemple les obstacles qui entravent l'accès des réfugiés aux services de santé. En 2017, les conclusions des études et bilans sur la protection de l'enfance, les violences sexuelles et sexistes, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), les abris et les moyens de subsistance guideront l'élaboration de directives opérationnelles sur l'utilisation des interventions en espèces dans ces secteurs.

Abris et zones d'installation

La Stratégie globale du HCR pour les zones d'installation et les abris (2014-2018) sera dans son avant-dernière année de mise en œuvre en 2017. Afin d'atteindre ses objectifs, l'organisation se concentre sur quatre grands domaines d'intervention :

1. La conception de réponses intégrées reliant les abris et les zones d'installation à d'autres secteurs cruciaux, comme la protection, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), la santé, les moyens de subsistance, l'éducation et l'environnement.
2. L'amélioration de la réponse aux situations d'urgence de grande ampleur causées par des conflits, à travers le soutien au groupe sectoriel des abris opérant dans les pays et la coordination du groupe sectoriel global des abris.
3. L'élargissement de la gamme de solutions d'hébergement disponibles pour les opérations du HCR à travers le monde par la recherche et le

développement, et l'adoption de technologies novatrices.

4. La collaboration avec les partenaires compétents et d'autres entités au sein du secteur afin d'élaborer des méthodologies de recherche et de définir des pratiques exemplaires en matière d'abris et de zones d'installation.

La prise en charge des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR en matière d'abris et de zones d'installation dans les situations d'urgence reste une priorité pour l'organisation. Parallèlement, le HCR continue de mettre en œuvre, en appliquant la méthodologie du « plan directeur » (voir *Glossaire*) des interventions intégrées et viables, reliées aux plans de développement nationaux et locaux des pays d'accueil. Cette approche encourage l'accès à des infrastructures – écoles, centres de santé et marchés – partagées et améliorées, au profit des réfugiés comme des communautés d'accueil. Par exemple, au Tchad, le HCR travaille avec les autorités locales et ses partenaires pour accompagner la transformation des camps d'Abonko et de Gondje en zones d'installation autosuffisantes. Il s'attache à faire le point sur la présence d'infrastructures communes, comme les établissements de santé et d'enseignement, et sur leur capacité de prise en charge des besoins de la communauté déplacée et de la communauté d'accueil.

Afin d'équiper les agents sur le terrain des outils nécessaires pour assurer ces réponses, le HCR continuera de renforcer les capacités de son personnel et de ses partenaires par des formations techniques spécialisées, intégrant des modèles de

plans standard pour mettre en place la boîte à outils sur l'aménagement des sites dans toutes les opérations exécutant des programmes relatifs aux abris et aux zones d'installation.

Compte tenu de l'importance croissante des déplacements en milieu urbain et des difficultés qu'il y existe à offrir une aide efficace dans ces contextes, le HCR renforcera sa collaboration avec ses partenaires, notamment avec les universités et le secteur privé. L'organisation cherchera également à mettre à disposition des outils pratiques pour assurer des réponses sectorielles en milieu urbain, notamment par la mise en œuvre d'accords d'hébergement et l'ouverture de centres collectifs. En s'appuyant sur les enseignements tirés dans des pays comme le Liban, le HCR est déterminé à explorer diverses méthodologies de recherche pour évaluer s'il serait possible d'utiliser l'aide en espèces dans les programmes d'abris mis en œuvre dans des contextes précis, propres à certains pays, et pour préciser l'impact de telles interventions.

En s'appuyant sur les réalisations précédentes, comme la mise au point de la tente familiale autoportante, et sur les enseignements tirés de la crise des réfugiés en Europe, le HCR poursuivra ses recherches et développera un kit standard d'aménagement pour l'hiver avec des partenaires comme la FICR et le CICR. Conformément à la Stratégie globale du HCR pour les zones d'installation et les abris (2014-2018), ces efforts viseront à appliquer des technologies innovantes, tout en tenant compte des pratiques culturelles et du mode de vie des personnes relevant de la compétence de l'organisation.

Des abris d'urgence aux solutions d'hébergement durables

Pendant des décennies, le HCR a dû répondre à des crises soudaines et fournir avec rapidité et efficacité des abris appropriés aux populations touchées.

Le HCR dispose de trois solutions d'hébergement mondiales : la tente familiale standard, la tente familiale à armatures et l'unité de logement pour les réfugiés. Ces types d'abris peuvent être déployés n'importe où dans le monde, selon le contexte.

S'il n'y a pas, dans le secteur des abris, de solution universelle, applicable à tous les contextes, les réponses d'urgence s'accompagnent souvent de la distribution de tentes. Les tentes ont une durée de vie limitée dans diverses conditions climatiques mais elles ont l'avantage de pouvoir être installées rapidement, ce qui permet aux personnes touchées de s'abriter aussi vite que possible. Cependant, une gamme de solutions d'hébergement est nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins dans les différents contextes où le HCR mène ses opérations.

En outre, les programmes d'aide orientés sur des solutions plus durables et plus viables dans le secteur des abris revêtent une importance particulière. Ces programmes devraient privilégier, autant que possible, l'utilisation de matériaux disponibles sur place, ainsi que des compétences et techniques de construction locales. Pour faciliter cette évolution, le HCR a réalisé un catalogue répertoriant différents modèles d'abris, mis au point dans divers sites, contextes et climats. Cette publication aidera les spécialistes à mener une intervention par étapes dans le secteur des abris, à travers une planification et une mise en œuvre plus prévisibles.

Gestion des sites et coordination

Le HCR est résolu à répondre aux besoins des personnes relevant de sa compétence de manière coordonnée depuis le début des situations d'urgence, et à offrir une aide adaptée au contexte en évitant la répétition inutile des services à tous les stades du déplacement. Si de nombreux réfugiés vivent en milieu urbain – dans le monde, deux réfugiés sur trois vivent dans des villes, petites ou grandes – les zones d'installation de réfugiés en milieu rural font toujours partie du paysage du déplacement actuel, en particulier lors des situations d'urgence de grande ampleur.

En s'appuyant sur sa longue expérience de la gestion des camps et des structures similaires, et sur les enseignements tirés de la récente crise des réfugiés en Europe, le HCR travaillera avec les autorités nationales afin de les aider à se doter de moyens plus solides pour coordonner les activités de terrain et gérer les sites, tout en continuant à renforcer les capacités de son propre personnel et de ses partenaires. L'organisation veillera également à ce que des liens intersectoriels essentiels soient établis, par exemple avec la protection, le secteur WASH, la santé, l'environnement, l'éducation et les moyens de subsistance. Elle accordera la priorité à l'élaboration de recommandations et à la sélection de pratiques exemplaires, afin que les zones d'installation organisées et informelles soient gérées d'une manière efficace, viable et bénéfique pour les réfugiés, les communautés d'accueil et les systèmes nationaux. Cela inclura également un examen du déroulement, dans la pratique, de la fermeture des camps et du démantèlement des structures collectives.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Abris et zones d'installation	
Les populations sont en mesure de satisfaire leurs besoins en matière d'abris et de zones d'installation de manière sûre, digne et durable	
Mettre en œuvre la Stratégie globale du HCR pour les zones d'installation et les abris (2014-2018)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 100% des pays sélectionnés (20 pays ciblés en 2017) élaboreront des stratégies globales pour les zones d'installation et les abris. ■ La méthodologie du plan directeur sera appliquée dans trois opérations supplémentaires.
Continuer d'assurer le perfectionnement professionnel du personnel et des partenaires chargés des abris et des zones d'installation afin de permettre la conception de réponses intégrées (politique sur les Alternatives aux camps et méthodologie du plan directeur)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une formation spécialisée sera assurée pour les personnels chargés des abris et des zones d'installation. ■ Les mesures d'atténuation de la VSS seront intégrées à toutes les formations relatives aux abris et zones d'installation. ■ La boîte à outils sur l'aménagement des sites sera mise en service dans toutes les opérations. ■ Des outils pratiques sur la mise en œuvre des programmes relatifs aux abris et zones d'installation en milieu urbain seront élaborés. ■ Des directives sur la distribution d'espèces dans le secteur des abris seront élaborées. ■ Un module complémentaire de formation en ligne sur les zones d'installation sera préparé.
Assurer le déploiement systématique de cadres spécialistes des abris et des zones d'installation au début des situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des experts techniques seront prêts à être déployés pour répondre aux besoins en cas d'urgence. ■ Les initiatives de rayonnement des talents seront renforcées et associées à des efforts de renforcement des capacités.
Améliorer la gamme de solutions d'hébergement disponibles pour les opérations du HCR	<ul style="list-style-type: none"> ■ La collaboration avec les partenaires compétents et des entités extérieures sera renforcée afin d'étudier et d'élaborer d'autres solutions novatrices. ■ Un kit standard d'aménagement pour l'hiver sera mis au point.

Santé publique

Assurer l'accès des réfugiés aux soins médicaux, à la fois en situation d'urgence et dans les situations de déplacement prolongé, est un élément clé du mandat de protection du HCR et une priorité opérationnelle. Alors que la méthodologie appliquée pour répondre à ces besoins dépend du contexte, le HCR offre un appui technique direct et des instructions opérationnelles aux opérations dans les pays et à leurs partenaires. Le déploiement rapide de spécialistes techniques de la santé dans les situations d'urgence pour lutter contre les principales causes de morbidité et de mortalité est déterminant pour l'efficacité de la réponse. La poursuite de l'intégration des réfugiés dans

les systèmes de santé nationaux restera également l'un des axes de travail prioritaires, comme prévu par la « Stratégie globale pour la santé publique (2014-2018) ».

Les maladies transmissibles constituent toujours la principale cause de morbidité au sein des communautés de réfugiés. Le HCR et ses partenaires poursuivent une stratégie globale de lutte contre les maladies et collaborent avec les programmes nationaux pour inclure les réfugiés dans les mesures de prévention, de détection et d'intervention. À cet égard, le HCR renforce également la gestion des cas, la mobilisation des communautés et les mesures de préparation et de réponse multisectorielles, comme les campagnes de vaccination liées à

des interventions dans le secteur WASH.

Le programme élargi de vaccination (PEV) est considéré comme l'une des interventions préventives présentant le meilleur rapport coût-efficacité pour assurer la survie des enfants. En 2015, la couverture vaccinale anti-rougeoleuse dans les camps de réfugiés s'est améliorée et a atteint 90 pour cent en moyenne ; les efforts entrepris en 2016 sont en passe d'aboutir au même résultat. Pour améliorer encore les services de PEV, le HCR continuera d'examiner l'efficacité de ses programmes, d'assurer des interventions en temps utile et de faire campagne pour une réduction des risques associés aux épidémies de maladies évitables au moyen de vaccins.

L'amélioration des taux de survie des enfants, notamment par la réduction de la mortalité évitable chez les enfants de moins de 5 ans au cours des six premiers mois des situations d'urgence, reste un objectif stratégique essentiel. Le taux de mortalité relevé par le HCR chez les moins de 5 ans en 2015 a été le plus faible depuis 2010. Cependant, 42 pour cent des décès déclarés dans les camps de réfugiés concernaient encore des enfants en bas âge, dont une forte proportion d'enfants âgés de moins d'un mois. Le HCR continuera donc à étendre et à renforcer les mesures visant à améliorer le taux de survie au cours du premier mois après la naissance, menant des interventions à faible coût et à fort impact, comme la protection thermique, la réanimation et l'initiation précoce à l'allaitement. En 2017, l'organisation a pour

objectif de maintenir ou réduire les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans 44 camps ou zones d'installation de réfugiés.

Le HCR renforcera la fourniture de services de santé procréative, considérée comme une partie intégrante de ses programmes de santé publique. À cet effet, l'organisation travaillera en collaboration avec ses partenaires, avec une extension rapide vers des services complets de santé procréative. L'amélioration de l'accès à des soins et des services obstétricaux d'urgence complets pour les victimes de violences sexuelles et sexistes, ainsi que de la qualité de ces soins et services, bénéficiera d'une attention particulière. Si l'offre de services continue d'augmenter, il est nécessaire d'améliorer leur qualité et leur utilisation.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
État de santé de la population amélioré	
Renforcer les interventions destinées à réduire l'incidence et l'impact des maladies transmissibles, y compris des épidémies	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des outils actualisés de suivi des PEV seront introduits dans au moins 10 opérations.
Améliorer l'accès à des services élargis de traitement des maladies non transmissibles au niveau des soins de santé primaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les sites accueillant des réfugiés bénéficieront d'un ensemble de services destinés à améliorer la gestion des maladies non transmissibles dans 6 pays (contre 3 pays en 2016).
Appuyer et renforcer la fourniture de services de santé mentale par l'intermédiaire de prestataires de soins primaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'intégration de la santé mentale dans les soins de santé primaires sera menée à terme dans 5 pays dans le cadre d'ateliers interactifs de renforcement des capacités et de supervision.
Améliorer la diffusion de l'information sanitaire pour aider à la prise de décisions en matière de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un système actualisé d'information sanitaire sera mis en service dans tous les pays concernés d'ici la fin 2017.
Les personnes relevant de la compétence du HCR ont un accès optimal aux services de santé procréative et de lutte contre le VIH	
Prendre des mesures pour améliorer l'accès aux services d'accouchement médicalisés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le taux d'accouchements médicalisés sera supérieur à 90% dans 80% des pays où le HCR appuie les services de santé.
Étendre l'offre de soins néonataux essentiels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 5 sites dans au moins 3 pays appliqueront une gamme complète de soins néonataux essentiels.
Prendre des mesures pour améliorer l'accès à une gamme complète de services de lutte contre le VIH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des services de traitement antirétroviral et de prévention de la transmission mère-enfant seront offerts aux réfugiés dans les sites de 3 pays où ces services ne sont pas assurés actuellement.

Partenariats et collaboration

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous reporter au chapitre « Appui à l'action du HCR ».

Abris et zones d'installation

Le HCR s'attache tout particulièrement à forger des partenariats de longue durée afin d'assurer, en situation d'urgence, des interventions efficaces dans le secteur des abris. Le soutien de la Fondation Autodesk, de la Direction du développement et de la coopération (Suisse), d'ECHO et de Microdesk a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de solutions novatrices et durables relatives aux abris et aux zones d'installation. La poursuite de la collaboration avec le Programme pour les applications satellites opérationnelles (UNOSAT) de l'UNITAR continue à renforcer la conception et la planification des zones d'installation.

Le HCR intensifie son dialogue avec les universités et le secteur privé pour encourager le partage des connaissances techniques. Le Haut Commissariat travaille avec les autorités nationales et locales, aux côtés de partenaires comme ONU-Habitat au Kenya et au Mozambique, pour mettre en œuvre la méthodologie du « plan directeur » et assurer ainsi la prise en compte des réfugiés dans les plans de développement locaux. Élaborée avec l'Université de Stanford et Ennead Architects, cette méthode de planification ancre les réfugiés dans les services nationaux et locaux, dans les infrastructures et dans l'économie, ce qui permet d'atténuer une partie des effets négatifs, ou perçus comme tels, associés à l'aménagement d'une nouvelle zone d'installation, en particulier dans les milieux fragiles. L'application d'un plan

directeur est un processus continu, qui encadre la stratégie d'assistance globale. Dynamique, ce processus doit rendre compte de l'évolution des priorités, des mouvements de population et des profils démographiques et doit être régulièrement guidé par des évaluations détaillées et des consultations entre les diverses parties prenantes, dont les habitants.

Le HCR poursuit ses investissements pour améliorer la gamme d'abris et d'articles de première nécessité mis à la disposition des opérations dans les pays, par le biais de l'étude et de la mise au point de produits novateurs de concert avec le CICR et la FICR. L'organisation s'efforcera également de perfectionner l'unité de logement pour les réfugiés (RHU), une solution d'hébergement conçue pour durer trois ans et abriter une famille de cinq personnes, en collaboration avec *Better Shelter*.

Santé et nutrition

Le HCR est déterminé à améliorer les services de nutrition et de santé publique offerts aux personnes relevant de sa compétence. L'organisation s'efforce en priorité de satisfaire les besoins médicaux des réfugiés dans les situations d'urgence, tout en cherchant dans le même temps à intégrer les réfugiés dans les systèmes de santé nationaux. À cette fin, le HCR travaille avec les autorités nationales et dans le cadre des partenariats noués de longue date avec le FNUAP et l'UNICEF pour fournir respectivement des produits de santé procréative et des vaccins, tout en jouant un rôle actif en tant que membre du groupe sectoriel global de la santé, placé sous la responsabilité de l'OMS.

Le HCR est à l'avant-garde de la lutte contre le VIH dans les crises humanitaires et développe son partenariat avec le

Fonds mondial pour combler des lacunes critiques dans les services de traitement des infections dues au VIH, à la tuberculose et au paludisme en situation d'urgence. En outre, le HCR co-parraine l'ONUSIDA et conduit, conjointement avec le PAM, l'Équipe spéciale inter-agences sur la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence humanitaire.

Le HCR collabore avec des instituts de recherche et des universités afin de soutenir les efforts visant à rassembler des données probantes pour améliorer les programmes de santé. En 2017, l'organisation s'associera également à des consortiums de recherche dans les régions Afrique et Moyen-Orient et Afrique du Nord pour mener des interventions évolutives dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial.

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

C'est en 2017 qu'auront lieu le lancement et la mise en œuvre initiale d'une stratégie conjointe du HCR et du PAM pour la période 2016-2020, visant à renforcer l'autosuffisance sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les situations prolongées. L'objectif de cette stratégie est de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et de permettre aux réfugiés d'acquérir davantage d'autonomie dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En 2017, le HCR et le PAM continueront, dans le cadre de leur collaboration, à affiner la méthodologie de ciblage pour veiller à ce que l'aide alimentaire parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Le HCR assure la coordination du secteur WASH dans les interventions

destinées aux réfugiés et a conclu des accords d'intervention d'urgence pour les réfugiés (RERA) avec OXFAM et le Comité international de secours (IRC) afin d'encourager une fourniture plus prévisible des services essentiels en eau, assainissement et hygiène dans les crises qui touchent des réfugiés.

Le HCR est membre d'ONU-Eau et participe activement aux travaux de son groupe directeur mixte. Durant les situations de déplacement prolongées et dans les cas où les réfugiés sont accueillis au sein des communautés locales, la collaboration avec les organismes de développement continuera à renforcer la capacité du HCR à soutenir l'accès durable aux services WASH pour les réfugiés, par exemple en adoptant des technologies plus économiques. Ces partenariats encouragent également l'harmonisation de la prestation de services auprès des communautés d'accueil, ainsi que l'intégration des services WASH destinés aux réfugiés dans les structures nationales, conformément aux objectifs de développement nationaux.

Le mémorandum d'accord entre le HCR et l'UNICEF prévoit des formations conjointes sur les services WASH en situation d'urgence à l'intention de différents partenaires de réserve, comme le Conseil danois pour les réfugiés (DRC), le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), la DDC, *Irish Aid*, MSB et *RedR*. En 2017, le HCR continuera à travailler avec des universités et des instituts de recherche, le secteur privé et d'autres organismes, dont l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, le Fonds pour l'innovation humanitaire, ainsi que la *Tufts University* et les universités de Cranfield et de Loughborough, afin de mettre au point des solutions WASH économiques et viables.

Sécurité alimentaire et nutrition

Il importe d'entreprendre des efforts multisectoriels pour améliorer de manière significative et durable l'état nutritionnel et la survie des enfants. À cet égard, le HCR se concentrera sur les activités qui contribuent à la prévention de toutes les formes de malnutrition, tout en continuant à assurer le traitement des personnes qui souffrent déjà de malnutrition.

Une feuille de route pour la nutrition, regroupant les procédures, les directives et les interventions qui ont fait leurs preuves, guidera les activités en 2017. Le HCR continuera à mettre en place un cadre sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant qui impliquera des acteurs issus de tous les secteurs de manière à réduire les coûts tout en veillant aux besoins nutritionnels. Il agira par exemple, en renforçant les liens et les activités entre les services maternels et ceux chargés des soins et de l'alimentation du nourrisson; en accordant la priorité aux nourrissons et à leur famille pour l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux abris; en attirant l'attention des acteurs de protection sur les besoins particuliers du nourrisson

et du jeune enfant et en assurant un suivi attentif et coordonné des familles vulnérables.

Dans bien des contextes, les réfugiés ont un accès limité à la terre, à l'emploi et à la libre circulation. L'aide alimentaire est souvent une composante essentielle de leur sécurité alimentaire. Il est de plus en plus important d'assurer la qualité et la quantité de l'aide alimentaire et de cibler celle-ci sur les familles les plus vulnérables. Afin d'accroître l'efficacité et la précision de la méthodologie de ciblage, le HCR, en coopération avec le PAM, fera le bilan des expériences précédentes dans ce domaine et préparera des instructions globales mondiales sur le ciblage de l'aide alimentaire.

Il est indispensable d'assurer une surveillance efficace pour déterminer l'état nutritionnel des réfugiés et leur niveau de sécurité alimentaire et pour savoir s'ils ont recours à des stratégies d'adaptation néfastes pour subvenir à leurs besoins alimentaires. En 2017, le HCR actualisera ses systèmes de surveillance de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour permettre une surveillance et une analyse élargies de la situation et des programmes.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
État nutritionnel et sécurité alimentaire améliorés	
Étendre l'utilisation du cadre sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et de la feuille de route pour la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les différents éléments du cadre et de la feuille de route seront mis en œuvre dans au moins 7 contextes de réfugiés.
Renforcer les liens entre les services de santé procréative et la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des programmes conjoints seront mise en place dans au moins 3 situations de réfugiés.
Développer les projets d'auto-suffisance axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des projets d'autonomisation visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition seront élaborés dans au moins 2 situations de réfugiés. ■ Les missions d'évaluation conjointes seront progressivement étendues afin de collecter plus d'éléments sur les stratégies de subsistance et d'autosuffisance appliquées au sein des communautés de réfugiés.
Améliorer la disponibilité des données afin de faciliter la prise de décisions en matière de nutrition et de sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les enquêtes nutritionnelles élargies standardisées (SENS) seront révisées après examen des données probantes recueillies entre 2011 et 2016.
Améliorer la programmation conjointe dans les pays	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des plans d'action concrets seront élaborés à l'issue de 75% des missions d'évaluation conjointes.
Renforcer la surveillance de la sécurité alimentaire dans le cadre des initiatives d'appui aux moyens de subsistance pour mieux en évaluer l'impact	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des informations sur la sécurité alimentaire seront recueillies dans certains projets cibles d'appui à l'autosuffisance et aux moyens de subsistance.
Améliorer les méthodes de ciblage de l'aide alimentaire destinée aux réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les méthodes de ciblage de l'aide alimentaire seront examinées et des directives élaborées.

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Dans les situations où le HCR offre des services d'urgence essentiels, en eau, assainissement et hygiène, aux personnes qui fuient la guerre et la persécution, le Haut Commissariat continuera d'assurer une réponse rapide et efficace en évaluant les besoins, en mettant à disposition des outils d'analyse rapide des données et en déployant des spécialistes en temps utile. De plus, le HCR augmentera le nombre d'articles WASH d'urgence disponibles au titre des accords-cadres d'achat et dans ses stocks mondiaux.

Dans les cas où le HCR fournit des services WASH de longue durée à des personnes en situation de déplacement prolongé, le Haut Commissariat soutiendra l'élaboration de stratégies pluriannuelles et de plans opérationnels à l'échelon des sites. Ceci, afin de déterminer les besoins et les lacunes, de mesurer les progrès réalisés au regard des indicateurs et de susciter un consensus sur les interventions à court terme (urgences), à moyen terme (sorties de crise) et à long terme (déplacements prolongés). Les stratégies et les plans opérationnels seront définis en collaboration, en tenant compte des principes de protection des réfugiés, de rentabilité et de viabilité. Les opérations dans les pays continueront

également à mettre en service des pompes à eau solaires et à mettre en œuvre des solutions d'assainissement avec valorisation des déchets, ainsi que des projets d'aides en espèces pour les services WASH si nécessaire.

Au titre de l'ODD 6, « Eau et assainissement pour tous », le HCR intensifiera son plaidoyer, en recommandant d'inclure les réfugiés et les déplacés en situation prolongée dans les plans de développement nationaux

portant sur le secteur WASH. La programmation fondée sur des données probantes sera renforcée par la poursuite de la mise en place du système de suivi de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, des enquêtes standardisées sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP), de la base de données sur les puits, de la cartographie des structures WASH et des outils d'évaluation des coûts, en vue d'une meilleure analyse des lacunes et d'une allocation des ressources en conséquence. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu, et les populations touchées vivent dans des conditions d'assainissement et d'hygiène satisfaisantes	
Assurer une réponse rapide et efficace dans le secteur WASH en situation d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ 6 articles WASH d'urgence supplémentaires, d'usage courant, seront mis à disposition par des accords-cadres et dans les stocks mondiaux.
Renforcer la programmation fondée sur des données probantes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les mécanismes de suivi (fiche de rapport mensuel et enquête CAP standardisée) seront mis en œuvre dans 6 pays supplémentaires pour améliorer l'analyse des lacunes et l'allocation des ressources.
Appuyer l'élaboration de stratégies WASH pluriannuelles et de plans opérationnels WASH à l'échelon des sites	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3 pays prioritaires bénéficieront d'une aide pour élaborer des stratégies pluriannuelles et des plans opérationnels à l'échelon des sites, de manière à fournir une vue d'ensemble claire de la situation, des besoins et des lacunes, et des progrès par rapport aux indicateurs dans le secteur WASH, ainsi qu'une description des plans arrêtés, à court terme (urgences), à moyen terme (sorties de crise) et à long terme (déplacements prolongés).
Mettre au point des solutions WASH innovantes, économiques et viables dans les situations prolongées	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 opérations bénéficieront d'un appui pour faire avancer la mise en œuvre de pompes à eau solaires et de solutions d'assainissement avec valorisation des déchets. ■ 2 opérations bénéficieront d'un appui pour élaborer des programmes de distribution d'espèces dans le secteur WASH.

El Salvador : deux aveugles forcés de simuler des corps sans vie pour échapper aux menaces d'un gang

D'après un article d'actualité du HCR.
29 juin 2016

MEXICO, Mexique | Lorsque des voyous appartenant à des gangs armés jusqu'aux dents rôdaient autour de leur maison en El Salvador, Rosario et Victor*, tous deux aveugles, ont attrapé leur fille et se sont jetés au sol pour esquiver les balles.

Quelques minutes plus tard, plusieurs individus qu'ils ne pouvaient pas voir ont fait irruption dans la maison et se sont jetés sur eux alors qu'ils gisaient au sol, les uns sur les autres. Victor protégeait de son mieux Natalia, 10 ans, et Rosario, qui croyait leur dernière heure venue.

« J'étais paralysée, chaque partie de mon corps était morte », explique Rosario, qui pleure en se remémorant ces moments de terreur. « Mais nous avons compris que c'était la police et j'ai recommencé à respirer. »

Rosario et Victor avaient été harcelés par le gang qui exigeait un « loyer » de 500 dollars pour les deux instituts de massage qu'ils géraient dans la capitale salvadorienne. Lorsque la bande a multiplié par deux la somme exigée, la famille a fermé l'entreprise et a déménagé à plusieurs reprises pour tenter de se soustraire à ses bourreaux.

Mais le gang les a retrouvés à chaque fois, car ils étaient aisément repérables avec leurs cannes blanches. Reconnaisant leur vulnérabilité, la police a inventé une mise en scène macabre pour faire sortir la famille de sa maison sous les yeux attentifs du gang. Ils devaient simuler des corps sans vie.

En les plaçant sur des civières et en les recouvrant d'un linceul blanc, les policiers ont porté les membres de la famille un par un hors de la maison et dans les rues de leur quartier délabré.



© HCR

Rosario*, une réfugiée salvadorienne aveugle, pose sa main sur celle de son mari Victor.

« Je n'étais pas morte, mais c'était tout comme », explique Rosario. Après avoir quitté leur quartier, ils ont rejoint des milliers de gens fuyant les gangs de rue – ou « maras » – dont les crimes vont des assassinats, des viols et de l'extorsion au trafic de drogue, aux enlèvements et à la traite des êtres humains.

La police les a transportés à proximité de la frontière avec le Guatemala, laissant Rosario et Victor aux soins de Natalia. « Nous étions en sécurité mais sans rien d'autre que nos pyjamas », se souvient Victor. « Nous avions en tout et pour tout 20 dollars, empruntés lorsque nous avons passé la frontière guatémaltèque, guidés par notre fille. »

Une fois au Guatemala, ils ont dormi dans la rue, sans nourriture, durant deux jours. Ils ont ensuite été secourus par un chauffeur de camion qui les aidés à franchir la frontière avec le Mexique, où ils ont demandé de l'aide dans un refuge pour migrants.

Avec l'assistance du HCR, la famille a été transférée dans un centre d'hébergement situé dans une autre région du Mexique, mieux équipé pour accueillir les malvoyants.

« Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuient la violence des gangs au Salvador, qui est aujourd'hui l'un des pays les plus violents au monde », déclare Mark Manly, le délégué du HCR au Mexique.

« Comme Rosario et Victor, beaucoup ont fait face à des risques extrêmes et ont d'urgence besoin de protection. »

Le couple a demandé, et obtenu, l'asile au Mexique, où il a retrouvé une certaine tranquillité d'esprit. Rosario et Victor aimeraient relancer leur entreprise de massage, mais ils ont encore peur des gangs, dont le rayon d'action est très étendu. •

**Noms modifiés pour des raisons de protection.*

Des réfugiées afghanes suivent un cours d'anglais sur le site de Schistos, en Grèce.





ASSURER UN AVENIR MEILLEUR

Alors que le nombre de personnes déplacées dans le monde continue d'augmenter dans des proportions dramatiques, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions durables pour les réfugiés. En dépit de quelques exemples encourageants, le nombre de rapatriements librement consentis n'a jamais été aussi faible depuis trois décennies et les possibilités d'intégration sur place restent limitées. À l'heure où tant de réfugiés et de déplacés internes font face à des années de déplacement et ont peu d'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, ils sont de plus en plus nombreux à entreprendre de dangereux voyages pour trouver une protection et des solutions vers d'autres États. Ceci entraînant des risques croissants en matière de protection.

Le 19 septembre 2016, les États membres de l'ONU ont adopté la « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », s'engageant à élaborer un Cadre d'action global pour les réfugiés, applicable aux situations d'urgence et aux situations prolongées de déplacement forcé. L'un des objectifs clés de ce cadre est d'encourager une plus grande coopération internationale pour apporter des solutions aux réfugiés, notamment par l'augmentation prévisible et rapide des places de réinstallation et par la création de filières complémentaires pour accéder à la protection et aux solutions.

La « Stratégie globale pour les moyens de subsistance » (2014-2018) continue de transformer la démarche de l'organisation, concernant l'autonomisation des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence ainsi que la mise en œuvre de solutions globales. L'objectif ultime des interventions du HCR dans ce domaine est de permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de gagner leur vie de manière sûre et durable, afin d'être en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels, de préserver leur dignité et d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Le HCR contribue également à des solutions globales qui tiennent compte des droits culturels, civils et politiques, ainsi que des droits économiques. La réalisation des objectifs de protection dans le cadre des systèmes nationaux – un des objectifs de l'engagement du HCR en matière d'état de droit et de gouvernance – est un autre élément important de cette approche multidimensionnelle, consistant à rechercher des solutions dès le début du déplacement.

Dans ce chapitre :

- Recherche de solutions
- Moyens de subsistance et autosuffisance
- Recherche d'alternatives aux camps
- Accès à l'énergie



© HCR/Nick Otto

RECHERCHE DE SOLUTIONS

Planification pluriannuelle et multipartenaires

Une pierre angulaire de la stratégie de recherche de solutions du HCR est la planification pluriannuelle et multipartenaires. En s'appuyant sur les enseignements tirés des initiatives pilotes en cours au Costa Rica, en Équateur, au Ghana, en Ouganda, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), 15 opérations supplémentaires élaboreront des stratégies de protection et de recherche de solutions pluriannuelles et multipartenaires pour les trois à cinq années à venir. Ces stratégies sont de toute première importance pour maintenir l'objectif de recherche de solutions à plus long terme, tout en assurant la prise en charge des besoins immédiats et la protection des droits des personnes relevant de la compétence du HCR. En 2017, les opérations régionales et nationales qui s'engageront dans une planification pluriannuelle et multipartenaires axée sur des solutions bénéficieront d'un appui technique sur des questions comme les modalités de séjour alternatives et la promotion de l'accès aux droits socio-culturels, économiques et civils et politiques, ainsi qu'aux services rattachés.

Rapatriement volontaire

Le rapatriement volontaire – appuyé le cas échéant par une aide au développement visant à faciliter la réintégration durable – est la solution que de nombreux réfugiés continuent de privilégier. La décision de regagner son pays d'origine est une décision individuelle, et dépend de divers facteurs, notamment des circonstances dans lesquelles la fuite a eu lieu et des conditions de retour.

En 2017, le HCR s'attachera tout particulièrement à faciliter une prise de décisions libre et éclairée et à assurer le meilleur environnement possible pour la prise de décisions relatives au rapatriement volontaire. Dans les pays et les régions d'accueil, les équipes de protection poursuivront leur dialogue structuré avec les réfugiés et les déplacés internes pour mieux déterminer leurs intentions, ainsi que les obstacles à un retour volontaire, sûr et digne.

Dans les pays et les régions de retour, le HCR poursuivra ses activités de

suivi et de compte rendu, concernant la protection et les retours, en se concentrant sur les priorités des résidents dans ces zones. Le HCR travaillera avec les personnes de retour et celles qui ne se sont pas enfuies, ainsi qu'avec les gouvernements, les représentants de la société civile et les partenaires internationaux pour veiller à ce que les informations sur la situation dans les pays d'origine soient vérifiées. Il veillera en particulier que ces informations contiennent une analyse des problèmes de consolidation de la paix, de justice et de sécurité susceptibles d'influer sur la viabilité des retours ou d'engendrer des tensions nuisant à la réintégration. Ces tensions pourraient par exemple provenir de problèmes non résolus en lien avec le logement, les terres et les biens, la participation représentative aux instances décisionnelles et les difficultés de réinsertion sur le marché du travail.

Les interventions du HCR et de ses partenaires dans les zones de retour sont destinées à répondre aux besoins locaux et pourraient prévoir une collaboration avec les acteurs de développement sur les programmes, ainsi qu'un soutien à la participation des rapatriés aux initiatives de justice transitionnelle, aux programmes de restitution des terres, aux mécanismes de résolution des conflits, et à la définition des priorités régionales dans les programmes relatifs à l'éducation, à la santé, aux moyens de subsistance, à l'état civil et aux infrastructures incluant l'ensemble des résidents.

Le suivi et la communication d'informations sur les conditions de retour et sur les risques et obstacles en matière de protection sont particulièrement importants dans les lieux où les individus rentrent, même si les conditions ne sont pas encore propices à l'organisation de mouvements massifs et durables de rapatriement. Dans les

cas où les réfugiés et les déplacés internes doivent prendre des décisions, et en particulier lorsque les conditions ne sont pas idéales, il est essentiel de veiller à ce que tous les réfugiés aient accès à des informations objectives et d'entreprendre des activités de plaidoyer, aussi bien dans les lieux d'accueil que de retour, pour répondre aux priorités et aux questions des personnes relevant de sa compétence.

La collaboration avec les partenaires sur des initiatives communautaires destinées à resserrer les liens entre les personnes de retour et la société civile nationale est essentielle pour identifier et résoudre collectivement les problèmes de protection. Le HCR continuera également à appeler au maintien de l'espace de protection dans les pays d'asile et dans les régions de déplacement, afin que ni les réfugiés ni les déplacés internes ne soient contraints de rentrer prématurément.

Intégration locale

Le HCR poursuit une stratégie globale d'intégration locale. S'étant engagé à étudier toutes les voies possibles pour apporter des solutions aux déplacés, le HCR renforcera son analyse des possibilités de naturalisation ou d'obtention du statut de résident permanent pour les réfugiés et d'enregistrement local pour les déplacés internes. Dans les situations de déplacement prolongé en particulier, l'organisation continuera à plaider pour que certains individus aient la possibilité d'opter pour des solutions d'intégration sur place, notamment des individus qui ont des liens avec leur communauté d'accueil, du fait de leur mariage, de leur activité économique ou de leurs liens culturels.

Du fait de la diversité des expériences de déplacement, il est nécessaire

d'offrir plusieurs solutions en même temps. Autrement dit, même lorsque le rapatriement librement consenti devient envisageable pour certains, il faut que la solution de l'intégration légale sur place reste disponible pour d'autres. Le HCR entend étudier, avec les pays et les régions d'asile, les options qui permettraient à certaines personnes de continuer à résider dans les lieux où elles ont fait leur vie ; il travaillera donc avec les organismes régionaux, ainsi qu'avec les gouvernements des pays hôtes et les communautés mixtes des régions d'accueil, afin que les populations déplacées puissent bénéficier de toutes les occasions possibles de se construire un avenir stable et sûr.

L'intégration des réfugiés et des déplacés internes dans les écoles locales favorise la collaboration socio-économique avec les communautés d'accueil. La bonne intégration dans les systèmes éducatifs nationaux dépend de nombreux facteurs, notamment du nombre d'enseignants disponibles et de la volonté des enseignants de gérer un effectif scolaire plus diversifié, des infrastructures et de l'accès sans risques aux écoles, de la famille de l'élève réfugié et de la cohésion de la communauté. Il est important que les enfants réfugiés se sentent en sécurité et bien acceptés à l'école, ainsi qu'au sein de la communauté d'accueil et que les familles de réfugiés jouissent également de leurs droits pour que les filles comme les garçons puissent poursuivre leurs études.

De même, l'intégration des enfants et des jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux est grandement facilitée lorsque l'accent est mis d'emblée sur l'apprentissage de la langue. D'une manière plus générale, la maîtrise de la langue locale et de la langue officielle peut faciliter l'accès des familles de

réfugiés à la justice, à la sécurité, à l'emploi, au logement et aux soins médicaux – lesquels sont autant de facteurs décisifs pour que les études aient un impact durable sur le futur des jeunes.

Réinstallation

La réinstallation constitue toujours un mécanisme essentiel pour aider les réfugiés qui ont des besoins urgents ou particuliers en matière de protection. La réinstallation a également pris de l'importance en tant qu'instrument de partage des responsabilités avec les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et occupe une place significative dans le Cadre d'action global pour les réfugiés.

Les activités de réinstallation ont pris davantage d'envergure ces dernières années avec de nombreux États qui ont augmenté leur nombre de places ou créé de nouveaux programmes de réinstallation. En conséquence, le nombre de dossiers de réinstallation soumis par le HCR aux États augmentera pour atteindre l'objectif de 200 000 en 2017, contre 74 800 en 2012. Les besoins restent néanmoins considérables : le HCR estime qu'en 2017, près d'1,2 millions de réfugiés auront besoin d'être réinstallés. Cette population est composée à 40 pour cent de Syriens, ce qui traduit l'aggravation incessante du conflit. Les réfugiés originaires de certains pays, comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et le Soudan, continueront également d'avoir besoin d'être réinstallés.

Tout au long de l'année 2016, le HCR s'est efforcé d'accroître sa capacité de traitement des dossiers de réinstallation et de se donner des moyens plus solides pour identifier les réfugiés ayant besoin d'être réinstallés, notamment

en renforçant l'enregistrement et les activités de protection communautaires. L'augmentation du nombre de dossiers soumis est également due à l'attitude des États de réinstallation, qui se sont montrés disposés à envisager de nouvelles modalités de traitement, ce qui a donné naissance à un certain nombre de méthodes novatrices, y compris dans le contexte syrien.

Le renforcement des efforts de traitement des demandes se poursuivra en 2017 pour répondre à l'augmentation des quotas à travers le monde et le HCR continuera donc de renforcer ses capacités et d'accroître l'efficacité de ses activités de réinstallation. Dans cette optique, le HCR a lancé un projet d'innovation pour mettre au point de nouvelles approches et veiller à ce que les activités de réinstallation soient adaptées à leur finalité, et répondent aux défis actuels.

L'augmentation de la réserve mondiale de places de réinstallation reste une priorité. De nouveaux programmes de réinstallation seront en cours d'élaboration dans 15 pays au moins en 2017, ce processus étant plus ou moins avancé selon les cas. L'expérience a montré que des programmes de réinstallation mal conçus, ou insuffisamment financés, peuvent causer des difficultés juridiques, administratives ou sociales aux réfugiés arrivant dans un pays et compromettre ainsi la protection et la solution permanente que la réinstallation est censée procurer. Le fait d'investir dès les premiers stades dans la conception et la planification des programmes de réinstallation garantit leur viabilité et assure une allocation des ressources plus efficace et mieux ciblée. En 2017, le HCR accompagnera les pays de réinstallation, nouveaux ou émergents, tout au long du processus de conception, en les aidant à identifier les

lacunes dans leurs programmes grâce à un renforcement de capacités tout en analysant et en diffusant les pratiques optimales recensées dans les pays qui ont l'expérience de la réinstallation.

Voies complémentaires vers la protection et les solutions

En dépit de l'augmentation significative des programmes de réinstallation, le nombre de places disponibles demeure limité au regard de la taille de la population réfugiée dans le monde. C'est pourquoi les États, le HCR et d'autres partenaires travaillent à la création de voies supplémentaires et complémentaires, garantissant l'accès à la protection et aux solutions dans des pays tiers. La communauté internationale sera ainsi davantage en mesure – individuellement et collectivement – de partager les responsabilités en termes de protection et de solutions.

Ces filières complémentaires procurent aux réfugiés un éventail plus large de mécanismes pour accéder en toute légalité et sécurité à la protection et aux solutions, y compris par des possibilités d'emploi, d'études et de regroupement familial. Lorsque des réfugiés bénéficient de ces opportunités de manière indépendante, il convient d'attirer l'attention des pays de destination et des sponsors sur la situation particulière des personnes ayant besoin d'une protection internationale au titre du droit international.

En 2017, le HCR appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre sur les voies d'admission complémentaires et fournira des outils aux États, aux acteurs de la société civile et aux réfugiés afin de guider l'identification, la création et le développement de ces nouvelles filières. L'organisation analysera et recensera les

possibilités et les approches existantes, et entreprendra de constituer une base de données probantes pour faciliter la programmation.

Pour que les réfugiés puissent prendre des décisions en connaissance de cause, le HCR invitera les gouvernements et les autres partenaires à leur communiquer des informations précises sur les voies complémentaires. Le Haut Commissariat facilitera les relations entre les réfugiés vivant dans leur premier pays d'asile avec les organismes nationaux et les associations de la société civile des pays potentiels de destination, afin que les réfugiés aient conscience des questions pratiques et juridiques impliquées par de telles opportunités.

En outre, le HCR interviendra en 2017 auprès des gouvernements, en recommandant de faciliter l'accès des réfugiés aux systèmes administratifs et aux programmes existants. Les programmes destinés à aider les réfugiés à trouver un emploi, par exemple, devraient comporter des informations, tant à l'intention des employeurs que des réfugiés, sur l'accès aux mécanismes qui protègent les droits et la sécurité des travailleurs. Des renseignements précis et fiables sur les lois et politiques nationales devraient être transmis aux organisations qui cherchent à accompagner les réfugiés dans leurs démarches, lorsque ceux-ci déposent des demandes d'études, d'emploi ou de regroupement familial.

Certains États cherchent également à déterminer dans quelle mesure les réfugiés pourraient bénéficier d'accords régionaux autorisant la libre circulation entre pays, à titre temporaire ou permanent, comme les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre initialement créés pour remédier à des pénuries sur le marché du travail.

Afin que les voies complémentaires puissent apporter une protection et des solutions durables, il est important que les États établissent des garanties pour la protection de ceux qui en ont un besoin continu, aident les réfugiés dans leur recherche de solutions sûres et légales et réduisent les risques associés aux migrations irrégulières.

C'est pourquoi en 2017, conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR aidera les États et d'autres partenaires à veiller à ce que les réfugiés puissent bénéficier de possibilités d'emploi, d'études et de regroupement familial disponibles dans des pays tiers, comme un moyen d'offrir une protection et des solutions à titre provisoire ou à plus long terme. Il sera important de créer des réseaux entre les réfugiés et leurs éventuelles communautés d'accueil à travers le monde, de permettre des échanges d'informations sur les filières disponibles et d'éliminer les obstacles qui se présentent avant et après le voyage, en assurant notamment l'accès des réfugiés à des titres de voyage, délivrés en vertu de la Convention ou d'une autre nature.

Partenariats pour la prise en charge des besoins à plus long terme

Le HCR renforce sa collaboration avec divers partenaires, notamment avec les acteurs de développement, pour mieux répondre aux besoins humanitaires à court terme des personnes déplacées et aux objectifs de développement à plus long terme en faveur des déplacés mais également des communautés qui les accueillent. Au niveau de chaque pays, l'organisation continuera à promouvoir la prise en compte des personnes déplacées dans les plans de développement nationaux. Aux côtés du PNUD, de la Banque mondiale, du Comité international de secours (IRC) et des gouvernements, le HCR poursuivra également ses efforts au sein de l'Alliance pour les solutions (voir *Glossaire*), l'objectif étant de trouver des solutions au déplacement en associant les ressources et les compétences d'un réseau diversifié d'acteurs. Des groupes nationaux ont d'ores et déjà été formés dans le cadre de l'Alliance pour les solutions en Somalie et en Zambie, et il est prévu d'en constituer d'autres en Ouganda et en Tanzanie en 2017.

Le HCR développe sa collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) et le PNUD en vue de rechercher des solutions à la situation des personnes déplacées au Cameroun, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Ouganda, en Serbie, en Turquie, en Ukraine et en Zambie. En s'appuyant sur les résultats issus de l'étude menée sur l'impact économique des réfugiés dans les pays d'accueil, le HCR et la Banque mondiale continueront de renforcer leur partenariat par une collaboration systématique au niveau régional et national. La coopération entre le Haut Commissariat et l'OCDE sera également resserrée en vue d'assurer l'accès des réfugiés à l'emploi, ainsi que des voies complémentaires d'admission dans les pays de l'OCDE.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Solutions durables	
Potentiel en matière de réinstallation réalisé	
Soumettre des dossiers de réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le monde, environ 200 000 individus feront l'objet d'une demande de réinstallation. ■ Une assistance et un appui technique seront proposés à une vingtaine de pays ayant récemment mis en place des programmes de réinstallation. ■ Une évaluation complète des procédures de réinstallation du HCR sera entreprise afin d'optimiser l'efficacité, d'éviter les doublons et de préserver la qualité, ainsi que l'intégrité.
Organiser les départs en vue de la réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR continuera de travailler avec ses homologues pour accroître le nombre de départs et assurer ainsi la pleine utilisation des quotas disponibles.
Assurer l'intégrité des procédures	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une nouvelle politique de lutte, incluant la prévention et la réponse, contre les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre des procédures de réinstallation sera mise en œuvre. ■ Des missions d'évaluation technique multifonctionnelles seront entreprises afin d'offrir aux opérations du HCR une aide et des conseils sur les moyens de minimiser la fraude.
Formation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des activités de formation et de renforcement des capacités seront assurées afin de faciliter l'application de la nouvelle politique sur les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR. ■ Des outils de formation seront élaborés pour aider les pays de réinstallation récents à mettre sur pied des programmes de réinstallation. ■ Une formation sur la politique et les procédures de réinstallation sera assurée auprès du personnel de terrain pour renforcer les capacités des collaborateurs du HCR participant aux opérations de réinstallation.





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Stratégie de recherche de solutions globales élaborée, renforcée ou actualisée	
Établir des profils démographiques pour la recherche de solutions globales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une méthodologie plus consultative pour définir les intentions des personnes relevant de la compétence du HCR sera mise en place dans les opérations sur le terrain. ■ Le profil démographique de certaines populations réfugiées de longue date sera établi afin de déterminer les solutions qui ont leur préférence.
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des stratégies pluriannuelles et multipartenaires de protection et de recherche de solutions seront élaborées dans 21 pays et financées, si besoin, par des fonds au titre du projet <i>Seeds for Solutions</i>. ■ Dans le cadre des Programmes pour la protection, des modules de formation sur l'élaboration des stratégies seront mis à la disposition des équipes multifonctionnelles des bureaux nationaux.
Faciliter et développer les voies complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des voies complémentaires d'accès des réfugiés à des pays tiers continueront d'être facilitées, afin de fournir des mécanismes visant à renforcer la protection et les solutions. ■ Les capacités et les partenariats seront renforcés concernant l'identification, la mise en place et l'élargissement des voies complémentaires.
Coordination et partenariats renforcés	
Coordination et partenariats renforcés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des partenariats avec les acteurs du développement seront noués ou renforcés au niveau régional, national et international, y compris dans le cadre de l'Alliance pour les solutions.
Potentiel en matière de retour volontaire réalisé	
Soutenir le retour volontaire dans la sécurité et la dignité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les réfugiés bénéficieront d'une aide pour regagner leur pays volontairement, de manière sûre et digne, lorsque les conditions le permettront. ■ Des instructions améliorées seront communiquées aux opérations sur le terrain par la diffusion d'une version actualisée du manuel sur le rapatriement volontaire. ■ Les dialogues structurés se poursuivront avec les réfugiés dans les pays d'asile, avec les déplacés internes et les personnes de retour dans les pays d'origine afin de préparer ou de faciliter leur réintégration durable. ■ Des stratégies de recherche de solutions pluriannuelles et multipartenaires seront systématiquement élaborées par le HCR, avec le concours des autorités nationales, des partenaires de développement et d'autres parties prenantes, pour faciliter la réintégration des populations de retour, réfugiées ou déplacées dans leur pays.
Autonomisation des communautés et autosuffisance	
Améliorer les partenariats, les capacités et les outils du HCR pour veiller à ce que le point de vue des communautés relevant de sa compétence soit intégré dans les initiatives pour les solutions	<ul style="list-style-type: none"> ■ 3 enquêtes d'opinion seront réalisées afin de déterminer quels sont, du point de vue des communautés concernées, les obstacles entravant l'accès aux droits et aux services nationaux. ■ Des partenariats et un appui opérationnel permettront de s'attaquer aux obstacles mis en évidence par les enquêtes d'opinion.
Potentiel en matière d'intégration réalisé	
Pérenniser l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un travail proactif sera entrepris avec les gouvernements et les Équipes des Nations Unies dans les pays pour faciliter l'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des rapatriés et des apatrides dans les plans de développement locaux et nationaux. ■ 3 opérations réaliseront des autoévaluations pour identifier les lacunes dans la gouvernance institutionnelle et les mécanismes administratifs de protection des réfugiés et de fourniture de services.
Renforcer les capacités d'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans les processus nationaux, régionaux et mondiaux en rapport avec les droits au logement, à la terre et à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des projets dans 3 pays sur les droits au logement, à la terre et à la propriété intégreront les besoins particuliers des personnes relevant de la compétence du HCR, avec l'appui d'acteurs de développement. ■ Des instructions sur les droits au logement, à la terre et à la propriété seront diffusées auprès du personnel du HCR. ■ Des instructions sur la mise en œuvre des « Principes Pinheiro sur la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées » dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord seront élaborées et diffusées en coopération avec le HCDH.



© HCR/Anthony Karumba

MOYENS DE SUBSISTANCE ET AUTOSUFFISANCE

L'accès à des moyens de subsistance permet aux réfugiés de mener une vie active, productive et digne. En consolidant les liens avec les communautés d'accueil et en créant une communauté d'intérêts, les activités de subsistance contribuent à un environnement de protection favorable, dans lequel les réfugiés sont mieux préparés à des solutions durables, quelle que soit la forme que celles-ci prendront à l'avenir.

Les directives opérationnelles du HCR sur les critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance (mars 2015) visent à faire en sorte que les investissements dans les programmes d'appui aux moyens de subsistance produisent des effets mesurables sur les réfugiés et les communautés qui les accueillent. En vertu de ces directives, les opérations du HCR doivent élaborer des programmes adaptés au contexte, bien ciblés et fondés sur des études de marché et des évaluations socio-économiques de qualité. Les critères minimum prévoient l'apport

de compétences techniques pour l'élaboration des programmes de subsistance, mis en œuvre par des partenaires qualifiés et associés à des initiatives des pouvoirs publics, d'acteurs du développement et d'intervenants du secteur privé. La programmation du HCR dans le domaine des moyens de subsistance adopte une approche intégrée impliquant les communautés d'accueil et visant à renforcer la cohésion sociale.

Secteurs accessibles aux réfugiés

En 2017, le HCR continuera de faciliter l'accès des réfugiés à l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, qui présentent un fort potentiel de croissance et des capacités d'absorption de la main-d'œuvre réfugiée. Ayant entamé des consultations avec les milieux d'affaires, le HCR cherche également à collaborer avec des partenaires de la grande distribution susceptibles de s'approvisionner en produits

fabriqués par les réfugiés dans différents pays. D'ici fin 2016, les critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance seront publiés sous la forme d'une Instruction administrative, imposant aux opérations de se rapprocher de ces critères et les rendant tous obligatoires à compter de 2020.

Le secteur artisanal

L'artisanat offre aux réfugiés, notamment aux femmes, détentrices d'un savoir-faire spécialisé, transmis de génération en génération et perfectionné au fil du temps, la possibilité de créer leur propre entreprise. Le marché mondial des produits artisanaux, déjà important, se développe. Le secteur de l'artisanat est, derrière le secteur de l'agriculture, le deuxième employeur du monde en développement et, en 2012, le commerce international de produits artisanaux était évalué à plus de 32 milliards de dollars. Dans les situations de déplacement, le travail artisanal est souvent utilisé

pour rassembler des femmes et assurer une formation ou des activités thérapeutiques. Cependant, pour que les activités artisanales répondent aux besoins économiques des réfugiés, il faut des investissements et un modèle économique viable, directement reliés aux marchés concernés.

Le projet du HCR pour les artisans réfugiés vise à les aider à trouver une source de revenus et à développer leurs liens avec les marchés. En 2017, le HCR s'efforcera d'assurer l'accès d'un plus grand nombre d'artisans réfugiés à des marchés, grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de l'artisanat et centrée sur les quatre éléments clés suivants :

- Plateforme de commercialisation innovante – le HCR et ses partenaires présenteront les produits réalisés par les artisans réfugiés et les mettront en relation avec des acheteurs du monde entier par le biais d'une plateforme de marketing faisant partie intégrante de la filière artisanale.
- Partenariats stratégiques – le HCR assumera une fonction de coordination mais l'initiative exigera le concours de partenaires techniques expérimentés. L'organisation développera des partenariats stratégiques dans les domaines de la conception des produits, de la communication et du marketing, des liens avec les marchés, de la logistique, de la formation et de la technologie. Des entreprises du secteur privé, des acteurs de développement et d'autres organismes onusiens, tels que le Centre du commerce international

(CCI), seront également invités à participer au projet dans leurs domaines de compétences.

- Participation des entreprises locales – le HCR cherche à créer des filières viables pour les artisans réfugiés en s'associant, dans les pays d'accueil, avec des entreprises solidaires locales, qui assureront des formations et gèreront les commandes, la production et la logistique. Certaines entreprises bénéficieront d'un appui technique et d'un renforcement des capacités, en vue d'intégrer de manière viable les gammes de produits réalisées par les réfugiés dans leurs activités, ce qui créera de nouveaux liens avec les marchés et stimulera l'économie locale.
- Conception de nouveaux produits – les artisans réfugiés seront en mesure de créer des produits attrayants pour le marché international.

Le modèle de progression

Le modèle de progression est une stratégie ambitieuse qui doit permettre aux familles issues de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil de sortir progressivement de la grande pauvreté et d'accéder à des moyens de subsistance durables. Depuis 2013, le HCR et ses partenaires appliquent le modèle de progression à titre expérimental dans cinq pays, en milieu urbain et rural, et prévoient d'étendre le projet à une vingtaine de pays au cours des trois prochaines années. Dans les pays pilotes le modèle de progression a permis aux réfugiés de subvenir à leurs besoins essentiels,

d'acquérir des compétences, de prendre de bonnes habitudes en matière d'épargne, de créer leur entreprise ou de trouver un emploi sur le marché du travail local.

Dans le cadre du modèle de progression, chaque réfugié participant a un conseiller personnel qui le guide tout au long du programme, en adaptant le soutien à ses besoins individuels et en l'aidant à accéder aux services et aux prestations. Une évaluation récente du projet pilote exécuté en Égypte a montré que 750 participants issus de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil avaient obtenu un emploi et que près de 800 personnes avaient monté leur entreprise.

Promotion de l'entrepreneuriat

Dans une perspective d'avenir, encourager l'autosuffisance des réfugiés par l'entrepreneuriat demeure une priorité pour le HCR. Dans de nombreux pays, les entrepreneurs réfugiés réussissent, en vendant des produits ou en offrant des services aux communautés d'accueil dès lors que la conjoncture économique, la législation et les politiques nationales s'y prêtent. Leur réussite dépend souvent des services d'appui aux entreprises, notamment la formation, l'accès aux outils, aux matières premières et aux autres moyens de production, ainsi que l'accès aux services financiers, en particulier le crédit et l'épargne. Le HCR observe des réussites lorsque ces éléments fondamentaux sont réunis. En

Ouganda et au Rwanda, les réfugiés ont le droit de travailler et de monter leur entreprise, ce qui a créé des emplois et augmenté les échanges, tant au niveau national qu'au niveau régional. En Équateur, le HCR et l'Université catholique pontificale de l'Équateur ont mis au point un modèle de pépinière d'entreprises afin de doter des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil des compétences nécessaires au développement de leurs activités entrepreneuriales.

Promotion du droit au travail

Dans plusieurs pays d'accueil, des évolutions encourageantes ont été observées récemment dans les législations et les réglementations nationales

sur l'emploi, concernant notamment : la promotion de l'intégration des réfugiés dans le secteur de l'emploi formel, la libéralisation de la législation et de la réglementation relatives à l'emploi et la possibilité de créer des zones franches où les réfugiés pourraient eux aussi travailler.

Néanmoins, la marge de progression reste importante. En 2015, sur quatre réfugiés dans le monde, seul un avait des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins essentiels. De nombreux réfugiés vivent dans des pays et des communautés où le taux de chômage des ressortissants est élevé, ce qui dissuade les autorités de leur accorder l'accès au marché du travail. Les emplois disponibles sont souvent mal rémunérés, précaires ou non déclarés. Les restrictions imposées par les lois ou

les politiques nationales, ainsi que certains obstacles pratiques, comme la sous-qualification, la barrière de la langue et la discrimination, peuvent également limiter l'accès des réfugiés à l'emploi.

Le HCR continuera de travailler avec l'OIT à la création de conditions propices à l'autonomisation des réfugiés, en s'appuyant sur les développements encourageants observés en 2016. Depuis mars 2016, le HCR et l'OIT élaborent des recommandations pratiques sur l'application de mesures destinées à faciliter l'accès au marché du travail et susceptibles de produire des effets bénéfiques pour les personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que pour la population active du pays d'accueil. En outre, le HCR continuera de participer à l'examen de la

Partenariats et coopération sur les moyens de subsistance

Le travail d'appui aux moyens de subsistance du HCR est soutenu par un comité consultatif composé de représentants des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que de spécialistes du développement. L'organisation développe par ailleurs son partenariat avec l'OIT, en s'attachant à promouvoir l'accès inclusif et équitable à un travail et à des moyens de subsistance décents, en mettant l'accent sur l'appui aux communautés d'accueil et en privilégiant les efforts visant à lutter contre l'exploitation économique, y compris le travail des enfants. En collaboration avec l'OIT et l'UIT, le HCR prépare des interventions techniquement fiables et fondées sur les besoins des marchés, en vue d'intégrer les réfugiés ou de renforcer leur rôle dans les filières d'approvisionnement et de soutenir l'entrepreneuriat. De plus,

en partenariat avec l'Agence suédoise de développement international, le HCR cherche à mettre en place un mécanisme mondial de garantie du crédit qui incitera les prestataires de services financiers à accorder des prêts aux réfugiés en réduisant les risques auxquels ces prestataires s'exposent. Au nom du Gouvernement suédois, l'Agence prendra à sa charge 50 pour cent du montant non remboursé en cas d'abandon de créance.

D'une manière plus générale, le HCR développe sa collaboration avec le secteur privé afin de créer des possibilités d'emploi pour les populations déplacées. Avec l'OCDE, le HCR aide les entreprises à améliorer l'emploi des réfugiés en Europe. Au sein de l'Alliance pour les solutions, le HCR étudie des méthodes innovantes destinées à impliquer le secteur privé dans l'aide et la recherche de solutions pour les personnes déplacées de force.

Recommandation 71 de l'OIT, qui explique comment le marché de l'emploi peut contribuer à la paix et à la sécurité. Du fait de l'adoption des principes directeurs et de l'actualisation possible

de la Recommandation 71, les deux organisations s'attendent à recevoir des demandes d'assistance technique de la part d'États membres en 2017 et en 2018 et élaborent un plan d'action conjoint. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Environnement de protection favorable	
Législation et politiques définies ou renforcées	
Plaider pour que la législation et les politiques protègent et respectent le droit des réfugiés au travail et en assurent la pleine réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un document de synthèse sur le droit au travail pour les réfugiés sera publié afin de « promouvoir le droit au travail et le droit au développement », conformément au premier objectif de la Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance. ■ Une expertise sur la protection internationale sera assurée dans le cadre des processus de définition de normes de l'OIT, concernant le travail décent et l'accès à l'emploi pour les personnes relevant de la compétence du HCR.
Solutions durables	
Renforcement de l'autosuffisance et des moyens de subsistance	
Aider à créer un environnement favorable à l'autosuffisance des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le HCR entamera une collaboration avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour contribuer à la création d'un environnement favorable à l'autosuffisance des réfugiés.
Accroître la capacité technique des opérations concernant les programmes d'appui aux moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le fichier de spécialistes des moyens de subsistance sera étoffé. ■ Des missions d'appui technique seront menées dans au moins 15 opérations. ■ 2 séances de formation technique sur les moyens de subsistance seront organisées à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires. ■ Le programme de formation en ligne sur les moyens de subsistance sera étendu. ■ Plus de 70 opérations dotées d'un budget pour l'autosuffisance se rapprocheront des critères minimum établis pour les programmes d'appui aux moyens de subsistance.
Améliorer la planification stratégique relative aux moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des évaluations socio-économiques et des études de marché seront entreprises dans 7 opérations supplémentaires. ■ Des plans stratégiques d'appui aux moyens de subsistance spécifiquement adaptés à chaque pays seront élaborés dans au moins 10 opérations supplémentaires.
Aider les réfugiés à accéder aux marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un appui sera offert pour améliorer la qualité des produits artisanaux fabriqués par les réfugiés dans 3 opérations supplémentaires. ■ Les partenariats avec les entreprises et les employeurs seront développés à l'international et dans les pays. ■ Des commandes d'articles artisanaux fabriqués par des réfugiés seront obtenues dans 3 pays supplémentaires.
Développer l'emploi et le travail indépendant des réfugiés pauvres et très pauvres de manière coordonnée	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le modèle de progression sera étendu à 20 pays supplémentaires au cours des trois prochaines années, au bénéfice de 37 000 ménages de réfugiés. ■ Des missions de conception et de suivi seront entreprises dans 7 opérations adoptant le modèle de progression en 2017. ■ Les partenariats avec les acteurs du développement seront renforcés ou développés.
Créer un environnement plus favorable au renforcement des moyens de subsistance des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une formation ciblant 5 institutions de microfinance sera organisée. ■ Des directives sur l'accès des réfugiés aux services financiers seront publiées. ■ Le mécanisme de garantie du crédit sera lancé.



© HCR/Achilleas Zavellis

RECHERCHE D'ALTERNATIVES AUX CAMPS

Lancée en juillet 2014, la Politique sur les alternatives aux camps recommande d'offrir aux réfugiés la possibilité de mener une vie utile, digne et indépendante au sein des communautés qui les accueillent. En 2016, le HCR s'est attaché tout particulièrement à renforcer les synergies avec les plans de développement nationaux et à promouvoir l'intégration des réfugiés dans les systèmes publics, notamment en matière de santé et d'éducation. Les objectifs de la politique ont également orientés la collaboration croissante avec la Banque mondiale.

L'outil de diagnostic du HCR concernant les alternatives aux camps est utilisé pour analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique, suivre les évolutions, les opportunités et les actions, et définir les priorités. En 2016, l'outil de diagnostic a été utilisé pour examiner 90 opérations venant en aide à quelque 15,7 millions de réfugiés. Les résultats témoignent des

progrès accomplis depuis 2015, avec notamment une utilisation accrue de l'aide en espèces et un plaidoyer plus énergique pour promouvoir l'accès des réfugiés aux services nationaux. En 2017, le HCR sera dans son troisième cycle d'autoévaluation à l'aide de l'outil de diagnostic. Ceci permettra une analyse plus large des principales évolutions, réalisations et difficultés concernant le passage à des zones d'installation plus intégrées pour les réfugiés et la recherche d'alternatives viables aux camps.

Tout au long de l'année 2017, le HCR s'appuiera sur les réalisations observées dans certaines opérations clés. Au Tchad, le Haut Commissariat poursuivra sa coopération avec la Banque mondiale et des intervenants nationaux pour faciliter l'intégration pacifique et durable des réfugiés provenant de deux camps méridionaux, Amboko et Gondje, au sein des communautés d'accueil.

L'organisation s'efforcera d'améliorer l'accès aux services et aux moyens de subsistance, au bénéfice des réfugiés comme des communautés d'accueil au Tchad, en constituant des capacités locales de prestation de services essentiels dans toute une gamme de secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, et la protection de l'environnement. Au Rwanda, où les réfugiés bénéficient d'un ensemble de libertés et de droits, le HCR s'appuiera sur la stratégie qu'il a élaborée avec le Gouvernement en 2016. Intitulée « L'intégration économique des réfugiés au Rwanda : une stratégie destinée à favoriser le développement économique au Rwanda par l'autosuffisance des réfugiés (2016-2020) », cette stratégie vise à modifier radicalement la physionomie des camps de réfugiés, en transformant des sociétés dépendantes en économies dynamiques, fondées sur l'offre et la demande. ■



© HCR/Semih Bulbul

ACCÈS À L'ÉNERGIE

Près de 10 millions de personnes déplacées de force vivent dans des camps et la grande majorité d'entre elles n'ont qu'un accès minime aux combustibles et à l'électricité nécessaires pour préparer les repas, s'éclairer, étudier ou entreprendre des activités génératrices de revenus. Le HCR s'attache donc à élargir l'accès à des sources d'énergie non polluantes, ce qui pourrait améliorer considérablement la santé et le bien-être de millions de personnes relevant de sa compétence.

La « Stratégie pour l'accès sûr aux combustibles et à l'énergie (SAFE) » vise à généraliser la prise en compte des questions énergétiques dans les opérations du HCR. La stratégie sera révisée en 2017 en vue de tirer parti des enseignements et des réussites, de créer des méthodologies d'application claires et d'accroître l'impact des interventions.

L'accès à l'énergie devient plus abordable pour un nombre croissant de familles aux revenus modestes, grâce à des mécanismes de financement novateurs qui permettent de procéder à des achats en payant au fur et à mesure de petites sommes, en évitant l'investissement initial. Le HCR, en collaboration avec des partenaires, met en place pour la première fois un système de ce type à Dollo Ado (Éthiopie) par l'intermédiaire d'entrepreneurs issus de la communauté réfugiée et de la communauté locale. Les ménages auront la possibilité d'acheter leur propre système solaire à usage domestique au moyen de plusieurs versements, d'un montant abordable, répartis dans le temps, en cessant ainsi de consommer des combustibles coûteux et polluants. Le HCR entend étendre ce modèle de paiement échelonné à d'autres opérations à l'avenir.

Partenariats et coopération dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

Le HCR poursuivra sa collaboration avec un ensemble de partenaires afin de trouver des moyens novateurs et viables pour répondre aux besoins énergétiques des réfugiés. Le HCR travaille avec la Fondation IKEA et la KfW Banque de développement sur des projets en lien avec les énergies renouvelables, notamment la construction de centrales solaires dans les camps de réfugiés de Jordanie, et collabore avec l'Alliance mondiale pour des réchauds écologiques et le *Berkeley Air Monitoring Group* pour mettre au point des fourneaux non polluants. Le HCR continue de participer à différentes actions de sensibilisation, comme l'initiative du Secrétaire général, « Énergie durable pour tous ».

Dans le cadre de la *Moving Energy Initiative*, le Haut Commissariat collabore avec *Energy 4 Impact, Practical Action*, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et le Ministère britannique du développement international (DFID) afin de mettre au point des solutions énergétiques durables pour le chauffage et la climatisation, la cuisson, l'éclairage, l'électrification, l'eau et l'assainissement ; l'objectif est d'améliorer l'accès à l'énergie pour les populations déplacées au Burkina Faso, en Jordanie et au Kenya. En 2017, le HCR se donnera des moyens techniques plus solides pour aborder la problématique de l'énergie, en créant un groupe externe d'experts sur

l'énergie et en approfondissant sa collaboration avec Ingénieurs sans Frontières, le secteur privé et les ONG. Les partenariats avec des établissements universitaires, comme l'Université technique du Danemark (DTU) et le MIT resteront essentiels pour améliorer l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à des sources d'énergie non polluantes.

MSB et la Direction du développement et de la coopération (Suisse) soutiennent le HCR dans ses efforts pour réduire la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources naturelles dans les situations de déplacement, ainsi que pour améliorer l'accès aux moyens de subsistance dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil. En 2017, le HCR espère s'associer au Fonds vert pour le climat et à l'UNITAR pour promouvoir des programmes de résilience aux changements climatiques et des activités d'éducation aux changements climatiques dans des opérations sélectionnées. Le Haut Commissariat travaillera avec la FAO pour renforcer la résilience au sein des populations déplacées et entend également continuer à réfléchir à des projets de financement de la lutte contre les changements climatiques en 2017, en collaboration avec *Carbon Africa*, « atmosfair » et l'*Uganda Carbon Bureau*.

S'orientant vers la neutralité climatique, le HCR élabore actuellement une stratégie sur les alternatives aux générateurs avec d'autres organisations et des acteurs du secteur privé. Cette stratégie fera appel à des mécanismes de financement novateurs et aux technologies les plus récentes en matière d'énergies renouvelables pour fournir de l'électricité dans les situations d'urgence et les situations prolongées, ce qui réduira la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, fera baisser les coûts opérationnels et minimisera les émissions de carbone. L'emploi de technologies de pointe dans le domaine des énergies renouvelables offrira également un moyen innovant pour réduire l'empreinte carbone des opérations du HCR ; à cet égard, un

modèle est en cours d'élaboration pour l'opération au Zimbabwe, où il sera mis en œuvre en 2017.

Le HCR et les autres organisations humanitaires ont des difficultés à faire face aux coûts associés à la fourniture de services énergétiques de base aux réfugiés accueillis dans les camps, coûts estimés à plus de 500 millions de dollars par an. Le Haut Commissariat a soumis une demande d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat, ce qui lui permettrait de demander des financements pour les programmes de protection de l'environnement et d'approvisionnement énergétique adaptés au changement climatique de ses opérations à compter du deuxième semestre 2017. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
Besoins de base et services essentiels	
Accès élargi de la population aux énergies non polluantes	
Mettre au point des solutions d'éclairage pour améliorer la sécurité la nuit	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les communautés réfugiées d'opérations sélectionnées participeront à la mise au point de solutions d'éclairage public grâce au guide du HCR sur l'éclairage collectif, qui sera achevé en 2017. ■ Des mini-réseaux solaires seront montés en Éthiopie et au Népal pour fournir de la lumière et de l'électricité. ■ De nouvelles méthodologies concernant l'éclairage domestique et public seront élaborées et intégrées aux réponses d'urgence.
Améliorer l'accès aux produits et services dans le domaine de l'énergie Promouvoir les moyens de subsistance liés aux énergies non polluantes	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès des communautés aux produits et services énergétiques s'améliorera, grâce à l'implication accrue du secteur privé dans les opérations humanitaires. ■ Au moins 200 entrepreneurs issus des communautés réfugiées et d'accueil bénéficieront d'une formation technique et commerciale sur les systèmes liés aux énergies renouvelables. ■ Plus de 10 000 familles achèteront des systèmes solaires à usage domestique grâce à la création d'entreprises locales assurant des services dans le domaine de l'énergie.
Réduire les émissions de carbone Faire baisser les coûts opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plus de 40 000 ménages auront accès à une électricité propre, distribuée par les grandes centrales solaires installées en Jordanie. ■ Un guide sur les pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire sera élaboré pour réduire la consommation de diesel. ■ Des dispositifs destinés à remplacer les générateurs seront mis au point et achetés pour optimiser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire la consommation de combustibles fossiles dans le cadre de projets pilotes lancés dans au moins 5 opérations.
Améliorer la santé et le bien-être par des initiatives sur les énergies sûres Réduire le déboisement Permettre la cuisson non polluante	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des évaluations et études de faisabilité approfondies seront entreprises dans au moins 5 pays afin d'élaborer des solutions optimales en matière de combustibles et d'identifier le potentiel pour la production de biocombustible. ■ Le cahier des charges des fourneaux de cuisine améliorés et un guide participatif sur la cuisson non polluante pour les réfugiés seront finalisés.
Renforcer les capacités et l'expertise et consolider les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les capacités d'innovation et les capacités techniques seront renforcées dans le cadre de partenariats collaboratifs avec des acteurs du secteur privé, des universités et d'autres organisations humanitaires. ■ Au moins 2 administrateurs supplémentaires, spécialistes de l'énergie, seront recrutés en vue de la planification et de l'exécution d'interventions efficaces.
Affiner et améliorer les interventions dans le domaine de l'énergie par le suivi et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'impact des projets sera évalué en profondeur à l'aide d'une nouvelle boîte à outils pour le suivi et l'évaluation, ce qui permettra d'intégrer les enseignements tirés et d'améliorer les futures interventions.

Des réfugiés s'épanouissent grâce au travail en Allemagne

D'après un article d'actualité du HCR.

17 août 2016

BERLIN, Allemagne | C'est une tâche colossale. L'Office fédéral de l'emploi en Allemagne mentionne avoir conseillé, durant le seul mois de juillet, quelque 322 000 demandeurs d'asile et réfugiés à la recherche d'un travail. Beaucoup éprouvent des difficultés avec la langue ou n'ont pas les documents nécessaires tandis que d'autres doivent suivre une nouvelle formation ou changer de carrière.

Cependant, les possibilités sont réelles pour les personnes faisant preuve de détermination. Les nouveaux arrivants qui se forment au sein de certaines grandes entreprises allemandes indiquent qu'obtenir un emploi va bien au-delà de la rémunération. Le travail est synonyme d'intégration, d'acceptation, de reconnaissance et de confiance en soi.

Juste un an après son arrivée en Allemagne, Sana Dawod, originaire de Syrie et ingénieur en informatique, travaille à plein temps chez SAP, une multinationale spécialiste des logiciels pour les entreprises.

Diplômée en informatique, Sana avait travaillé pendant quatre ans en tant que développeur de sites web et illustratrice pour une organisation non gouvernementale d'aide à l'enfance à Damas. Lorsque la guerre a éclaté, elle a continué à travailler, bravant le chaos et la violence.

« Nous avons vécu difficilement en Syrie pendant des années dans l'espoir que la situation s'améliorerait », explique-t-elle.

Les hommes de sa famille ont fui vers l'Europe après que le frère de Sana ait été tué. Sa sœur et elle sont demeurées à Damas pendant deux autres années pour attendre des nouvelles d'un proche disparu.

Quand elles ont entendu parler de la mort de leur proche, elles ont compris



© HCR/Aubrey Wade

Un an après son arrivée en Allemagne, Sana Dawod, une réfugiée syrienne âgée de 30 ans, a décroché un emploi d'ingénieur en informatique chez SAP.

qu'elles n'avaient plus de raison de rester au pays. « À la fin, nous avons perdu tout espoir », dit-elle. En avril 2015, Sana a rejoint des membres de sa famille à Ludwigshafen, dans le sud-ouest de l'Allemagne, et a commencé à chercher du travail. Elle a vu sur les médias sociaux que les bureaux de SAP près de chez elle étaient à la recherche de réfugiés pour des stages. Elle a postulé immédiatement et sa candidature a été retenue.

En janvier, elle a commencé un stage rémunéré de six mois chez SAP au sein d'un groupe de 80 réfugiés et demandeurs d'asile.

Pour Sana, ce fut toute une adaptation.

« Tout était nouveau, une nouvelle entreprise, une nouvelle culture, de nouveaux collègues, une nouvelle langue, de nouvelles technologies », explique-t-elle. « Mon expérience antérieure m'a aidée, mais j'ai dû apprendre beaucoup sur les technologies les plus récentes. »

Sana n'a pas seulement appris un nouveau code. Elle s'est soudainement retrouvée dans un milieu de travail allemand entourée d'une équipe dont

les membres proviennent de partout dans le monde. « Mon travail a beaucoup contribué à mon intégration », ajoute Sana, qui a suivi un cours d'allemand et d'intégration en marge de son stage.

Son mentor, René Laengert, a été impressionné par ses progrès. Lorsqu'il y a eu une possibilité d'emploi dans son équipe, il a encouragé Sana à présenter sa candidature. « Elle s'est familiarisée très vite avec les technologies que nous utilisons », indique René. « Son flair artistique et son expérience technique forment une excellente combinaison. »

Plus tôt ce mois-ci, Sana a commencé un contrat à temps plein. Elle affirme que l'obtention de cet emploi a été une étape cruciale qui lui a permis de placer sa nouvelle vie sur la bonne voie. « Mon travail ici m'a vraiment aidée à voir le côté positif », ajoute Sana. « Avant la guerre, nous menions une vie agréable. Il est donc étrange d'être étiquetés comme réfugiés et de dépendre des autres. J'espère voler de mes propres ailes le plus rapidement possible. » •

Des bénévoles issus de la communauté d'accueil construisent le toit du centre d'accueil de Nyumanzi, dans le district d'Adjumani (Ouganda).





SOUTENIR LE TRAVAIL DU HCR

Le HCR s'appuie de plus en plus sur les capacités, les compétences et les ressources d'un réseau de partenaires étendu et diversifié pour protéger et aider les millions de personnes qui relèvent de sa compétence. Du fait de l'ampleur des situations d'urgence humanitaire et des crises prolongées auxquelles on assiste aujourd'hui, l'élaboration de stratégies de partenariat innovantes est une priorité pour le HCR.

Ce chapitre met l'accent sur le rôle important que les organisations et les institutions partenaires, le secteur privé et les célébrités jouent dans la mobilisation d'un soutien en faveur des personnes qui relèvent de la compétence du HCR, notamment en sensibilisant l'opinion sur leur situation désastreuse, en faisant connaître l'action que l'organisation mène pour leur venir en aide, en renforçant la capacité et l'expertise du HCR, et en récoltant des fonds essentiels.

Dans ce chapitre :

- Le travail avec les partenaires
- La mobilisation du secteur privé
- L'engagement des célébrités



© HCR/Firas Al-Khateeb

LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES

Le HCR travaille avec plus de 900 partenaires dans une centaine de pays à travers le monde. Le Haut Commissariat confie également environ 40 pour cent de son budget annuel à des partenaires pour que ceux-ci entreprennent des programmes et des projets qui apportent une protection, une assistance et des solutions aux personnes relevant de sa compétence. Plus du tiers des partenaires du HCR sont des organisations nationales. Le HCR a entamé un processus consultatif au sujet de l'application de son « Cadre renforcé pour la mise en œuvre avec des partenaires », destiné à renforcer ces partenariats, ainsi que la performance opérationnelle et l'obligation de rendre des comptes. L'organisation s'attache tout particulièrement à renforcer, y compris par un financement direct, la capacité et l'engagement des partenaires nationaux qui interviennent en première ligne.

Le HCR accorde une grande importance à sa relation et à

ses engagements avec ses partenaires dans le cadre de ses opérations et soutient les résultats d'une enquête indépendante menée chaque année par l'ONG *Hebrew Immigrant Aid Society* (HIAS) pour évaluer la perception et l'opinion que les ONG ont de leur partenariat avec le HCR. Suivant les conclusions de l'enquête, le HCR s'est engagé à prendre des mesures concrètes et à intensifier son dialogue pour obtenir des améliorations supplémentaires. Le HCR a entrepris, en collaboration avec le PAM et l'UNICEF, de simplifier et d'harmoniser les processus de gestion des partenariats. Les partenaires seront également consultés activement à ce sujet.

Mise en œuvre du Modèle de coordination pour les réfugiés

Dans les crises de réfugiés complexes exigeant une réponse coordonnée, le HCR planifie et exécute des activités avec ses

partenaires dans le cadre du Modèle de coordination pour les réfugiés, qui privilégie une direction et une collaboration fondées sur les principes d'autonomie, d'inclusion et de transparence. Outre la note conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes, le Modèle offre un cadre de direction et de coordination aussi bien dans les opérations en faveur des réfugiés que dans les situations d'urgence humanitaire complexes.

Dans le cadre du Modèle, le HCR assume le rôle de chef de file dans les situations d'urgence qui touchent les réfugiés et nomme les coordonnateurs régionaux chargés de mener les processus de planification pour développer la protection mais également les stratégies portant sur l'assistance. Ces coordonnateurs sont également chargés, le cas échéant, des activités conjointes de collecte de fonds et de plaidoyer concernant les interventions pour les réfugiés. Le HCR

continuera de veiller à ce que la coordination, la planification et l'exécution des interventions destinées aux réfugiés soient efficaces, collaboratives et fondées sur les principes de partenariat. Dans cette optique, les coordonnateurs régionaux pour les réfugiés interagissent systématiquement avec les États et les autres partenaires, pour faire en sorte que les réponses reflètent correctement les réalités opérationnelles, telles que les partenariats et les projets nationaux et internationaux.

Le HCR estime que le caractère inclusif du processus de planification et la stratégie sous-jacente de protection et de recherche de solutions sont essentiels, mais que les systèmes et les processus destinés à soutenir ces mécanismes de coordination et de réponse peuvent sans cesse être affinés et adaptés au contexte. L'organisation veillera à ce que ses collaborateurs et ses partenaires soient formés et familiarisés avec les Modèles de coordination pour les réfugiés et les Plans coordonnés d'assistance aux réfugiés.

Pour les situations nécessitant une intervention humanitaire internationale coordonnée, le HCR veillera également à ce que son personnel reçoive la formation nécessaire et ait une bonne connaissance d'autres systèmes, comme les plans d'aide humanitaire établis à l'initiative du Comité permanent interorganisations *Inter-Agency Standing Committee* (IASC) — principal mécanisme de coordination interinstitutions

de l'aide humanitaire et la gamme de processus et d'outils qui y est associée, notamment le cycle de programmation humanitaire, ainsi que des fonds communs nationaux. Le HCR s'est pleinement engagé à travailler avec ses partenaires tout au long du cycle de programmation humanitaire, en contribuant ainsi à une approche intégrée en matière d'évaluation des besoins, de planification, de mise en œuvre, de suivi et de mobilisation des ressources.

Comité permanent interorganisations

Le HCR est un membre actif et de longue date de l'IASC – et à ce titre, souscrit pleinement aux principes de l'action collective, y compris dans le cadre de partenariats renforcés avec le secteur du développement. En 2017, au sein de l'IASC, le HCR continuera à promouvoir la « Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire », ainsi que l'application des politiques sur la responsabilité vis-à-vis

des populations touchées. Il veillera également à ce que les programmes au profit des réfugiés constituent une partie intégrante, mais distincte, de la réponse humanitaire globale et à ce que l'organisation joue un rôle actif dans les situations qui ne concernent pas les réfugiés, notamment en vertu de ses responsabilités au sein des groupes sectoriels.

Coopération avec le Siège de l'ONU

Le Bureau de liaison du HCR à New York appuiera l'engagement de l'organisation dans les processus qui, au Siège de l'ONU, la concernent directement, en l'aidant en particulier à jouer un rôle clé dans le suivi du Sommet du 19 septembre pour les réfugiés et les migrants. Il s'agira notamment de travailler avec des États membres, des institutions sœurs, d'autres organisations internationales et des ONG partenaires dans le cadre de consultations qui aboutiront au « Pacte mondial pour les réfugiés » en 2018. En outre, le Bureau de

Les plans coordonnés d'assistance aux réfugiés sont des plans inter-agences intégrés destinés à répondre aux situations d'urgence qui touchent des réfugiés. Les plans coordonnés d'assistance aux réfugiés sont des éléments clés du Modèle de coordination pour les réfugiés, car ils sont les instruments au travers duquel la direction et la coordination de l'intervention en faveur des réfugiés peuvent s'exercer. Un plan coordonné d'assistance aux réfugiés expose les priorités en matière de protection et de solutions, décrit les besoins des réfugiés, des communautés d'accueil et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, désigne les acteurs responsables dans chaque domaine de compétences et définit les besoins financiers de l'ensemble des acteurs humanitaires. Il est élaboré sur la base des mesures de préparation nationales et des plans d'urgence existants.

liaison appuiera les efforts visant à élaborer un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le HCR continuera de renforcer son engagement au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), notamment en assumant la coprésidence du Groupe de travail sur les droits de l'homme. Le Haut Commissariat continuera également à soutenir l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » du Bureau du Secrétaire général, y compris par le détachement d'un cadre supérieur, par une participation active aux groupes de travail intégrés du Groupe d'action de haut niveau et par des examens trimestriels régionaux.

Développement durable

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au niveau national et international, permettra au HCR de faire campagne avec plus d'efficacité pour que les personnes relevant de sa compétence soient intégrées aux plans de développement nationaux. Le dialogue et la collaboration du HCR avec les partenaires de développement s'en trouveront approfondis, principalement dans les domaines de la planification, de la mise en œuvre, de la collecte de données et du plaidoyer. L'engagement qui a été pris de « ne laisser personne de côté » offre l'occasion de veiller à ce que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, y compris les

apatrides, et qui ne sont pas citées explicitement dans le Programme à l'horizon 2030, puissent bénéficier des progrès prévus au titre des ODD.

Le HCR prévoit de collaborer avec ses partenaires sur le terrain pour veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence bénéficient des plateformes de services nationaux et de sécurité sociale chargées de la réalisation progressive de leurs droits.

Promotion des partenariats

Le HCR continuera d'encourager les partenariats bilatéraux avec les institutions sœurs du système des Nations Unies et les grandes ONG internationales, en étudiant davantage les complémentarités possibles au niveau des compétences et des ressources. Le Haut Commissariat engagera des discussions stratégiques régulières avec ses partenaires, afin de déterminer les priorités communes et conclura, s'il y a lieu, des mémorandums d'accord. Il poursuivra également ses activités de liaison avec des consortiums régionaux et thématiques, ainsi qu'avec des ONG clés, afin de consolider les partenariats et de remédier aux éventuelles lacunes.

Les consultations que le HCR organise chaque année, trois jours durant, avec les ONG, constituent toujours un forum essentiel et une occasion unique de débattre et d'échanger sur des questions régionales et thématiques. Ces

consultations offrent également l'occasion d'envisager de nouvelles collaborations en matière de sensibilisation et d'activités opérationnelles. Avec plus de 500 participants venus du monde entier, l'édition 2017 des Consultations HCR-ONG rassemblera un éventail de participants encore plus diversifié, allant des acteurs de la société civile à ceux du secteur privé.

Le dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fait l'objet d'une évaluation en 2016, après avoir été mis en place dans un certain nombre d'opérations sur le terrain au cours des quatre dernières années. Les questions de partenariat et leurs modalités évoluant rapidement, en particulier suite au Sommet mondial sur l'action humanitaire, tout dialogue structuré entre le HCR et les ONG devra à l'avenir prendre en compte cette évolution et être associé plus étroitement aux autres initiatives du HCR en matière de partenariats. Il faudrait par exemple coordonner le dialogue avec la mise en œuvre du Modèle de coordination pour les réfugiés, les missions d'appui à la planification des programmes menées par la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) ou les missions de préparation aux situations d'urgence entreprises par la Division des urgences (DESS), qui prévoient également des partenariats avec les ONG.

La Banque mondiale

Le HCR et la Banque mondiale s'efforcent d'accroître les possibilités d'emploi ou d'activités rémunératrices offertes aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'organisation par des politiques, des stratégies et des mécanismes économiques et de développement inclusifs, appliqués au niveau régional et national.

Ces dernières années, le HCR et la Banque mondiale ont approfondi leur collaboration, travaillant ensemble pour constituer une base de données factuelles sur les causes profondes du déplacement et les solutions à ce problème, ainsi que pour étudier l'impact économique des réfugiés sur les pays d'accueil. Faisant suite à trois études régionales entreprises conjointement en Afrique, le HCR et la Banque mondiale ont signé en 2016 une quatrième étude régionale sur l'impact économique des déplacements dans le Bassin du lac Tchad, causés par les violences de Boko Haram. Ces études ont donné lieu à des projets de suivi en République démocratique du Congo, à Djibouti, en Éthiopie, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie. Des projets sont en cours de planification au Cameroun, au Kenya, au Niger, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad. Dans le comté de Turkana, au Kenya, les deux organisations élaborent une initiative visant à réorienter l'assistance aux réfugiés pour améliorer la situation socio-économique des réfugiés et des communautés d'accueil, pour mieux préparer les communautés d'accueil à tirer parti des nouvelles possibilités économiques, pour réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et pour préparer les réfugiés à des solutions durables. Les autres initiatives incluent une analyse de la situation des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie, sous l'angle de la pauvreté et du bien-être, et un renforcement du dialogue sur les politiques dans le cadre d'ateliers thématiques conjoints. En 2017, un programme d'échange d'experts techniques bénéficiera des travaux menés sur les données socio-économiques au Cameroun, en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad.

Le Programme alimentaire mondial

Dans de nombreuses situations prolongées, où les perspectives de solutions durables sont limitées, les réfugiés restent tributaires de l'aide alimentaire. Le HCR et le PAM continuent de travailler ensemble pour améliorer la sécurité alimentaire des réfugiés. Comme la persistance des taux

élevés de malnutrition s'explique en partie par l'insuffisance des moyens de subsistance, les deux partenaires ont lancé en septembre 2016 une stratégie conjointe sur « Le renforcement de l'autosuffisance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les situations de réfugiés prolongées ». La stratégie reconnaît la nécessité d'offrir une aide alimentaire aux réfugiés, ainsi que la nécessité de travailler dans le même temps avec les gouvernements, les communautés d'accueil et les autres partenaires pour accroître leur sécurité alimentaire. La création d'un environnement favorable, permettant aux réfugiés d'utiliser leurs ressources pour assurer leur subsistance, associée à la mobilisation et au développement de leurs capacités, préviendra la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et encouragera leur autosuffisance.

Le HCR et le PAM intensifient également leur collaboration au niveau des interventions destinées à fournir une aide en espèces aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Des efforts visant à mettre en place des systèmes compatibles pour la distribution de l'aide dans les pays ont été entrepris. Conformément aux engagements contractés au titre du « Grand compromis » (voir le chapitre *Besoins et financement*), le HCR continuera à rationaliser les modèles de présentation des rapports et les accords de partenariat avec les ONG.

L'Organisation internationale pour les migrations

Le rattachement récent de l'OIM au système onusien, en qualité d'« organisation apparentée », est l'occasion, tant pour le HCR que pour l'OIM, d'améliorer la cohérence et la coordination des activités destinées à répondre aux flux massifs, transfrontaliers, de réfugiés et de migrants. Dans une lettre commune, les dirigeants des deux organisations ont convenu d'améliorer leur coordination concernant la planification conjointe des réponses d'urgence, la mobilisation des ressources, la collecte des données, les relations avec les médias et la communication.

À l'échelon de la direction, le HCR et l'OIM continueront d'organiser des discussions de haut niveau sur les questions stratégiques afin d'assurer des réponses plus prévisibles, compte tenu des fonctions et des responsabilités respectives des deux partenaires, et d'appuyer avec efficacité les opérations. Le HCR et l'OIM réviseront également leur mémorandum d'accord mondial conclu en 1997.



«**Mes enfants vont bien maintenant,** grâce aux moustiquaires.»

— Innocent, père de six enfants, réfugié en Ouganda, a reçu des moustiquaires fournies par le HCR



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

LA MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ

À l'heure où les besoins des millions de personnes relevant de la compétence du HCR augmentent rapidement, le secteur privé continuera de jouer un rôle particulièrement important dans les diverses activités du HCR. Qu'il s'agisse de fournir une aide vitale, de permettre la connectivité à internet, d'offrir des solutions dans le domaine des énergies renouvelables, de créer des emplois ou de mobiliser les salariés et les clients, les partenariats avec le secteur privé peuvent avoir un impact considérable sur la vie des réfugiés. Ces partenariats sont des contributions précieuses, car ils apportent un large éventail de compétences, offrent un appui technique, logistique ou en nature dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des abris et des moyens de subsistance, et augmentent la visibilité du HCR et de son action.

Le HCR sollicite l'engagement du secteur privé et la mobilisation

des ressources en invitant les particuliers à soutenir son action et en forgeant des partenariats avec les entreprises et les fondations. Pour cela, l'organisation s'appuie sur :

- Six partenaires nationaux : *Australia for UNHCR, España con ACNUR, Japan for UNHCR, Sverige för UNHCR (Suède), UNO Flüchtlingshilfe (Allemagne) et USA for UNHCR.* Ensemble, ces partenaires collectent plus la moitié des recettes émanant du secteur privé.
- Des bureaux spécialisés dans vingt pays prioritaires.
- Une communication numérique à l'échelle mondiale via des plateformes en langue anglaise, arabe et espagnole.

En 2017, le HCR continuera à développer l'engagement bâti auprès des particuliers ainsi que ses relations avec un vaste réseau d'entreprises, de fondations et de philanthropes

soutenant les activités de l'organisation autour du monde. Le Haut Commissariat cherchera également à développer et à diversifier les partenariats et les financements privés, en particulier sous forme de dons monétaires, indispensables pour apporter une assistance vitale dans les crises moins visibles. Pour de plus amples informations sur la stratégie de collecte de fonds dans le secteur privé, veuillez vous reporter au chapitre *Besoins et financement*.

Particuliers

La croissance de la collecte de fonds dans le secteur privé est due en majorité aux dons mensuels, réguliers de particuliers, qui procurent non seulement de précieux revenus à l'organisation mais qui influencent aussi l'opinion en défendant collectivement la cause des réfugiés et des déplacés. Ce succès a été rendu possible par le recrutement de

nouveaux donateurs dans le cadre d'activités de collecte dans la rue et de communication numérique, ainsi que par des campagnes de publipostage et la diffusion de messages à la télévision. Le HCR peut désormais compter sur le soutien de plus d'un million de donateurs réguliers, sur un total d'1,7 million de sympathisants, qui procurent à l'organisation une source de revenus prévisibles et durables. Le HCR continuera de recruter des donateurs individuels en vue de rallier 2,5 millions de donateurs d'ici à la fin de

l'année 2018, et avec un objectif à plus long terme de 5 millions de donateurs à travers le monde.

La difficulté consiste à préserver et à accroître le montant et la durée de l'aide accordée par ces donateurs. Il faut pour cela les impliquer plus profondément dans l'action en faveur des réfugiés et inviter les sympathisants à défendre la cause de ces derniers en joignant leur voix à différentes campagnes, comme la pétition #Aveclesréfugiés remise aux gouvernements.

Campagne pour les abris – Aucun réfugié laissé pour compte

À défaut d'une augmentation considérable du financement et du soutien international, des millions de personnes fuyant la guerre et la persécution risquent de se retrouver sans abri ou dans des logements précaires. Si ces personnes ne disposent pas d'un lieu sûr pour se nourrir, dormir, étudier, ranger leurs affaires et préserver leur intimité, cela risque d'avoir des conséquences très graves sur leur santé et leur bien-être. Pour s'attaquer à ce problème, le HCR a lancé en mai 2016 sa première campagne mondiale de collecte de fonds dans le secteur privé : « Aucun réfugié laissé pour compte ». La campagne appelle les particuliers, les entreprises et les fondations du monde entier à mettre 2 millions de réfugiés à l'abri d'ici 2018. Elle invite également les acteurs du secteur privé à s'associer à la Mobilisation pour la mise à l'abri, une initiative qui réunit des grandes entreprises et des philanthropes en vue de fournir des solutions d'hébergement aux réfugiés ou de les améliorer. Depuis son lancement, la campagne a recueilli des dons privés et des promesses de contributions d'une valeur de plus 5 millions de dollars à travers le monde.



© HCR/Sebastian Rich

« Le logement est la base de la survie et de la résilience des réfugiés, et doit donc être considéré comme un droit non négociable. Alors que les déplacements dans le monde atteignent une ampleur inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale, aucun réfugié ne devrait être laissé pour compte. »

- Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Entreprises et fondations partenaires

Les entreprises et les fondations qui soutiennent l'action du HCR sont déterminées à mettre au point des solutions innovantes pour les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les apatrides. Compte tenu de l'élan généré par des initiatives comme la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le Sommet mondial sur l'action humanitaire et le grand compromis, il y aura l'an prochain de multiples possibilités de travailler sur des initiatives qui seront mutuellement bénéfiques et qui amélioreront la vie des personnes relevant de la compétence du HCR à travers le monde, dans le cadre des partenariats à long terme forgés avec les entités suivantes.

Fondation Bill & Melinda Gates : un nouveau partenariat apportant des technologies et des méthodes novatrices dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la santé, en faveur des réfugiés.

Loterie néerlandaise du code postal : troisième organisme de bienfaisance du secteur privé par l'importance de ses dons, cette loterie à but caritatif soutient l'action du HCR depuis 14 ans. Si la plupart des dons sont versés sous forme de contributions non affectées, ce qui laisse au HCR toute latitude pour utiliser les fonds là où le besoin se fait le plus sentir, la Loterie du code postal soutient aussi des projets particuliers liés aux interventions d'urgence, aux abris, à l'enregistrement, à l'éducation et aux énergies renouvelables. En outre, la Loterie contribue à la notoriété du HCR et de son action aux Pays-Bas.

Éduquer un enfant (EAC) : un partenariat stratégique pluriannuel, destiné à scolariser plus de 700 000 enfants réfugiés dans 12 pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Ce programme a été mis en place par la Fondation *Education Above All*, une initiative d'envergure internationale lancée par Son Altesse la Cheikha Moza

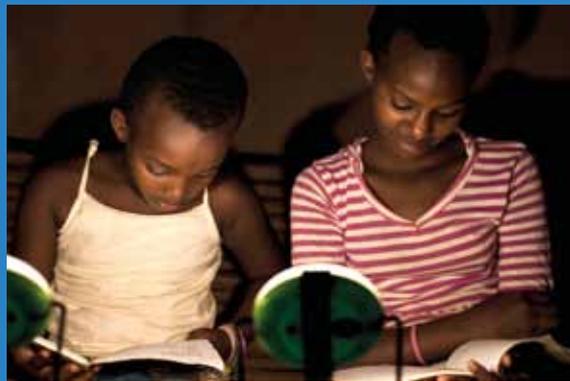
bint Nasser du Qatar, qui vise à réduire sensiblement le nombre d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement à travers le monde.

Fondation ENEL Cuore : fondation qui apporte un financement précieux à l'action du HCR en Syrie, assurant l'accès des enfants réfugiés et déplacés à l'éducation par des allocations en espèces, un enseignement accéléré permettant de rattraper les mois d'école perdus, la formation d'enseignants et la remise en état d'écoles endommagées.

Fondation IKEA : un partenariat emblématique, qui témoigne des améliorations essentielles que les contributions du secteur privé peuvent entraîner dans le quotidien des enfants réfugiés et de leurs familles. La Fondation IKEA continuera d'offrir d'importantes contributions financières et en nature pour des opérations menées en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, en privilégiant l'éducation, les moyens de subsistance et les énergies renouvelables. Au-delà de la philanthropie, le HCR et la Fondation IKEA sont unis par un véritable engagement, illustré par leur collaboration sur la conception de solutions d'hébergement innovantes pour les réfugiés.

Fondation Saïd : soutenant activement, depuis 2014, l'accès des réfugiés syriens à l'enseignement supérieur dans le cadre du programme DAFI, la Fondation Saïd permet à des réfugiés d'entreprendre ou de poursuivre des études universitaires, en leur donnant de l'espoir et des compétences pour l'avenir.

Big Heart Foundation : fondation créée en mai 2015 par Son Altesse la Cheikha Jawaher Bint Mohammed Al Qasimi, qui a été la première à recevoir le titre d'Éminent défenseur du HCR. Les priorités de la Fondation vont de l'éducation à la santé, aux abris et à



© HCR/Diana Dibaz

Niamamynha, 13 ans (à droite), et sa petite sœur font leurs devoirs dans leur abri du camp de Sherkole (Éthiopie). Grâce à une lampe solaire offerte par la Fondation Stichting af Jochnick, les deux jeunes réfugiées peuvent éclairer la pièce la nuit.

l'aide en espèces. L'aide financière offerte par Son Altesse, à titre personnel et par l'intermédiaire de sa fondation, pour soutenir les déplacés syriens ou originaires d'autres pays au cours des quatre dernières années s'élève à quelque 20,5 millions de dollars.

Fondation pour les Nations Unies : la Fondation, qui compte parmi les partenaires de longue date du HCR, offre une aide dans le cadre de ses campagnes « Girls Up » et « Nothing but Nets », qui ont toutes deux constitué des réseaux étendus et actifs de partenaires et de sympathisants, et qui se poursuivront à travers l'Afrique en 2017.

UNIQLO : enseignement japonaise de prêt-à-porter, d'envergure mondiale, UNIQLO appuie les programmes d'autosuffisance du HCR en Asie ainsi que ses interventions d'urgence, et s'est engagé à recruter des réfugiés dans ses chaînes de magasins. La marque soutient activement le HCR au travers d'un éventail d'activités, consistant par exemple à aider les festivals consacrés aux films sur les réfugiés en Corée et au Japon et à mieux faire connaître la problématique des réfugiés dans les écoles japonaises.

Fondation UPS : partenaire stratégique du HCR depuis 2010, la branche philanthropique d'UPS continuera en 2017 d'offrir des fonds, des services et des compétences logistiques pour appuyer et renforcer la logistique du HCR et sa réponse d'urgence.

Des optométristes japonais redonnent la vue à des milliers d’Azéris déplacés

D’après un article d’actualité du HCR.
26 août 2016

BARDA, Azerbaïdjan | Valida Aliyeva est une passionnée de lecture. A 64 ans, elle déclare : « J’ai lu tous les livres de notre bibliothèque locale ! ».

Mais quand elle a perdu ses lunettes il y a quatre ans, le monde de cette grand-mère déplacée azérie a été réduit à une image floue où elle ne pouvait ni lire ni même voir les visages en gros plan.

Puis, en mai, une visite a changé sa vie: une équipe d’optométristes japonais s’est rendue dans sa ville située à l’ouest de l’Azerbaïdjan pour effectuer des examens de la vue et offrir des lunettes aux habitants qui en avaient besoin, dont elle.

« Je prévois de recommencer à lire dès que je rentrerai chez moi – mais tout d’abord, je souhaite juste voir mes petits-enfants de près ! »

Depuis une dizaine d’années, l’optométriste Akio Kanaï se rend en Azerbaïdjan avec une équipe de spécialistes pour aider les déplacés azéris dont près d’un million ont été forcés de fuir leur foyer lors du conflit relatif au Haut-Karabakh, entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Beaucoup vivent dans la pauvreté et se battent pour avoir accès à des soins de santé et des traitements adéquats. De nombreuses familles vivent aussi dans des cabanes ou des bidonvilles dans la campagne azerbaïdjanaise.



Yalchin Aghayev, 40 ans, passe un test de vision avec l’optométriste Akio Kanaï dans un hébergement pour les déplacés à Barda, Azerbaïdjan.

« Une paire de lunettes contribue à améliorer la qualité de vie des personnes, peut les aider à devenir indépendantes, à apprendre davantage », explique Akio Kanaï. « À vrai dire, sans lunettes, je ne sais pas comment vous pouvez mener votre vie. »

En 2006, Akio Kanaï avait reçu la prestigieuse distinction Nansen, décernée chaque année à un individu, un groupe ou une organisation pour récompenser des services exceptionnels rendus à la cause des réfugiés, des déplacés ou des apatrides.

Ayant été lui-même déplacé depuis l’île de Sakhaline dans le Pacifique-Nord pendant les troubles à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Akio Kanaï

s’est engagé depuis 1983 à œuvrer auprès des personnes déracinées par les conflits. On estime à plus de 140 000 le nombre de réfugiés et de déplacés internes dont la vue a été améliorée grâce à son action.

« Le fait d’obtenir la distinction m’a motivé et m’a incité à poursuivre mes activités. J’ai 74 ans aujourd’hui, mais j’ai encore de l’énergie et je sens qu’il serait bien pour moi d’œuvrer en faveur de ces personnes. »

Et cet héritage semble se poursuivre car ses deux fils ont marché dans ses traces, obtenant leur diplôme d’optométriste et accompagnant le docteur dans ses missions annuelles d’examen de la vue. •



L'ENGAGEMENT DES CÉLÉBRITÉS

Les ambassadeurs de bonne volonté du HCR et les personnalités qui soutiennent son action joueront en 2017 un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion et dans la mobilisation des communautés à travers le monde.

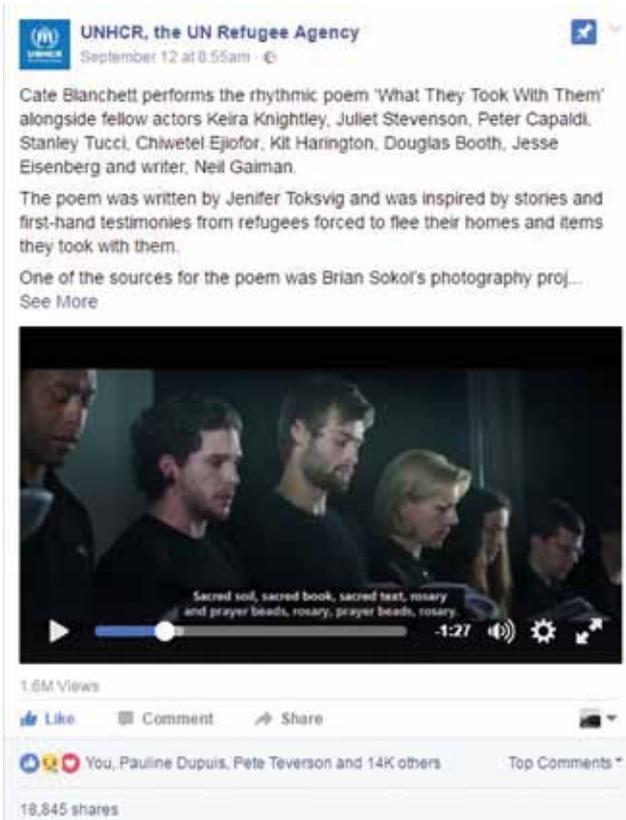
Les ambassadeurs de bonne volonté entreprennent des missions sur le terrain pour rencontrer des réfugiés et observer de

près les opérations du HCR, ou s'inspirent de leur propre expérience du déplacement, ce qui leur permet d'offrir des témoignages authentiques et convaincants sur les effets dévastateurs du déplacement, la résilience des réfugiés et l'action du HCR et de ses partenaires. S'exprimant d'une voix crédible, ils rappellent avec force que l'apport des réfugiés aux collectivités qui les accueillent peut être considérable.

Photos du bandeau, de gauche à droite : Barbara Hendricks, ambassadrice honoraire à vie du HCR, l'ambassadeur de bonne volonté Jung Woosung au Liban, l'acteur Ben Stiller avec une famille de réfugiés à Berlin et Alek Wek, ambassadrice de bonne volonté du HCR et ancienne réfugiée, avec des réfugiés au Soudan du Sud.



Les voix des personnalités sympathisantes amplifient les appels à l'action du HCR et attirent l'attention sur la nécessité d'une aide supplémentaire, notamment financière. En raison de la croissance du programme, les ambassadeurs de bonne volonté et les sympathisants célèbres participeront en 2017 à différentes activités clés – campagnes et partenariats, initiatives dans les médias et appels d'urgence – pour renforcer le soutien et la mobilisation.



Les ambassadeurs de bonne volonté et les sympathisants célèbres joueront un rôle de plus en plus important dans le ralliement de nouveaux soutiens et la collecte de dons au profit du HCR. À ce titre, ils lanceront des appels et adresseront des comptes rendus aux donateurs réguliers, soutiendront les partenariats et les appels d'urgence et assisteront à des événements importants – conférences et autres réunions de haut niveau, publiques et privées – afin de promouvoir la cause des réfugiés auprès des décideurs, des philanthropes et des chefs d'entreprise, ce qui renforcera la prise en charge des besoins de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR.

CORRIERE DELLA SERA / ESTERI

6.942.000

Mika con Unhcr tra i rifugiati siriani «In Libano per ascoltarne le storie»



Que ce soit par des interviews dans les médias et des tribunes dans la presse, des campagnes numériques et des initiatives sur les réseaux sociaux, ou des films, les ambassadeurs de bonne volonté développent et approfondissent les relations du HCR avec différents publics à travers le monde. En 2017, ces précieux alliés continueront à se servir de leur voix et de leur notoriété pour mobiliser des communautés et obtenir un appui plus massif.



En mai, l'ambassadrice de bonne volonté Cate Blanchett s'est exprimée lors d'une importante conférence organisée par les Fondations Saïd et Asfari. L'appel « Hands Up for Syria » a récolté plus de 8 millions de livres sterling pour faciliter l'accès à l'enseignement des enfants et des jeunes réfugiés syriens. Le HCR recevra un tiers de cette somme pour offrir des bourses à des Syriens réfugiés en Jordanie et au Liban, leur permettant d'entreprendre ou de reprendre leurs études universitaires.

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

L'organe directeur du HCR – le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (Comité exécutif) – a été créé en 1958 à la requête de l'Assemblée générale. Il a pour tâches principales d'approuver les programmes d'assistance du Haut Commissaire, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (en particulier sur les questions de protection) et de superviser les finances et la gestion de l'Organisation.

La session annuelle du Comité exécutif a lieu en octobre à Genève. La soixante-septième session s'est déroulée du 3 au 7 octobre 2016. Les réunions du Comité permanent du Comité exécutif ont lieu à différentes dates au cours de l'année.

Le Comité exécutif, qui offre la plus ample représentation géographique possible, accueille en son sein des États (membres des Nations Unies ou autres) qui témoignent de leur dévouement à la cause des réfugiés et de leur volonté de remédier au sort de ces derniers. En 2016, le Comité exécutif réunissait 98 membres, indiqués ci-après :

Afghanistan	Géorgie	Philippines
Afrique du Sud	Ghana	Pologne
Algérie	Grèce	Portugal
Allemagne	Guinée	
Argentine	Hongrie	République de Corée
Arménie		République de Moldova
Australie	Inde	République démocratique du Congo
Autriche	Iran (République islamique d')	République tchèque
Azerbaïdjan	Irlande	République-Unie de Tanzanie
	Israël	Roumanie
Bangladesh	Italie	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Bélarus	Japon	Rwanda
Belgique	Jordanie	
Bénin		Saint-Siège
Brésil	Kenya	Sénégal
Bulgarie		Serbie
	L'ex-République yougoslave de Macédoine	Slovaquie
Cameroun	Lesotho	Slovénie
Canada	Lettonie	Somalie
Chili	Liban	Soudan
Chine	Luxembourg	Suède
Chypre		Suisse
Colombie	Madagascar	
Congo	Maroc	Tchad
Costa Rica	Mexique	Thaïlande
Côte d'Ivoire	Monténégro	Togo
Croatie	Mozambique	Tunisie
		Turkménistan
Danemark	Namibie	Turquie
Djibouti	Nicaragua	
	Nigéria	Uruguay
Égypte	Norvège	
Équateur	Nouvelle-Zélande	
Espagne		Venezuela (République bolivarienne du)
Estonie	Ouganda	
États-Unis d'Amérique		
Éthiopie	Pakistan	Yémen
	Pays-Bas	
Fédération de Russie	Pérou	Zambie
Finlande		
France		

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DE 1951 RELATIVE AU STATUT DES RÉFUGIÉS ET/OU À SON PROTOCOLE DE 1967

[SEPTEMBRE 2016]

I CONVENTION DE 1951 I

I PROTOCOLE DE 1967 I

Afghanistan	Canada	Ghana	Mali	République de Corée	Serbie
Afrique du Sud	Chili	Grèce	Malte	République de Moldova	Seychelles
Albanie	Chine	Guatemala	Maroc	République démocratique du Congo	Sierra Leone
Algérie	Chypre	Guinée	Mauritanie	République dominicaine	Slovaquie
Allemagne	Colombie	Guinée équatoriale	Mexique	République du Tchad	Slovénie
Angola	Congo	Guinée-Bissau	Monaco	République tchèque	Somalie
Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Haïti	Monténégro	République-Unie de Tanzanie	Soudan
Argentine	Côte d'Ivoire	Honduras	Mozambique	Roumanie	Suède
Arménie	Danemark	Hongrie	Namibie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Suisse
Australie	Djibouti	Îles Salomon	Nauru	Turquie	Suriname
Autriche	Dominique	Iran (République islamique d')	Nicaragua	Turkménistan	Swaziland
Azerbaïdjan	Égypte	Irlande	Niger	Tadjikistan	Timor-Leste
Bahamas	El Salvador	Islande	Nigéria	Togo	Trinité-et-Tobago
Bélarus	Équateur	Israël	Norvège	Tunisie	
Belgique	Espagne	Italie	Nouvelle-Zélande	Turkmenistan	
Belize	Estonie	Jamaïque	Ouganda	Tuvalu	
Bénin	Éthiopie	Japon	Panama	Ukraine	
Bolivie (État plurinational de)	Ex-République yougoslave de Macédoine	Kazakhstan	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Uruguay	
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie	Kenya	Paraguay	Yémen	
Botswana	Finlande	Kirghizistan	Pays-Bas	Zambie	
Brazil	Fidji	Lesotho	Pérou	Zimbabwe	
Bulgarie	France	Lettonie	Philippines		
Burkina Faso	Finlande	Libéria	Pologne		
Burundi	France	Liechtenstein	Portugal		
Cambodge	Gabon	Lituanie	République centrafricaine		
Cameroun	Gambie	Luxembourg			
	Géorgie	Malawi			
	Madagascar				
	Saints Kitts and Nevis				

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DE 1954 RELATIVE AU STATUT DES APATRIDES ET/OU À LA CONVENTION DE 1961 SUR LA RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE

[SEPTEMBRE 2016]

I CONVENTION DE 1954 I

I CONVENTION DE 1961 I

Albanie	Bosnie-Herzégovine	Guinée	Mali	République de Moldova	Rwanda
Allemagne	Brazil	Guinée-Bissau	Monténégro	République du Tchad	Sénégal
Argentine	Bulgarie	Honduras	Mozambique	République tchèque	Serbie
Arménie	Costa Rica	Hongrie	Nicaragua	Roumanie	Sierra Leone
Australie	Côte d'Ivoire	Irlande	Niger	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Slovaquie
Autriche	Croatie	Italie	Nigéria		Suède
Azerbaïdjan	Danemark	Kiribati	Norvège		Swaziland
Belgique	Équateur	Lesotho	Panama		Tunisie
Belize	Finlande	Lettonie	Paraguay		Turkménistan
Bénin	France	Libéria	Pays-Bas		Ukraine
Bolivie (État plurinational de)	Géorgie	Liechtenstein	Pérou		Uruguay
	Guatemala	Lituanie	Portugal		
Algérie	Fidji	Saint-Vincent-et-les Grenadines			
Antigua-et-Barbuda	France	Slovenie			
Barbades	Grèce	Suisse			
Botswana	Israël	Trinité-et-Tobago			
Burkina Faso	Luxembourg	Turquie			
El Salvador	Malawi	Zambie			
Espagne	Mexique	Zimbabwe			
Ex-République yougoslave de Macédoine	Ouganda				
	Philippines				
	République de Corée				

Affectation

Condition émise par un donateur, régissant l'usage des fonds.

CONTRIBUTIONS NON AFFECTÉES

Aucune restriction quant à l'usage des fonds.

AFFECTATION RÉGIONALE / SOUS-RÉGIONALE

Contributions à affectation large destinées à une région (par ex. l'Afrique) ou à une sous-région (par ex. l'Afrique de l'Ouest) ou au Siège et aux Programmes globaux. Contributions à affectation large destinées aux programmes supplémentaires couvrant plusieurs pays, c'est-à-dire au niveau sous-régional ou régional pour une situation spécifique (par ex. la Situation somalienne).

AFFECTATION THÉMATIQUE

Contributions qui sont affectées à un thème spécifique au niveau sous-régional ou à un niveau supérieur. Contributions en conformité avec les thèmes principaux identifiés dans les Priorités stratégiques globales: politique de protection; enregistrement, profilage et documentation; protection contre la violence sexuelle et sexiste; protection de l'enfant, soins de santé primaire; éducation; besoins de subsistance et solutions durables.

Alliance pour les solutions

Vise à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées — et des communautés qui les accueillent — en répondant au déplacement dans le cadre d'une collaboration plus étroite et en contribuant aux solutions durables. L'Alliance encourage et donne les moyens aux personnes déplacées de diminuer leur dépendance et de renforcer leur résilience vers plus d'autonomie et un meilleur développement. Voir à ce propos <http://www.solutionsalliance.org/>

AFFECTATION À UN PAYS

Contributions affectées à un pays précis, sans autre limite. Les contributions à affectation large, destinées à des programmes supplémentaires mais limitées à un seul pays, rentrent dans cette catégorie.

AFFECTATION SECTORIELLE

Contributions affectées au niveau national, régional ou global et destinées à des secteurs et/ou activités spécifiques. Toutes les contributions en nature, et toutes les contributions relatives au personnel y compris les Jeunes experts associés, les consultants et agents détachés rentrent dans cette catégorie.

Agenda pour la protection

Déclaration et programme d'action approuvés par le HCR et par différents États lors du processus des Consultations mondiales sur la protection internationale. L'Agenda est axé sur six buts, visant à améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile à travers le monde. Il a été entériné par le Comité exécutif en octobre 2002 et salué par l'Assemblée générale.

Agenda transformatif

L'Agenda transformatif du Comité permanent interorganisations a été adopté en décembre 2011. L'Agenda propose une série de mesures concrètes pour transformer la manière dont la communauté humanitaire répond aux situations d'urgence. Il vise à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'intervention collective au travers d'un encadrement plus solide, de structures de coordination plus efficaces et d'un renforcement de la responsabilité en matière de performance et vis-à-vis des populations touchées.

Amicus curiae

Expression latine signifiant littéralement «ami de la Cour». Désigne un individu ou un groupe qui n'est pas impliqué dans un procès donné, mais invité par la Cour à l'éclairer sur des questions de droit ayant une incidence directe sur l'affaire jugée.

Approche communautaire

Stratégie de partenariat inclusive, qui tient compte des capacités et des ressources des personnes relevant de la compétence du HCR en encourageant la participation de ces personnes dans des activités de programme.

Approche par responsabilité sectorielle

L'« approche par responsabilité sectorielle » s'inscrit dans le processus de réforme du secteur humanitaire impulsé par les Nations Unies. Ce processus, amorcé en 2005, vise à accroître l'efficacité des interventions humanitaires en améliorant la prévisibilité des actions humanitaires et le suivi des responsabilités. Le HCR s'est vu confier la responsabilité des groupes sectoriels pour les abris d'urgence, la protection, ainsi que celui de la coordination et de la

Apatride

Individu qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de la législation en vigueur sur son territoire, ou individu dont la nationalité n'est pas déterminée.

gestion des camps, dans les situations de déplacement interne provoquées par des conflits.

Appui au programme

Dépenses associées aux unités administratives chargées de formuler, d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer les programmes du HCR.

Asile

Le fait pour un État d'accorder la protection sur son territoire à un ressortissant d'un autre État fuyant son pays en raison de persécutions ou de dangers graves. L'asile englobe divers éléments, dont le principe de non-refoulement, l'autorisation de demeurer sur le territoire du pays d'accueil et des normes de traitement humain.

Autosuffisance

Dans la problématique des réfugiés, capacité d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié à subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Budget final

Budget adopté par le Comité exécutif, ajusté en fonction des prélèvements sur la Réserve opérationnelle et la Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat (NAM); ou des transferts entre affectations.

Centres point bleu

Centres d'aide à l'enfant et à la famille, ouverts par le HCR et l'UNICEF

Chaîne commune de l'aide humanitaire

La chaîne commune est une solution logistique d'acheminement de l'aide, destinée à répondre avec efficacité à des besoins humanitaires massifs. Une chaîne unique permet non seulement de réaliser des économies d'échelle mais assure l'uniformité des articles livrés à l'ensemble des bénéficiaires et facilite la détection des lacunes dans l'assistance humanitaire et dans la coordination de la réponse. La chaîne commune a été mise en place pour la première fois en 2004, pendant la crise du Darfour.

Clauses de cessation

Dispositions légales mettant un terme au statut de réfugié lorsque cette forme de protection n'est plus nécessaire ou justifiée. Les clauses dites de cessation sont énoncées à l'article 1 (C) de la Convention de 1951 et à l'Article 1 (4) de la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés.

Clauses d'exclusion

Dispositions légales qui dénie le bénéfice de la protection internationale à des personnes qui satisferaient par ailleurs aux critères d'obtention du statut de réfugié.

Dans la Convention de 1951, les clauses d'exclusion figurent aux articles 1D, 1E et 1F. Elles s'appliquent aux catégories de personnes suivantes:

- personnes bénéficiant d'une protection ou d'une assistance de la part d'un organisme ou d'une institution des Nations Unies autre que le HCR;
- personnes ayant les droits et les obligations attachés à la possession de la nationalité du pays où elles résident;
- personnes dont on a des raisons sérieuses de penser qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un crime grave de droit commun ou des agissements contraires aux buts et principes des Nations Unies.

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom)

Comité chargé d'approuver les programmes d'assistance du HCR, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et de superviser les finances et l'administration du Haut Commissariat. L'ExCom est composé des représentants de 98 États qui portent un intérêt attesté à la problématique des réfugiés (2016).

Comité permanent interorganisations (IASC)

Principal mécanisme de coordination interorganisations des activités d'assistance humanitaire.

Concept du pays tiers sûr

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande dans le cas où un pays tiers, dans lequel le demandeur d'asile serait protégé du risque de refoulement et jouirait de l'asile en accord avec les normes internationales, assume la responsabilité d'examiner la demande.

Concept du premier pays d'asile

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande s'il a déjà trouvé refuge dans un autre pays (au sein duquel il jouit de la protection internationale).

Convention de Kampala

Voir Convention de l'UA

Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique

Convention régionale élargissant la définition du réfugié telle que stipulée dans la Convention de 1951. Adoptée en 1969, la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine stipule que le terme « réfugié » « s'applique à toute personne obligée de quitter son pays du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou

dans la totalité de son pays d'origine ».

Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)

Cette Convention de l'Union africaine a été adoptée en octobre 2009 et est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. C'est le premier instrument juridiquement contraignant sur le déplacement interne à l'échelle d'un continent. Elle fournit un cadre régional détaillé énonçant des dispositions pour la protection et l'assistance des déplacés internes. Elle fait également référence aux causes profondes du déplacement et aux moyens de le prévenir.

Convention relative au statut des apatrides (Convention de 1954)

Convention qui définit l'apatride et fixe un cadre permettant à une personne résidant légalement dans un pays d'obtenir un statut juridique. Adoptée en septembre 1954, la Convention est entrée en vigueur en juin 1960.

Convention relative au statut des réfugiés (Convention de 1951)

Ce traité fixe le cadre le plus largement applicable pour la protection des réfugiés. Adoptée en juillet 1951, la Convention est entrée en vigueur en avril 1954. L'article 1 de la Convention limite sa portée aux « événements survenus avant le premier janvier 1951 », mais cette restriction a été levée par le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

Convention sur la réduction des cas d'apatridie

(Convention de 1961)

Traité qui prévoit l'octroi de la nationalité à un individu qui, autrement, serait apatride, et qui a des liens avec un État parce que ses parents en possèdent la nationalité ou parce qu'il est né sur son territoire. La Convention stipule également que nul ne peut perdre la nationalité d'un État s'il doit de ce fait devenir apatride. Le HCR s'est vu confier une mission précise aux termes de l'article 11 de la Convention.

Cycle de programmation de l'action humanitaire

Le cycle de programmation de l'action humanitaire est une série d'actions coordonnées destinées à faciliter la préparation, la gestion et l'exécution d'une intervention humanitaire inter-agences. Cette méthodologie a été adoptée par les responsables de l'IASC dans le cadre de l'Agenda transformatif.

Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables

Cette décision établit les priorités et les responsabilités en ce qui concerne l'appui à la réintégration des réfugiés et des déplacés internes de retour dans leur pays ou lieu d'origine au lendemain d'un conflit.

Déclaration de Carthage sur les réfugiés

Déclaration adoptée par un colloque de spécialistes originaires des Amériques en novembre 1984. Elle

Demandeur d'asile

Individu sollicitant la protection internationale. Dans les pays appliquant des procédures d'examen individualisées, un demandeur d'asile est un individu dont la demande d'asile n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil potentiel. Tout demandeur d'asile n'est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l'issue du processus mais tout réfugié a, dans un premier temps, été demandeur d'asile.

Déplacé interne

Personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel « notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays).

élargit le champ de la définition du réfugié figurant dans la Convention de 1951 aux « personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits intérieurs, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public ». Bien que la Déclaration ne soit pas un traité, ses dispositions sont respectées dans l'ensemble de l'Amérique centrale. La définition du réfugié qu'elle propose a été intégrée dans la plupart des législations des pays des Amériques.

Détermination de l'intérêt supérieur (DIS)

Procédure officielle, intégrant des garanties strictes, destinée à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant lors de la prise de décisions de protection importantes, ayant une incidence sur son avenir.

Détermination du statut de réfugié (DSR)

Procédures légales et administratives entreprises par les États et/ou le HCR pour déterminer s'il convient de reconnaître à un individu le statut de réfugié, en vertu du droit national et international.

Évaluation participative

Processus visant à forger des partenariats avec des femmes et des hommes – de tous âges et de tous horizons – relevant de la compétence du HCR, par un dialogue systématique et structuré sur les questions que ces personnes jugent importantes.

Évaluation de l'intérêt supérieur (EIS)

Évaluation individuelle des besoins de protection des enfants déplacés, réalisée par le personnel pour veiller à ce que les programmes de prise en charge accordent toute l'attention voulue à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Équipe de pays pour l'action humanitaire

Équipe composée d'organisations menant une action humanitaire dans un même pays et

s'engageant à participer aux dispositifs de coordination. L'objectif est de coordonner les activités de ces organisations. Il s'agit également de veiller à ce que l'action dans les pays soit régulée par des principes, menée en temps utile et efficace, et à ce qu'elle contribue au relèvement à plus long terme.

Focus

Logiciel de gestion axée sur les résultats du HCR, utilisé pour appuyer les évaluations, la planification, la budgétisation, la gestion et le suivi des opérations du HCR.

Gestion axée sur les résultats (RBM)

Philosophie et méthode de gestion qui considère l'obtention de résultats comme la fonction essentielle de la gestion.

Enfants

Personnes qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité légale et ne sont donc pas indépendantes sur le plan juridique. Le terme s'applique également aux adolescents. Aux termes de la Convention sur les droits de l'enfant, un « enfant » s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Enfants non accompagnés

Enfants séparés de leurs parents ou de la personne chargée de subvenir à leurs besoins dans une situation de déplacement.

Gestion de l'information sur la protection

Ensemble de processus systématiques, collaboratifs et réglés par certains principes, visant à rassembler, traiter, analyser, stocker, échanger et utiliser des données et des informations pour permettre une action basée sur des données probantes et apte à produire des résultats de qualité dans le domaine de la protection.

Groupes ayant des besoins particuliers

Individus, familles ou groupes qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour surmonter les difficultés qui les empêchent d'accéder à leurs droits et d'en jouir.

Initiative pour des solutions transitoires (IST)

L'approche adoptée au titre de l'IST vise à promouvoir la collaboration entre les organismes humanitaires, les acteurs du développement et les Gouvernements nationaux afin de trouver des solutions durables et de mener des interventions viables en faveur des personnes déplacées et des membres de la communauté locale.

Intégration sur place

Solution durable pour les réfugiés – les réfugiés s'installent définitivement dans le pays où ils ont sollicité l'asile.

Interventions de protection collective

Méthodes consistant à répondre aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés sans avoir déterminé auparavant leur statut dans le cadre d'une procédure individuelle. Elles sont appropriées lorsque les demandeurs d'asile arrivent en masse et qu'il n'est ni possible, ni nécessaire d'organiser des procédures individuelles (la raison pour laquelle ils se sont enfuis allant souvent de soi). Les deux principales méthodes consistent à accorder le statut de réfugié à première vue (*prima facie*) ou à octroyer une protection temporaire.

Interventions en espèces

Toutes les aides où les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent, à titre individuel ou collectif, des espèces ou des bons pour des produits ou services. Les liquidités ou bons remis aux gouvernements ou aux autres acteurs de l'État, de

même que les paiements destinés aux travailleurs humanitaires ou aux prestataires de services ne sont pas inclus dans cette définition. Les expressions « interventions en espèces », « transferts monétaires » et « programmes de transfert monétaire » et « aides en espèces » sont synonymes et peuvent être utilisées indifféremment.

Jeune expert associé (JEA)

Jeune possédant une qualification professionnelle, parrainé par un gouvernement et occupant un poste au HCR.

Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)

Catégorie de personnes qui peuvent être victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux en raison de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle, réelle ou perçue.

Malnutrition

Déséquilibre cellulaire entre les apports en nutriments et en énergie et les besoins de l'organisme (croissance, métabolisme et fonctions spécifiques). La malnutrition est un terme général utilisé pour désigner un état pathologique causé par une alimentation inadéquate ou insuffisante, ne parvenant pas à maintenir l'organisme en bonne santé. La malnutrition a une incidence négative sur le développement et entraîne également une modification des fonctions du corps.

Grand compromis

Accord conclu lors des discussions préparatoires du Sommet mondial sur l'action humanitaire par les principaux donateurs et les organisations humanitaires sur dix axes de travail. Cet accord vise à réduire le déficit de financement humanitaire et à fournir davantage d'aide aux opérations en première ligne. Cette initiative est née des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, nommé par le Secrétaire général de l'ONU, intitulé « Trop important pour échouer — Répondre au déficit de financement humanitaire ».

MALNUTRITION AIGUË SÉVÈRE

• *Le kwashiorkor*

Malnutrition grave due à une carence en protéines, qui provoque une infiltration des liquides sanguins dans l'estomac et un gonflement de l'abdomen.

• *Le marasme*

Résulte d'un déficit énergétique général. Il se manifeste par une maigreur extrême, avec une fonte totale des graisses et une perte des tissus musculaires. Le marasme est considéré comme une urgence médicale. Il entraîne souvent la mort lorsqu'il n'est pas traité.

MALNUTRITION AIGUË GLOBALE (GAM)

La malnutrition aiguë globale est une mesure de l'état nutritionnel d'une population qui est souvent utilisé dans les situations de réfugiés prolongées. Elle est l'un des indicateurs de base pour évaluer le degré de sévérité de la crise humanitaire. Pour évaluer les niveaux de GAM, le poids et la taille des enfants entre 6 et 59 mois sont mesurés et utilisés comme indicateurs de l'état de santé de la population dans son ensemble.

Méthode de comptabilité de caisse modifiée

Cette méthode de comptabilité combine des éléments des deux principales méthodes de comptabilité : la méthode de comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité de caisse enregistre un revenu quand il est reçu et les dépenses quand elles

sont déboursées, alors que la comptabilité d'exercice reconnaît un revenu quand il est acquis (par exemple, quand les termes d'un contrat sont signés) et les dépenses engagées. La méthode de comptabilité de caisse modifiée utilise les provisions pour charges pour les éléments comptables à long terme et la méthode de caisse pour ceux à court terme. Le HCR prépare son budget sur la base de la méthode de comptabilité de caisse et utilise la méthode modifiée pour comparer les éléments du budget courant à ceux budgétés conformément à la règle IPSAS 24.

Modèle de coordination pour les réfugiés

Conformément au mandat du Haut Commissaire, le modèle expose le rôle et les responsabilités du HCR, réaffirmant et standardisant la responsabilité du HCR, auquel il incombe d'encadrer et de coordonner les actions internationales relatives aux réfugiés avec l'ensemble des partenaires engagés dans la réponse au travers d'une plateforme inter-agences et sous la conduite générale du gouvernement du pays d'accueil.

Modèle de progression

Le modèle de progression vise à faire sortir les populations des zones rurales de la pauvreté par un enchaînement d'interventions. Cette méthodologie s'inscrit dans la Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance – 2014-2018.

Mouvements migratoires mixtes

Mouvements de population d'un pays à un autre et/ou d'un continent à un autre, où se mêlent des personnes qui ont besoin d'une protection internationale et des personnes qui n'en ont pas besoin. De tels phénomènes peuvent se produire lorsque le pays d'origine est caractérisé simultanément par des violations des droits de l'homme, un déclin économique et un manque de moyens d'existence. Ces flux de population, où se côtoient des réfugiés et des migrants, sont généralement qualifiés de « mixtes ».

Mouvements secondaires

Déplacements des demandeurs d'asile et des réfugiés qui quittent de leur propre initiative leur premier pays d'accueil pour se rendre dans un autre pays afin d'y chercher une protection et des solutions.

Niveaux d'enregistrement

L'enregistrement peut être assuré de différentes manières, variant selon les conditions opérationnelles et les données nécessaires. *L'Enregistrement de niveau 1*, souvent désigné par l'expression « enregistrement des ménages », rassemble uniquement les informations élémentaires obtenues auprès des personnes relevant de la compétence du HCR, en vue de mettre en place un système de distribution de base ou de fournir des estimations démographiques. *L'Enregistrement de niveau 2* consiste à recueillir un nombre limité d'informations personnelles auprès de chaque individu afin d'exécuter des activités essentielles de planification, de suivi et de protection. *L'Enregistrement de niveau 3* représente le mode de collecte le plus complet, rassemblant les données personnelles détaillées des personnes relevant de la compétence du HCR, nécessaires pour assurer une gestion individuelle des cas et trouver des solutions durables.

Groupe de droits fondamentaux

Ces groupes englobent chacun une série d'objectifs en rapport avec le même thème. Il y a neuf groupes pour différents secteurs de la protection, de l'assistance, des relations extérieures et de l'appui aux opérations; par exemple, les objectifs « abris », « eau » et « services d'assainissement » sont tous regroupés sous le groupe de droits fondamentaux « besoins de base et services essentiels ».

Protection internationale

Toutes les actions visant à garantir à l'ensemble des personnes qui relèvent de la compétence du HCR la jouissance de leurs droits dans des conditions d'égalité, conformément au droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Normes comptables internationales pour les entités du secteur public, adoptées par le système des Nations Unies en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale (A/RES/60/283 (IV) 1) et appliquées par le HCR depuis janvier 2012.

Persécutions sexistes

Persécutions prenant délibérément pour cibles ou touchant de manière disproportionnée les personnes appartenant à l'un ou l'autre sexe. Dans certaines circonstances précises, les persécutions sexistes peuvent justifier l'octroi du statut de réfugié.

Personne relevant de la compétence du HCR

Personne dont les besoins en matière de protection et d'assistance concernent le HCR. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les déplacés internes et les rapatriés entrent dans cette catégorie.

Plan d'action de Mexico

Le Plan d'action de Mexico, lancé en 2004, vise à améliorer la protection internationale prodiguée aux réfugiés en Amérique latine en perfectionnant le droit international des réfugiés, en renforçant les réseaux de protection et en dotant les États de moyens plus solides pour garantir une protection efficace à toutes les personnes qui en ont besoin. Le Plan s'intéresse tout particulièrement aux solutions durables pour les réfugiés urbains, notamment l'autosuffisance, aux besoins particuliers des femmes, au conflit colombien, à l'impact

de ce conflit et aux solutions possibles dans les zones frontalières, ainsi qu'aux possibilités de réinstallation dans la région.

Plan d'action du Brésil

Fin 2014, les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont retrouvés à Brasilia pour célébrer le 30e anniversaire de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés. À l'issue de la réunion ministérielle, 28 pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté par acclamation la Déclaration et le Plan d'action de Brasilia, convenant de collaborer pour maintenir les normes les plus élevées de protection au niveau international et régional, pour appliquer des solutions novatrices en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, et pour mettre un terme à la situation difficile des apatrides dans la région.

Plan d'action en dix points

Plan d'action destiné à aider les États à veiller à ce que les besoins de protection

des réfugiés soient reconnus et adéquatement pris en charge dans le cadre des mouvements migratoires mixtes. Le Plan définit dix domaines dans lesquels le HCR a un intérêt et un rôle à jouer, en partenariat avec d'autres acteurs clés. Le Plan s'applique tout particulièrement aux situations dans lesquelles les réfugiés risquent d'être refoulés ou d'entreprendre des déplacements secondaires dangereux.

Plan directeur

Plan global d'aménagement des sites qui définit l'occupation des sols et relie les zones d'installation à leur environnement général, permettant aux réfugiés comme aux communautés d'accueil de bénéficier de services et d'infrastructures de meilleure qualité. Cette méthodologie intègre la dynamique spatiale, sociale, culturelle, environnementale et économique d'un site donné pour assurer la prise en charge de l'ensemble des besoins essentiels des populations concernées dans le cadre d'une vision globale.

Rapatrié ou personne de retour

Individu qui relevait de la compétence du HCR lorsqu'il se trouvait hors de son pays d'origine et qui continue de relever de sa compétence pendant une période limitée (deux ans en général) après avoir regagné son pays d'origine. Le terme s'applique aussi aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui regagnent leur lieu de résidence antérieur.

Rapatriement librement consenti

Retour dans le pays d'origine, suite à une décision prise librement et en connaissance de cause par les réfugiés. Le rapatriement librement consenti est l'une des trois solutions durables. Il peut être organisé (il se déroule alors sous les auspices des gouvernements concernés et du HCR) ou spontané (les réfugiés regagnent leur pays par leurs propres moyens, l'intervention des gouvernements et du HCR étant très limitée). Voir aussi « rapatriement librement consenti facilité » et « encouragé ».

Principes de partenariat

Le HCR a approuvé les Principes de partenariat définis par le Dispositif mondial d'aide humanitaire en juillet 2007. Ces principes énoncent les normes communes – égalité, transparence, complémentarité et démarche axée sur les résultats – sur lesquelles doivent être fondées les relations de partenariat entre toutes les organisations humanitaires.

ProCap

Mécanisme de renforcement de la réponse apportée par les Nations Unies en matière de protection à travers la mise à disposition d'administrateurs de protection qualifiés pour des missions de courte durée sur le terrain.

Projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP)

Systèmes informatiques du HCR, utilisés pour gérer les finances, la chaîne d'approvisionnement, les ressources humaines et les salaires.

Projet Sphère

Le projet Sphère fut lancé en 1997 par un groupe d'ONG humanitaires et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le projet

a permis l'élaboration de plusieurs outils, tels qu'un manuel, afin d'améliorer la qualité de l'assistance apportée aux personnes victimes de désastres, ainsi que la transparence du système humanitaire.

Protection

Toutes les activités visant à garantir le respect plein et entier des droits des individus, selon la lettre et l'esprit du droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Protection complémentaire

Autorisation officielle de résider dans un pays, accordée en vertu de la législation nationale ou de l'usage aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale même si elles ne répondent pas aux critères fixés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Protection subsidiaire

Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordée aux personnes qui ne répondent pas à la définition du réfugié, telle qu'énoncée dans la Convention, mais qui sont réellement exposées à des menaces graves, dont la peine de mort prononcée ou encourue, la torture ou

Refoulement

Fait de renvoyer une personne sur un territoire où elle risquerait d'être victime de persécutions ou transférée sur un autre territoire où elle serait exposée à des persécutions. Dans le droit international des réfugiés et dans le droit coutumier international, le refoulement n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles.

des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou une menace grave et individuelle à leur vie ou à leur personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé.

Protection temporaire

Arrangement ou mécanisme mis au point par les États pour offrir une protection à caractère temporaire à des personnes qui arrivent en masse, fuyant des situations de conflit ou de violence généralisée, sans détermination individuelle préalable du statut de réfugié. La protection temporaire a essentiellement été appliquée dans des États industrialisés.

Réfugié

Le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne qui, « ... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance, à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Article 1A(2) de la Convention de 1951

ou

« ... se trouve à l'extérieur de son pays d'origine ou de résidence et qui ne peut y retourner à cause de menaces sérieuses et aveugles pour sa vie, son intégrité physique ou sa liberté, du fait de la violence généralisée ou d'événements qui perturbent gravement l'ordre public. »

Convention de l'OUA et Déclaration de Carthage

Réfugiés présumés ou reconnus d'emblée (prima facie)

Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR ou par un État, sur la base de critères objectifs relatifs à la situation dans le pays d'origine justifiant que l'on présume que ces personnes répondent aux critères figurant dans la définition applicable du réfugié.

Protection, suivi et coordination

Dans les rapports financiers, désigne le coût de la présence du HCR sur les lieux d'opération (coût direct de la protection internationale procurée aux populations réfugiées). Ce poste diffère du secteur « Assistance juridique », qui renvoie au coût des projets/matériels spécifiques.

Rapatriement librement consenti encouragé

Rapatriement librement consenti activement encouragé et organisé par le HCR lorsque les conditions sont jugées propices à un retour dans la dignité et dans la sécurité.

Rapatriement librement consenti facilité

Lorsque les conditions dans le pays d'origine sont trop difficiles ou trop dangereuses pour autoriser le rapatriement de la majorité des réfugiés, le HCR peut néanmoins aider au rapatriement de certains réfugiés (en le «facilitant»),

à condition que ceux-ci en aient fait la demande expresse et aient pris leur décision en connaissance de cause.

Réfugiés au sens de la Convention

Individus auxquels les États reconnaissent le statut de réfugié au titre des critères d'admissibilité prévus à l'article premier de la Convention de 1951 et bénéficiant d'une série de droits garantis par ce traité.

Règlement Dublin II

Entré en vigueur au 1er septembre 2003, ce règlement du Conseil de l'Union européenne apporte la base légale à l'élaboration de critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres (à l'exception du Danemark). Le règlement s'applique également aux demandes présentées au Liechtenstein, en Norvège et en Islande.

Réfugiés relevant du mandat

Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR dans l'exercice de son mandat, tel que défini par son Statut et par les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le statut de réfugié relevant du mandat est particulièrement important dans les États qui n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 ni au Protocole de 1967.

Réinstallation

Transfert des réfugiés du pays où ils ont sollicité l'asile vers un autre État, qui a accepté de les accueillir sur son territoire. Les réfugiés s'y verront généralement accorder l'asile ou quelque autre forme de droit de résidence à long terme et dans bien des cas la possibilité d'acquérir la nationalité par naturalisation. C'est pourquoi la réinstallation est à la fois une solution durable et un outil de protection des réfugiés. C'est également une illustration concrète de la répartition internationale des charges et des responsabilités.

Réintégration

Processus par lequel le rapatrié recouvre la sécurité physique, sociale, juridique et matérielle nécessaire pour demeurer en vie, assurer sa subsistance et conserver sa dignité et qui entraîne, à terme, la disparition des signes qui le distinguaient de ses compatriotes.

Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat (NAM)

Réserve établie pour faciliter l'acceptation de fonds supplémentaires, accordés par les donateurs pour financer des activités conformes au mandat et à la capacité du HCR, ainsi qu'aux objectifs généraux d'une opération dans un pays, mais qui n'ont pas été expressément prévues dans le budget.

Seeds for Solutions

Initiative du HCR destinée à faciliter les investissements dans les solutions au déplacement dès que l'occasion s'en présente, même lorsque des situations d'urgence humanitaire exercent une pression financière sur l'organisation.

Situation apparentée à celle des réfugiés

La catégorie de personnes qui sont dans une situation apparentée à celle des réfugiés est de nature descriptive et comprend des groupes de personnes hors de leur pays d'origine et qui ont besoin de protection tout comme les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été déterminé, que ce soit pour des raisons pratiques ou autres.

Solutions durables

Moyens visant à remédier, de manière définitive et satisfaisante, à la situation des réfugiés, afin de leur permettre de mener une vie normale. Les trois solutions durables traditionnellement recherchées par le HCR sont le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation dans un pays tiers.

Sommet mondial sur l'action humanitaire

Organisé à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016 à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU. Le Sommet avait trois objectifs :

- Réaffirmer l'engagement envers l'humanité et l'universalité des principes humanitaires.
- Prendre des mesures concrètes et définir les bases d'un engagement, afin que les pays et les populations puissent se préparer, faire face aux crises et mieux résister aux chocs.
- Partager les meilleures pratiques qui contribuent à sauver des vies dans le monde entier, en plaçant les personnes touchées au cœur de l'action humanitaire et en allégeant les souffrances.

Stratégies pour des solutions globales

Stratégies en vertu desquelles le HCR collabore

avec les parties concernées (dont les autorités des pays d'asile et d'origine et les réfugiés eux-mêmes) pour appliquer une combinaison de solutions durables et élargir ainsi l'éventail des solutions possibles. Ces stratégies ont inclus l'aide au rapatriement librement consenti, l'utilisation stratégique de la réinstallation, l'augmentation des possibilités d'intégration sur place, l'appui du HCR, des acteurs du développement et des donateurs bilatéraux aux communautés qui accueillent des réfugiés, ainsi que l'optimisation des opportunités de mobilité afin d'ouvrir la voie à des solutions.

Traite des êtres humains

Déplacement organisé d'êtres humains à des fins lucratives. L'élément essentiel qui distingue la traite des êtres humains du trafic de migrants est le recours à la force, à la coercition et/ou à la tromperie à un stade quelconque ou tout au long du processus, et ceci à des fins d'exploitation. Si les éléments qui distinguent la traite des êtres humains du trafic de migrants sont parfois manifestes, il faut bien souvent se livrer à des enquêtes approfondies pour en apporter la preuve.

Urgence de niveau 3

Les organismes de l'ONU classent les niveaux d'urgence selon un système qui leur est propre. Au sein du Comité permanent interorganisations, une urgence de niveau 3 est en général une situation d'urgence complexe et soudaine, nécessitant une intervention collective du système des Nations Unies au moyen de mécanismes, d'instruments et de procédures définis d'un commun accord.

Système de niveaux d'insécurité

Le système de niveaux d'insécurité de l'ONU, est destiné à décrire les conditions de sécurité existant dans une région ou un lieu où l'ONU mène des opérations. Le niveau d'insécurité est déterminé à l'aide d'une analyse structurée des menaces, subdivisées en cinq catégories: conflit armé, terrorisme, criminalité, troubles sociaux et risques. Après évaluation des menaces, un niveau d'insécurité est déterminé comme suit:

- 1 - minimum
- 2 - faible
- 3 - modéré
- 4 - important
- 5 - élevé
- 6 - extrême

En cas de changement de niveau, il est nécessaire d'appliquer des mesures spécifiques, prévues dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies.

Violence sexuelle et sexiste

Actes infligeant des lésions ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, menaces de commettre de tels actes, coercition ou privation arbitraire de liberté visant des individus ou des groupes, en raison de leur appartenance à l'un ou l'autre sexe.

Volontaires des Nations Unies (VNU)

Le programme des Volontaires des Nations Unies sert de partenaire opérationnel dans la coopération au développement et l'aide humanitaire à la demande des États membres de l'ONU. Il permet le déploiement de volontaires qualifiés auprès d'institutions des Nations Unies.

LISTE DES

ADB Banque asiatique de développement

AGD Intégration du critère d'âge, de genre et de diversité

ALAC Centre d'aide et de conseils juridiques

ANASE Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

APD Aide publique au développement

ART Thérapie antirétrovirale

BAD Banque africaine de développement

BERD Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BSCI Bureau des services du contrôle interne (ONU)

CARICOM Communauté caribéenne

CBPF Fond de financement commun

CCCM Groupe sectoriel de coordination et de gestion des camps

CCG États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CCS Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

CdE Conseil de l'Europe

CE Commission européenne

CEA Commission économique pour l'Afrique (ONU)

CEB Banque de développement du Conseil de l'Europe

CEDAW Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CERE Conseil européen pour les réfugiés et les exilés

CERF Fonds central d'intervention d'urgence

CICM Commission internationale catholique pour les migrations

CICR Comité international de la Croix-Rouge

CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

CPH Cycle de programmation humanitaire

CPR Réseau de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits

CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés

CSU Coordonnateur des secours d'urgence (ONU)

CTA Community Technology Access

DAFI Programme Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés

DAP Département des affaires politiques des Nations Unies (ONU)

DDC Direction du développement et de la coopération (Suisse)

DOMP Département des opérations de maintien de la paix (ONU)

DFID Ministère du développement international (GB)

DRC Conseil danois pour les réfugiés

DSR Détermination du statut de réfugié

DSS Département de la sûreté et de la sécurité (ONU)

ECHA Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ONU)

ECHO Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne

ECOSOC Conseil économique et social des Nations Unies

EPAH Equipe de pays pour l'action humanitaire

ERT Equipe d'intervention d'urgence

ExCom Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FED Fonds européen de développement

FICR Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FMI Fonds monétaire international

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

GIZ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale)

HALEP Liste d'alerte élevée pour la préparation des urgences

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HLCM Comité de haut niveau sur la gestion (ONU)

HLCP Comité de haut niveau sur les programmes (ONU)

IASC Comité permanent interorganisations

IATI Initiative pour la transparence de l'aide internationale

ICVA Conseil international des agences bénévoles

IDMC Centre de suivi des déplacements intérieurs

IE Interventions en espèces

IPO Informations sur le pays d'origine

IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement

IM Gestion de l'information

IPSAS Normes comptables internationales du secteur public

IRC Comité international de secours

ITC Centre du commerce international

IYCF Alimentation du nourrisson et du jeune enfant

JAM Mission conjointe d'évaluation

JEA Jeune expert associé

JICA Agence japonaise de coopération internationale

JIPS Service commun de profilage des déplacés internes

LAIC Centre d'information et d'aide juridique

LGBTI lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués

MA Mémoire d'accord

MAG Malnutrition aiguë globale

MANUA Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

MANUI Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

MCR Modèle de coordination pour les réfugiés

MERCOSUR Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)

ACRONYMES

MINUAD Opération hybride Union africaine / Nations Unies au Darfour

MINUK Mission des Nations Unies au Kosovo

MINUL Mission des Nations Unies au Libéria

MINURSO Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara occidental

MINUSS Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

MONUSCO Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

MOSS Normes minimales de sécurité opérationnelle

MSB Agence suédoise pour la protection civile

MSRP Projet de renouvellement des systèmes de gestion

NEPAD Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NFI Articles non alimentaires

NRC Conseil norvégien pour les réfugiés

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)

OCI Organisation de la coopération islamique

ODD Objectifs de développement durable

OEA Organisation des États américains

OFDA Bureau d'aide d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger (Etats-Unis)

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIT Organisation internationale du Travail

OMD Objectifs du millénaire pour le développement

OMS Organisation mondiale de la santé

ONG Organisation non gouvernementale

NUDC Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ONU Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour les établissements humains

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PAM Programme alimentaire mondial

PDI Personnes déplacées internes

PEV Programme élargi de vaccination

PIB Produit intérieur brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PON Plan d'opérations national

PRH Plan de réponse humanitaire

PSG Priorité stratégique globale (pour le HCR)

PSP Partenariats avec le secteur privé

QIP Projet à impact rapide

RAHA Zones d'accueil de réfugiés ou touchées par leur présence (Pakistan)

RBM Gestion axée sur les résultats

RRP Plan de réponse pour les réfugiés

SEB Système d'enregistrement biométrique

SENS Enquêtes élargies et normalisées sur la nutrition

SRSA Agence suédoise des services de secours

SRSG Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies

THW Technisches Hilfswerk (Agence fédérale pour le secours technique)

TIC Technologies de l'information et des communications

TSI Initiative pour des solutions transitoires

UA Union africaine

UA/CPS Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

UE Union européenne

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

UIT Union internationale des télécommunications

UNCT Équipe des Nations Unies dans le pays

UNDAF Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNDG Groupe des Nations Unies pour le développement

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNHAS Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNITAR Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNMAS Service de l'action antimines des Nations Unies

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

UNRWA Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

UNSMS système de gestion de la sécurité des Nations Unies

VIH et sida Virus de l'Immunodéficience Humaine et Syndrome d'Immunodéficience Acquis

VNU Volontaires des Nations Unies

VSS Violence sexuelle et sexiste

WASH Eau, assainissement et hygiène



Solaf aime le sport et rêve de vivre aux États-Unis.
Sa famille a survécu à la guerre en Syrie.

Ensemble #Aveclesréfugiés

PHOTO: HCR / A. SAKKAB

www.withrefugees.org

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tout son personnel dévoué au Siège et sur le terrain, ainsi que ses consultants, pour leur précieux concours à la préparation des parties narratives, financières et graphiques qui composent ce document.

Concept graphique : HCR

Graphisme, production et impression: Conception et production de matériel multimédia, Centre international de formation, de l'OIT, Turin, Italie

Les cartes reproduites dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les statistiques sont provisoires et donc sujettes à changement.

HCR

Case postale 2500

1211 Genève 2

Suisse

Tél. : +41 22 739 81 35, Télécopie : +41 22 739 73 58

Courriel : hqfr00@unhcr.org

<http://reporting.unhcr.org> and www.unhcr.fr

Photo de couverture :

Nuzha originaire d'Alep, 39 ans avec deux de ses enfants, Mustafa, un an, et Hassan, 10 ans, dans le Camp Pioneer pour personnes déplacées internes à Tartous, Syrie.

reporting.unhcr.org

www.unhcr.fr



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Publié par :
HCR
C.P. 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toute information et demande,
veuillez contacter :
DRRM
hqfr00@unhcr.org

